This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

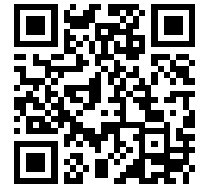

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

te
iversity
Iowa
raries

0162
6
er.12
.7-9

Digitized by Google

UNIVERSITY OF IOWA
3 1858 011 346 669

Date Due

CAT. NO. 23 233 PRINTED IN U.S.A.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

STATE UNIVERSITY OF IOWA
FEB 26 1932
LIBRARY

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DES SCIENCES

INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

DE TOULOUSE

DOUZIÈME SÉRIE. — TOME IX

IMPRIMERIE TOULOUSAINE
(LION ET FILS)
Rue Romiguières, 2

1931

Digitized by Google

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DES SCIENCES

INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

DE TOULOUSE

Digitized by Google

AVIS ESSENTIEL

L'Académie déclare que les opinions émises dans ses Mémoires et dans les œuvres qu'elle récompense doivent être considérées comme propres à leurs auteurs, et qu'elle entend ne leur donner aucune approbation ni improbation.

SIÈGE DE L'ACADÉMIE

Hôtel d'Assézat et Clémence-Isaure, Toulouse

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DES SCIENCES

INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

DE TOULOUSE

DOUZIÈME SÉRIE. — TOME IX

IMPRIMERIE TOULOUSAINE
(LION ET FILS)
Rue Romiguières, 2

1931

Digitized by Google

BIENFAITEURS DE L'ACADÉMIE

DEPUIS L'ORIGINE JUSQU'A LA RÉVOLUTION

RIQUET, COMTE DE CARAMAN (Victor-Pierre-François), Lieutenant général des armées, associé honoraire, prodigua ses dons à la Société des Sciences, puis à l'Académie, contribua à la construction d'un observatoire, offrit une salle de séances à la Société et lui fit don, en 1739, d'une somme de 500 livres.

NIQUET DE SÉRANE (Antoine-Joseph DE), Premier Président du Parlement, associé honoraire. — Don de 500 livres (1739).

AIGNAN, BARON D'ORBESSAN (Antoine-Marie D'), Président à mortier, Secrétaire perpétuel. — Don de 500 livres (1739).

RIQUET DE BONREPOS (Jean-Gabriel-Amable-Alexandre), Procureur général, associé honoraire. — Don de 1.000 livres (1739).

HÉLIOT (Benoît D'), Abbé de Perrai-Neuf, associé ordinaire. — Legs qui permit à l'Académie de faire imprimer ses *Mémoires* (1779).

LES ETATS DE LA PROVINCE DE LANGUEDOC.

LA VILLE DE TOULOUSE.

DEPUIS 1807

GAUSSAIL (le Dr Adrien), professeur à l'Ecole de médecine, ancien Président de l'Académie. — Legs de 20.000 francs fait en son nom par Mme Jeanne-Marie Gresse, veuve Gaussail, (9 mars 1882).

VAÏSSE-CIBIEL (Emilien), avocat, ancien Président de l'Académie. — Legs de 4.000 francs (27 septembre 1882).

MAURY (Pierre), négociant. — Legs de 1.000 francs de rente (25 mai 1892).

OZENNE (Théodore), ancien Président du Tribunal de commerce. — Legs de 10.000 francs (8 juillet 1894).

CLOS (le Dr Dominique), professeur à la Faculté des sciences, correspondant de l'Institut, ancien Président de l'Académie. — Don de 2.000 francs fait en son nom par sa famille (24 février 1909).

MAUREL (le Dr Edouard), professeur à la Faculté de médecine, correspondant de l'Académie de médecine, ancien Président et Trésorier perpétuel de l'Académie. — Legs de 4.000 francs (20 février 1915).

DUMÉRIL (Alfred), Doyen de la Faculté des Lettres, ancien Président et Secrétaire perpétuel de l'Académie. — Don de 5.000 francs, fait en son nom par sa famille (30 mars 1927).

ABADIE-DUTEMPS (Ernest), associé ordinaire. — Don de 6.000 fr., fait en son nom par M. le Dr Dupuy-Dutemps, son parent (21 juillet 1928).

LE CONSEIL GÉNÉRAL DE LA HAUTE-GARONNE.

LA VILLE DE TOULOUSE.

Digitized by Google

ÉTAT DES MEMBRES DE L'ACADÉMIE

OFFICIERS DE L'ACADÉMIE

COMPOSANT LE BUREAU (1930-1931).

M. DOP (Paul), ✠ I., ✠, *Président.*
M. GALABERT (François), ✠, ✠ I., *Directeur.*
M. LÉCRIVAIN (Charles), ✠, ✠ I., *Secrétaire perpétuel.*
M. MATHIAS (Emile), ✠, ✠ I., *Secrétaire perpétuel honoraire.*
M. DUMÉRIL (Henri), ✠, ✠ I., *Secrétaire perpétuel honoraire.*
M. LAMOTTE (Marcel), ✠ I., *Secrétaire-adjoint.*
M. le Général LARRIEU (Louis), O. ✠, ✠, ✠, *Trésorier perpétuel.*
M. DONAT (Jean), ✠ I., *Bibliothécaire.*

ASSOCIÉS HONORAIRES NATIONAUX

1881-1908. M. BAILLAUD (Benjamin), G. O. ✠, ✠ I., G. C. ✠, membre de l'Institut, directeur honoraire de l'Observatoire de Paris, ancien associé ordinaire, place Saint-Georges, 4, à Toulouse.

1888-1917. M. THOMAS (Antoine), O. ✠, ✠ I., membre de l'Institut, professeur à la Faculté des lettres, ancien associé ordinaire, avenue Victor-Hugo, 32, à Bourg-la-Reine (Seine).

1919. M. le Général GUILLAUMAT, G. C. ✠, ✠, ✠ I., ancien Ministre de la Guerre, membre du Conseil supérieur de la guerre.

1903-1921. M. LECLERC DU SABLON (Mathieu), ✠, ✠ I., correspondant de l'Institut, doyen honoraire de la Faculté des sciences de Toulouse, ancien associé ordinaire, à La Vialle, par Vénéjan (Gard).

Digitized by Google

1885-1925. M. le Commandant ESPÉRANDIEU (Emile), C. ✲, ⚜ I., ⛨, C. ✠, membre de l'Institut, Conservateur des musées archéologiques de Nîmes et des monuments romains du Gard, avenue Victor-Hugo, 208, à Clamart (Seine), et rue Deyron, 3, à Nîmes.

ASSOCIÉS HONORAIRES ÉTRANGERS

1915. M. SIRET (Louis), d'Anvers, ingénieur, directeur des mines, Cuevas de Vera, Almeria, Espagne.

1919. M. BOLIVAR (Ignacio), directeur du Musée des sciences naturelles, professeur à l'Université centrale, Martinez-Campos, 33, Madrid.

1922. M. PITTARD (Eugène), professeur d'anthropologie à l'Université de Genève.

ACADÉMICIENS-NÉS

M. le Préfet de la Haute-Garonne.

M. le Maire de Toulouse.

ASSOCIÉ LIBRE

1890-1926. M. CROUZEL (Jacques), ✲, ⚜ I., bibliothécaire en chef honoraire de la Bibliothèque universitaire, rue des Trente-Six-Ponts, 82.

ASSOCIÉS ORDINAIRES

CLASSE DES SCIENCES

PREMIÈRE SECTION. — Sciences mathématiques et physiques

1896. M. MARIE (Théodore), ✲, ⚜ I., professeur honoraire à la Faculté de médecine, rue Ozenne, 7.

1901. M. JUPPONT (Pierre), ✲, ⚜ I., ingénieur des Arts et Manufactures, allées Jean-Jaurès, 67.

1904. M. CAMICHEL (Charles), O. ✲, ⚜ I., correspondant de l'Institut, professeur à la Faculté des sciences, rue Maignac, 35.

Digitized by Google

1905. M. VERSEPUY (Jules), ✲, I., ingénieur, directeur de l'usine à gaz, rue Périgord, 7.

1912. M. BUHL (Adolphe), I., professeur à la Faculté des sciences, rue des Coffres, 11.

1913. M. BABOULET (Louis), O. ✲, C. ✠, inspecteur général honoraire des Postes et Télégraphes, rue d'Aubuisson, 6.

1919. M. LAMOTTE (Marcel), I., professeur à la Faculté des sciences, rue des Récollets, 50.

1924. M. ROY (Louis), I., correspondant de l'Institut, professeur à la Faculté des sciences, rue Frizac, 9.

1927. M. MONTANGERAND (Louis), I., astronome-adjoint à l'Observatoire de Toulouse, rue du Dix-Avril, 64.

1928. M. GARAU (Marcel), O. ✲, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, ingénieur en chef du Service de la construction des lignes nouvelles à la Compagnie des chemins de fer du Midi, rue Ozenne, 1.

1928. M. DELTHEIL (Robert), ✲, I., doyen de la Faculté des sciences, boulevard Carnot, 26.

DEUXIÈME SECTION. — Chimie, Sciences naturelles, Médecine

1885. M. SABATIER (Paul), G. O. ✲, I., O. ✠, C. ✠, membre de l'Institut, doyen honoraire de la Faculté des sciences, allée des Zéphirs, 11.

1895. M. FABRE (Charles), ✲, I., ✠, professeur honoraire à la Faculté des sciences, rue Fermat, 18.

1901. M. GESCHWIND (Henri), C. ✲, A., médecin inspecteur de l'armée (cadre de réserve), allée des Demoiselles, 35.

1908. M. ABELOUS (Emile), O. ✲, I., associé national de l'Académie de médecine, doyen de la Faculté de médecine, allée des Demoiselles, 4 *bis*.

1909. M. GIRAN (Henri), ✲, I., professeur à la Faculté des sciences, rue de Metz, 29.

1909. M. PRUNET (Adolphe), O. ✲, I., O. ✠, correspondant de l'Académie d'agriculture, professeur honoraire à la Faculté des sciences, grande rue Saint-Michel, 14.

1910. M. GIRARD (Jules), ✲, A., ✠, correspondant de l'Académie d'agriculture, professeur à l'Ecole vétérinaire, rue des Rosiers, 32.

1922. M. DIDE (Maurice), ✲, ✠, I., ✠, directeur-médecin en chef de l'Asile de Braqueville

Digitized by Google

1923. M. Dop (Paul), ✠ I., O. ✠, professeur à la Faculté des sciences, rue Jonquières, 26.

1924. M. Duffour (Alexis), ✠, ✠ I., professeur à la Faculté des sciences, rue du Japon, 8.

1925. M. Bardier (E.), ✠, ✠ I., C. ✠, correspondant de l'Académie de médecine, professeur à la Faculté de médecine, rue Saint-Etienne, 10.

1925. M. Baylac (Joseph), ✠, ✠ I., professeur à la Faculté de médecine, administrateur des hospices, rue de la Pomme, 70.

1927. M. Nicolas (Gustave), ✠, ✠ I., O. ✠, ✠, correspondant de l'Académie d'agriculture, professeur à la Faculté des sciences, directeur de l'Institut agricole de Toulouse, rue Saint-Bernard, 18.

1928. M. Mengaud (Louis), ✠, ✠, ✠ I., professeur à la Faculté des sciences, rue Lakanal, 7.

1931. M. Vallois (Henri), ✠, ✠ I, professeur à la Faculté de médecine, boulevard Carnot, 62.

1931. M. le Médecin général Lafforgue (B.), O. ✠, ✠, ✠ I., directeur du Service de Santé, professeur à la Faculté de médecine, rue de Languedoc, 44.

1931. M. Vandel (Albert), professeur à la Faculté des sciences, rue Monié, 6.

CLASSE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

1884. M. Duméril (Henri), ✠, ✠ I., bibliothécaire honoraire de l'Université, professeur honoraire à la Faculté des lettres, rue Alfred-Duméril, 80.

1890. M. Lécrivain (Charles), ✠, ✠ I., correspondant de l'Institut, professeur honoraire à la Faculté des lettres, rue des Chalets, 37.

1901. M. de Santi (Louis), O. ✠, médecin principal honoraire de la Compagnie des chemins de fer du Midi, à Avignonet (Haute-Garonne).

1908. M. Marsan (Jules), O. ✠, ✠, I., doyen de la Faculté des lettres, boulevard de Strasbourg, 72.

1910. M. Thouverez (Emile), ✠, ✠ I., professeur à la Faculté des lettres, rue du Pont-de-Tounis, 1.

1911. M. de Gélis (François), ✠, ancien officier, rue Fermat, 6.

1913. M. Calmette (Joseph), ✠ I., correspondant de l'Institut, professeur à la Faculté des lettres, rue Bayard, 60.

Digitized by Google

1914. M. le comte BEGOUËN (Henri), ✻, I., O. ✠, G. O. ✠, C. ✠, C. ✠, chargé de cours à la Faculté des lettres, secrétaire général de l'Institut international d'anthropologie, rue Clémence-Isaure, 2 *bis*.

1917. M. GALABERT (François), ✻, I., archiviste et bibliothécaire de la Ville, rue Gravelotte, 32.

1924. M. l'abbé AURIOL (Achille), ✻, chanoine honoraire, rue de l'Université, 9.

1927. M. PERREAU (Etienne), ✻, I., professeur à la Faculté de droit, rue de Metz, 35.

1927. M. REY (Raymond), A., professeur à la Faculté des lettres, rue de la Balance, 18.

1928. M. BOUSSAGOL (Gabriel), ✻, ✠, I., C. ✠, professeur à la Faculté des lettres, rue Alfred-Duméril, 48.

1928. M. LOISEAU (Hippolyte), ✻, ✠, I., ✠, ✠, professeur à la Faculté des lettres, rue Corneille, 12 (avenue Crampel).

1930. M. RAMET (Henri), O. ✻, I., ✠, C. ✠, premier président honoraire de la Cour d'appel, rue d'Aubuisson, 13.

1930. M. DONAT (Jean), I., professeur honoraire au Lycée, rue Vélane, 3.

1931. M. LESPINASSE (Pierre), A., ✠, substitut du Procureur général, rue André-Délieux, 17.

1931. M. le Général LARRIEU (Louis), O. ✻, ✠, ✠, rue du Poids-de-l'Huile, 10.

COMITÉ DE LIBRAIRIE ET D'IMPRESSION

1930. M. DELTHEIL.
— M. DUFFOUR.
— M. le chanoine AURIOL.
1931. M. BABOULET.
— M. ROY.
— M. RAMET.

COMITÉ ÉCONOMIQUE

1930. M. BABOULET.
— M. MENGAUD.
— M. BOUSSAGOL.
1931. M. GARAU.
— M. NICOLAS.
— M. LESPINASSE.

ÉCONOME

M. MONTANGERAND.

Digitized by Google

ASSOCIÉS CORRESPONDANTS

Anciens membres titulaires devenus associés correspondants

CLASSE DES SCIENCES

1889-1895. M. D'ARDENNE DE TIZAC (Léon), docteur en médecine, à Malirat, par Villefranche-de-Rouergue (Aveyron).

1894-1900. M. MAILLET (Edmond), ✻, I., inspecteur général des Ponts et Chaussées, examinateur des élèves à l'Ecole polytechnique, avenue de Contades, 19, à Angers.

1896-1910. M. MATHIAS (Emile), ✻, I., correspondant de l'Institut, doyen honoraire de la Faculté des sciences de Clermont-Ferrand, directeur de l'Observatoire du Puy-de-Dôme, cours Sablon, 10.

1897-1910. M. ROULE (Louis), O. ✻, I., ⛃, C. ✠, professeur au Muséum d'histoire naturelle, rue Cuvier, 57, à Paris (V[e]).

1907-1914. M. LABAT (Alfred), ✻, O. ⛃, I., correspondant de l'Académie de médecine, ancien directeur de l'Ecole vétérinaire de Toulouse, rue Princesse, 16, à Montauban.

1908-1912. M. LECLAINCHE (E.), G. O. ✻, C. ⛃, A., membre de l'Institut, inspecteur général, chef des services sanitaires au Ministère de l'Agriculture, rue José-Maria-de-Hérédia, 18, à Paris (VII[e]).

1909-1914. M. DRACH (Jules), ✻, I., membre de l'Institut, professeur à la Faculté des sciences, rue Geoffroy-Saint-Hilaire, à Paris (V[e]).

1914-1927. M. TESSIER (Louis-Ferdinand), ✻, O. ⛃, conservateur honoraire des Eaux et Forêts, rue des Fonderies, 48, à La Rochelle.

1923-1927. M. WILLEMIN (Paul), O. ✻, A., ⛵, inspecteur général des Ponts et Chaussées, avenue Charles-Floquet, Paris (VII[e]).

1914-1928. M. JACOB (Charles), ✻, I., membre de l'Institut, professeur à la Faculté des sciences, 31, rue Claude-Bernard, Paris (V[e]).

1920-1930. M. LÉCAILLON (Albert), ✻, I., O. ⛵, correspondant de l'Académie d'agriculture, professeur honoraire à la Faculté des sciences de Toulouse, Aizy, par Vailly (Aisne).

Digitized by Google

CLASSE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

1890-1896. M. FABREGUETTES (P.), C. ✲, conseiller honoraire à la Cour de cassation, rue Richelieu, 85, à Paris (II[e]).

1903-1917. M. DUMAS (François), O. ✲, ⛀ I., correspondant de l'Institut, recteur de l'Académie de Bordeaux.

1920-1922. M. GUY (Henry), O. ✲, ⛀ I., recteur de l'Académie de Grenoble.

1926-1929. M. JACOUBET (Henri), ⛀ I., professeur à la Faculté des lettres de Grenoble.

CORRESPONDANTS NATIONAUX

CLASSE DES SCIENCES

1888. M. SICARD, docteur en médecine, avenue de la République, 1, à Béziers.

1891. M. WILLOTTE (Henry), ✲, inspecteur général honoraire des Ponts et Chaussées, square du Champ-de-Mars, 4, Paris (XV[e]).

1908. M. COMÈRE (Joseph), ⛀ A., pharmacien honoraire, quai de Tounis, 60, à Toulouse.

1910. M. FAUVEL (Pierre), ✲, ✠, professeur d'histoire naturelle et de physiologie à la Faculté libre des sciences, villa Cecilia, rue du Pin, 12, à Angers.

1919. M. PÉRÈS (Joseph), professeur à la Faculté des sciences d'Aix-Marseille.

1920. M. BREVIÉ (Jules), O. ✲, ⛀ A., ✠, gouverneur général de l'Afrique occidentale française.

1921. M. LIÉRIAUD (Joseph), ✲, ingénieur principal de la traction, chef du 2[e] arrondissement de la Compagnie des chemins de fer du Midi, cours Pasteur, 73, à Bordeaux.

1928. M. VERNE (Jean), ✲, ⛀, professeur agrégé à la Faculté de médecine, rue de Varenne, 38, à Paris (VII[e]).

1929. M. GAUSSEN (Henri), ✲, ⛀ A., professeur à la Faculté des sciences, rue Raymond-IV, 21, à Toulouse.

1930. M. DUPUY-DUTEMPS (Louis), ✲, ophtalmologiste de l'Hôpital Saint-Louis, médecin en chef de la Fondation de Rothschild, rue de Marignan, 14, à Paris (VIII[e]).

Digitized by Google

CLASSE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

1875. M. SERRET (Jules), avocat, homme de lettres, rue Jacquart, 1, à Agen.

1911. M. PRIVAT (Edouard) O. ✻, ⚓, ⚜ I., ⚙, ✠, archiviste-paléographe, éditeur, ancien président du Tribunal de commerce, rue des Arts, 14, à Toulouse.

1919. M. BERGER (Pierre), ⚜ I., ✠, professeur à la Faculté des lettres, cours Maréchal-Galliéni, 49, à Bordeaux.

1919. M. MARTIN (Henri), ⚜ I., archiviste départemental adjoint de la Haute-Garonne, à Toulouse.

1920. M. DUPUY (Paul), ✻, ⚜ I., rue d'Alsace-Lorraine, 3, à Toulouse.

1920. M. l'abbé CONTRASTY (Jean), ⚜ A., chanoine honoraire, pro-curé de N.-D. la Dalbade, rue des Paradoux, 2, à Toulouse.

1921. M. TOURNIER (Henry), rue du Marabout, 81, à Casablanca.

1922. M. DOUIN (Georges), ✻, capitaine de corvette, agent principal de la Compagnie Maritime du Canal de Suez, correspondant de l'Académie de Marine, membre de l'Institut d'Egypte, à Port-Saïd.

1922. M. FEUILLERAT (Albert), ✻, ⚜ I., professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Rennes, boulevard de Metz, 81, à Rennes.

1927. M. DUMÉRIL (Edmond), ⚜ A., professeur au Lycée et à l'Institut d'enseignement supérieur des lettres, rue Villebois-Mareuil, 10, à Nantes.

1930. M. PRADELLE (Joseph), ✻, ⚜ I., O. ⚓, O. ✠, ✠, ✠, secrétaire général honoraire du Bureau de Bienfaisance, rue des Fontaines, 144, à Toulouse.

1931. M. DOTTIN (Paul), ⚜ A., professeur à la Faculté des lettres, rue Alfred-Duméril, 80.

Digitized by Google

CORRESPONDANTS ÉTRANGERS

CLASSE DES SCIENCES

1871. M. Bellucci (Giuseppe), docteur en histoire naturelle, professeur de chimie à l'Université de Pérouse.

1897. M. Cabreira (Antonio), ✲, comte de Lagos, Président provisoire de l'Institut de Portugal, membre correspondant de l'Académie des sciences de Lisbonne, de l'Académie royale des sciences de Barcelone, etc., rua das Taipas, 40, à Lisbonne.

1899. M. Piltschikoff (Nicolas), professeur de physique à l'Université d'Odessa.

1922. M. Martinez Vargas (Andres), doyen de la Faculté de médecine de Barcelone.

1922. M. Pi Suner (Augusto), professeur à la Faculté de médecine de Barcelone, Traversa, 96-98 (Junto Muntaner).

1922. M. Zupantchich (Richard), professeur de mathématiques à l'Université de Ljubljana.

1923. M. Henrijean, professeur à l'Université de Liége.

1930. M. Porter (Carlos E.), directeur de l'Institut de zoologie générale et systématique de Santiago-du-Chili.

CLASSE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

1907. M. le professeur Giovanni di Casamichela, Corso Francia, 9, à Turin.

1921. M. Grandgent (Charles-Hall), commandeur de l'Ordre de la Couronne d'Italie, professeur à l'Université Harvard, 107, Walker-Street, Cambridge, Massachusetts, U. S. A.

1922. M. Skok (Pierre), professeur à l'Université de Zagreb, Jurjevska, Zagreb.

Digitized by Google

NÉCROLOGE

ASSOCIÉ HONORAIRE

M. KOENIGS (Gabriel-Paul-Xavier), C. ✻, ✻ I., ✠, ✠, né à Toulouse, rue du Musée, le 17 janvier 1858, a fait ses études au Lycée de Toulouse (1867-1868), dans les collèges de Sainte-Marie et du Caousou (1868-1878), au Lycée Saint-Louis, à Paris (1879); élève à l'Ecole Normale supérieure (1879-1882), d'où il est sorti agrégé des sciences mathématiques et docteur ès-sciences mathématiques; maintenu à l'Ecole comme agrégé-préparateur (1882-1883); chargé de cours à la Faculté des Sciences de Besançon (1883-1885); chargé de cours à la Faculté des Sciences de Toulouse (1885-1886); chargé de cours à l'Ecole Normale et de conférence à la Sorbonne (1886-1896); professeur suppléant au Collège de France (1886-1896); professeur de mécanique physique et expérimentale à la Sorbonne (1897); répétiteur à l'Ecole Polytechnique (1897-1923); professeur au Conservatoire des Arts et Métiers (1923); Membre de l'Académie des Sciences de Paris, en remplacement de Léauté (18 mars 1918); lauréat des Prix Ponti (1892), Bordin (1894), Poncelet (1896); membre de l'Académie royale de Belgique, de l'Académie de Coïmbre; correspondant de l'Académie royale de Madrid et de la Société royale de Liége; docteur *honoris causa* des Universités de Gand et de Toronto; associé honoraire de l'Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse (28 novembre 1929); auteur d'un *Traité de cinématique* (1896, en voie de réimpression en 1930), d'une *Théorie nouvelle des mécanismes* (1900, réimprimée en 1930) et de nombreuses notes aux *Comptes rendus* de l'Académie des Sciences et au *Bulletin des sciences mathématiques*; fondateur du Laboratoire de mécanique expérimentale de l'Université de Paris; décédé à Paris, le 29 octobre 1931 et

Digitized by Google

enterré à Toulouse, le 2 novembre 1931. KOENIGS a été un créateur, ses travaux universellement admirés et qui ont exercé partout une influence profonde, ont porté principalement sur la théorie des invariants intégraux, sur la géométrie infinitésimale, sur la cinématique et les mécanismes.

ASSOCIÉS ORDINAIRES

M. le Chanoine MAISONNEUVE (François-Louis-Gustave-Hervé), né à Toulouse, le 24 mai 1849, ancien élève du Lycée, du Collège Sainte-Marie, du grand Séminaire de Toulouse; ordonné prêtre en 1872; professeur à Avignon pendant un an, puis vicaire successivement à Saint-Exupère, à Saint-Sernin, à Saint-Etienne; curé à Avignonet; professeur de théologie (1896) et doyen de la Faculté de théologie de l'Institut catholique de Toulouse; mainteneur des Jeux Floraux (1899), chanoine honoraire à la Cathédrale de Toulouse (1902), associé ordinaire de l'Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse (1907); décédé à Toulouse, le 18 novembre 1930. Sa longue vie et son œuvre ont été particulièrement laborieuses, fécondes et attachantes, consacrées simultanément d'un côté à la théologie et à la prédication, de l'autre à la défense des idées et de la société chrétienne par le journalisme. A ce rôle, au service de sa foi et de ses convictions, lettré, critique et écrivain de talent, en même temps qu'artiste et musicien, collaborateur de nombreuses revues, *Art méridional, Ame latine, Bulletin de littérature ecclésiastique, Polybiblion,* mais surtout pendant près de trente ans du journal l' *Express du Midi,* il a apporté sa curiosité intellectuelle, sa vaste érudition sur les sujets les plus divers : philosophie, littérature française et étrangère, pédagogie, roman, politique, son ardent et vigoureux talent de dialecticien et de polémiste, la franchise de ses opinions, la noblesse et la modestie de son caractère. Il n'y a eu guère d'œuvre, de doctrine, de théorie importante qu'il ne se soit fait un devoir d'exposer et de discuter. C'est ce que montrent aussi ses lectures à notre Académie, dont malheureusement nos Mémoires ne gardent que le titre ou

Digitized by Google

quelques brèves analyses, sur *Le Pragmatisme de William James; Balmès et la philosophie allemande; Une religion chinoise, Le Taoïsme; Le dernier écrit de F. Nietzsche; Les philosophies négatives* (d'après Ernest Naville).

M. COSSERAT (Eugène-Maurice-Pierre), ✻, ✾ I., né à Amiens (Somme), le 4 mars 1866; ancien élève de l'Ecole Normale supérieure; agrégé de l'Université; docteur ès-sciences mathématiques (1889); professeur au Lycée de Rennes; aide-astronome, puis astronome-adjoint à l'Observatoire de Toulouse; professeur de calcul différentiel et intégral à la Faculté des Sciences de Toulouse; secrétaire du Comité de publication des *Annales de la Faculté des Sciences;* membre du Jury d'agrégation de mathématiques; directeur de l'Observatoire de Toulouse (1908) et de celui du Pic-du-Midi-de-Bigorre (1915); professeur d'Astronomie à la Faculté des Sciences de Toulouse; lauréat de l'Académie des Sciences (Prix Poncelet, 1899); correspondant de l'Académie des Sciences, section de géométrie (1911); membre de l'Institut de France (1919); correspondant du Bureau des longitudes (1923); décédé à Toulouse le 31 mai 1931.

CORRESPONDANTS

M. CAZALIS DE FONDOUCE (Paul-Louis), ✾ I., Commandeur de l'Ordre des SS. Maurice et Lazare; né à Montpellier le 11 juin 1835, décédé dans cette ville le 9 avril 1931. Ingénieur des Arts et Manufactures, licencié ès-sciences; ancien Secrétaire général de l'Académie des Sciences et Lettres et ancien président de la Société Archéologique de Montpellier; membre non résidant du Comité des Travaux historiques ; correspondant national de l'Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse (1918). CAZALIS DE FONDOUCE a été à la fois géologue, économiste, épigraphiste, mais avant tout préhistorien. Ses nombreux travaux, livres, articles dans les Revues générales ou locales, communications aux grands congrès français et internationaux, comptes rendus de ces réunions, ses fouilles

Digitized by Google

et ses collections l'ont classé parmi les fondateurs de l'archéologie préhistorique, surtout pour le Midi, de l'Aveyron à la Provence. Pour l'âge du bronze il a établi le groupe *launacien*. Principales œuvres : *Les derniers temps de la pierre polie dans l'Aveyron* (1867); *Les temps préhistoriques dans le Sud-Est de la France, les allées couvertes de Provence* (1873); *Inventaire des dolmens de l'Hérault; l'Hérault aux temps préhistoriques* (1880).

M. DE DUBOR (François-Félix-Marie-Georges), ✠ I., né à Toulouse, le 22 janvier 1848; orientaliste et auteur dramatique (pseudonyme Georges Launay); ancien directeur de la succursale du Crédit Foncier d'Agen; ancien attaché à la Bibliothèque nationale (1888-1921); ancien président de la Société d'ethnographie, du Comité d'Extrême-Orient, etc.; décédé le 3 mai 1931, inhumé à Toulouse le 17 mai 1931.

M. le Marquis de BAYE (Joseph), ✲, ✠ I., G. C. ✠, né à Paris, le 31 janvier 1853; archéologue et voyageur; ancien président de la Société des Antiquaires de France, membre non-résidant du Comité des travaux historiques, correspondant de la Société archéologique du Midi de la France; décédé à Paris le 31 mai 1931.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Cliché « Ancienne Photographie Provost ».

FÉLIX PASQUIER

9 octobre 1846 — 6 novembre 1929.

Digitized by Google

MÉMOIRES
DE
L'ACADÉMIE DES SCIENCES
INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES
DE TOULOUSE

ELOGE DE FÉLIX PASQUIER

par M. Fr. GALABERT

Il y a quelques années, ayant à retracer la vie et les travaux du bibliothécaire Lapierre, j'avais constaté que la poussière des bibliothèques, particulièrement propice à la conservation du corps humain, l'avait amené à un âge fort avancé. Et j'observais qu'au même moment un archiviste prouvait à son tour que la poussière des archives possède, ou du moins possédait jadis, la même vertu.

C'est de cet archiviste que j'ai à vous parler aujourd'hui. Physionomie bien curieuse que celle de notre confrère Félix Pasquier, et qui par plus d'un trait rappelle celle de son ami Lapierre ; même passion du document, même scrupuleuse honnêteté. Quel est le Toulousain érudit ou lettré qui n'a connu cette démarche grave, majestueuse, cette bonne figure ronde, sérieuse et austère, qui brusquement s'éclairait d'un malicieux regard accompagnant une non moins malicieuse boutade contre les hommes et les choses ? D'abord archiviste départemental de l'Ariège, puis archiviste départemental de la Haute-Garonne, il a partagé sa vie et ses travaux entre ces deux fonctions.

Né par hasard à Paris le 9 octobre 1846, c'est au pays de sa mère qu'il fait ses études, au collège des Jésuites de Poitiers. Il revient à Paris en 1868 pour entrer à l'Ecole des Chartes et commence à préparer la licence ès-lettres,

Digitized by Google

mais il ne la poursuit pas. Il venait de terminer sa seconde année de l'Ecole quand la guerre éclate; il fallut même supprimer l'oral de l'examen de fin d'année. Et pendant que plusieurs de ses camarades combattaient dans l'armée de la Loire, lui-même participait comme sergent-major des mobiles au siège de Paris, assistait au combat de Buzenval, ce qui lui donnera le droit de traiter plus tard de « vieille baderne » le général Trochu qui dans cette affaire a inutilement fait massacrer les mobiles.

L'année scolaire 1870-71 est donc entièrement perdue pour les études, et c'est seulement en 1871-72 qu'il peut faire sa troisième année et par suite passer le 27 janvier 1873 sa thèse de sortie sur les *Grands jours de Poitiers de* 1454 *à* 1634 (1). Dans la même promotion on relève les noms d'Aug. Molinier, R. de Lasteyrie, Parfouru, Ulysse Robert, Théophile Dufour, etc., futures gloires de l'érudition française.

Il va ensuite en Belgique classer un dépôt d'archives privées, prépare sa licence en droit (qu'il obtiendra à Toulouse en 1875), puis, tandis que ses camarades restaient à Paris, lui, au hasard des postes vacants, partait pour l'autre extrémité de la France. Le 2 février 1874, il était en effet nommé archiviste de l'Ariège.

I. L'Ariège

Le voilà donc, au mois de mars suivant, débarquant à Foix, ville qui lui est totalement inconnue. La nouvelle est vite répandue, car chaque arrivée de jeune fonctionnaire mettait en émoi la population du chef-lieu ariégeois. La garnison, qui comprenait un bataillon de vieilles mégères ayant des chambres à louer, ainsi qu'un régiment de demoiselles à marier, se livrait aussitôt à de savantes manœuvres pour dresser ses batteries contre la proie convoitée. « Un archiviste, ça reste longtemps, c'est bon à

(1) Paris, Thorin, 1874, in-8° de 136 p.

Digitized by Google

loger », disait le bataillon. Et d'autre part le régiment estimait que Pasquier, jeune, élancé alors, séduisant, était un gibier souhaitable. Mais si d'autres se laissèrent séduire par le charme des alouettes fuxéennes, lui leur tint le bec dans l'eau... de l'Ariège toute sa vie.

Le séjour de Foix pour un jeune chartiste n'avait à cette époque que bien peu d'attraits. Les conscrits du premier empire, voulant faire disparaître les pièces d'état civil qui pouvaient permettre de les enrôler, n'avaient rien trouvé de mieux que de mettre le feu aux archives. Aucun vieux grimoire donc à étudier. Comme distractions le néant ou presque. A quoi bon ! Toulouse était si près ! Pasquier créa tout, archives et distractions. Et pendant vingt ans il vécut heureux comme un roi (un roi d'ancien régime, bien entendu). Ce Parisien du Poitou était un méridional modèle. Foix était devenu sa véritable patrie.

1. *Archives.* — Il eut d'abord à s'occuper des séries modernes; elles étaient à son arrivée dans un désordre inexprimable, ainsi que le raconte l'abbé Duclos qui, dans son *Histoire des Ariégeois,* a consacré à Pasquier en 1886 une notice enthousiaste. « Le classement des séries des papiers modernes, dit avec raison cet auteur (1), en soi peu attrayant, constitue une besogne ingrate. Une fois le travail fini, le public, quand il n'a pas été témoin des efforts tentés par l'archiviste, ne peut que difficilement se rendre compte des obstacles surmontés. » C'est d'ailleurs le sort commun réservé à tous les professionnels d'archives et de bibliothèques dont le travail obscur est rarement apprécié; et ils s'estiment fort heureux quand on ne vient pas les accuser de n'avoir rien fait. Pasquier fournit là un travail énorme, revoyant et triant tous les dossiers, mettant au rebut 12.000 kilos de papier. Grâce à deux auxiliaires successifs auxquels il sut inculquer la passion des documents et l'amour de l'ordre, les séries furent en une dizaine d'années admirablement rangées et étiquetées.

(1) T. V., p. 796-813.

Digitized by Google

Mais en même temps que ce travail administratif, il mène de front le travail relatif aux archives anciennes. Il parcourt d'abord toutes les communes de son département et s'efforce de découvrir les vieux documents qui gisent trop souvent au fond d'un placard, dans quelque caisse à outils, ou sont enfouis sous des monceaux de vieux Officiels. Non seulement il essaie d'intéresser les secrétaires de mairie à leur conservation, en leur montrant l'utilité que ces documents peuvent avoir dans les pays de montagne pour les intérêts de la commune, à propos de questions de pâturages notamment, mais encore il recherche ceux qui peuvent être revendiqués par les archives départementales en vertu des lois et règlements.

Il fait ainsi rentrer aux archives les papiers des greffes des justices seigneuriales du Couserans gardés par le Tribunal de Foix ; les documents de la sénéchaussée et du présidial de Pamiers, abandonnés dans le grenier du Tribunal de Pamiers (il en sort tout un camion) ; il obtient des archives des Pyrénées-Orientales les documents de l'intendance de Perpignan relatifs à l'Ariège sous Louis XV et Louis XVI, trouve à la sous-préfecture de Pamiers des documents révolutionnaires; deux communes, Saint-Ybars et Daumazan, lui donnent, outre les archives cantonales, les papiers qu'elles ont reçus des directoires du département et du district de 1789 à l'an IV, et c'est ainsi qu'il reconstitue pièce par pièce les délibérations de ces administrations et toute la série des archives révolutionnaires de l'Ariège (1).

Voilà pour les archives civiles. Pour les fonds ecclésiastiques, il obtient les documents anciens de l'évêché de Saint-Lizier, les documents du chapitre collégial de Saint-Ybars égarés à la mairie, les documents relatifs aux diocèses de Pamiers et de Mirepoix et aux abbayes de Combelongue et

(1) Fr. GALABERT, *Les archives révolutionnaires de l'Ariège* (*La Révolution française*, t. XLVIII, 1905, p. 437; *Bull. de la Société ariégeoise*, t. X, 1905).

Digitized by Google

du Mas-d'Azil conservés aux Archives de la Haute-Garonne. Enfin grâce à ses relations amicales avec l'évêque de Pamiers, Mgr Rougerie, il réussit à faire rentrer aux Archives tout le fonds de l'évêché de Pamiers qui était entassé sans ordre dans le clocher de la cathédrale, où seuls les rats avaient accès (et j'entends par là aussi certains rats de bibliothèques), réintégration faite au grand regret de ces rongeurs qui perdaient les moyens d'aiguiser leurs dents, mais à la grande joie des travailleurs sérieux, entre autres de certains ecclésiastiques qui s'intéressaient aux études historiques et voyaient avec regret le pillage de ces archives; ce fonds était d'autant plus important que l'évêque de Pamiers sous l'ancien régime était président des Etats du pays de Foix, et tous les documents relatifs à cette institution se trouvaient ainsi mis définitivement à l'abri.

Si l'on ajoute les dons obtenus de divers particuliers (documents relatifs au Couserans, aux guerres de Louis XIV en Roussillon, papiers de la famille Tersac-Montbéraud, cartulaire de Miglos, etc) (1), Pasquier avait enfin des archives à garder et à mettre en valeur.

⁂

2. *Travaux historiques.* — Mais pour mettre ces archives en valeur, il est utile d'avoir une revue à sa disposition et des lecteurs pour lire la Revue. Il s'associe donc à divers savants locaux, épris comme lui de travaux intellectuels, et il fonde en avril 1882 cette *Société ariégeoise des sciences, lettres et arts* dont il a été l'âme pendant toute sa vie, d'abord comme secrétaire général, puis comme président; en 1899 elle donnera naissance à une filiale, la *Société des Etudes du Couserans;* elle attirera et organisera à Foix de nombreux congrès, Congrès de la Société géologique de France (1883), de la Société française d'archéologie (1884), Congrès des Félibres d'Aquitaine (1886), etc. Le nombre des

(1) Duclos, *op. cit.*, t. V., p. 801.

Digitized by Google

membres est illimité. On accepte toutes les bonnes volontés, et surtout toutes les cotisations, compétentes ou non. Et avec l'argent des uns, les autres peuvent imprimer un bulletin d'un intérêt tout particulier et d'une remarquable tenue scientifique.

Pasquier trouva d'ailleurs dans les deux imprimeurs ariégeois Louis Lafont de Sentenac et Léon Gadrat des collaborateurs excellents qui lui facilitèrent la création du Bulletin imprimé alternativement par chacun d'eux ; l'un érudit distingué, amateur de livres, collectionneur, auteur d'un recueil de Noëls, d'un Nobiliaire de l'Ariège, d'un Armorial des évêques de Pamiers, d'une Bibliographie ariégeoise, un des fondateurs de la Société, dont il restera jusqu'à sa mort le trésorier, l'autre installé dans une de ces vieilles librairies du temps jadis où il accueille avec une bienveillance et une cordialité exquises tous les intellectuels, fuxéens ou non, toujours prêt à favoriser leurs travaux en mettant à leur disposition avec une inépuisable obligeance toute sa connaissance du passé ariégeois et toutes les ressources de sa maison d'édition.

Et dès lors les travaux de Pasquier se multiplient. Déjà il a publié dans la *Revue des langues romanes* (1880) le *Leudaire de Saverdun* (texte roman de 1327) ; dans la *Revue de Droit Français* (1881) les *Coutumes de Saint-Bauzeil de* 1281 ; dans la *Semaine catholique* de Pamiers (1882) un cantique patois du XVIII^e^ siècle. Le Bulletin de la Société ariégeoise devient désormais son recueil presque exclusif. La bibliographie ariégeoise de Lafont de Sentenac, citée tout à l'heure, parue en 1899, ne contient pas moins de 8 pages d'articles ou ouvrages qui lui sont dus et il faut y ajouter toute la production postérieure. Un excellent répertoire des travaux de Pasquier qui vient de paraître dans le Bulletin de la Société par les soins de l'abbé Blazy compte 270 numéros (1). Cela me dispensera de dresser de nouveau

(1) *Bibliographie des travaux d'érudition de Félix Pasquier, dressée par M. l'abbé Blazy* (*Bull. de la Société Ariégeoise,*

Digitized by Google

la liste de tous ces travaux. Je me contenterai d'en citer quelques-uns pour donner une idée de son activité scientifique.

A vrai dire, et ce sera d'ailleurs la caractéristique de l'érudition de Pasquier, ce sont de petits articles de 8 à 12 pages sur des points de détail plutôt que des œuvres de longue haleine. Mais tous se rattachent d'une façon générale à quelques sujets de prédilection.

On y constate notamment un goût marqué pour les études de coutumes, pour la publication desquelles il s'associera plus tard à Toulouse aux efforts de Brissaud. Dès 1882 (Annuaire de l'Ariège), il publie la *Nomenclature des chartes de coutumes de l'Ariège;* en 1887 les Coutumes d'Ornolac de 1415; en 1888 les Coutumes de la ville d'Ax-sur-Ariège, 1241-1391-1672;en 1889 la Charte communale de Massat; en 1890 les Coutumes de Maranges en Catalogne, 1184-1250-1335; en 1891 (R. des Pyrénées) les Coutumes municipales de Foix sous Gaston Phœbus, texte roman de 1387; en 1893 le Texte roman des coutumes municipales de Seix-en-Couserans; en 1897 (A. du Midi) les Coutumes du Fossat dans le comté de Foix de 1274; en 1915 les Coutumes municipales de Rabat, XVI^e^ et XVII^e^ siècles ; enfin et surtout les Coutumes de St-Girons XIII^e^-XVII^e^ siècle, en collaboration avec l'abbé Samiac (1924) (1).

Je citerai encore, par ordre chronologique des documents :

---

t. XVII, p. 251-278, et tirage à part, Foix, Gadrat, 1930, in-8° de 36 p.). Cette bibliographie particulièrement complète et précise, qui a paru au moment même où le présent travail était lu dans notre séance publique (décembre 1930) donne dans un ordre méthodique la liste de tous les travaux de Pasquier avec indications des Revues où ils ont paru, ainsi que des tirages à part. Afin de simplifier les références dans les pages qui suivent, je renverrai sous l'abréviation *Blazy, n°...* aux numéros de ce travail où on trouvera ainsi toutes les indications bibliographiques nécessaires.

(1) BLAZY, n^os^ 177, 188, 179, 187, 186, 182, 196, 185, 190, 193.

Digitized by Google

Documents inédits concernant La Bastide-de-Sérou (Blazy, n° 180); — *Renseignements historiques tirés des anciens registres d'état civil de l'Ariège* (id., n°s 144-148); — *Episodes de la vie municipale à Foix sous Gaston Phébus* (id., n° 126); — *Donation du fief de Pailhès en* 1256 *et documents concernant les seigneurs de cette baronie au* XVI^e^ *siècle* (id., n° 119); — *Constitution de fiefs par le comte de Foix* (Roger Bernard III) *en* 1267 (à Lordat) *et* 1284 (à Vernajoul) (id., n° 123); — *Gaston Phœbus en Prusse* 1357-58 (id., n° 127); — *Privilèges et libertés des trois Etats du comté de Foix à la fin du* XIV^e^ *et au commencement du* XV^e^ *siècle* (charte en roman, id., n° 184); — *Détresse de l'abbaye des Salenques en* 1483 (id., n° 201); — *Traces de servage dans le haut pays de Foix au* XV^e^ *siècle* (id., n° 136); — *Règlement pastoral à la fin du* XV^e^ *siècle dans une haute vallée du Couserans,* étude d'après une charte romane (1491) (id., n° 139); — *Servage, paréages et autres institutions à Lézat et à Saint-Ybars au comté de Foix* XI^e^-XVI^e^ *siècle* (1919), important travail qui complète celui de MM. Palenc et Dognon sur la coutume de Lézat (id., n° 115); — la réédition du *Mémorial historique* du curé Delescazes qui constitue la version catholique des guerres de religion à côté de la version protestante du pasteur Olhagaray; Pasquier, avec la collaboration de M. Doublet, y consacra tout un volume du Bulletin de la Société (id., n° 203); — *La Réformation forestière à Seix en* 1667 (id., n° 152); *Episodes des relations entre la vallée de Vicdessos et les vallées voisines de la Catalogne aux* XVII^e^ *et* XVIII^e^ *siècles, lies et passeries* (id., n° 233); — *Le régime féodal à Sainte-Croix-Volvestre d'après les reconnaissances de* 1785 (id., n° 194).

Tout cela, on le voit, est surtout relatif à l'histoire sociale, aux institutions du moyen âge.

Mais si un document curieux relatif à une autre période tombe sous sa main, il se gardera bien de le négliger. Ainsi en reproduisant un arrêt du Parlement de Toulouse sur une *Substitution de mari à Artigat* en 1560 (1), il nous racon-

(1) BLAZY, n° 142.

Digitized by Google

tera l'histoire de Martin Guerre qui, étant parti pour l'armée et étant resté huit ans absent, fut remplacé par un sosie tellement ressemblant que sa femme elle-même ne s'aperçut pas de la supercherie. Il faut dire que le mari avait été assez niais pour raconter à ce sosie, qu'il avait trouvé à l'armée, certains détails intimes dont la connaissance facilita le succès de l'imposteur auprès de la nouvelle Alcmène ; et le jour où le vrai Martin Guerre revint, ce ne fut qu'à grand'peine qu'il put reprendre la place usurpée, tandis que l'imposteur prenait une autre place, au sommet d'une potence. Je serais tenté de plaindre l'imposteur, qui, véritablement, en raison de l'habileté de son exploit, aurait mérité un meilleur sort.

La Révolution également a été l'objet de la curiosité de Pasquier. Plein d'idées préconçues, comme tant d'autres alors sous l'influence de Taine, l'étude des documents lui a bientôt fait comprendre que cette période méritait peut-être aussi une étude approfondie avec une méthode vraiment scientifique. Il avouera plus tard à Toulouse que cette étude le passionne. Dès son séjour à Foix il publie dans le Bulletin de la Société ariégeoise les *Doléances du Donnezan en* 1789, les *Cahiers de... doléances de... Bonnac-sur-Ariège,* et dans le journal *l'Avenir* de son ami Gadrat toute une série d'autres cahiers de doléances sous le titre général de *Documents sur la période révolutionnaire dans l'Ariège;* il étudiera également les *Troubles de Mirepoix en* 1792 (1).

Etranger au pays, il est amené à en étudier la langue, indispensable pour lire les documents rédigés en dialecte local. A ce point de vue, outre les textes de coutumes déjà signalés, il édite encore :

Un *Prône patois du* XVI^e^ *siècle* avec une exhortation patoise pour le mariage; les *Œuvres patoises du poète fuxéen Tribolet* (1768-1844); les *Œuvres du poète patois Rémy*

(1) BLAZY, n^os^ 210, 211, 212, 216.

Digitized by Google

Matossi (début XIX^e^ siècle) (1); le *Tableu de la bido del parfait Chrestia* du P. Amilia (1673) (2); et surtout, en collaboration avec H. Courteault, aujourd'hui directeur des Archives, les *Chroniques romanes des comtes de Foix* (3), composées au XV^e^ siècle par Arnaud Esquerrier et Miégeville, qui constituent une histoire des comtes depuis le XI^e^ siècle et fournissent de nombreux renseignements sur la topographie et la géographie historique de l'Ariège.

Et ainsi l'étude des textes en langue d'Oc l'amène à s'intéresser au mouvement félibréen. En 1884, il retrace *le séjour du poète Jasmin dans l'Ariège en* 1854 (4). En 1886, au Congrès des félibres d'Aquitaine, c'est lui qui présente le rapport sur le concours de littérature et de philologie romanes. Il encourage son ami Gadrat à entreprendre en 1891 la publication de *l'Almanac patouès*, d'une excellente tenue littéraire, plein de renseignements sur les usages, chansons, etc., recueil précieux pour la philologie des Pyrénées centrales, et il y collabore. Il rédige des préfaces pour des contes locaux, écrit lui-même un de ces contes (*las neits de Toulouso*) (5), et en 1909, dans une réunion d'archéologues qui visite Arles sous la direction de Mistral, il adresse à l' « illustre et vénéré maître » un discours enthousiaste où il compare l'œuvre du poète provençal à celle du grand archéologue normand A. de Caumont, félibres et archéologues ayant également travaillé à réveiller les énergies locales par l'étude de la langue et des monuments du terroir.

Citons enfin les travaux professionnels proprement dits. Tout en continuant l'inventaire du présidial et de la sénéchaussée de Pamiers (série B) commencé par ses prédéces-

---

(1) BLAZY, n^os^ 63, 65, 69.
(2) Nouvelle édition en collaboration avec G. DOUBLET, Foix. Pomiès, 1897; in-8° de CXXXVI-426 p.
(3) *Id.*, n° 135.
(4) *Id.*, n° 61.
(5) *Id.*, n° 62.

Digitized by Google

seurs, il fait un relevé complet de certains documents trouvés dans les communes : *Etat civil, délibérations municipales et livres terriers antérieurs à* 1792, *existant dans les archives communales et départementales de l'Ariège, état sommaire* (*Annuaire de l'Ariège,* 1890).

Il réunit tous les ouvrages imprimés, relatifs à l'Ariège aussi bien au point de vue économique (commerce, industrie, mines, etc.) qu'au point de vue historique, et grâce à une entente avec ses amis les deux imprimeurs, il fait ainsi des archives une sorte de petit dépôt légal qui, continué par ses successeurs, constitue une bibliothèque ariégeoise des plus complètes et des plus utiles.

Il collabore avec Fontes au *Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque municipale de Foix* (1898) et donne une *Description d'un manuscrit de la bibliothèque municipale de Pamiers* (1).

⁂

3. *Travaux archéologiques.* — Mais en parcourant dès son arrivée les vallées ariégeoises à la recherche des vieux papiers et parchemins, Pasquier a été séduit aussi par d'autres documents, les documents en pierre, aussi intéressants que les documents écrits. C'est l'Ariège qui a éveillé en lui la curiosité de l'archéologue, et c'est l'archéologie qui jusqu'à son dernier jour sera l'objet de ses préférences.

Avec un éminent ariégeois, l'abbé Cau Durban, il fouille diverses stations préhistoriques (2), étudie des *Sépultures gallo-romaines dans la grotte supérieure de Massat* (fouilles d'octobre 1884), *Le sarcophage chrétien du Mas Saint-Antonin* (1886), les *Piles gallo-romaines dans le Couserans* (1907) (3).

Comme il l'a fait pour les coutumes, il dresse la liste des *Monuments historiques de l'Ariège* (*Annuaire de l'Ariège,*

(1) BLAZY, n° 3.

(2) *Explorations archéologiques de M. l'abbé Cau Durban dans le Castillonnais* (BLAZY, n° 81).

(3) BLAZY, n°s 86, 90, 89,

Digitized by Google

1881) ; la *Nomenclature des dolmens de l'Ariège* (1883) ; l'*Inventaire des richesses d'art de la France, nomenclature du département de l'Ariège* (1883) (1).

Puis ce sont ici aussi quantité de travaux de détail :

Le castrum de Caumont, notes archéologiques (en collaboration avec Cau Durban; Blazy, n° 94); — *Castrum de Caumont (Ariège) et Castelas de Belvezet (Gard), analogies dans le système de construction* XII^e^-XIII^e^ *siècles* (id., n° 95); — *Chartes de* 1301-1309 *relatives à l'agrandissement de l'église de Miglos* (id., n° 96); — *Un joyau des comtes de Foix au* XV^e^ *siècle* (id., n° 98); — *Construction d'un rétable dans l'église de Vic-de-Sérou en* 1680 (id., n° 101); — *Un rétable dans l'église de Prades construit en* 1627 (id., n° 100); — *Le château d'Usson en* 1722 (id., n° 155); — *Notes sur divers monuments de l'Ariège* (id., n° 82).

Mais son œuvre essentielle en cette matière, c'est le volume qu'il a consacré avec Roger au *Château de Foix, Notice historique et archéologique* (2). Non seulement il en a retracé dans ce volume l'histoire complète depuis les plus lointaines origines avec une description archéologique particulièrement détaillée, mais encore il a multiplié ses efforts et ses démarches pour faire entreprendre les réparations nécessaires afin d'en assurer la conservation qui était fort menacée. C'est certainement une des œuvres qui lui font le plus d'honneur.

C'est également lui qui par ses démarches incessantes a provoqué et obtenu le classement des remparts gallo-romains de Saint-Lizier. Il a raconté souvent lui-même toutes les mauvaises volontés auxquelles il se heurta et dont il vint à bout à force de patience et de ténacité, reconstituant sans se décourager les dossiers perdus à plusieurs reprises (plus ou moins volontairement) par les bureaux. C'est lui aussi, m'a-t-on affirmé, qui a fait classer les ruines

(1) Blazy, n^os^ 76, 78, 83, 77.
(2) Foix, Gadrat, 1900, in-8° de 157 p. avec grav. et plans.

Digitized by Google

si pittoresques et si intéressantes au point de vue archéologique du château de Lordat.

C'est encore à lui que l'on doit en très grande partie la création du Musée de l'Ariège, formé à l'occasion de la donation par le Dr Félix Garrigou de ses collections géologiques et paléontologiques. Membre du comité d'initiative, il adresse à ce sujet au Ministère un rapport où il expose avec beaucoup de sens pratique l'état de la question et ce qu'il y a lieu de faire pour mener le projet à bonne fin (1). C'est même en vue « d'enrichir les collections du Musée départemental et d'étudier les questions qui se rattachent à cette œuvre », que la Société ariégeoise, d'après l'article 2 des statuts, s'est fondée.

⁂

4. *Léran, Louis XI, l'Andorre.* — Son œuvre historique la plus importante dans l'Ariège est celle qui se rattache aux archives du château de Léran.

Le château de Léran possède un des plus riches dépôts d'archives privées qui soient en France. On sait que la famille de Lévis Mirepoix, originaire de l'Ile de France, avait été installée dans le Midi en 1209 à la suite de la croisade des Albigeois. Apparentée à de grandes familles françaises et étrangères, elle a fourni à l'Eglise des cardinaux, des archevêques, etc., au pouvoir royal quantité de sénéchaux, de gouverneurs, d'hommes de guerre, d'ambassadeurs, et dès lors les papiers composant son chartrier sont, on le conçoit, pleins de renseignements de premier ordre non seulement pour l'histoire méridionale, mais encore pour l'histoire générale, l'histoire de la marine au XVIIIe siècle, l'histoire du Canada, etc.

Pasquier ne tarda pas à nouer avec le duc de Lévis Mirepoix et avec son régisseur S. Olive, tous deux esprits particulièrement distingués, une de ces amitiés étroites qui devaient se perpétuer à travers les générations successives.

(1) Musée départemental de l'Ariège, 1882.

Digitized by Google

Et le château de Léran devint pour ainsi dire comme une annexe des archives de l'Ariège d'abord, de la Haute-Garonne plus tard. Pasquier s'y rend comme chez lui, y passe ses vacances, et bientôt grâce à ses conseils éclairés, le dépôt des archives était par les soins de divers érudits classé et inventorié, et une magnifique publication en quatre volumes due à Olive venait bientôt offrir au monde savant une énorme quantité de renseignements de toute sorte (1). Pasquier y ajouta peu de temps avant sa mort un cinquième volume qui obtint la 3e médaille au concours des antiquités de la France (Académie des Inscriptions et Belles Lettres, 30 mars 1928).

C'est la même récompense qu'avait déjà obtenue (20 avril et 18 mai 1923) une de ses œuvres les plus importantes, originaire encore des archives de Léran, le *Cartulaire de Mirepoix* (1921), en deux gros volumes gr. in-8°, l'un consacré aux documents (le mot cartulaire étant pris dans le sens de recueil factice de textes), l'autre à une introduction historique qui constitue un morceau essentiel de l'histoire du Midi depuis la croisade des Albigeois. On y voit les seigneurs du Nord s'étudier à faire oublier leur origine, administrer sagement leur domaine, puis, devenus moins puissants avec les ruines de la guerre de Cent ans, s'associer au roi par un acte de paréage (1390) qui favorise le maintien des privilèges de la ville et de ses institutions municipales. Historique de la seigneurie, charte de coutumes de 1207, organisation municipale, droits féodaux divers, redevances fiscales ou militaires, règlements sur la boucherie, les foires et marchés, les usages forestiers, forment un tableau complet de la vie d'une seigneurie et de ses habitants au moyen âge (2).

---

(1) *Archives du château de Léran. Inventaire historique et généalogique des documents de la branche Lévis-Léran, devenue Lévis-Mirepoix.*

(2) Voir les comptes rendus de MM. Gadrat, (*Bull. de la Société ariégeoise*, t. XVI, p. 21) et Laval (*Annales du Midi*, 1923, p. 58).

Digitized by Google

A Mirepoix encore il a consacré un guide des plus intéressants publié en 1924 par le Comité de tourisme de la localité, *Mirepoix et ses environs*, où il retrace son histoire depuis la reconstruction de 1279 et décrit les monuments de la cité ainsi que les châteaux de Lagarde, de Léran, les remparts ou églises de Camon, Vals et Teilhet (1).

Pasquier a aussi attiré l'attention sur un autre fonds de Léran, celui de la seigneurie de Thésan en Languedoc, aujourd'hui département de l'Hérault, fonds si important qu'à la suite des démarches de Pasquier il a fait l'objet d'un volume spécial, à la fois inventaires et documents, publié par Pasquier et Olive dans la collection officielle des inventaires de l'Hérault (2). Pasquier lui-même avait déjà édité une série de *Documents relatifs à la seigneurie de Boussagues (Hérault)* (3), documents qui font également partie de ce fonds de Thésan et qui sont des plus intéressants pour l'histoire locale et l'histoire générale.

A Léran aussi il trouve le mot pour rire. Ce mot, qui jadis était sur toutes les murailles, Cambronne ne l'a pas inventé, puisque Pasquier l'a trouvé déjà sur un parchemin du XIV^e^ siècle. Et vous le trouverez vous-mêmes, tout au long en fac similé avec la caricature qui l'accompagne dans le *Bulletin de la Société archéologique du Midi de la France*, n^os^ 42, p. 116 (4). La caricature a été sans doute, dit Pasquier, dessinée par un écolier, elle représente « un homme d'apparence ridicule, aux lèvres épaisses, à la bouche fendue d'une extrémité à l'autre, au nez écrasé, à l'œil fixe, aux sourcils arqués inversement, à la barbiche en pointe, aux cheveux crépus » ; et tandis que le pédagogue pérore, l'écolier s'adressant à son « visage breneux » lui envoie

(1) BLAZY, n° 168.

(2) *Archives du département de l'Hérault. Documents et inventaires complémentaires*, t. VIII. *Le fonds Thésan aux archives du château de Léran (Ariège)*... (BLAZY, n° 22). Voir compte rendu de M. CALMETTE, *Annales du Midi*, 1920, p. 396.

(3) BLAZY, n° 181.

(4) *Une caricature de la fin du* XIV^e^ *siècle et un mot célèbre.*

Digitized by Google

les cinq lettres bien connues, sauf que la finale est, comme il convient en langue d'Oc, la première des voyelles au lieu de la seconde. Pasquier, commentant le document dans la séance du 13 mai 1913, s'appesantit de tout son poids sur la matière, il la tritura, la pétrit jusqu'à ce qu'il nous en eut, si j'ose dire, exprimé tout l'arome, après quoi, tout comme l'écolier au visage de son maître, il nous lança le mot en pleine figure. Je ne le répèterai pas, convaincu que vous l'avez tous à la bouche... !

⁂

Quantité d'autres travaux ont pour origine les archives de Léran, notamment la plupart de ceux qui concernent Louis XI.

Ainsi dans le tome II de l'Inventaire de Léran, c'est Pasquier qui a rédigé avec une introduction importante, l'*Inventaire des documents concernant Boffille de Juge, comte de Castres, vice-roi de Roussillon et de Cerdagne sous le règne de Louis XI et de Charles VIII.* Puis reprenant cet inventaire dans un volume des Archives historiques de l'Albigeois sous le titre : *Un favori de Louis XI, Boffille de Juge, comte de Castres, vice-roi de Roussillon* (1), il y a ajouté le texte même des documents qui sont de premier ordre. Ce napolitain d'origine avait su en effet se concilier la faveur de Louis XI qui l'a chargé de gouverner le Roussillon et la Cerdagne, et les archives de Léran renferment toute la correspondance du roi avec son favori au sujet de l'administration du pays. L'ouvrage obtint en 1914 la 2e mention au concours des Antiquités de la France (Académie des Inscriptions et Belles Lettres).

Un autre document de Léran nous montre Louis XI ordonnant au bailli de Vermandois d'assister ses envoyés chargés d'aller chercher à Reims la Sainte Ampoule, et si les religieux refusent d'exécuter la bulle accordée au roi

(1) Un vol. in-8° de XXXIV-251 p., 1924.

Digitized by Google

par le pape à cet effet, de les y contraindre par la force (1).

La physionomie de ce prince paraît avoir particulièrement intéressé Pasquier. Chaque fois qu'en dehors de Léran il met la main sur les documents le concernant, il les publie aussitôt.

Ainsi, tandis qu'il est encore archiviste de l'Ariège, il trouve aux Archives de la Haute-Garonne, dans un registre de la viguerie, des actes émanés du dauphin Louis, chargé par son père Charles VII d'administrer le Languedoc de 1439 à 1444. Ces actes donnent des détails très précis sur les excès des routiers du bâtard de Bourbon et de Rodrigue de Villandrando qui, installés à Villemur, rançonnent les seigneurs du voisinage et les habitants de Grisolles dont ils brûlent les récoltes, et sur ceux du bâtard d'Armagnac et de Jean de Salazar qui dévastent le Languedoc. Comment le dauphin s'efforce de mettre un terme à ces excès, c'est ce que montre Pasquier dans un article sur *Louis dauphin, fils de Charles VII et les routiers en Languedoc de* 1439 *à* 1444 (2).

Pasquier trouvera encore à Toulouse dans les dossiers de l'ordre de Malte des renseignements sur une tentative d'empoisonnement de Louis XI en 1474. Il en fait l'objet d'une communication à l'une de nos séances (3). Il s'agit de la donation de la terre du Castéra et de Pradère à La Chesnaye, maître d'hôtel du roi, qui avait révélé le complot tramé par Charles le Téméraire. Ce fief passera plus tard à Jacques Minut, premier président au Parlement au XVI^e^ siècle, humaniste célèbre (4).

---

(1) *Mandement de Louis XI concernant la translation de la Sainte Ampoule en* 1483. (*Bull. hist. et philologique du Comité des travaux historiques,* 1903).

(2) Foix, Pomiès, 1895, in-8° de 23 p.

(3) *Tentative d'empoisonnement de Louis XI en* 1474. *Donation d'un fief au révélateur du complot.* (*Mém. de l'Acad.,* 11^e^ série, t. IV, 1916).

(4) Cf. De Santi, *Les Minut, seigneurs du Castéra et de Pradère* (*Revue historique de Toulouse,* t. XI, 1924, p. 45).

Digitized by Google

Sur le rôle de Louis XI en Roussillon et en Cerdagne et ses rapports avec la Catalogne et l'Aragon, Pasquier à publié également des documents essentiels. On sait comment Louis XI, ayant prêté à Jean II d'Aragon 200.000 écus d'or pour l'aider à réprimer le soulèvement des Catalans, en profita pour occuper comme gages le Roussillon et la Cerdagne.

L'occupation de la Cerdagne a fourni à Pasquier la matière d'un article intitulé *La domination française en Cerdagne sous Louis XI* (1). Il y publie une douzaine de lettres de Louis XI conservées aux archives municipales de Puycerda qu'il a explorées à deux reprises en 1891 et 1894. Ces lettres montrent la politique libérale de Louis XI qui par une administration sage, tolérante, cherche à se concilier les habitants, confirme leurs privilèges, évite de lever de nouveaux impôts, espérant ainsi garder définitivement le pays.

Quant aux rapports du roi avec les Catalans eux-mêmes, ils font l'objet d'un autre travail : *Lettres de Louis XI relatives à sa politique en Catalogne de* 1461 *à* 1473 (2). C'est aux archives municipales de Barcelone que Pasquier les a puisées. Il y a là neuf lettres inédites, la plupart adressées par le roi au Conseil de la ville de Barcelone. Ainsi Louis XI, malgré son alliance avec le roi d'Aragon, est en correspondance secrète avec les Catalans révoltés, puis ouvertement en 1466 il prend parti pour eux et pour René d'Anjou contre Jean II d'Aragon, avec l'arrière pensée d'annexer la Catalogne à son royaume. Ce sujet, dont Pasquier a deviné l'importance, devait être repris peu après comme thèse de l'Ecole des Chartes et comme thèse de doctorat et traité avec l'ampleur qu'il méritait par notre confrère M. Calmette (3).

Plus heureux que Louis XI, quelques deux cents ans plus tard, Louis XIII et Richelieu annexeront définitivement le

---

(1) *Bull. hist. et philologique,* 1895, p. 337, 391-422.
(2) Foix, Pomiès, 1895, in-8° de 39 p.
(3) *Louis XI, Jean II et la révolution catalane,* 1903.

Digitized by Google

Roussillon et la Cerdagne. A cette époque se rattachent d'autres travaux ultérieurs de Pasquier. Dans les archives notariales de Toulouse il découvrira une centaine de lettres du plus haut intérêt écrites par le gouverneur de Barcelone, don Joseph Margarit d'Aguilar, partisan de la politique française, à Mazarin, Le Tellier, Louis XIV (1).

Son article sur une famille catalane ralliée à la France (d'après un dossier des Pyrénées-Orientales) (2) est relatif à la même période. Il publie encore en 1881 sous le titre *Déclaration de Louis XIV sur la perte de Barcelone en* 1652 *et autres documents sur les événements de Catalogne de* 1651 *à* 1660, onze documents français et catalans trouvés dans les archives de l'Ariège (série E), concernant l'administration du pays et les ravages causés dans la montagne par les bandes de miquelets (3).

⁂

Ainsi l'Ariège est pour Pasquier une occasion de pousser ses recherches documentaires dans les pays voisins qui de tout temps ont été en relations suivies avec les comtes de Foix.

Citons encore, sur la Catalogne, la *Vente du château de Castelviel de Rosanès en* 1023 *par Béranger, comte de Barcelone,* publication avec fac similé et commentaire d'une curieuse charte des archives de Léran; *La Vicomté de Castelbon en Catalogne,* simple compte rendu d'un très important ouvrage de M. Miret y Sans (4).

---

(1) *Don Joseph Margarit d'Aguilar, gouverneur de Barcelone. Notice suivie de documents sur la guerre de Catalogne,* 1641-1659 (*Bulletin hist. et philologique,* 1921); voir compte rendu de M. CALMETTE, *Annales du Midi,* 1925, p. 137.

(2) *Famille catalane ralliée à la France. Episodes de l'histoire du Roussillon,* 1640-1660 (*Revue hist. du diocèse de Perpignan,* 1923).

(3) BLAZY, n° 232.

(4) BLAZY, n°ˢ 224, 225.

Digitized by Google

Il va également en Andorre explorer les archives du chapitre d'Urgel et fait à cette occasion une excellente critique d'une *Charte fausse de l'organisation de l'Andorre sous Charlemagne* (1). On a en effet longtemps attribué la constitution de l'Andorre en République indépendante à Charlemagne. Pasquier, qui en 1883 avait vu cette charte et en 1892 avait pu s'en procurer une photographie, a montré, ainsi que Brutails après lui, que cette charte a été fabriquée au XI^e^ siècle. L'organisation de l'Andorre ne date en réalité que du paréage de 1278 que Pasquier a étudié dans la communication qu'il fit à notre Académie en 1919 : *La question d'Andorre au* XIII^e^ *et au* XX^e^ *siècles d'après le paréage* de 1278 (2), c'est le texte même de la charte, avec une traduction romane du XV^e^ siècle, sur laquelle repose la double suzeraineté de l'évêque d'Urgel et de la France, celle-ci représentant les droits des comtes de Foix.

En 1903 il donne encore un article sur *L'Andorre en* 1794 d'après le rapport de Chaudron Roussau, représentant en mission dans l'Ariège (3).

Cette rapide et incomplète énumération de son œuvre ariégeoise peut donner une idée de l'érudition prodigieuse qui caractérisait Pasquier et qui se manifestait chaque fois qu'il s'agissait des choses de l'Ariège. Sa mémoire excellente faisait de lui un répertoire encyclopédique de l'histoire et de l'archéologie du pays. Il connaissait tous les faits de l'histoire générale qui s'y rattachent ; il savait sur le bout du doigt la généalogie et les parentés des familles féodales de Foix, de Béarn et d'Aragon et de toutes les branches qui en sont issues. Et je ne saurais oublier l'impression extraordinaire qu'il me produisit lorsque en 1902, au moment d'aller à Foix occuper le poste qu'il avait autrefois

(1) *Bull. de la Soc. arch. du Midi de la France,* 1894, p. 38; *Revue des Pyrénées,* 1895; *Bull hist. et philologique,* 1896.

(2) *Mémoires* de notre Académie, 11^e^ série, t. VII; cf. compte rendu de M. CALMETTE, *Annales du Midi,* 1920, p. 507.

(3) BLAZY, n° 234.

Digitized by Google

si bien rempli, j'allai le trouver aux Archives de la Haute-Garonne pour lui demander quelques conseils indispensables à un débutant qui, comme lui jadis, ne connaissait rien du pays. Les conseils ne me firent pas défaut, ni à ce moment, ni dans la suite, et je sortis de ma visite ayant la sensation que j'avais reçu sur le crâne l'avalanche de plusieurs volumes in-folio : tout en m'énumérant la composition des séries des archives, il m'avait raconté toute l'histoire du département. Ce fut là l'origine d'une sympathie mutuelle qui ne se démentit jamais et que resserra encore l'identité de la profession lorsque les circonstances nous réunirent tous deux à Toulouse. Il a pendant deux ans guidé mes premiers pas dans la carrière, mettant à ma disposition son admirable connaissance des hommes et des choses de l'Ariège.

⁂

5. *Fêtes et amusements à Foix.* — C'est qu'il savait aussi bien l'histoire contemporaine que l'histoire ancienne du pays. Ses amitiés, fondées sur une bienveillance et une honnêteté de tout premier ordre, étaient solides, et cela explique qu'il ait réussi à mener à bien les œuvres diverses qu'il avait entreprises.

Il n'était pas en effet de ces savants enfouis dans leurs études et sans relations avec le monde extérieur. Sa faconde était intarissable et sa gaieté était proverbiale. Il avait des amis pour travailler, il en avait aussi pour s'amuser, entre autres Octave Mirbeau, alors chef de cabinet du préfet de l'Ariège. Il faut en effet se représenter Pasquier, à cette époque lointaine, très différent de ce que nous l'avons vu à Toulouse. Ce n'est que tard que ses proportions physiques ont pris de l'ampleur. A ce moment de sa jeunesse il était au contraire vif et alerte, capable de sauter à pieds joints sur sa table de travail, à la stupéfaction de tel érudit venu pour mettre à contribution des talents autres que celui-là. Il n'a jamais su danser, et il raffolait de la danse, au grand amusement des Fuxéennes qui faisaient

Digitized by Google

cercle pour le voir, à leur grande terreur parfois, car en sautillant ses pieds retombaient souvent là où il ne fallait pas. Et un jour de fête, tandis qu'il causait sur les allées de Villote avec un de ses amis, il put entendre la fille de celui-ci, qui de dos ne l'avait pas reconnu, s'écrier : « Ah ça, dis donc, papa, tu ne vas pas me faire danser avec cet animal de Pasquier ! » Il encaissa, comme s'il n'avait rien entendu, et la demoiselle en question ne perçut jamais chez lui la moindre rancune.

On ne s'étonnera donc pas s'il apporta autant de soin à créer à Foix des distractions qu'à étudier l'histoire et les monuments du pays. C'est à lui en grande partie qu'est dû l'éclat pris par la fête de Foix. Il en a été pendant longtemps l'un des principaux organisateurs, tantôt comme vice-président de la Commission dès 1888, puis comme président à partir de 1892, ainsi qu'en témoigne l'un des registres de la Commission conservés aux archives départementales et que j'eus la chance, à sa grande joie, de retrouver un jour égaré chez un particulier. On y voit son activité prévoyante songer à tout : installations matérielles. négociations pour obtenir une musique, pour se procurer des rosettes ; « prendre ce qui unit, laisser ce qui divise », tel est son principe. Il est, dit un commissaire, « la véritable incarnation » de la fête. C'est lui notamment qui a introduit la célèbre farandole finale. Il en était plus fier que de toutes ses œuvres historiques réunies, et il aimait à le rappeler (1).

Mais la Fête de Foix ne dure qu'un temps et c'est en permanence que Pasquier entend se distraire. Il est le boute en train perpétuel, auteur parfois de tours pendables, comme il les qualifie lui-même (car il les racontera plus tard avec une satisfaction visible), le tout assaisonné de mots à l'emporte-pièce. « Vous cultivez l'anecdote gauloise, lui dira M. Signorel, mais comme, malgré vous peut-être,

(1) Cf. GADRAT, *Félix Pasquier* (*Bull. de la Soc. ariégeoise*, t. XVII, p. 249).

Digitized by Google

vous avez conservé la mesure et le tact d'au delà de la Loire, vous souriez au lieu de rire, et jamais rien ne choque dans votre bouche ou sous votre plume » (1).

Un soir notamment, tandis que la lune, propice aux rêveries et aux gamineries, baignait de sa lueur embrumée le rocher de Foix et argentait les flots de l'Ariège, sur la route silencieuse, aux abords de la ville endormie arrive une bande joyeuse. Une idée diabolique germe dans un de ces cerveaux. La maison d'une sage-femme est sur leur chemin. Halte ! Complot rapide. L'un des gaillards s'accroupit auprès de la porte, dans la position, simulée, de celui qui est bien décidé à ne pas respecter l'interdiction de déposer ce que vous savez le long du mur. Les autres font cercle autour de lui, et toutes les positions étant prises, le chef de la bande (vous avez deviné de qui il s'agit), sonne vigoureusement.

Et aussitôt la vénérable praticienne, inquiète de quelque cliente, de mettre la tête à la fenêtre, et notre archiviste, d'un ton pleurnichard, de la supplier : « Madame, s'il vous plaît, il y a là un de mes amis qui ne peut pas accoucher. Si vous pouviez descendre pour lui prêter l'aide de votre ministère ! — Attendez, attendez un peu, polissons, vous allez voir ! » Et devinant ce qu'ils vont voir, avant que la cuvette vengeresse ne soit venu déverser sur eux la douche réfrigérante, nos gais lurons s'enfuient en s'esclaffant, non sans avoir au passage cassé une autre sonnette.

Et quand, bien des années après, il me racontait cette histoire, d'un air à la fois content et contrit, et, j'en suis bien convaincu, avec l'arrière-pensée que je vous la raconterais aujourd'hui, il ajoutait avec un sourire à la fois malicieux et penaud qui donnait à sa physionomie une expression indéfinissable : « entre nous, j'avoue que ce n'était peut-être pas de très bon goût ! »

---

(1) *Bull. de la Soc. ariègeoise*, t. XV, p. 261.

Digitized by Google

Foix est en fête (Foix est toujours en fête depuis que M. l'Archiviste départemental en a fait sa patrie d'adoption). C'est le carnaval, en l'an je ne sais quand. Les gens s'abordent intrigués. « Vous l'avez-vu ? Quoi ? Allez-y. Qu'est-ce que c'est ? » On court à Villote. Un singe, un vrai singe, aux poils touffus, à la mâchoire caractéristique des grands gorilles, un singe échappé sans doute de quelque ménagerie se livre à de multiples évolutions, renversant les tables des cafés, grimpant aux arbres, aux becs de gaz, et c'est en vain qu'on cherche à s'en emparer jusqu'au moment où le plaisir qu'il prend à effaroucher les demoiselles laisse soupçonner qu'il ne sort peut-être pas des forêts équatoriales. Et toute la population de s'esbaudir, et les dames de pousser de petits cris perçants quand le singe, malin... comme un singe, vient exécuter ses singeries auprès d'elles. Le soir venu, fourbu, essoufflé, le singe, dont on a vainement jusque-là cherché à pénétrer l'énigme (et plus d'un n'est pas éloigné de croire encore à son authenticité), le singe s'arrête, et jouissant de son triomphe lève enfin le masque, et l'on reconnaît... M. l'archiviste départemental. Lazzi, éclats de rire, je vous laisse à penser ce qui en fut.

Mais Foix ne compte pas que personnes joyeuses. La gent austère a aussi ses représentants. Les vieux critiques, louangeurs du temps passé, haussent les épaules. L'un d'eux, ancien notaire dont la population n'a pas oublié certaine fugue professionnelle, exprime hautement son indignation : « Quelle honte pour un archiviste de lever ainsi la jambe ! » Et l'archiviste de lui répondre, à la grande joie de la foule assemblée : « Il est plus honorable pour un archiviste de lever la jambe que pour un notaire de lever le pied ! »

Le notaire, bien entendu, n'insiste pas, se perd au plus vite dans la foule, mais il est aussitôt remplacé par un de ces maris qu'aucu...ne femme n'aime, dit-on, et que la malignité publique affirme être hautement coiffés : « Oui, c'est honteux pour un archiviste départemental de se promener

Digitized by Google

toute une journée en costume de singe ». Et Pasquier de l'écraser sous cette réplique sans réplique : « Il vaut mieux encore se promener toute une journée avec une tête de singe que toute sa vie avec une tête de cerf ! »

De même à un préfet qui lui reprochera d'être un danseur, il ripostera : « On ne m'accuse pas du moins d'être un sauteur ». Et le préfet, qui ne se sentait pas sans reproche, se garda bien de répondre.

Ses distractions sont célèbres. Il écrit à un de ses confrères, son ami Berthelé, archiviste à Montpellier, et il met sur l'adresse : M. Montpellier, à Berthelé (Hérault), et il est tout étonné quand la poste lui renvoie la lettre avec la mention : localité inconnue.

Mais que dire de celle de Léran dont on m'a certifié jadis l'authenticité et qu'il a lui-même racontée à un ami. Il avait au château, ainsi que je l'ai dit, ses grandes et ses petites entrées. Le protocole y était minutieux. Quand approchait l'heure des repas, un coup de cloche donnait un premier avis aux invités, un second les informait d'avoir à se retirer dans leurs appartements pour se mettre en costume réglementaire, le troisième était pour descendre à la salle à manger. Un jour Pasquier monte et selon l'usage commence à se déshabiller. Mais pensant sans doute à autre chose, au lieu de se rhabiller en bonne et cérémonieuse forme, il achève de se déshabiller... et se met au lit où il s'endort. (Il paraît qu'il avait copieusement dansé). Le troisième coup de cloche avait depuis longtemps sonné, quand le duc et ses invités, ne voyant pas venir Pasquier, commencent à s'inquiéter. On envoie un domestique s'enquérir. Celui-ci frappe, appelle en vain, ouvre la porte, et quel n'est pas son effarement de voir Pasquier au lit : il l'interpelle, le secoue, le dormeur s'éveille enfin, ahuri, puis brusquement rappelé à la réalité, il bondit de son lit, renverse à moitié le messager, se précipite dans le corridor chemise au vent, poursuivi par le domestique qui se demande avec effroi si c'est en cette tenue si peu protoco-

Digitized by Google

laire que M. l'Archiviste va faire son entrée à la salle à manger, mais celui-ci se retourne aussi vivement qu'il est sorti, renverse une deuxième fois son partenaire pour rentrer dans sa chambre, et enfin complètement éveillé se met en tenue,... et lorsqu'il arrive au rez-de-chaussée s'empresse, pour s'excuser, de raconter lui-même son étourderie.

Distractions jusque dans ses travaux. Il avait dans une revue cité un article intitulé : « Les fresques de la garde-robe du palais des papes à Avignon ». Le compositeur lut et imprima : les peignes de la garde-robe. C'était logique, et bien compréhensible, car Pasquier avait une écriture détestable (on m'a raconté qu'un jour avec un de ses amis ils échangèrent deux lettres pour savoir lequel écrirait le plus mal ; il n'eut sans doute pas grand peine à remporter le prix). Lorsque sa copie parvenait à l'imprimerie, c'était la terreur des ouvriers qui au moment de la distribution se dispersaient de tous côtés en disant dans leur argot : voilà la vache. Lorsque Pasquier reçut donc les épreuves des peignes de la garde-robe, ils s'empressa de corriger, mais au lieu de *fresques* il corrigea *frasques !* Puis il alla partout, répétant qu'on avait imprimé frasques au lieu de fresques, alors que c'était lui qui avait fait l'erreur.

Si sa copie était la terreur des ouvriers, ses épreuves étaient la terreur du directeur. Son ami Gadrat m'a raconté qu'il lui fallait jusqu'à huit ou dix épreuves et la dernière finissait par rétablir le texte de la première. Distractions, distractions toujours.

Il a eu un instant des velleités de prendre part aux luttes politiques. Il m'a raconté lui-même qu'il avait à une époque polémiqué dans un journal local. Il existe aux archives de l'Ariège une brochure anonyme signée « Le Vengeur », qui, m'a-t-on affirmé autrefois, serait son œuvre, et dans laquelle sous le titre « Une haine qui honore » il prend à parti dans un journal le maire de Foix, directeur d'un autre journal, pour défendre contre lui la gestion du Préfet. Le ton alerte, vif, spirituel est bien celui de notre archiviste qui distribue les coups sans aucun

Digitized by Google

ménagement : « Il faut agir avec vous comme envers un jeune chat : vous mettre vos œuvres sous le nez ». Il parle d' « une soif de vengeance qu'aucun pot de vin ne pourra éteindre », et il termine en menaçant le maire de l'envoi d'un préfet qui moins patient que le préfet attaqué « n'hésitera pas à faire remonter de vos reins à votre cou l'écharpe officielle et à vous en serrer la gorge jusqu'à ce que vous ayez fait : couic, couic ».

Mais cela ne dura pas. Pasquier avait l'esprit trop indépendant pour s'embrigader dans un parti, et ses amis politiques étaient autant que ses adversaires l'objet de critiques sévères, car il faisait passer avant tout la vérité et l'honnêteté.

⁂

Ainsi pendant vingt ans il a fait les délices de Foix par ses amusements, il s'est assuré la reconnaissance profonde des érudits par les immenses services qu'il a rendus à l'histoire de l'Ariège mal connue jusqu'à lui, et en tous cas ignorée de la plupart des Ariégeois. Il a provoqué une sympathie unanime par la sûreté de ses relations, par sa probité irréprochable.

Aussi les regrets furent immenses lorsqu'en 1895, le poste d'archiviste de la Haute-Garonne étant devenu vacant, il le sollicita et l'obtint (1). A quel mobile obéissait-il, alors qu'il était à Foix choyé de tous, alors qu'en son honneur on organisait un bal public pour mieux manifester les regrets que causait son départ ? Peut-être l'âge et l'embonpoint qui arrivaient lui donnaient-ils le désir de quitter une ville où il s'était bien amusé, ou était-il simplement poussé par l'ambition fort légitime d'occuper un poste beaucoup plus important. En réalité ce départ n'était qu'apparent. L'empreinte ariégeoise était trop forte. Quand elle saisit un homme, elle ne le lâche plus. Que ce soit la montagne ou que ce soient les danses qui les attirent, ceux qui y ont séjourné une fois y reviennent toujours.

(1) Nomination du 19 août 1895, installation le 1er octobre.

Digitized by Google

Jusqu'à son dernier jour, Pasquier est resté ariégeois. Tous les trimestres il assiste comme secrétaire général ou président aux séances de la Société ariégeoise qui lui doit son existence; Foix et Saint-Girons l'accueillent toujours avec empressement et suivent ses conseils. Tous les automnes il est à la Fête; il continue de danser, malgré l'embompoint qui rend encore plus redoutables les chutes sur les orteils féminins; bientôt il s'abstiendra, mais il reste Président d'honneur et aucune Fête ne se fera hors de sa présence. Il est toujours l'hôte et l'historien de Léran, le protecteur des monuments ariégeois et beaucoup des travaux que j'ai énumérés datent de son séjour à Toulouse. Il ne cesse pas de s'intéresser à « ses archives », et il poussera une fois la distraction (encore) jusqu'à écrire au président du Conseil général pour lui proposer des modifications au local, ... il avait oublié qu'il n'était plus archiviste de l'Ariège et que ses jeunes successeurs n'étaient pas tous aussi patients que les Ariégeoises pour se laisser marcher sur les pieds.

II. La Haute-Garonne

Le voilà donc à Toulouse, personnage grave, un peu amoureux du panache, et nul ne se douterait de sa jeunesse endiablée de Foix, s'il ne prenait soin de la raconter lui-même. Il n'ira plus chercher les sages-femmes pour faire accoucher ses amis constipés. Mais sauf ce changement de manière d'être, il reste ici tel qu'il était à Foix, d'une honnêteté qui impose le respect, menant une vie d'une dignité exemplaire, provoquant comme à Foix des amitiés nombreuses et solides.

Il rencontre à Toulouse comme à Foix un libraire dont la famille l'accueille comme un des siens et dont le fils sous son influence entrera à l'Ecole des Chartes, et ainsi au début de ce siècle il est au milieu de tout un groupe de chartistes toulousains, ce qui lui cause un plaisir sensible,

Digitized by Google

car il n'a jamais cessé de s'intéresser à l'Ecole, et il lui témoigne son attachement en faisant un legs à la Société des Amis de l'Ecole des Chartes; et lorsque les élèves de troisième année viendront en 1897 sous la direction de son camarade de Lasteyrie faire à Toulouse leur excursion archéologique, il les suivra avec une joie profonde.

Une vieille bonne ariégeoise veille à son ménage, le soigne avec un dévouement sans limites et à son tour il la soignera comme si elle était de la famille et malheusement il la ramènera au cimetière du pays natal, mais il en trouve aussitôt une seconde douée des mêmes vertus domestiques. Tranquille dans son intérieur, il rencontre partout au dehors des amis qui apprécient sa probité, sa loyauté, son érudition et son esprit, car il est toujours aussi caustique qu'à Foix, mais sans méchanceté : « Un tel, un imbécile », mais il se reprend aussitôt : « au reste un très digne homme ». « Un tel, épicier le matin, archéologue le soir, oh ! un très honnête homme ! » « Mais, Madame, dit-il un jour, impatienté, à une de ces dames pour qui la fuite des ans n'existe pas : « il y a trente ans que vous me l'avez déjà dit » ! Que lui avait-elle dit, je l'ignore, mais croyez bien qu'elle ne le lui répéta plus.

Parfois aussi ses conseils étaient singuliers. Un gendre avait écrit à sa belle-mère que si elle mettait le pied chez lui, lui-même mettrait le pied... chez elle, quelque part. « Oh monsieur, lui dit Pasquier, on n'écrit pas çà, on le fait ! » Pasquier étant célibataire, le conseil était très désintéressé, et au fond très modéré, car il eût pu recommander un procédé ariégeois qui consiste à monter la pauvre belle-mère au grenier au moyen d'une poulie avec le croc dont se servent les bouchers pour l'étalage de leur marchandise.

Et lui-même se critique, comme il critique les autres. « Je me tais, dit-il un jour, je suis bavard comme une pipelette ». Sans doute plus d'une fois il a distrait de leur travail les visiteurs de ses archives, mais anecdotes ou ren-

Digitized by Google

seignements historiques précieux constituaient une compensation suffisante au temps perdu.

***

1. *Archives.* — Comme il l'avait fait à Foix, il s'est d'abord à Toulouse consacré à ses archives. Il a lutté longtemps pour aménager le local actuel. Beaucoup de travailleurs se souviennent encore de cette pièce dérisoire qui servait de bureau à l'archiviste adjoint, dans laquelle deux ou au maximum trois personnes (à la condition de prendre la place de l'archiviste adjoint) pouvaient s'installer pour travailler. Ce fut pour lui un triomphe en 1910-1911 de transférer son cabinet et une partie de ses archives dans l'ancienne maîtrise de la cathédrale avec une salle de travail accessible à une douzaine de personnes.

Son dépôt était certes un monde à côté de celui de Foix. Il a cependant cherché à l'enrichir davantage, chaque fois que l'occasion s'en est présentée. Avec une ténacité remarquable il a réussi en 1913 à se faire donner les dossiers de l'an III à 1830 qui étaient au Conseil de guerre, où sous prétexte de « secret professionnel » on en refusait la communication. De même au Palais de Justice le greffier en chef M. Roumieux lui remit tous les dossiers des juridictions criminelles de la Révolution. L'enregistrement lui versa les documents de l'ancien régime jusqu'à 1814, l'administration du canal du Midi lui donna un lot de documents sur l'histoire de Caraman. Il a réintégré encore les archives du chapitre collégial de Saint-Félix-de-Caraman qui étaient chez un notaire, trois caisses de documents concernant la cathédrale et le chapitre de St-Bertrand-de-Comminges trouvés chez un particulier (délibérations, comptabilité depuis le xv[e] siècle, etc).

Il a négocié et dirigé la publication de l'inventaire des archives communales de St-Bertrand-de-Comminges, il a lui-même rédigé l'inventaire des documents généraux de l'ordre de Malte (un volume de 301 pages paru en 1927 et qui ne comprend pas moins de 417 articles).

Digitized by Google

Mais son œuvre la plus importante est celle qui se rattache à l'organisation des archives notariales.

On sait que les notaires, responsables de leurs minutes, sont tenus de les conserver indéfiniment, même lorsqu'ils ne savent plus les lire, comme c'est le cas pour celles qui remontent au XIV^e^ siècle. Et on sait aussi que le rôle des notaires au moyen âge était beaucoup plus développé qu'aujourd'hui, quantité d'actes de la vie publique ou privée ne pouvant se faire sans leur intermédiaire, baux à besogne, contrats de louage, engagements de nourrices par exemple. Or ces vieilles minutes si précieuses pour l'histoire économique et sociale de notre pays, encombrantes pour les notaires, étaient souvent abandonnées par eux, reléguées au grenier, exposées à toutes sortes de dangers, sans que néanmoins les notaires eussent le droit de les céder à des dépôts d'archives. A Lille et à Toulouse ils avaient d'eux-mêmes tourné la difficulté en les réunissant dans un local commun qui ainsi dégageait leurs études, mais qui n'était pas accessible au public. Pasquier, après de nombreuses démarches, réussit à obtenir à la fois des notaires et du Conseil général que l'administration de ce dépôt lui fut confiée, moyennant un traitement de principe (100 fr. par an) que lui versaient les notaires pour bien établir qu'il était leur délégué et qu'ils restaient propriétaires de leurs documents; et le département de son côté fit les frais d'un employé, chargé de classer et de surveiller (1).

Et ce fut dès lors de la part de divers savants accourus immédiatement une magnifique éclosion de travaux et de documents qui nous révélèrent une grande partie de l'histoire archéologique de Toulouse à la Renaissance, travaux et documents qui n'auraient jamais vu le jour sans les démarches de Pasquier. Lui-même montra par un exemple (baux relatifs à la fabrication de tapisseries à Toulouse au

(1) Voir les articles publiés par Pasquier sur ce sujet. BLAZY, n^os^ 57, 58, 59.

Digitized by Google

XV^e^ et XVI^e^ siècles) (1) le parti qu'on pouvait tirer de ces documents.

Il ne se contenta pas d'ailleurs d'avoir mené à bien cette organisation, il travailla de toutes ses forces, multipliant lettres et rapports, à faire voter le projet de loi qui le 14 mars 1928 autorisa enfin les notaires à verser aux archives départementales les documents de leurs études ayant plus de 125 ans de date.

⁂

2. *Travaux historiques.* — L'œuvre historique de Pasquier dans la Haute-Garonne est loin de valoir celle de l'Ariège. Elle n'est pourtant pas négligeable et elle porte un peu sur toutes les périodes.

Découverte de sépultures antiques à Esténos, canton de St-Béat (Blazy, n° 104); — *Souterrain de Gaillac-Toulza, Haute-Garonne,* (*id.*, n° 105); — *Orfèvrerie et tapisseries d'un évêque de Tarbes au* XV^e^ *siècle* (*id.*, n° 106); — *Décoration du chœur de la cathédrale de Rieux en* 1527 (*id.*, n° 107); — *Construction du Château de Saint-Elix-en-Comminges* (1540-48) d'après les minutes notariales (*id.*, n° 108); — *Importation d'armures italiennes à Toulouse en* 1562 (*id.*, n° 109); — *Construction d'un rétable en bois de noyer dans l'église des Minimes à Toulouse en* 1622 (*id.*, n° 113); — *Mise en interdit de la ville de Narbonne en* 1426-27 *pour violation des privilèges de l'ordre de St-Jean-de-Jérusalem* (2); — *Monitoire à Toulouse en* 1540 *à propos de la nomination d'un chanoine à la cathédrale* (Blazy, n° 204); — enfin une note sur une belle miniature poitevine du XV^e^ siècle représentant sainte Catherine, fragment de manuscrit qui lui appartenait et qu'il a légué à la Société archéologique du Midi de la France (Blazy, n° 112).

---

(1) BLAZY, n° 111.

(2) Dans nos *Mémoires*, 11^e^ série, t. V, 1917.

Digitized by Google

Comme dans l'Ariège, la Haute-Garonne lui donne l'occasion de franchir la frontière d'Espagne, et il consacre dans la *Revue de Comminges* plusieurs articles à l'histoire du Val d'Aran :

Cession définitive du Val d'Aran à l'Aragon par Philippe le Bel; — Archives anciennes du Val d'Aran à Viella en l'hôtel de ville du chef-lieu, énumération sommaire des documents anciens conservés à Viella; — *Renouvellement d'un traité de lies et passeries pour le val d'Aran et le comté de Comminges en* 1390 (1).

C'est surtout à Toulouse qu'il s'est adonné à l'étude de la Révolution. Il était secrétaire du Comité départemental pour l'histoire économique de la Révolution, dont il a rédigé de copieux procès-verbaux. Il a étudié et publié :

La panique à Villemur (Blazy, n° 214); — *La panique à Seysses en août* 1789 (id., n° 213) ; — *Notes et réflexions d'un bourgeois de Toulouse au début de la Révolution d'après des lettres intimes* (*id.*, n° 215); — *Fêtes publiques à Toulouse sous le Directoire* (id., n° 218) (2) ; — *Insurrection royaliste de l'an VII à Toulouse d'après les mémoires inédits du général Pelet* (*id.*, n° 219) (3).

Enfin il a collaboré à la publication des *Cahiers paroissiaux des sénéchaussées de Toulouse et de Comminges en* 1789 (Toulouse, Privat, 1925-1928).

L'archéologie de la Haute-Garonne, comme celle de l'Ariège, lui a été familière et il en connaissait les moindres détails. Lorsque peu de temps avant la guerre, la Société archéologique du Midi de la France fut chargée par le Ministère de dresser la nomenclature de tous les débris du passé qu'il y avait lieu d'inscrire sur la liste supplémentaire des monuments historiques, une commission spéciale fut nommée par cette société. L'un de nous énumérait les 500 communes du département en se servant du petit guide

(1) Blazy, n°s 227, 228, 229.

(2) Voir compte rendu Fr. Galabert, *Annales du Midi,* 1917, p. 336.

(3) *Id.*, 1909, p. 562.

Digitized by Google

Joanne rempli de renseignements archéologiques dus à Anthyme St-Paul, et Pasquier, interrogé sur chaque localité n'était jamais pris à court. Il avait vu tout ce qu'indiquait le guide et aussi ce qu'il n'indiquait pas; il nous renseignait immédiatement sur la valeur des monuments, rectifiait les erreurs, ajoutait, retranchait avec une précision qui fit notre admiration. Il aurait été particulièrement compétent pour dresser le répertoire archéologique du département. Du moins la liste que grâce à lui la Société archéologique envoya au Ministère fut certainement parmi les plus complètes.

Je citerai encore, quelques brochures ou travaux qui ne se rattachent à aucun des sujets précédents et qui prouvent par là-même la curiosité de son esprit, ainsi sa brochure sur les *Théories pangermaniques au* XVII^e^ *siècle,* ses conférences données à la Société de Géographie : *les Yougoslaves et les Latins sur les rives de l'Adriatique* (mai 1916), *Germains et Slaves au centre de l'Europe* (juillet 1916) (1).

3. *Archives modernes, questions professionnelles.* — En ce qui concerne les archives modernes, il avait trouvé à Toulouse un excellent adjoint, consciencieux et compétent, qui lui facilita singulièrement la besogne. Il s'en est cependant occupé plus que ne le faisaient alors la plupart des archivistes. Il a toujours pensé en effet que les documents du XX^e^ siècle avaient leur intérêt non seulement pour l'histoire proprement dite, mais aussi pour les affaires administratives. Par ces classements qui intéressaient directement les administrations, il obtenait aussi un autre but : il attirait l'attention des pouvoirs publics et du Conseil général sur les Archives, et le soin qu'il apporta à vendre les papiers inutiles, à protester contre l'envahissement du dépôt départemental par les versements des trésoreries ou par les brevets d'invention, l'empressement

(1) BLAZY n^os^ 247, 248, 249.

Digitized by Google

avec lequel il répondait à toutes les demandes de renseignement faites par les pouvoirs locaux lui valurent la reconnaissance des préfets et des conseillers généraux qui le soutinrent énergiquement à plusieurs reprises dans ses revendications et le défendirent même contre ses supérieurs techniques. Et l'un d'eux en 1915, dans un long rapport au Conseil, dira « tout le bien » qu'il pense « de cet irréprochable fonctionnaire, de ce bénédictin moderne, de cet érudit aussi modeste que désintéressé » (1).

Il en profita pour les intéresser aux questions professionnelles qui le préoccupaient particulièrement. Le sort des archivistes départementaux avait été longtemps négligé et Pasquier en fut lui-même un exemple. Il fallait généralement terminer sa vie dans le premier poste choisi, l'archiviste étant nommé par le préfet, rétribué par le Conseil général, et pour des raisons de retraites ne pouvant souvent songer à quitter son poste, sauf lorsque par exception un traité entre les deux départements, tels la Haute-Garonne et l'Ariège, permettait au fonctionnaire de conserver dans un second département ses droits à la retraite acquis dans le premier département. Pasquier put ainsi passer dans la Haute-Garonne sans perdre le bénéfice de ses 20 années de services ariégeois. Mais le plus souvent cette possibilité n'existait pas. D'autre part les traitements étaient à la merci des Conseils généraux, assez élevés dans une petite ville dont le Conseil général était composé d'éléments sensibles aux questions intellectuelles, dérisoires au contraire dans telle ou telle grande ville. Il a fallu la loi de 1921 pour faire des archivistes départementaux des fonctionnaires de l'Etat, et en leur assurant ainsi une carrière régulière, améliorer un recrutement qui menaçait de tarir, comme il tarira prochainement pour les bibliothèques municipales si on ne prend pas aussi à leur égard des mesures analogues.

(1) Rapport au Conseil Général par M. BONNEMAISON (séance du 29 septembre 1915, p. 187).

Digitized by Google

Mais ce n'est pas sans de nombreuses difficultés que cette loi fut votée. Pendant de longues années les archivistes discutèrent dans leurs associations professionnelles et luttèrent, cherchant à améliorer leur sort, tantôt en se faisant assimiler aux chefs de division, tantôt en demandant un statut spécial. Pasquier apporta dans ces questions un esprit combattif d'autant plus méritoire que sa situation à Toulouse était une des meilleures de France et que dès lors ses interventions, parfois un peu diffuses, étaient du moins désintéressées. Il a laissé à ce sujet une brochure intitulée : *Employés de préfecture et employés départementaux, observations sur la situation des archivistes départementaux à propos des réformes projetées* (Toulouse, Privat, 1908). En 1911, il fait imprimer un vœu qu'il envoie à tous ses confrères pour leur fournir des arguments en vue de leur assimilation aux employés de préfecture et fonctionnaires départementaux qui vont obtenir un statut, et on trouvera dans les comptes rendus de l'Association des archivistes français la trace de ses multiples interventions.

III. La Retraite

Cette quantité considérable de travaux à Foix et à Toulouse justifiait pleinement les distinctions dont il fut l'objet et son admission dans de nombreuses sociétés savantes. Membre non résidant du Comité des travaux historiques et scientifiques à Paris, correspondant du Comité des Sociétés des Beaux-Arts des départements, associé correspondant national de la Société des antiquaires de France. membre et inspecteur divisionnaire de la Société française d'archéologie (1), il est encore correspondant de l'Académie royale d'histoire d'Espagne à Madrid, correspondant de la Société royale des lettres et arts de Barcelone. Dès

(1) Titulaire de la grande médaille de vermeil de cette Société.

Digitized by Google

son arrivée à Toulouse il devient membre de la Société de géographie et membre résidant de la Société archéologique du Midi de la France dont il est déjà membre correspondant; en 1917 en témoignage « de notre gratitude et de notre haute estime » disait Cartailhac, il était nommé un des dix membres honoraires (1), car si les fonctionnaires deviennent honoraires quand leur ingrate administration ne veut plus de leurs services, dans les sociétés savantes au contraire le mot a conservé toute sa valeur étymologique. Il entre en 1899 dans notre Académie dont il devient directeur, puis Président de 1917 à 1920.

Enfin en 1921, à l'occasion du centenaire de l'Ecole des Chartes, il recevait la croix de la Légion d'honneur. Quand son ami l'éditeur Edouard Privat le lui annonça, il l'accueillit par ces mots : « Ah !... Et les épreuves de mon ouvrage ? » La croix lui fut remise dans la salle de nos séances ordinaires, au 1er étage de cet hôtel, par son ami Cartailhac qui venait d'être nommé Directeur de notre Académie et qui profita de l'occasion pour exposer tous les titres de Pasquier à cette distinction. Et notre trésorier perpétuel, le regretté Signorel, en sa qualité d'ariégeois lui exprima « l'inaltérable reconnaissance » de la Société ariégeoise et rappela tous ses travaux qui, disait-il, en ont fait « le père de la science historique de l'Ariège » (2).

Peu de temps après il prenait sa retraite (3). Ses rapports avec l'administration supérieure des archives n'avaient pas toujours été des plus cordiaux. Il aimait volontiers à la critiquer, et quand en retour l'administration supérieure se plaignait que l'Inventaire de la partie ancienne ne marchait pas assez rapidement (comment en aurait-il été autrement avec toutes les tâches qu'il se donnait pour ses travaux sur Léran et sur l'Ariège), il écrasait ses critiques

(1) *Bull. de la Société archéologique*, n° 45, p. 448.
(2) Cf. *Bull. de la Soc. ariégeoise*, t. XV, p. 257.
(3) Arrêté du 28 octobre 1921; archiviste départemental honoraire (31 janvier 1922).

Digitized by Google

de son mépris : « L'inventaire », disait-il en singeant un supérieur d'une façon inimitable, « l'invântèèèr, Mossieu, ils ont tout dit quand ils ont dit ce mot : l'invântèèèr ! »

A 75 ans, après 47 ans de services ininterrompus, il avait bien le droit de se reposer. Sa production se ralentissait peu à peu; lorsqu'il fallut publier les cahiers de 1789, il laissa volontiers à son collaborateur le soin de chercher dans ses propres archives départementales la documentation qui était indispensable pour rédiger les notices de chaque cahier. Il se peut donc que les critiques des supérieurs relatives à l'inventaire fussent justes en partie, quoique bien excusables.

La retraite arriva au moment même où la nouvelle loi relative aux archivistes départementaux empêchait celui qu'il avait toujours souhaité comme successeur de prendre sa place. Mais les jeunes confrères qui vinrent alors diriger le dépôt s'attachèrent à lui adoucir son changement de situation. Il se contenta de changer de pièce, et installé dans la salle du public, revint avec la même assiduité continuer ses travaux sur Léran, mettant tous les jours à la disposition des jeunes titulaires sa longue et sage expérience des questions administratives et renseignant encore le public studieux qui fréquente les Archives sur les ressources du dépôt ou sur des détails historiques.

De 1921 à 1929 il a donc vécu ses dernières années dans la plus parfaite sérénité, jouissant de l'estime et de l'affection de ses confrères et de tous ses anciens subordonnés, toujours assidu aux séances des sociétés dont il faisait partie, somnolent parfois, semblait-il (« j'y dors comme un vieux chantre », aimait-il à dire), mais ce n'était qu'une apparence, car prenant part aux discussions qui suivaient les communications, il prouvait d'une manière irréfutable qu'il avait tout entendu.

Il est mort le 6 novembre 1929 à 83 ans, dans la plénitude de son intelligence et de sa malice, n'ayant eu, jusqu'à la dernière et rapide maladie qui l'a emporté, aucune

Digitized by Google

des infirmités qui souvent à cet âge rendent l'existence si pénible. Il repose, selon sa volonté, à Terre-Cabade, fidèle ainsi jusque dans la mort à la ville où après Foix il avait trouvé comme un autre pays natal.

Heureux Pasquier ! S'il n'a pas connu les douceurs de la famille, ... pas plus que ses ennuis, il est mort néanmoins au milieu d'une famille, celle de ses confrères chartistes qui entourèrent de leur affection ses derniers moments. Comme son ami Lapierre, il a traversé la vie et toutes ses turpitudes en gardant intacte sa foi dans l'obéissance au devoir, sa dignité morale, sa parfaite honorabilité. Par ce temps de forbans qui pullulent dans tous les domaines, quel plus bel éloge peut-on faire d'un archiviste, d'un académicien, ou même simplement d'un homme !

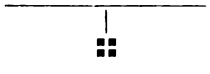

Digitized by Google

Digitized by Google

LES DROITS DU BON SENS

par M. JUPPONT*

I. — PHYSISME et MÉTAPHYSISME (1)

> La réflexion est trop avancée, l'imagination trop refroidie pour permettre (les mythologies de l'Inde et de la Grèce) ces superbes contre bon sens.
>
> RENAN : *l'Avenir de la Science*, 1848.

Descartes affirmait : (2) « la puissance de bien juger « et distinguer le vrai d'avec le faux, qui est proprement « ce qu'on nomme le Bon Sens ou la Raison, est naturelle- « ment égale en tous les hommes ».

Ce postulat n'est plus permis.

« Le mot Raison (3) a pris une signification plus tech- « nique et reste caractérisé par la notion de l'Universel ; « Bon Sens a cessé au contraire de désigner ce qui est « naturellement égal dans tous les esprits (4) et désigne « spécialement la puissance de bien juger avec sang-froid, « et justifie dans les questions concrètes qui ne compor- « tent pas une évidence logique et simple ».

L'esprit (5) « est la réalité pensante, le sujet de la re- « présentation avec ses lois... son activité propre en tant « qu'opposé à l'objet de la représentation ».

---

* Les renvois sont rejetés à la fin de ce travail.

Digitized by Google

En creusant les sillons ouverts par les poètes et les philosophes de l'antiquité, les rationalistes modernes imaginent (6) le Vrai (7) à partir des Percepts (8) ou intuitions empiriques *senties* et des émotions *ressenties* (9) sans utiliser les prolongements que les appareils de laboratoire ajoutent à nos sens. Ces rhétoriciens croient que l'efficacité des *noms* désignent des concepts est supérieure aux propriétés des *substantifs* (10) qui évoquent des Etres perçus. Ils placent les œuvres de la Pensée et la Pensée en dehors et assez au-dessus des Phénomènes (11) pour ne plus s'apercevoir que les quiétudes de la *Métaphysique spiritualiste* (12) et les commodités de *l'immédiateté* (13) sont des mirages psychiques.

Les Techniciens qui expriment à l'aide de symboles (14) précis les lois empiriques dégagées au prix d'un labeur *surhumain* (15) suivent la méthode inverse. Ils constatent que les *Percepts* et les *Affects,* (16) images fugitives des seuls évènements qui ont ébranlé notre organisme, apportent à la Conscience ce qu'ils ont appris dans leur communion avec la Nature, dont tous les hommes, tous les individus (17) font partie intégrante. La Raison des Techniciens s'empare de ces données, les unes d'origine extime. les autres intimes par essence. Elle les coordonne avec les connaissances accumulées dans la Mémoire, sans que ces combinaisons subjectives (18) fassent table rase des solidarités naturelles, qui rattachent le Bon Sens aux objets extimes, causes de nos sensations, et aux organes intimes, causes de nos émotions.

Les mots qui extériorisent et expriment nos Pensées sont des Phénomènes acoustiques rattachés aux faits qu'ils traduisent. Le langage résultant caractérise l'individu pensant, sous la pression des Phénomènes et des Emotions, comme les sons produits par les vibrations du violon traduisent les réponses de ses cordes aux excitations de l'archet.

Malgré l'analogie des effets physiologiques de la parole et de la musique, les Techniciens savent que le vocabu-

Digitized by Google

laire d'une langue quelconque enferme des métaphysismes, bien différents des sentiments portés par les notes d'une phrase musicale, lourde de tristesse, ou trépidante de gaîté.

Le respect du contenu des Phénomènes dicte aux Techniciens les mots et les Termes adoptés et adaptés. Il leur apprend que, lorsque la parole est adéquate aux faits, les œuvres organiques du Bon Sens traduisent les symphonies universelles par des *versions* laborieuses, toujours incomplètes.

La Raison qui trouve ses libertés dans l'affranchissement des étreintes physiques nominalise des évidences et des postulats pour en faire les raisons qu'elle projette sur les acquêts dont elle est incapable. Elle repousse *a priori* les révélations des concerts imprimés dans notre Conscience, par les mobilités universelles, en qui tous les Phénomènes se résolvent. De ce fait, les *thèmes rationnels* ne re-présentent (19) pas la Réalité. Volontairement sourds aux échos empiriques de la Nature, ils ne peuvent reproduire des harmonies écrites dans le Grand Livre du Monde. Ils sont plus loin de l'Univers extérieur que les *thèmes musicaux* par lesquels les Beethoven, les Berlioz ont fixé pour toujours les phases de leur vie intérieure, directement liée à des Percepts et des Affects.

Les œuvres de la Raison affranchie des lois de la Matière sont à la *Vérité objective* (20) ce que le marbre inanimé, sculpté par Pygmalion, était à Galathée vivante ; et, à la *Vérité subjective* (21), ce que les métaphores du poète sont aux relations perçues des Etres et des choses. De ce point de vue, les Substantifs, les Termes et les symboles scientifiques tentent de résoudre dans la Nature les problèmes que les noms, les nombres et métaphores solutionnent dans la conscience. Les imperfections des Sens et de la Raison nous interdisent des versions satisfaisantes. Mais les Techniciens constatent que les Impressions confuses, les Perceptions claires, les Emotions agréables, ou mauvaises, les Intellections (22) utiles ou nuisibles, les Con-

Digitized by Google

ceptions audacieuses et la création de leurs re-présentations. sont des actes différents, qui se succèdent et s'enchaînent dans des organes spécifiques. En les solidarisant ils découvrent que le Beau, issu des Percepts, féconde les Concepts d'où naîtra la Vérité, après une parturition jamais achevée. Cette constatation explique comment le Bon Sens de Frœbel, maître d'école à vingt-trois ans, devenu chimiste, architecte, forestier, assistant de musée minéralogique, pour redevenir éducateur à cinquante ans, fut conduit à concevoir les « jardins d'enfants » par le respect de la hiérarchie des phénomènes minéraux, des fonctions physiologiques, et des facultés psychiques.

Les syllogismes, les postulats géométriques et numériques, suppriment ces subordinations dans le Temps. Ils re-suscitent (23) les faits évanouis, sans souci de la chronologie au sein de laquelle ils se sont déroulés. Dans ces re-surrections artificielles, les éléments successifs des évènements deviennent concomitants. La permanence nécessaire à nos contemplations, se substitue à l'évolution.

Ces prestidigitations intimes donnent à la Conscience l'illusion de la connaissance complète et définitive, par suppression des sujétions existentielles qui ont causé les Percepts correspondants.

L'erreur est assez éblouissante pour consacrer la dichotomie du biologisme et du psychisme, au lieu d'en rechercher les pénétrations.

Descartes et Bossuet acceptent la séparation des physismes et métaphysismes par les Sens. Mais ils bornent la métaphysique à une philosophie première, ayant pour objet la connaissance de Dieu et de l'âme. Cet *a priori* sous-estime l'homme, ses facultés de connaître et la Nature notre mère. Il isole la Science et les dogmes, comme la géométrie sépare l'Etendue et l'Espace en supprimant les mouvements perçus et percevables.

Comme preuve de la hiérarchie, sensations, émotions, intellections, trop souvent méconnue par l'enseignement, nous ne citerons que les confidences du shaman eskimo Ana, a

Digitized by Google

M. Knud Rasmussen, rapportées par M. Lévy-Bruhl : (24) « Nous ne croyons pas, nous avons peur... Nous craignons « la maladie que nous rencontrons tous les jours autour « de nous. Nous craignons non pas la mort, mais la souf- « france. Nous craignons les esprits malins, ceux de l'air, « de la mer, de la terre, qui peuvent aider les méchants « shaman à faire du mal à leurs semblables. Nous crai- « gnons les âmes des morts et celle des animaux que nous « avons tués. C'est pour cela que nos pères ont hérité de « leurs pères, toutes les antiques règles de la vie qui sont « fondées sur l'expérience et la sagesse des générations. « Nous ne savons pas comment, nous ne pouvons pas « dire pourquoi, mais nous observons ces règles, afin de « vivre à l'abri du malheur. C'est pourquoi nous avons nos « coutumes, qui ne sont pas les mêmes que celles des « blancs. Les blancs vivent dans un autre pays et il leur « faut d'autres règles de vie ».

Cette constatation si claire est corroborée chez tous les primitifs par le rôle des purifications, des rites, des désen-sorcellements... qui, pense M. Lévy-Bruhl, (25) se règlent sur une sorte de principe « à un acte donné, opposer le « même acte, mais renversé; refaire ce qui a été fait, mais « en sens inverse. Il faut que la réaction, ou, pour mieux « dire, la contre-action soit égale et contraire à l'action. « Ce qui intéresse, ici, avant tout les primitifs, ce n'est « pas une égalité quantitive, comparable à celle des deux « grandeurs de signe contraire, qui, additionnées, s'annu- « lent; c'est ce qui se passe sur le plan mystique ».

Le parallélisme des croyances mystiques et des postulats mécaniques, qui, eux aussi, tentent la pénétration de l'invisible et des métaphysismes par l'égalité de la Force active et de la Force réactive, témoigne que l'union des Affects et des Concepts est à l'état potentiel, dans la Conscience.

Il justifie notre thèse qui, par des routes objectives, rejoint le *Réalisme métaphysique* de M. Thouverez, en passant par la *Métaphysique scientifique* (26).

Digitized by Google

Les Techniciens vérifient, chaque jour, que l'observation et les appareils de laboratoire modifient les frontières des deux faces de la connaissance, le Janus intime qui regarde à la fois l'Univers et la Conscience. Les ondes sonores, les ondes optiques, les ions, les électrons, les isotopes, les équivalences des diverses formes de l'Energie sont autant de métaphysismes qu'ils ont transformés en physismes, dans l'infiniment petit. Le « parsec » (27) oppose, dans l'infiniment grand, la certitude de ses évaluations du Cosmos aux appréciations erronées que les sens dictent à la Raison. Les points de départ subjectifs d'Aristote et de Pascal ne sont plus valables. Aujourd'hui, métaphysiquer (28) comme Saint Thomas d'Aquin c'est substituer d'emblée l'impossible aussi facilement que le probable aux certitudes des hypothèses vérifiées depuis le XIII^e^ siècle dans la Nature, le laboratoire, et l'industrie.

En comparant l'*Etendue* L^3 perçue et l'*Espace* l^3 conçu, la *Métaphysique scientifique* contrôle à chaque instant les dénaturations contenues dans les équations, où les Réalités agissantes ont cédé la place à l'inénergétisme des nombres et des cinématismes.

La sécurité des jugements du Bon Sens est complétée par la différence que la *Métaphysique scientifique* établit entre le Temps extime T, (29) ou Temps cosmique qui mesure les successivité de Phénomènes extérieurs perçus et percevables; et, la Durée intime *t*, à l'aide de laquelle la Raison apprécie la succession de nos besoins, de nos Pensées, sans le concours de l'Univers.

Ces différences, Etendue-Espace et Durée-Temps, justifient comment et pourquoi la Durée, combinée à l'inétendu, invente à plaisir les mythologies, les féeries, les mystères, l'inconnaissable, le contre bon sens et les métaphores les plus fantaisistes.

Le fait que la Durée et le Temps, quoique d'origines différentes, sont hors de l'emprise des Sens, implique que nous faisons de la Métaphysique et du roman avec des équations comme avec des mots, lorsque le Temps figure

Digitized by Google

dans les formules au titre d'absolu, ou variable indépendante de l'Espace, lui-même érigé en Concept indépendant du Temps. La *Cinémétrie* tarit méthodiquement cette source d'erreurs.

Toutefois les calculs de la mécanique impliquent une exactitude à laquelle la rhétorique et la syntaxe ne peuvent prétendre, pour tout ce qui concerne les *Etendues mesurées, les Temps comptés* et les grandeurs qui en dérivent. Par quotient, comme la courbure L^{-1}, la période $\frac{2\pi}{T}$, l'accélération constante LT^{-2}, l'accélération variable LT^{-3}, le débit de Masse MT^{-1} ... etc. Ou par produit, comme les surfaces L^2 et les volumes L^3 de l'Etendue, calculés en fonction de la longueur rectiligne immuable.

La ligne droite que la Cinémétrie identifie à l'axe de rotation devient un repère simultané (30) d'Espace et de Temps.

Elle peut être logiquement associée à la circonférence, image des déformations constantes dans l'Espace.

Sur la circonférence, l'accélération rayonnante ne change pas de grandeur quand la vitesse circonférencielle et la vitesse angulaire qui lui correspond sont uniformes. Les ellipses de même grand axe sont le type des trajectoires synchrones (31) sur lesquelles le mouvement varié, produit par rapport à l'un des foyers, des accélérations rayonnantes en raison inverse du carré du vecteur en chaque point du parcours.

Le *ciné-espace* (32) de la Cinémétrie est l'image képlérienne des Etendues observées; il se substitue à l'Espace immuable et isotrope d'Euclide. Il chasse l'Epace-Temps d'Einstein du domaine mystique où les nombres de la Relativité se réfugient, dans l'espoir d'asservir les Phénomènes à leurs rapports quintessenciés.

Les nombres ne possèdent pas ce pouvoir. Issu de l'empirisme et transporté dans l'absolu, (33) « le nombre n'y « forme qu'une construction abstraite, spéciale, qui est « sans doute un instrument d'analyse conceptuelle et de

Digitized by Google

« figuration étonnamment souple, pénétrant et adéquat ; « mais il n'a pas d'existence séparée ». En effet, le nombre est dépouillé de toute autre consistance que celle d'un groupe d'unités identiques, juxtaposées dans le néant. Sa genèse le rend incapable d'inclure les liens physiques et énergétiques qui conditionnent les éléments des Réalités. Le mathématicien qui applique des coefficients numériques sur des Etres réduit par postulats leurs constituants au rôle d'éléments passifs ou inertes.

Physique par son origine, et métaphysique dans ses re-présentations, le nombre impose aux individus d'un groupement, une unité qui leur est propre. Dans un ensemble de 100 hommes, les individus sont tous différents. Néanmoins le langage remplace chacun d'eux par le Nombre « un » que le mathématicien traduit par le chiffre 1, qui est lui-même, symbole simultané de l'Unité et de l'Identité. Cette mutation résulte de l'automatisme qui transforme l'égalité ou évidence $A \times 1 = B \times 1$, en rapport $\frac{A}{B} = 1$.

La rigueur des nombres, formés de multiples et de sous-multiples, sans limitation possible dans l'infiniment grand comme dans l'infiniment petit, est complète. Leur combinaisons par addition et par multiplication (34) ou par soustraction et division (35) créent dans l'abstrait des proportionnalités que la Nature rejette dans l'abstrait parmi les homothéties euclidiennes. Ces combinaisons absolues, permettent aux nombres de qualifier exactement toutes les grandeurs géométriques. Les édifices numériques sont, au regard des Réalités, dans la même situation que la Pensée des Papous, pour qui (36) « la nature se compose « d'unités indépendantes les unes des autres ».

En fait, les systèmes de numération méthodisent et symbolisent des continuités subjectives, que les mots ne peuvent traduire aussi utilement. De là, les richesses inépuisables de leurs expressions; et les tromperies prestigieuses de leurs métaphores.

Digitized by Google

Les rhétoriciens classent les nombres des mathématiciens, dans la catégorie grammaticale des *adjectifs*. Employés seuls, on les « nomme » *nombres abstraits ou purs*. Lorsqu'ils qualifient un objet réel, ils deviennent *nombres appliqués ou concrets*. Cette différence est analogue à celle qui distingue l'Etendue de l'Espace.

L'édition de 1931 du *Dictionnaire de l'Académie Française*, définit l'*Adjectif* : « Terme de grammaire qui se joint aux noms pour les qualifier ou les modifier, *mot adjectif*. Il s'emploie surtout comme nom ».

Ce contrebonsens, consacre l'erreur du sens commun, lorsqu'il transforme en *noms* les *nombres purs*, adjectifs qui symbolisent les *qualités;* et, qu'il les identifie aux *nombres concrets* qui sont des substantifs qualifiés, c'est-à-dire des *quantités*, mesurées.

L'usage courant des mots et du calcul confond la qualité et la quantité, que la grammaire érige en catégories distinctes, donc irréductibles.

En fait, la qualité est un aspect, une apparence, un fragment, une propriété partielle de l'Etre auquel le langage l'attribue, et auquel elle appartient.

La confusion de l'adjectif et du nom appliqués à un objet, identifie la partie et le tout. Suivant les circonstances, l'hypothèse est grossière ou approximative, donc, une erreur, que les Sens et la Raison ne discernent pas toujours. L'identification du nom et de l'adjectif construit la contradiction par le passage à la limite, en mathématique; et, par l'invalidité des mots, en rhétorique.

Le rapport de deux nombres est une qualité seconde qu'il est possible d'étudier, en fouillant la constitution du numérateur et celle du dénominateur qui le définissent. Si ce rapport est fini ou commensurable, les concepts qu'il symbolise peuvent être exactement re-présentés. Ils ne sont valables que pour une forme donnée, en un lieu et en un instant précis, puisque nombres et figures géométriques sont des squelettes fictifs régidifiés pour toujours. Si le

Digitized by Google

rapport est incommensurable, c'est qu'il ne peut pas être exprimé en nombre. La quantité et la qualité s'y confondent. L'inconnu qu'il enveloppe échappe à la Raison. Mais les nombres irrationnels n'échappent pas aux jugements du Bon Sens qui peut découvrir les motifs de l'impuissance syllogistique. C'est le cas de π. de $\sqrt{2}$, $\sqrt{3}$, etc..., qui sont relations objectives, avant de devenir des Etres idéalisés, qui, à leur tour, seront transformés en nombres. Si les rapports incommensurables n'existaient pas, les séries décroissantes sans limite, les nombres tels que 10^{-n} ne pourraient avoir de signification physique, les mouvements réels de l'invisible ne seraient pas représentables par des mobilités cinémétriques adéquates.

Ces nombres irrationnels symbolisent les qualités inaccessibles de la Vérité.

La notion de différentielle d'où les similitudes euclidiennes sont exclues, rapproche les rapports numériques et les relations variables enfermées dans des limites précises, que le calcul intégral franchit, avec les approximations communes à toutes les extrapolations, lorsqu'elles sont permises.

La logique mathématique a donc des raisons, que les raisons de la rhétorique ne connaîtront jamais, quoique, l'une et l'autre soient filles de la Raison. Calcul et rhétorique ont des pères différents, c'est pourquoi l'écriture mathématique est supérieure à l'écriture alphabétique, pour tout ce qui concerne les rapports spatiaux et les Temps mesurables auxquels le Réel est soumis. Mais la rhétorique, liée aux Affects, re-présente les émotions, les sentiments, que le Temps, l'Etendue et le calcul qui les traduit n'atteignent pas.

Ces précisions dissipent le mystère dont les quatre règles de l'arithmétique emplissent la Conscience des enfants réduits au rôle d'automates, que l'infaillibilité des machines à calculer remplace avantageusement. Elles font pour ainsi dire toucher du doigt comment les lumières immédiates de la vue et de la Raison nous trompent.

Digitized by Google

Les voyants intuitifs ne soupçonnent, ni les complexités de la Pensée, ni les métaphysiques infinies que le spectroscope étale sous les yeux du physicien, qui sait pourquoi l'œil et les Sens ne perçoivent qu'un infime fragment des symphonies universelles. Les radiations ultra-pénétrantes de Régener étendent en effet au-delà de l'utra-violet et des rayons X du radium des ondes dont la longueur est de l'ordre de 10^{-11} (cent milliardième de) centimètre, les gammes lumineuses qui associent l'infra-rouge aux grandes longueurs d'onde de la T. S. F. qui dépassent 10 kilomètres ou 10^{6} (un million de) centimètres.

Que sont les composants du charme de la musique et de la peinture, à côté des enchantements rationnels de vibrations dont l'Etendue est, à la Terre, ce que celle-ci est à la galaxie. Ce Grand Art est seul capable de révéler au savant, les visages infinis de la Cause première, dont la rhétorique, les Beaux-Arts et leurs visions microcosmiques tentent inutilement de traduire les facies.

Dans Littré, la situation verbale du nom, de l'adjectif et du substantif, a un tout autre aspect que dans le *Dictionnaire de l'Académie* (37).

Le mot *nom* est « un substantif masculin ».

Le mot *substantif* est un adjectif.

Littré fait remarquer que « le substantif n'est qu'une espèce de nom; car on distingue le nom substantif, le nom adjectif et le nom pronom ».

Les Grammaires classiques les plus autorisées abusent donc du nominalisme, sans se préoccuper de l'objectivation des mots. L'inscience est leur maître.

L'*article* devenu *pronom* ajoute aux précédentes contradictions de la syntaxe. Les prestidigitations du verbe donnent lieu à des remarques de même nature. Littré constate (38) que les dénominations *verbe substantif* et *verbe adjectif* « sont fort mauvaises, puisque substantif et ad-
« jectif désignent deux espèces de mots, et verbe, une
« troisième, et que le rapprochement de ces mots contra-
« dictoires n'a absolument aucun sens ».

Digitized by Google

Ces contresens sont les résidus ataviques de la formation originelle des mots et de la construction intuitive des phrases. Ils prouvent que, s'il est utile de regarder en arrière avec l'usage et l'Académie, il est bon de sonder l'avenir, non pas à l'aide des coïncidences de l'astrologie, mais avec les pré-visions de l'Astronomie et de la Science. Lorsque comme dans le brésilien (39) « l'infinitif est un véritable substantif », c'est que l'acte n'est pas encore distingué de son résultat. Ces faits et la variété des modes du verbe dans les diverses langues prouvent les difficultés que la Pensée rencontre pour pénétrer objectivement dans les métaphysismes du Temps et de la Durée.

La phrase latine (40) *Albus hic murus est* et sa traduction française *Ce mur est blanc,* nous ont permis de motiver la supériorité représentative du français sur le latin. L'utilité de la soumission des mots à la chronologie et à la spatialité des évènements qu'ils décrivent peut-être confirmée plus directement. Pour les grammairiens, *Pierre frappe Paul* et *Paul est frappé par Pierre* (41) n'offrent de « différence que dans le rapport grammatical » et montrent « une tendance nette de passer à la voix active ».

Objectivement les deux phrases correspondent à des situations opposées qui se confondent à l'instant précis où Pierre frappe Paul. A ce moment, le présent est concomitant pour le frappeur et le frappé; le mode actif et le mode passif se rejoignent dans l'instantanéité du coup porté. Avant, fut-ce un miliardième de seconde, le but de l'acte voulu par Pierre est futur. Dès que l'acte est réalisé, il devient un passé.

Le rapprochement de ces deux phrases, avec le film cinématographique du geste qu'elles expriment, précise beaucoup mieux que de longs développements verbaux les escamotages du Temps, dont le langage est capable ou coupable.

Rien n'est plus naturel. Nos Sens ignorent ce qui est en deçà du 1/10 de seconde. Le physisme *présent,* qu'ils nous

Digitized by Google

révèlent est un acte, formé d'un ensemble actuel et innombrable de passés, que l'intuition empirique ne peut dissocier. Ils nous apparaissent comme immédiats et métaphysiques, au sens spiritualiste. L'immédiateté serait définitive si les appareils de laboratoire, en accroissant le pouvoir des Sens et si la *Métaphysique scientifique,* en augmentant l'acuité de la Raison, ne venaient efficacement au secours de nos organes défaillants au delà des limites de leurs résonances.

Le langage du sens commun ne satisfait ni les philosophes ni les savants. Les mots changent de signification avec celui qui les emploie. C'est ainsi que : Présent, Temps, Espace, pour ne citer que ces trois noms, sont concrets pour le vulgaire, et absolus pour la spécialiste.

Dans leur lutte contre les intuitions du sens commun, qui ne soupçonne pas le contenu de l'intuition philosophique, les catégories grammaticales et les absolus mathématiques n'ont pu étouffer la Relativité et la Vérité, dans nombre de locutions et de mots français.

La Science doit venir au secours du sens commun, pour faire cesser les cacophonies verbales actuelles, et épurer la puissance collective de distinguer le vrai d'avec le faux. Le Bon Sens l'y aidera. Il ne doute pas que les descriptions scientifiques, en mesurant les quantités et les qualités à l'aide des mêmes unités d'Etendue et de Temps, sont capables d'incorporer le métaphysique dans le physique, seule solution capable d'homogénéiser la connaissance.

Un corps est coloré, chaud ou froid; électrisé ou neutre; conducteur ou isolant; mou ou élastique; odorant ou dépourvu de parfum ; il a des formes caractéristiques ; son poids est spécifique de son volume; il est en mouvement relatif ou immobile par rapport à nous... etc. La connaissance logique des choses et des Etres vivants doit décrire aussi exactement que possible les conditions qui déterminent leurs qualités individuelles, dont l'ensemble est leur *matérialité,* leur *quantité* en action dans le Temps et dans l'Etendue.

Digitized by Google

Comment effectuer l'intégration d'un flux de mobilités différentes, les unes percevables, les autres métaphysiques?

Deux catégories de moyens sont possibles, mais d'inégale valeur. La première dissocie *a priori* la Matérialité des Phénomènes et les Psychismes de la Conscience pour les solidariser ensuite dans le surnaturel et l'immédiateté. Ces solutions de l'ignorance initiale situent les enchaînements de l'ordre universel hors de nous-mêmes et hors du Cosmos. Le précepte de Socrate : « Connais-toi, toi-même » est une éternelle énigme. La deuxième méthode identifie dans la Nature et le Relatif les Phénomènes et les Psychismes.

La Physique classique considère la permanence de la Masse et la conservation de l'énergie cinétique comme des principes physiques. Le Bon Sens voit dans la première partie de cette solution une identification impossible des éléments de la Matière inerte avec les points de l'Espace euclidien; et, dans la seconde, une conservation des effets du mouvement dans le Temps absolu. Le Bon Sens transforme ces postulats en repères mathématiques, par rapport auxquels il parallélise, dans les Cycles de la Vie Cosmique, les évolutions spatiales des Etres vivants, que culmine la transformation des Phénomènes en Pensées; et, les évolutions chimiques de la Matière, qui manifestent les changements des astres et du Cosmos, dans le Temps.

Pour élever la Science jusqu'à la connaissance du Relatif Etendue-Temps qui domine l'Univers, alors que l'absolu Espace-Durée règne sur nos Pensées, le Bon Sens sait qu'il faut et qu'il suffit de chercher la forme de la Bioénergie, la Cause unique. Il est persuadé que l'expression et la représentation de la Vie ne peuvent pa être enfermés dans les déterminismes rigoureux du calcul; que nos discours, nos équations ne sont jamais des re-présentations vraies; que, par suite, le domaine de l'ignorance et le champ des découvertes à accomplir sont bornés par la Réalité et les formes que le Bon Sens aidé par la Raison lui attribue.

Digitized by Google

Cette délimitation n'est valable simultanément pour les Physismes et les Métaphysismes, que si on méthodise en une doctrine unique, Grammaire, Syntaxe, Arithmétique et Cinémétries; en un mot, que si on unifie les procédés et contenu du langage et du calcul.

C'est à des expériences et à des observations idéalisées qu'à l'exemple de la *Cinémétrie* et de la *Métaphysique scientifique,* il faut demander les expressions verbales qui re-présenteront les évènements.

Le renoncement systématique aux postulats éteint les éblouissements rationnels. Les définitions de toutes les grandeurs physiques en fonction du mouvement et de ses éléments solidaires l'Etendue et le Temps confient à l'empirisme, d'où elles sont sorties, le soin de révéler l'écart des Percepts et de leurs symbolismes devenus objectifs et concrets.

Poser le problème de la Science sous cette forme, c'est chercher les enchaînements de la *Cause,* l'*Objet premier* de Saint Thomas, non seulement avec l'*espèce intelligible* ou *objet secondaire de la connaissance,* mais avec le *contenu métaphysique du Phénomène sonore,* la Parole, par laquelle chaque sujet pensant traduit *sa connaissance* pour lui et pour les autres. C'est avec la parole que chacun de nous projette les Mondes virtuels construits par sa Pensée, dans la Conscience d'autrui. On conçoit ainsi que deux Etres, Réalité et Pensée, séparément comparables dans le Physisme et également dans le Métaphysisme, à un troisième évènement, la Parole, soient, suivant le cas, comparables ou égaux entre eux.

La parole porteuse d'Affects et de Concepts, ainsi que les Percepts pétris de Réalités étant des faits physiques qui se rejoignent et s'associent dans la Pensée, sont, en première approximation, des Phénomènes comparables aux transformations d'Energie qui produisent le courant électrique à l'aide d'un moteur thermique et l'apportent à un réseau de distribution qui le répartit entre les appareils d'utilisation différents.

Digitized by Google

Les analogies vont de la combustion à la digesfion, jusqu'à l'ultra-violet et la Pensée, en passant par la force motrice et les muscles, les uns et les autres produits dans des organes appropriés.

On s'explique que chaque physiologisme puise sa vie dans les mobilités complexes d'éléments atomiques et électroniques qui, pour l'intuition empirique des philosophes, sont aussi loin de la matière pesante que l'esprit et le corps le sont par la Raison.

Si on réfléchit que la masse de l'électron est voisine de $8{,}994 \times 10^{-28}$ grammes (42) on comprend que les uns et les autres soient mesurables, en ergs et en watts, bien que cette certitude soit métaphysique, malgré l'intervention de la Chronaxie.

Les métaphysismes des relais électromagnétiques qui contrôlent des rotations, des directions ou des intensités de courant, des laps de Temps ou des distances... etc, avec une précision et dans des limites qui échappent à nos Sens, confirment que l'accord des Consciences et de l'Ordre universel implique la continuité des cycles Phénomènes, Percepts, Pensée, Parole.

Tout hiatus, dans cette suite ininterrompue de résonances inaccessibles à la Raison pure, y jette physiquement le désarroi. Ce fait exclut la posibilité de concevoir l'inétendu, autrement que sous les espèces du néant et du « vide vivant » (43). La poésie, la mathématique et la rhétorique s'y meuvent avec une virtuosité sans limite, puisque leurs bonds dans l'infini sont soustraits aux contraintes universelles. Les cellules corticales où ces transformations biologiques s'accomplissent gardent le secret de leurs mobilités intrinsèques et extrinsèques qui sont le type des réalités métaphysiques.

Les deux tableaux ci-après font soupçonner les *liens naturels* des fonctions du Bon Sens avec les facultés de la Raison, par l'intermédiaire de l'Intelligence. Ils expliquent confusément comment les choix préférentiels con-

Digitized by Google

ditionnent l'empirisme dans le physisme cosmique et le rationalisme dans le métaphysisme humain.

La conjugaison intime dans les cerveaux des œuvres de l'Univers avec les Travaux de la Conscience aboutit aux Technicités, aux pragmatismes manifestés dans les actes individuels et collectifs.

En résumé, l'activité physiologique du végétal et de l'animal est l'intégrale d'une infinité d'actions physiques, traduites par des bruits, des cris, des mouvements, des attitudes, des formes qui caractérisent sa vie intérieure et manifestent les préférences qui le caractérisent.

A ces manifestations, l'homme ajoute des symbolismes physiques, qui lui permettent de solidariser *sciemment* les Percepts et les Concepts, dans des présents artificiels et des permanences fictives.

C'est par ce pouvoir imaginaire, mais méthodisé et logifié, que l'homme se classe au-dessus de tous les Etres vivants, sans être capable de s'élever au-dessus de la Nature, où il est enclos.

Toutes les représentations dont l'homme est capable sont par suite inexactes et incomplètes. Elles sont à la lumière blanche du soleil ce que les teintes du disque immobile de Newton sont à notre vision empirique. La rotation du disque rapproche les deux Termes de cette comparaison.

L'observation attentive de l'évolution des mobilités naturelles, que les Cinémétries peuvent seules réfléter fidèlement dans la Pensée, comble chaque jour un peu de l'abîme mental que la Raison ignorante creuse inlassablement, depuis l'antiquité, entre l'Ordre Universel et la Pensée son chef-d'œuvre.

Digitized by Google

TABLEAU I. — **Schema des Liaisons formatives de la Technicité**

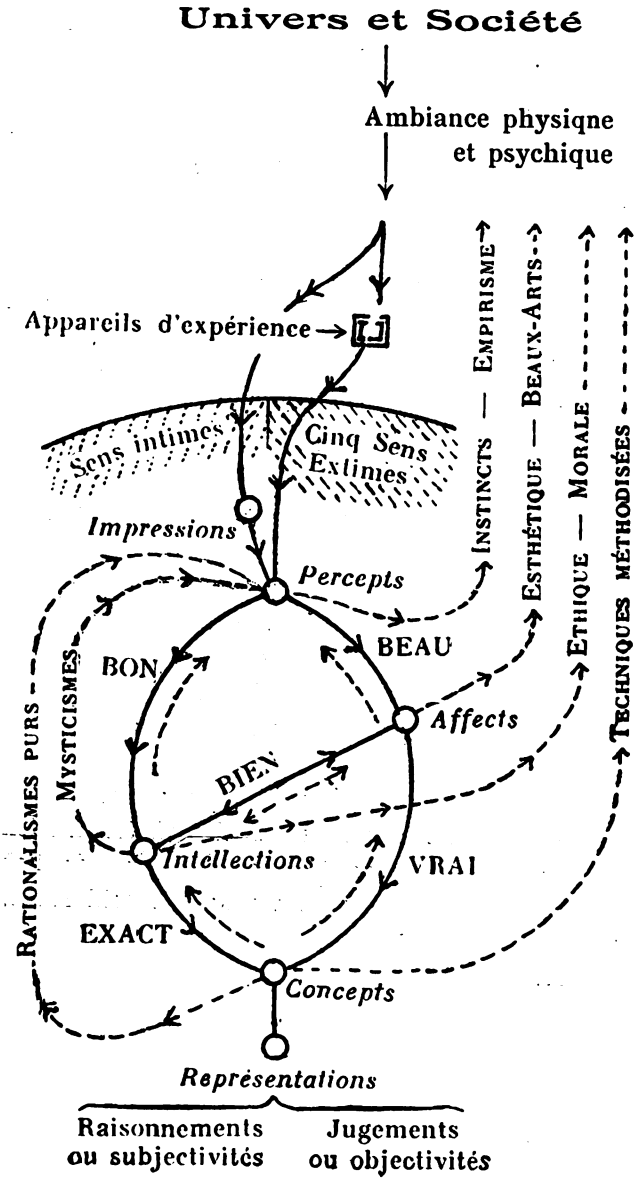

Digitized by Google

TABLEAU II. — **Liaisons naturelles du Bon Sens et de la Raison.**

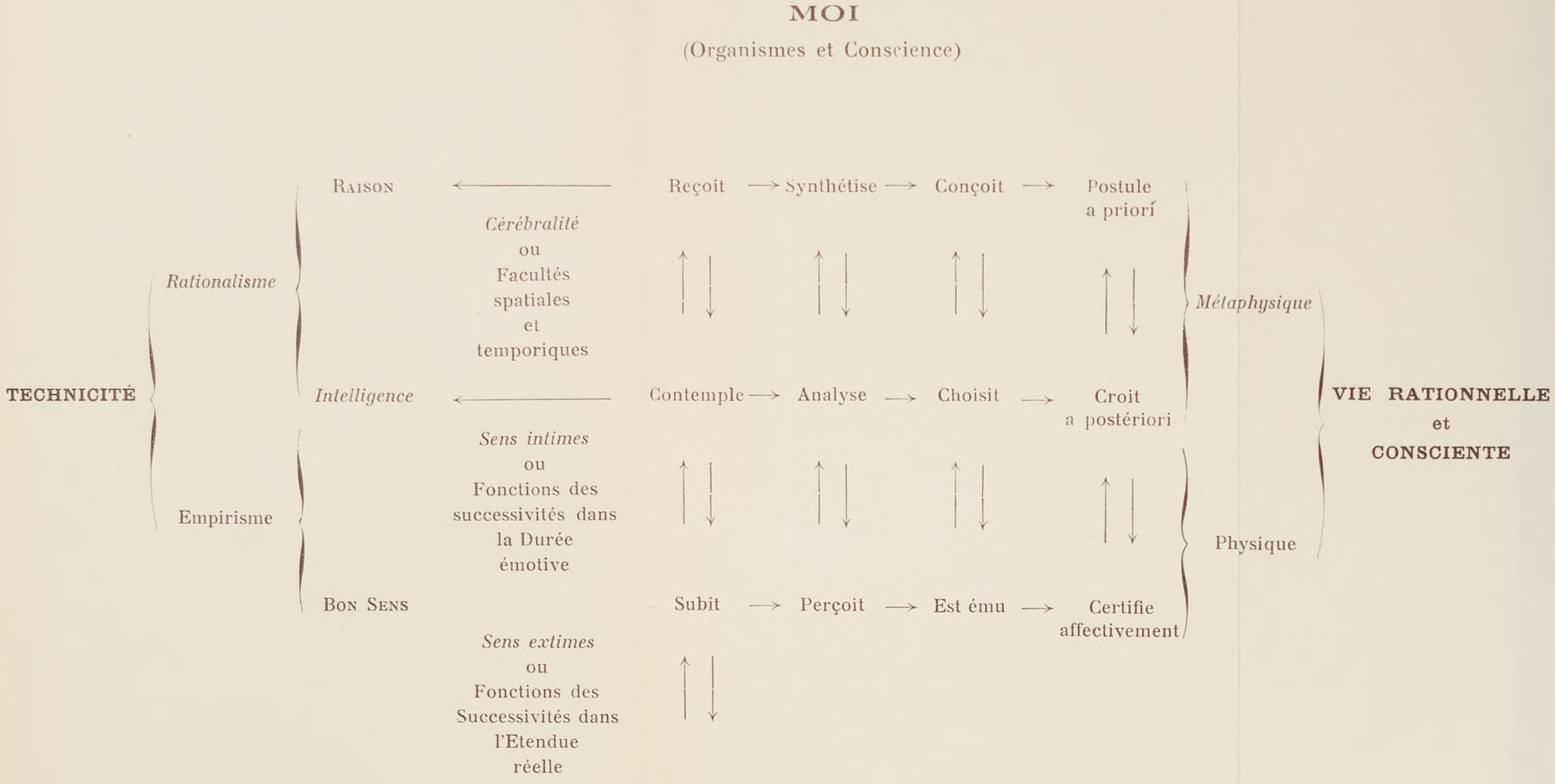

Digitized by Google

Digitized by Google

II. — TERMES et UNITÉS

Tout doit tendre au Bon Sens.
BOILEAU : *Art poétique*, I.

Les Termes scientifiques éclairent le langage du sens commun, dans la mesure où leur technicité échappe aux illusions grammaticales. Les nombres, non accompagnés des réserves nécessaires, y suscitent des erreurs d'autant plus graves qu'elles passent pour vérités démontrées. La nocivité de ce poison subtil a été accrue par les admirables constructions mathématiques de la Relativité. Ses équations accomplissent l'identification de l'abstrait et du réel jusqu'à faire admettre (44) « que notre univers est, à trois « dimensions, l'analogue de ce qu'est la surface d'une « sphère à deux dimensions ».

Le Bon Sens ne s'incline pas devant ces contradictions. Pour lui, la sphère est une figure convexe à trois dimensions. Elle se réduit partiellement à deux dimensions si un fragment infinitésimal de la périphérie est confondu avec le plan tangent passant par un des points de cette surface. Mais quatre grands cercles plans de la sphère ne seront jamais la surface perçue de celle-ci, bien que la mesure commune de ces deux ensembles soit $4 \pi r^2$. Le cercle de surface $4 \pi r^2 = \pi (2 r)^2$ ne contient pas le moindre volume, si grand que soit *r*, tandis que la sphère renferme, toujours $4/3 \pi r^3$, si petit que soit le rayon *r*.

Cet exemple simpliste, qui distingue le nombre, ou qualité superficique et la surface ou quantité réelle, prouve que la Relativité n'a pas le droit de prétendre (45) : « Dans « l'ancienne dynamique il y avait conservation de l'Ener- « gie et conservation de la Masse, mais de façon indépen- « dante, un corps pouvait changer d'énergie en gardant « la même masse. Dans la dynamique relativiste, au con-

Digitized by Google

« traire, la masse d'un corps est proportionnelle à son « énergie interne, avec un coefficient de proportionnalité « égal au carré de la vitesse de la lumière; si on prend « pour unité de vitesse celle de la lumière, la masse et « l'énergie sont donc mesurées par le même nombre (46); « *ces deux notions se trouvent ainsi confondues* ».

On ne peut affirmer davantage : (47) « Le déplacement « (des raies lumineuses émises par un atome) est propor- « tionnel au potentiel de gravitation à la surface de l'étoile, « c'est-à-dire au quotient de la masse par son rayon ». En effet, si la masse m est identique à l'énergie W, il faut que, dans la définition de l'Energie cinétique $W = 1/2\ mv^2$, le carré v^2 de la vitesse soit remplacé par le nombre 1, c'est-à-dire : que la quantité physique v^2 se mute en la qualité type 1. Le Bon Sens refuse toute vertu physique à ces prestidigitations verbales. De plus, si la masse est confondue avec l'Energie, le *quotient de l'Energie par son rayon,* une longueur, est homogène à la Force de Galilée. Il ne peut pas être proportionnel au potentiel de gravitation, qui est représentable par le carré d'une vitesse.

Les vertiges mathématiques de la Relativité emportent les Concepts einsteiniens jusqu'aux limites du contradictoire. Dire que (48) « les propriétés de l'espace ne sont « pas données *a priori,* comme les anciens le supposaient, « mais dépendent de ce qu'il y a dans cet espace », c'est confondre le conçu et le perçu; c'est identifier le néant géométrique avec l'Etendue ou Matérialité physique. Archimède, Euclide n'ont jamais commis cette confusion.

La Matière contenue dans un Espace est du domaine physique. L'Espace et les géométries, euclidienne ou non, sont hors des atteintes de l'expérience.

La géométrie euclidienne admet l'homothétie des figures, leur qualification numérique rigoureuse, et, leur invariabilité lorsqu'on les déplace à une allure quelconque. Ces hypothèses admises par les postulats de la mécanique im-

Digitized by Google

pliquent que le Temps et l'Espace existent l'un sans l'autre; qu'ils sont des absolus indépendants. Cette condition irréelle est nécessaire pour que les calculs des fonctions explicites soient applicables aux grandeurs cinématiques.

Il résulte des postulats que le physisme commence avec l'accélération ou variation du mouvement uniforme. De ce fait, le repos et le mouvement constant prolongent des réalités évanouies. Ce sont des effets sans cause concomitante. L'efficacité de la vitesse, de l'accélération constante, de la différence du carré de deux vitesses instantanées sont les mêmes dans toutes les directions.

Les contraintes de la pesanteur sur notre système musculaire, prouvent la vanité des postulats. Nos muscles, que la philosophie ne considère pas comme susceptibles de nous mettre en relation avec l'extérieur, sont cependant les organes qui nous procurent la notion du Travail, devenue l'Energie des physiciens. Ils se vengent de cet oubli. Les figures immuables de la géométrie euclidienne consacrent ce contrebonsens. Déplacer quoique se soit sur un plan horizontal, sur la verticale, de haut en bas ou de bas en haut, sont des réalités énergétiques différentes, que le sens commun connaît et que la science classique écarte *a priori* de ses principes. Elle étudie ces faits *a posteriori*, sans que l'empirisme mesuré rejoigne le subjectivisme conçu.

Les géométries non euclidiennes, dans lesquelles un changement de position et de dimension d'une figure implique modification de sa forme, subordonnent l'Espace à une cause insoupçonnée. Leurs postulats se bornent à nier le parallélisme, sans en définir les conditions objectives. La Cinémétrie les précise clairement, par les demi rotations successives d'un triangle quelconque, dans son plan, autour d'axes parallèles et normaux au plan du triangle.

Malgré cette lacune grave, la subordination riemanienne de l'Espace au Temps, par l'intermédiaire du mouvement,

Digitized by Google

rapproche les géométrismes et les réalités sur des sphères. Il crée une relativité absolue, donc hors Nature.

Les ondes de propagation d'un phénomène vibratoire, dans un milieu isotrope, reproduisent des sphères physiques mouvantes, alors que la demi rotation d'un cercle autour d'un de ses diamètres, si le centre du cercle est fixe, produit une sphère géométrique immobile.

L'Espace-Temps d'Einstein, introduit indirectement, dans le symbolisme mathématique, des solidarités temporiques, en niant simultanément le postulat de la Masse invariante, inerte, et le Temps absolu.

La Relativité lie la masse m_o, à la masse m_v en mouvement par la condition cinématique

$$m_v = m_o \sqrt{\frac{1}{1 - \frac{v^2}{c^2}}}$$

qui, comme les postulats, est valable dans toutes les directions.

Dans ce coefficient, v re-présente la vitesse de translation de la masse immobile; et, c la vitesse de propagation de la lumière. Le rapport $\beta = \frac{v^2}{c^2}$ y est considéré comme un nombre. Cependant, vitesse de translation et célérité d'un mouvement vibratoire, sont des réalités essentiellement différentes qui ne comportent pas le rapport d'identité $v : c = 1$. La vitesse rectiligne v, n'a aucune répercussion dans l'Espace ambiant : Tous les points y sont indépendants. Le mouvement vibratoire exige que tous les points de l'Etendue propagatrice soient solidaires et en mouvement; la forme de l'onde intégrante et des vibrations individuelles y caractérise le Phénomène périodique considéré; l'Espace géométrique y est modelé sur l'Etendue matérielle qui le remplit : l'air en acoustique; l'éther électro-optique dans les phénomènes lumineux, électriques et magnétiques. La différence entre le géométrisme et le physisme devient saisissable, et, *métaphysiquement visible* dans l'Espace,

Digitized by Google

Géométrie et physismes sont comparables en tous points de l'Espace identifié à l'Etendue correspondante. Les vecteurs-tenseurs prennent un corps, sur lequel les nombres de Pythagore ne sont plus immédiatement applicables.

Cette remarque pénètre dans le mystère relativiste dont les subjectivités, inaccessibles au sens commun, rejoignent les dogmatismes spiritualistes et les explications émotives de l'Univers.

Oui, la masse d'un électron varie avec sa vitesse de translation, certainement accompagnée de vibrations qui, comme celles du projectile, balle ou obus, en mouvement dans l'air, sont variables avec la vitesse de ces corps pesants dans les gaz de l'atmosphère, intimement solidaires de l'éther électro-optique qui y propage les radiations cosmiques et la foudre. D'où la possibilité de géométrismes différents qui se pénètrent les uns les autres, par les automatismes des infiniments petits successifs, variés, à l'exemple de milieux aussi dissemblables qu'un centimètre cube de fer et le même volume d'air, ou d'une cellule photo-électrique. La masse des postulats est un des facteurs *subjectifs* de l'Energie cinétique, due à la gravité. Attribuer le même dynamisme, c'est-à-dire les mêmes conséquences physiques, à un gramme punctuel, se mouvant à des dizaines ou centaines de mètres par seconde; et à l'infinitésimal électron $= 8{,}994 \times 10^{-28}$ gramme, translaté à 300.000.000 de mètres, pendant le même Temps, (celui que les savants ont choisi pour la chronologie des physismes), est une audace hors nature que le calcul peut seul se permettre.

Le coefficient d'Einstein est aussi mystique que la Cause première de Saint Thomas d'Aquin, il ne laisse pas soupçonner pourquoi m_v est actif, alors que m_o est passif; pourquoi m_v partie constituante de $W = 1/2 m_v v^2$ peut devenir le tout; et, comme m_v peut devenir infini plus grand que nature par conséquent, lorsque la translation de la masse est exprimée par le même nombre que la célérité de la lumière.

Digitized by Google

Les dangers du langage et des postulats, viennent de se manifester d'une façon solennelle. Depuis sa création en 1900, « le Gauss », unité magnétique, a eu deux significations différentes, malgré l'accord sur la traduction anglaise de sa définition officielle française.

En Amérique, c'était l'unité C. G. S. *de densité de flux magnétique,* conformément aux décisions de l'American Institute of Electricals Engineers au Congrès de Chicago de 1893.

En Europe le *Gauss* était resté l'unité C. G. S. de *champ magnétique,* et le *Maxwell,* l'unité C. G. S. de *flux magnétique,* comme décidé dans les Séances plénières des 24-25 août 1900, par le comité des Unités de la Section I du Congrès International d'Electricité de Paris.

La Commission Electrotechnique Internationale réunie à Stockholm les 27 juin-9 juillet 1930 a consacré officiellement la définition américaine du Gauss, annulant ainsi la décision du Congrès de 1900 à ce sujet. Il a fallu trente ans pour réparer une confusion de mots, consacrée par l'élite du monde savant.

M. Mailloux, Président honoraire de la Commission Electrotechnique Internationale (49) a démontré que la différence de signification du terme Gauss en Amérique et en Europe était dûe à une erreur de traduction. Cette erreur provient du fait, que, dans toute expression anglaise formée de deux substantifs, le premier joue le rôle d'adjectif par rapport au second qui reste substantif (50).

Ainsi *magnet field* est le champ, provenant de l'aimant (magnétique champ); tandis que *field magnet* est l'aimant produisant le champ (champ de l'aimant). Le français ne possède pas l'adjectif correspondant. D'où, l'erreur.

Les transformations réciproques du *nom* en *adjectif* ne sont pas les seules causes de la confusion qui enveloppe les unités magnétiques. L'imprécision des *noms* y collabore. La *densité* est indifféremment appliquée à une répartition superficielle ou à une répartition volumétrique. La

Digitized by Google

répartition superficielle convient à la périphérie d'un corps et à l'une de ses sections planes. Les emplois abusifs du mot *Force*, emprunté à Aristote, pour qui il re-présente des causes quelconques (force musculaire, force de caractère), affirment l'origine métaphysique de nombreuses expressions scientifiques. Les symboles mathématiques qui traduisent les grandeurs du système C. G. S. enferment donc des contradictions qui enlèvent toute valeur à l'objectivité de ces concepts.

Le tableau ci-dessous contient, dans sa première colonne, les équations symboliques C. G. S. d'un certain nombre de Termes électriques, où le mot Force est employé avec des sens physiques différents, qu'elles ne permettent pas de concréter.

« La Force de Galilée.....	$M\ L\ T^{-2}$	$L^4\ T^{-4}$
« La Force de Newton.....	$M^2\ L^{-2}$	$L^4\ T^{-4}$
« La Force Vive	$M\ L^2\ T^{-2}$	$L^5\ T^{-4}$
« La Force Electromotrice e. s.	$M^{1/2}\ L^{1/2}\ T^{-1}$	$L^2\ T^{-2}$
« La Force Electromotrice e. m....	$M^{1/2}\ L^{3/2}\ T^{-2}$	$L^3\ T^{-3}$
« La Force Magnétisante	$M^{1/2}\ L^{1/2}\ T^{-1}$	$L\ T^{-2}$
« La Force Magnétomotrice.....	$M^{1/2}\ L^{1/2}\ T^{-1}$	$L^2\ T^{-2}$
« Le Flux de Force (51).....	$M^{1/2}\ L^{3/2}\ T^{-1}$	$L^3\ T^{-2}$

Ces équations à trois termes, sauf la loi de Newton, d'où le Temps a disparu, ce qui est anormal dans un énoncé « universel », sont accompagnées de leur équivalence dans notre système à deux grandeurs L,T (52) dans lequel les substantifs *Activité* de la Matière et la *Masse* ou *Réactivité* qu'elle oppose à tout ce qui veut modifier son mouvement relatif sont remplacés par la constante de Newton $4\ ^2\ a^3\ t^2 = L^3\ T^{-2}$, en équations dites de dimension, ou mieux « équations de définition » comme le disait Hospitalier.

Ce point de départ donne un sens physique à la loi de Képler (52). Il fait disparaître explicitement la *Masse d'inertie* re-présentée par le *nom, Masse mécanique.*

Digitized by Google

Cette disparition se traduit par des formules en L,T, dans lesquelles tous les facteurs sont accompagnés d'un exposant entier.

C'est là, un garant cinémétrique de leur objectivité. Il s'oppose valablement à $L^{1/2}$, racine carrée d'une longueur, $L^{3/2}$ racine carrée d'un cube, qui sont inconcevables et irreprésentables sauf s'il s'agit des nombres qualifiant les concepts considérés. Mais alors L, n'est plus une grandeur, c'est un adjectif, un qualificatif et non un substantif.

La même remarque s'applique à $M^{1/2}$, lorsque la Masse est considérée comme une grandeur physique, absolue ou relative.

Pour clarifier une situation que les postulats et la Relativité ont rendu inextricable, il suffit de constater que le système C. G. S., groupe des nombres, des adjectifs de trois espèces. Ceux qui caractérisent les Masses, ceux qui mesurent les longueurs, ceux qui comparent les Temps.

L'analyse des principes de la Science prouve que « les Masses d'inertie sont des *nombres* qu'il est commode d'introduire dans les calculs ». (53)

Les nombres étant des adjectifs, il en résulte que le système C. G. S. est une doctrine à deux grandeurs, C. S. le *centimètre* et la *Seconde*, dont les facteurs G, les *grammes*, sont les coefficients numériques.

L'une des grandeurs, la longueur, est objective et spatiale. Elle devient aisément et rigoureusement *physique*, lorsque le volume L^3, seul concept géométrique comparable à l'Etendue perçue, est qualifié par le nombre *d*, qui mesure la densité spécifique des corps considérés, c'est-à-dire le rapport de leur Masse, à la Masse du même volume d'eau, au maximum de densité. On retrouve la relation classique bien connue $M = d\ L^3$. Comme la Masse et la densité sont des nombres, il en résulte que L^3 est aussi un nombre pour tout système de mesure, qui n'a pas précisé les conditions physiques du rapport $\frac{M}{d} = L^3$. Ainsi, l'illogisme des symboles physiques $L^{1/2}$, $M^{1/2}$, est prouvé.

Digitized by Google

Le Bon Sens, d'accord avec Lord Kelvin, estime que, dans un volume matériel déterminé, ce sont les mouvements moléculaires, c'est-à-dire des conditions de Temps qui caractérisent le physisme de la densité.

Le seconde grandeur du système C. G. S., le Temps, est métaphysique. Sa mesure est possible, grâce à la constance de certaines périodicités cycliques, autrement dit, par l'intermédiaire de mouvements identiques en théorie, et, très sensiblement égaux, en pratique.

Ces remarques permettent de juger objectivement la Relativité. Le coefficient $\sqrt{\frac{1}{1-\beta^2}}$ appliqué à la masse d'inertie au repos m_0 détermine la masse m_v à la vitesse v. C'est un adjectif qualifiant un autre adjectif. Le coefficient d'Einstein joue donc le rôle d'un adverbe et ne touche en rien le contenu des postulats, qu'il enfonce plus profondément encore dans les abstractions numériques.

Il est non moins certain que le fait de remplacer le *nom commun Masse* par des *noms propres*, figurant les unités : *gramme, tonne...* etc, ne transforme pas ces noms en substantifs, c'est-à-dire en représentants verbaux de la substance des Etres, « de ce qui reste permanent parmi les choses qui changent » (54).

Ces arguments de Bon Sens sont confirmés par le fait, que dans le système C. G. S., comme dans notre système L. T, les métaphysismes du Temps, donnée naturelle sur laquelle nous ne pouvons rien, ne donnent pas lieu à des exposants fractionnaires. Les contradictions du symbolisme mathématique ne dénaturent que la partie physique des équations, dont les postulats prétendent connaître les secrets spatiaux.

Le Bon Sens dissipe le réseau des errements classiques en affirmant que la Matière est *active* et en vérifiant que les périodicités pendulaires, combinées à la longueur quelconque du rayon des oscillations, mesurent l'Activité et la Réactivité ou Masse de la Terre, comme les années pla-

Digitized by Google

nétaires, en combinaison avec le diamètre de l'orbite, mesurent l'Activité et la Masse solaire. Cette méthode demande la définition de l'Espace-Temps à la Nature, qui, depuis Képler-Newton a répondu $A = — M = 4\ \pi^2\ a^3\ t^{-2}$.

Les arcanes du calcul ne répercutent pas les échos du physisme contenu dans cette magistrale définition, inlassablement écrite au firmament par tous les astres et les vibrations qui le parcourent, en échangeant leur Activité à travers l'Etendue cosmique.

Matérialité et Activité permanentes ne font qu'un. (55) L'inertie est la réaction de la Matérialité contre toute cause qui tend à modifier ses mobilités.

L'expérience montre que les manifestations cinémétriques de la Matière et de l'Activité sont relatives. Les surfaces équipotentielles sont théoriquement des sphères ayant pour centre le centre d'un corps actif, Terre ou Soleil, si l'Etendue ambiante est isotrope comme l'Espace géométrique d'Euclide et si le satellite est très-petit, par rapport au corps actif qui le fait circuler autour de lui. Dans ce cas idéal, l'effet physique du carré de la vitesse est en raison inverse du rayon de la sphère, ou onde rayonnante, en vertu de l'homogénéité physique $4\ \pi^2\ a^3\ t^{-2} = (2\ \pi\ a\ t^{-1})^2\ a = v^2\ a$. Les distances parcourues sont des *arcs de cercle*, dans le nombre v^2. La *longueur* rectiligne a est le rayon du cercle orbital.

Ces raisons empiriques qui sont celles de la *Métaphysique scientifique*, éclairées par les définitions objectives de la *Cinémétrie*, respectent le physisme du rapport π. Elles remplacent logiquement les concepts abstraits issus des postulats. Les récentes expériences de M. Georges Claude, sur l'utilisation de l'Energie Thermique de la Mer, leur ont donné une confirmation inattendue. Le fonctionnement des turbines de Matanza a montré que « *l'Energie* « *produite dans de semblables installations croît comme* « *le carré de la différence de température* ».

L'interprétation de ce résultat échappe aux postulats

Digitized by Google

et au système C. G. S. qui ne contiennent pas de définition de la Température. Cette lacune prouve que les équations en M, L, T ignorent la Thermodynamique, à laquelle elles sont rattachées *a posteriori*, par des nombres. Ces nombres suppléent aux invraisemblances objectives, qui identifient le degré centigrade, ou *unité de température*, à un volume, au lieu d'expliciter les physismes moléculaires, qui provoquent les changements de volume des corps. A l'exemple de la rhétorique, la Thermodynamique est satisfaite par la perfection de la forme.

Telle la notion de « gaz parfaits ». Dans notre système L, T, la température θ est le potentiel dynamique et statique $M\ L^{-1} = L^2\ T^{-2}$, des molécules pesantes les unes par rapport aux autres. Cette liaison interatomique varie avec la nature des corps, comme l'affirment le principe de Carnot et la théorie cinétique des gaz. Or, dans notre système, la Force mécanique a pour définition $F = L^4\ T^{-4} = \theta^2$.

Le résultat de M. Georges Claude est direct.

L'insuffisance de la Mécanique des postulats, piédestal du système C. G. S., est confirmée par la comparaison des formules fondamentales de la Physique classique.

L'expression de l'Energie cinétique, érigée *a posteriori*, en constante universelle, implique l'équation

$$\Sigma\ FL = \Sigma\ 1/2\ mv^2 = \text{Constante} = C \qquad [a]$$

Les lois de Newton et de Coulomb aboutissent à

$$\Sigma\ FL^2 = \Sigma\ Mm = \text{Constante} = C' \qquad [b]$$

L'antinomie de ces deux principes est insoluble pour les postulats.

Le Bon Sens constate que l'hypothèse [a] néglige le rôle d'un facteur L, homogène au d. s. d'Einstein. Cette longueur L valorise l'équation [b].

Pour que les principes physiques si péniblement dégagés de l'observation aient un sens, il faut et il suffit que l'*Energie cinétique* soit une approximation de la *Cause universelle*, à un élément de longueur près.

Digitized by Google

C'est là une évidence logique. Les concepts de Travail et d'Energie cinétique sont le fruit de postulats galiléo-euclidiens, donc les œuvres de notre imagination s'exerçant dans l'abstrait. Ils ont pour fondement le mouvement rectiligne, combiné à la contrégalité des forces actives et réactives en chaque point de l'Etendue. L'équilibre universel et la mort qu'ils représentent, sont la loi, alors que les hymnes rythmiques de la Vie emplissent le Cosmos de leurs allégresses. Le flux de force FL^2, né de l'étude de mouvements périodiques curvilignes, modelés sur les Réalités, devient la véritable constante naturelle, pour laquelle nous avons proposé le substantif *Bioénergie*.

Malgré sa forme algébrique, cette expression échappe au calcul arithmétique, même lorsque les faits sont réduits à l'action de deux points matériels. Voici pourquoi. Le calcul suppose la concomitance de tous les éléments ou unités qui y interviennent. Si, pendant que l'on évalue la surface d'un rectangle, un de ses côtés change, le nombre trouvé ne convient plus au fait présent, à la fin de l'opération.

Dans le Flux de force newtonien, où tout est mobile, il est impossible de préciser exactement les simultanéités réciproques de tous les éléments, qui constituent la manifestation intégrale des Activités, M et *m* qui se combinent, s'accouplent, partout et toujours. La Bioénergie, ou Energie universelle admet donc des indéterminations, des choix, des préférences que le déterminisme absolu de l'Energie cinétique ne tolère pas.

Les mathématiciens objectent : il est facile de faire cesser la contradiction, en introduisant dans la loi de Newton, un coefficient *K*, analogue au pouvoir inducteur spécifique ε ou à la perméabilité magnétique μ.

La solution est spécieuse, parce que subjective.

Les facteurs ε et μ sont des nombres. Sinon, l'électricité et le magnétisme induits seraient d'une autre nature que le flux inducteur.

Digitized by Google

Les mobilités causales ou inductrices et les mouvements résultants ou induits sont différents, c'est certain. Mais la Matérialité qui caractérise leur substance ne peut pas être d'une autre essence, sinon l'ordre universel, la conservation de la Matière et de la Bioénergie n'existeraient pas.

La Cinémétrie, fille du Bon Sens, résout et explique la difficulté. Les postulats sont incapables de définir objectivement le coefficient nécessaire à l'identification de la formule Newton-Coulomb, avec la Force de Galilée dans des milieux autres que l'Espace euclidien régi par les nombres de Pythagore (56).

Ces nombres galiléens exigent en effet que, dans le calcul du Travail mécanique, l'accélération g, soit constante tout le long du chemin rectiligne parcouru suivant sa propre direction. Le produit de deux vecteurs qui coïncident donne le même nombre que le produit de deux vecteurs orthogonaux. Les accélérations et les vitesses rigoureusement constantes n'existent pas dans la Nature. La mathématique accumule toute ses hypothèses, pour que les nombres de Pythagore lui permettent de qualifier des fantômes sur lesquels elle pourra les appliquer. Ce faisant, les postulats oublient que les raisons simplistes de ce calcul n'atteignent pas la Réalité et que leurs conclusions restent subjectivités pures.

La loi classique de Newton dissipe, à la fois, les obscurités rationnelles des postulats et les ténèbres verbales du sens commun, que la table de Pythagore et la droite d'Euclide satisfont. Elle intègre des accélérations variables, avec le changement de position des Masses réagissantes, M et m. Elle rapproche le physisme gravifique et ses images géométriques, mais ne peut pas les homogénéiser, parce qu'elle considère les facteurs, π, 2π, $(2\pi)^2$ comme des nombres, alors qu'ils expriment les rapports spatiaux de la droite et de la circonférence, du cercle et de la sphère; rapports incommensurables qui malgré leur diversité constructive se résolvent en fonction de π, condition nécessaire à l'homothétie euclidienne des longueurs, surfaces et volumes.

Digitized by Google

Les masses M et *m* de la loi de Newton, sont des grandeurs matérielles : le Soleil et la Planète considérée. C'est indubitable.

La mécanique classique ignore la forme objective de leurs activités réciproques. Elle ne peut donner un sens physique à l'expression : Masse = Quantité de Matière. C'est certain. La science symbolise leur physisme réciproque par le produit newtonien M *m* qui enferme tout l'inconnu naturel, tout le mystère de l'objectivité. C'est encore moins douteux. Mais nous sommes sûrs de ne pas confondre la Cause universelle et son symbole, comme le pragmatisme est obligé de le faire, s'il veut bénéficier des acquêts de la Mathématique. Nous savons que le produit $FL^2 = L^6 T^{-4}$, de l'équation [b] re-présente une Relativité naturelle; et que sa forme est valable pour les cinémétrismes analogues à ceux de la gravité.

C'est logiquement, que la *Métaphysique scientifique* introduit la *Cinémétrie*, la *Bioénergie*, la *Dynamique ondulatoire* dans les mondes atomiques, où les orbites satellitaires sont accomplies par des électrons.

Les absolus de la Mécanique classique ne donnent pas les mêmes quiétudes objectives.

Dans l'équation [a], la Masse *m* du satellite, identifiée à la Masse de Galilée est subjective pour deux motifs. Le résultat de la pesée est un nombre pur. La constante $L T^{-2}$ n'est exacte qu'au point de l'observation, c'est-à-dire pour des faits locaux d'équilibre, si on néglige la rotation de la terre autour de ses pôles, la giration de la Terre autour du Soleil, l'action de la Lune, les actions planétaires et l'entraînement apexial. L'hypothèse de Dalembert a permis l'usage du calcul dans la dynamique, en conservant l'Inertie dans le Mouvement. Elle est contredite par l'expérience de Kaufmann.

Le *physisme exact de l'équation* [a] *exige l'intervention d'une longueur*, rejetée *a priori* par les postulats et le système C. G. S. En effet, dans le levier d'Archimède et

Digitized by Google

dans la chute des corps à la surface du sol, l'accélération g varie sur une même verticale, avec leur distance au centre de la Terre. La formule $h = 1/2\ g\ t^2$ est une approximation, *quelle que soit la hauteur de la chute.* Poisson a calculé depuis plus d'un siècle la formule exacte de v^2, (résistance de l'air négligée)

$$v^2 = 2\ g\ h\ \frac{R^2}{(a - h)\ a}$$

Dans cette formule, R, est le rayon de la Terre à l'extrémité duquel g est mesuré; h, la hauteur de chute; $a >$ R, la distance qui sépare le point du commencement de la chute h, et le centre de la Terre. Les variations du coefficient $\frac{R^2}{(a - h)\ a}$, entraînent celles de la hauteur de chute h, et de v^2.

La formule $FL = 1/2\ mv^2$ qui suppose g constant, est donc une approximation, très grande il est vrai, en mécanique gravifique, mais une approximation, qui entraîne les rigueurs du déterminisme mathématique, et, supprime la valeur physique qui lui est universellement attribuée.

L'Energie d'accélération de M. Appell, comme la Mécanique ondulatoire de M. de Broglie sont des visions mathémathiques, conçues en dehors des étreintes de l'homogénéité physique, sans laquelle les équations ne représentent rien des Phénomènes.

Le véritable visage de la Constante universelle doit être cherché dans le physisme implicite de la loi de Newton, dans le flux de force de Gauss, bien que cette grandeur échappe à tout calcul rigoureux.

La valorisation physique de la loi de Newton et la notion de Bioénergie qui en résultent, mettent la Science d'accord avec l'observation empirique et la philosophie, au lieu d'élever une cloison étanche, combien néfaste, entre ces deux compartiments de l'activité mentale.

Dans les mondes sphériques, le calcul dissimule d'autant mieux le physisme, que la surface d'une sphère est quatre

Digitized by Google

fois celle d'un de ses grands cercles; et que, les résultats considérés comme exacts passent ainsi, à volonté, des constructions planes sur les édifices sphériques, sans que la conclusion change. L'ordre universel n'admet pas ces dénaturations.

On ne doit donc plus énoncer la formule de Képler en utilisant le cube du grand axe des ellipses planétaires et le carré des Temps des révolutions.

L'interprétation objective de la loi est fournie dans le cas des mondes sphériques par la transfiguration :

$$A = -M = 4\ \pi^2\ a^3\ t^{-2} = (2\ \pi\ a\ t^{-1})^2\ a = v^2\ a = K \quad [c]$$

dans laquelle tous les éléments du Phénomène demeurent constants par rapport au centre du corps central, c'est-à-dire sur l'onde sphérique, de même rayon que la trajectoire, toujours un des grands cercles de l'onde, quelle que soit la position du plan de la mobilité dans l'Etendue et dans l'Epace re-présentatif.

L'équation [c] qui exprime la conservation des formes pendant le mouvement peut devenir repère cinémétrique, lorsque les formes changent, suivant leur position. Ainsi utilisée, l'équation [c] réalise simultanément en chaque lieu, dans le Temps et dans l'Etendue, par rapport au centre instantané de rotation, la méthodisation que les trois axes cartésiens immobiles ou parallèles permettent à chaque instant dans l'Espace. Les postulats des parallèles peuvent être reliés par des considérations objectives. Le calcul permet à chaque instant de transporter les mouvements uniformément variés sur l'ellipse et sur toutes les trajectoires dont le rayon de courbure est connu.

Cette transformation mathématique homogénéise des faits instantanés en les rattachant à un centre de rotation, par deux lois : le moment de la vitesse (loi des aires), qui objective le principe métaphysique de Maupertuis, du minimum d'action ; et, le moment du carré de la même vitesse (troisième loi de Képler) qui fixe la forme de la Constante universelle. Pour devenir expressions physiques,

Digitized by Google

ces moments exigent qu'en chaque point de la circonférence (ligne à courbure constante, dont le centre, ou repère du mouvement est immobile), l'élément curviligne soit normal au rayon. Si la vitesse circonférencielle est considérée comme cause, l'effet ou réaction, la force centrifuge lui est perpendiculaire, ce qui est exprimé par le facteur géométrique $\pi/2$ beaucoup plus objectivement que par les symboles analytiques $\sqrt{+1}$ et $\sqrt{-(1}$, (57) à l'aide desquels l'orthogonalité se dissimule dans les numérismes des volumes parallélipipédiques.

Les puissances, active et réactive, des courants périodiques rentrent directement dans le symbole v^2a, d'où est exclu le postulat de la force active égale et de sens contraire à la force réactive. Les nombres exprimant l'Activité universelle se conservent parmi les choses qui changent de grandeur, de direction et de vitesse relatives.

La *Cinémétrie* montre que, sur les trajectoires elliptiques où la vitesse instantanée v change progressivement du périhélie à l'aphélie et inversement, l'Activité demeure constante en chaque point N. Elle est équivalente à l'Activité qui caractérise la circonférence, dont le rayon h est la perpendiculaire abaissée du foyer actif, sur la tangente à l'ellipse au point N; cette circonférence étant décrite à *la* vitesse v du point N de l'orbite. Si l'angle du rayon vecteur et de la tangente correspondante est α, le rayon $h = r \text{ Sin } \alpha$.

Aux extrémités du grand axe $2a$, l'angle $\alpha = \pi/2$ et $\text{Sin } \alpha = 1$. Aux sommets du petit axe $2b$, le rayon vecteur $r = a$. Il est égal au rayon du cercle dont l'ellipse est la projection. En ces points, $\text{Cos } \alpha = \frac{b}{a}$, et la vitesse instantanée y est, la vitesse constante sur la circonférence de diamètre 2a, de même période que les ellipses de même grand axe.

Pour la *Mécanique classique*, les trajectoires elliptiques impliquent création d'Energie cinétique de l'aphélie au périhélie et disparition correspondante du périhélie à l'aphélie. Cette hypothèse contraire à la permanence de l'Ordre

Digitized by Google

universel accorde au démon mathématique de Maxwell le Temps d'exercer sa sagacité. La permanence de l'Activité, dans le cas de Mouvements variés, supprime ce champ d'investigation à la Raison qui fonde ses principes en dehors de la Nature.

Pour la *Physique,* dans laquelle les lois de Coulomb ont introduit la loi de Newton, en chaque point N de l'orbite plane, la *longueur efficiente* est la distance perçue, re-présentée par le rayon vecteur *r,* dont le carré figure au dénominateur de la Force de Newton M^{mr-2}. L'efficience newtonienne qui régit les phénomènes électriques se conserve dans la même forme, sur la sphère de rayon *r,* sans que la matière du milieu intervienne dans la formule, autrement que par un coefficient numérique fourni par l'expérience.

Pour les *postulats,* la forme galiléo-euclidienne du Travail $FL = 1/2\ mv^2$ est valable en tous les points de l'Espace et dans toutes les directions autour de ce point.

Pour la *Relativité naturelle* et la *Métaphysique scientifique* la Conservation de l'Activité et de la Bioénergie rayonnante en milieu isotrope s'effectue sur des sphères dont le centre est celui du corps vibrant. Cette transmission varie avec la matière qui forme l'ambiance propagatrice. On comprend que la *distance physique* des trajectoires elliptiques, lorsque la vitesse est *v,* soit le rayon d'une onde sphérique, où l'Activité $v^2h = v^2r \sin \alpha$ est la même, en tous les points de la sphère et dans toutes les directions sur le plan tangent.

La dynamique ainsi envisagée rapporte toutes les mobilités à un centre et apprécie leur physisme, en fonction du rayon de la sphère sur laquelle le mouvement est mesuré.

Les postulats supposent que le physisme persiste lorsque la sphère est réduite à un point géométrique, ce qui exige que son rayon soit nul. Ils admettent le passage du réel dans le néant spatial et s'évadent ainsi dans l'absolu. De ce point de vue les postulats sont à la physique ce que l'esprit inétendu est à la psychologie néo-thomiste.

Digitized by Google

Si un argument complémentaire était utile, il suffirait de remarquer que dans un plan, pour un point fixe par rapport à une droite infinie, sur laquelle la vitesse est uniforme, le moment de la vitesse et celui de son carré se conservent, comme dans les lois de Képler. Mais ces concepts numériques n'ont pas leur correspondant dans la Nature.

Les lois de Képler et de Newton qui totalisent les mouvements curvilignes, uniformément variables, très proches des mobilités réelles, deviennent *physiques*, dès que le facteur $4\pi^2$ qui caractérise les ondes sphériques, cesse d'être un nombre, et devient un substantif, par l'objectivation de $\frac{4\pi^2}{T^2}$, produit de deux périodicités orthogonales.

Les contradictions du langage relativiste sont inutiles pour dire clairement que les postulats correspondent à ce qui se passerait sur le plan tangent de la sphère terrestre, si nous pouvions le tracer, distinguer les tangentes, les arcs de grand cercle passant par le lieu d'expérience, et, les trajectoires décrites dans une couche infiniment mince.

L'absolu fait place à une Relativité précise.

L'exactitude mathématique, le chef-d'œuvre de la Pensée humaine, est clairement distinguée de la Vérité physique, qui est le fruit de la Nature. Cette différence explique le rôle du *pragmatisme numérique*, les économies de Temps qu'il réalise, et par conséquent, les gains de vie qu'il procure, et, le progrès mental qu'il permet.

La différence entre la Réalité et les symboles algébriques évite de croire à des histoires qui, écrites en langue mathématique, demeurent plus merveilleuses que la Relativité des bottes du Petit Poucet.

La collaboration de l'empirisme et de la théorie associe les efforts du Bon Sens à ceux de la Raison. Elle rappelle la fable de l'aveugle et du paralytique.

L'aveugle, c'est l'empirisme. Réduit aux acquisitions naturelles des Sens, véritables machines à abstraire, il

Digitized by Google

saisit quelques parcelles intimes des réalités innombrables. Pour tout le reste, il est aveugle. Et comme nous ignorons les opérations intimes qui solidarisent, à notre insu, les acquêts de l'expérience et les connaissances énergétiques du Sens musculaire, le Bon Sens ne peut construire les repères sans lesquels il n'existe, ni savoir logique, ni synthèses méthodiques.

Le paralytique, c'est la Raison. Incapable de se mouvoir dans le monde réel, elle ne connaît de l'Univers que certaines images sensorielles et les confidences de l'aveugle qui la porte, péniblement. Ces notions lui permettent des thèmes que rien ne limite dans l'infini, dont elle se croit le centre. Les expériences de laboratoire, l'observation, le calcul et les énoncés cinémétriques en $L^3\ T^{-2}$, lui permettent de pénétrer dans les métaphysismes prodigieux que l'empirisme n'analysera jamais et de rectifier par des versions, reproduisant les Voix de la Nature, les audaces insensées de ses thèmes verbaux, qui prétendent écrire une langue universelle, inconnue.

L'atavisme scolastique forme les Consciences, en les retenant au contact de la Pensée antique, en les emplissant de l'ignorance native des psychologies de l'immédiateté, d'où le surnaturel jaillit, comme Minerve tout armée du cerveau de Jupiter. La nécessité de la forme et les joies qu'elle procure ont consacré les pouvoirs illusionnants de la rhétorique dématérialisée, et du langage du sens commun.

Depuis Aristote, la Nature nous a révélé que la « substance » est mère de la Vie; mais que la Vie demeure métaphysique. Nos Sens ne peuvent la saisir.

Les artifices de la Science, les prolongements matériels et rationnels qu'elle fournit à nos organes (Sens, muscles, nerfs, moelle, cerveau) sont nécessaires pour pénétrer au fond des Etres et en exprimer le contenu.

Les Humanités scientifiques seront l'œuvre du Bon Sens. Elles s'appuieront sur les Humanités littéraires et ration-

Digitized by Google

nelles, pour représenter l'Univers; et, réaliser, dans les symbolismes de la Pensée, quels qu'ils soient : sensoriels, affectifs, ou rationnels, des progrès comparables à ceux que la Technique industrielle accomplit, en substituant les métaphysismes des moteurs électriques au physisme primitif du levier d'Archimède (58).

NOTES

(1) Dans cette étude, la *métaphysique* embrasse tout ce qui échappe au contrôle des sens, prolongés par les appareils de laboratoire.

(2) *Discours de la Méthode.*

(3) André LALANDE : *Vocabulaire de la Philosophie.* Paris, Alcan, 1928, 1, 92, 2.

(4) Le « nom » *esprit,* considéré comme « substantif », n'a pas de place dans le langage de la Bioénergie et du Bon Sens. Il y est remplacé par la Conscience.

(5) André LALANDE : *loc. cit.* Sens C. 1, 217, 1.

(6) Au sens d'invention d'*images* et de *métaphores.*

(7) Cet adjectif nominalisé n'exprime que des fragments de Vérité.

(8) Résultats des Perceptions provenant de nos cinq sens périphériques.

(9) Logiquement ce mot devrait être écrit *re-senties.* Les émotions, sont les réactions intimes que suscitent dans l'Organisme les Percepts déjà *sentis.*

(10) P. JUPPONT : *La Grammaire et les Cinémétries de la Relativité Naturelle.* Académie des Sciences de Toulouse, 1927.

(11) Nous commençons par une majuscule les termes dont le sens est précisé dans ce travail et dans nos études antérieures.

(12) Bien distincte de la *Métaphysique scientifique.*

(13) Cognition opérée sans intermédiaire.

(14) Les symboles du Technicien comprennent non seulement ceux de l'algèbre et de la géométrie, mais les Termes du Langage.

(15) L'effort des Galilée, des Newton, des Pasteur... était au-dessus des pouvoirs de l'humanité contemporaine.

(16) Les *Affects* sont le résultat de l'Emotivité, comme les Percepts ou connaissances claires sont les conséquences de la Perceptivité, stade supérieur de la Sensibilité dont le premier terme est la Sensitivité, qui nous révèle des connaissances confuses. Les Affects peuvent être divisés en émotions passives et en désirs, ou réactions qui tendent à l'activité.

Digitized by Google

(17) Les individus minéraux ont des réactions physiques constantes, les individus vivants ont des réactions physiologiques et psychiques variables.

(18) Elles appartiennent en propre au sujet qui les effectue.

(19) Ce néologisme dont nous nous excusons, précise la profondeur de certains mots formés par l'intuition populaire : re-présenter, rendre présent à nouveau, l'Etre ou l'objet à jamais disparu.

(20) Parties des expressions rattachées au physique des Objets.

(21) Parties des expressions qui rattachent la Pensée à la Conscience, ou psychisme du sujet.

(22) Les possibilités et l'ampleur des choix de l'individu caractérisent les stades de la vie.

(23) Ce néologisme est plus expressif que ressuscité. Il est homogène à re-surrection, plus vivant que résurrection, dont l'emploi est consacré par les tendances mystiques du sens commun.

(24) L. LÉVY-BRUHL : *Le Surnaturel et la Nature dans la Mentalité primitive.* Paris, Alcan, 1931, p. XX.

(25) L.LÉVY-BRUHL : *loc. cit.*, p. 500.

(26) DIDE et JUPPONT : *La Métaphysique Scientifique.* Paris, Alcan.

(27) Distance parcourue par la lumière en un an, à raison de 300.000 kilomètres par seconde.

(28) Le mot est de Diderot.

(29) Nous substituons ici T à *t* employé, dans nos publications antérieures, afin de mettre le symbolisme de la Métaphysique d'accord avec celui des équations de définition, étudiées dans la deuxième partie de ce mémoire. Le Temps peut être compté exactement. La Durée échappe à la mesure.

(30) P. JUPPONT : *La Philosophie des Cinémétries,* et, la *Cinémétrie.* Académie des Sciences de Toulouse, 1929 et 1930.

(31) Cette propriété permet de mesurer le Temps, à l'aide des mouvements périodiquement variés, aussi exactement qu'avec les mouvements uniformes.

(32) Espace dont les éléments sont fournis par les Mouvements variés.

(33) A. SPAIER : *La Pensée et la Quantité.* Paris, Alcan, 1927, p. 210.

(34) La multiplication est l'addition dans laquelle tous les nombres totalisés sont égaux.

(35) La division est réductible à une série de soustractions.

(36) L. LÉVY-BRUHL : *loc. cit.*, p. XXIX, cité d'après C. Landtman.

(37) Sous prétexte de simplifications, en 1931, l'Académie Française emploie exclusivement le mot *nom* à l'exclusion de *substantif,* dont la signification et l'emploi seront donnés dans un fascicule non encore paru.

Digitized by Google

(38) Au mot *être*, verbe neutre, 4° remarque.

(39) J. GAUDEFROY-DEMOMBYNES : *L'Œuvre Linguistique de Humboldt*. Paris, Maisonneuve, 1931, p. 69.

(40) P. JUPPONT : *La Grammaire*, loc. cit.

(41) J. GAUDEFROY-DEMOMBYNES : *loc. cit.*, p. 70.

(42) Ce nombre décimal est 0, suivi de 27 zéros ; le chiffre 8 occupant le 28e rang, c'est-à-dire plus petit que le milliardième de milliardième de milliardième.

(43) Henri BRÉMOND : *Prière et Poésie*, p. 131.

(44) LANGEVIN : *L'Œuvre d'Einstein en Astronomie*. L'Astronomie, 1931, p. 295.

(45) LANGEVIN : *loc. cit.*, p. 286.

(46) C'est nous qui soulignons.

(47) LANGEVIN : *loc. cit.*, p. 294.

(48) LANGEVIN : *loc. cit.*, p. 292.

(49) MAILLOUX : *La question du Gauss*, Revue Générale d'Electricité, 24 janvier 1931, pp. 125 à 138.

(50) R. G. E., *loc. cit.*, p. 129.

(51) Lorsque l'une des Masses en présence est égale à l'unité.

(52) P. JUPPONT : *Température et Energies*, 1899, Toulouse, Privat, pp. 82 à 91.

(53) H. POINCARÉ : *La Science et l'Hypothèse*, p. 127.

(54) C'est la définition de la *substance* par Aristote. Il est remarquable qu'elle convienne à la *Matière* et à la *Bioénergie*.

(55) Ce point de vue dissipe clairement la contradiction relativiste Masse = Energie.

(56) La vérification des lois de Coulomb, dont les résultats sont en désaccord de 5 à 12 % avec la formule, apportera des précisions intéressantes.

(57) Dans ces racines carrées, le chiffre 1 est symbole de l'unité arithmétique et de l'identité géométrique. Cette remarque, fait de $\sqrt{-1}$ le signe analytique de la rotation de 90° en sens inverse du mouvement des aiguilles d'une montre, opération cinémétrique qui n'a rien d'*imaginaire*, et n'est pas un calcul.

(58) Les *Humanités scientifiques* prouveront aussi aisément en sociologie que « les solutions doctrinales » comme les postulats sont des illusions hors des réalités sociales et que notre devise nationale devient objective, lorsqu'on l'énonce dans l'ordre naturel : Fraternité, Egalité, Liberté.

Digitized by Google

Digitized by Google

LA CARRIERE POLITIQUE DU GENERAL DUPUY

par M. Jean DONAT.

I

Une lettre du général Dupuy nous fournit précédemment l'occasion de montrer la part prise par ce Toulousain illustre à la campagne d'Egypte (1).

Par la suite, nous avons eu la curiosité de rechercher les circonstances qui déterminèrent le cours de sa vie. Et comme nous n'ignorions pas que, dans l'élan de son ardente jeunesse, il s'était mêlé au puissant et effervescent mouvement qui entraîna, dès le début de la Révolution, la masse de la nation française, nous allâmes demander notre première documentation aux registres de procès-verbaux de la Société révolutionnaire qui, sous des dénominations diverses, fut, d'un mot simple et caractéristique, la *Société populaire* de Toulouse.

C'est la coordination et la mise au point des notes puisées dans ce document de premier ordre qui constitue l'un des éléments essentiels de la présente étude. Pour être plus complet, il conviendrait sans doute de rechercher encore les actes qui peuvent subsister, concernant Dupuy, dans les registres du district et du département, les procès-verbaux

(1) Voir *Mémoires de l'Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse,* 12e série, t. VII, 1929, p. 1.

Digitized by Google

du Tribunal révolutionnaire, comme aussi la correspondance, touchant aux choses de la politique, échangée par Dupuy avec ses amis et la municipalité de Toulouse, qui peut encore exister, et en dehors de ce que nous possédons déjà. Nous avons estimé cependant qu'il importait de mettre à la base de cette étude, que nous n'avons pas la prétention d'avoir épuisée, mais qu'il y aura plutôt lieu de poursuivre, les renseignements fournis par les procès-verbaux de la Société populaire, des comités de surveillance et de bienfaisance, qui reflètent avec fidélité les manifestations de l'âme populaire, avec son action ardente, souvent violente, irraisonnée, sans mesure même, comme ses réactions rapides. Les lettres du général Dupuy, conservées aux archives municipales de Toulouse, ont été aussi, à cet effet, mises à contribution.

II

Rappelons pour mémoire, que Dupuy (Dominique-Martin) naquit à Toulouse le 8 février 1767, dans la maison qui porte aujourd'hui le n° 49 de la rue de la Pomme et forme angle avec la rue de la Barutte. Il était fils de Jean Dupuy, maître boulanger, et de Paule Bertrand.

Il avait moins de seize ans, lorsqu'il s'engagea dans le régiment d'Artois, où il servit près de deux ans comme simple soldat (4 novembre 1782-3 septembre 1784). Il quitta l'armée pour s'établir négociant à Toulouse, où il travailla aussi au pétrin avec son père. C'est dans cette situation que le trouvèrent les événements de 1789.

En 1790, des gardes nationales étaient déjà organisées dans la plupart des communes françaises. Toulouse eut la sienne. Elle eut aussi une troupe spéciale de cavalerie, celle des dragons patriotiques, dont Dupuy avait été l'un des premiers à proposer la formation, et dont il fit partie en qualité d'adjudant. Le 7 mars 1790, il y eut réunion des deux troupes sur la place Royale; mais à cause de l'exiguïté du lieu, elles durent se transporter sur l'Esplanade.

Digitized by Google

Là, le commandant général de la garde nationale, Douziech, le major général, l'aide-major général, les quinze légions et les dragons patriotiques prêtèrent devant la municipalité le serment prescrit au mois de janvier précédent par l'Assemblée nationale (1).

C'est le moment aussi où des émissaires obscurs, venus de Paris, agitèrent la province, créant des Sociétés révolutionnaires affiliées à celles de Paris.

Le 6 mai 1790, se fondait à Toulouse un *Club littéraire et patriotique,* image ou continuation des sociétés littéraires et politiques dont le XVIII[e] siècle avait vu l'éclosion en de nombreuses villes de province, et qui favorisèrent incontestablement l'avènement de la Révolution. Il nous paraît intéressant de reproduire les termes du procès-verbal de fondation du club toulousain (2) :

« Nous, citoyens actifs de plusieurs districts de Toulouse, assemblés ce jourdhuy, sixième may 1790, dans une sale de la maison du sieur Folin, scise rue Neuve-des-Jacobins (3), à quatre heures de relevée, étant au nombre de seize, scavoir : Viribin, bourgeois ; Géraud aîné, maître cordonnier ; Dortail, négociant ; Gilibert, marchand boutonnier ; Gérard cadet, maître cordonnier ; Trinquevaux, marchand drapier ; Toulza, potier d'étain ; Bernis, tourneur ; Carbonel, maître de pension ; Lacam cadet, négociant ; Dufaur, tourneur tabletier ; Guillemery, maître cordonnier ; Gardès, maître serrurier ; Bajac, maître tailleur pour femme ; Paulin, maître cordonnier.

---

(1) Connac : *La révolution à Toulouse et dans le département de la Haute-Garonne,* Toulouse, 1901.

(2) Arch. de la Haute-Garonne, reg. L 4542. Jusqu'à nouvelle indication, les documents qui vont suivre sont extraits du même registre.

(3) La rue Neuve-des-Jacobins occupait la partie de la rue Lakanal actuelle comprise entre l'impasse des Jacobins et la rue Pargaminières; on travaillait à l'élargir au moment de la Révolution (Chalande, *Les rues de Toulouse*).

Digitized by Google

« Par un de nous a été dit si, dans les circonstances présentes, où les ennemis de la Constitution nouvelle font les plus grands efforts dans cette ville pour renverser les décrets de l'Assemblée Nationale sanctionnés par le Roi, jusqu'à se servir du voile de la religion (1) pour détourner les bons citoyens de rendre à la Nation l'homage de leur amour et de leur patriotisme en faveur de la Liberté qu'ils nous ont heureusement rendue, de concert avec le meilleur et le plus auguste de tous les rois, il ne seroit pas important et avantageux pour le triomphe de cette même Liberté et le succès de la régénération, de former et constituer entre nous une Société littéraire sous le titre de *Clup* (*sic*) *ou Sociétté de Cent,* qui aura pour objet de correspondre avec les bons citoyens de toutes les villes principales du dehors et du dedans du royaume, pour être au courant des nouvelles, et pour fixer notre patriotisme vers l'objet qui doit mener à l'accomplissement parfait de l'heureuse régénération française, qui fait une des plus tendres sollicitudes de notre auguste Monarque et des membres chéris qui composent l'Assemblée Nationale.

« La proposition mise en délibération, et les voix recueillies, il a été unanimement délibéré, qu'à compter de ce jourdhuy, l'assemblée des citoyens actifs ci-dessus dénommés se constituera sous les auspices de Dieu, de la Nation, de la loi et du Roi, *Sociétté de Clup littéraire et patriotique de Cent,* sans que ce nombre puisse jamais être excédé sous aucun prétexte ; qu'il sera incessamment fait un règlement, pour être observé parmi nous en toute sa forme et teneur. Et, en attendant, les citoyens actifs ci-dessus dénommés, avons juré, la main droite levée, à Dieu, d'être fidèles à la Nation, à la Loi et au Roi ; de maintenir de tout notre pouvoir, au péril même de nos vies, la nouvelle Constitution

(1) Le 3 août 1789, le marquis de Lacoste avait pris l'initiative de cette proposition à l'Assemblée nationale : « Les biens ecclésiastiques appartiennent à la Nation » ; Lameth l'appuya; le 8 octobre la discussion commença, ce qui souleva de formidables protestations; le 3 novembre la proposition était adoptée.

Digitized by Google

acceptée ou sanctionnée par le Roi ; de ne jamais démentir notre patriotisme, et de nous conformer aux délibérations et arrêts de la présente Sociétté ; de déffendre ouvertement nos opinions et les membres dont cette Sociétté est ou pourra être composée ; de dénoncer à la dite Sociétté les démarches, desseins ou projets des ennemis de la nouvelle Constitution qui viendront à notre connaissance, pour pouvoir les repousser, même les faire avorter s'il est possible, et de ne jamais révéler les résolutions secrètes de cette Sociétté sous aucun prétexte. »

Bien que seize membres seulement aient présidé à la fondation du Club, le procès-verbal ci-dessus porte 34 signatures, parmi lesquelles nous relevons celle de *Dupuy fils*, qui, tout rempli de l'ardeur de ses 23 ans, va prendre une part, un peu réservée d'abord, puis de plus en plus active aux délibérations de la Société.

Le 9 mai 1790, le règlement est approuvé, et à la date du 20, il est fait mention de l'admission de Dupuy, « en la forme portée par le règlement. »

Dans l'intervalle, des troubles sérieux se sont produits à Montauban. Le 10 mai 1790, cinq gardes nationaux sont tués et seize blessés. Cet événement cause une émotion profonde : la ville de Bordeaux veut venir au secours des patriotes montalbanais. Elle arrête que la garde nationale se transportera à Moissac, pour y attendre les ordres de l'Assemblée Nationale. Les meneurs de l'armée toulousaine décident de profiter de cette occasion pour conclure une fédération avec l'armée bordelaise. La proposition portée par Mailhe est adoptée par Rouzet (1). Une délégation de 26 membres fut désignée pour porter à Bordeaux le dra-

(1) Mailhe était capitaine dans la légion de la Dalbade, et Rouzet, lieutenant-colonel dans celle de la Pierre : cette manifestation leur vaudra à tous deux, plus tard, un siège à la Convention. Signalons que l'armée toulousaine se composait, outre la compagnie des Dragons patriotiques, de 12 légions de garde nationale (une par capitoulat, mais 2 pour Saint-Barthélémy et 4 pour Saint-Etienne).

Digitized by Google

peau de la Fédération aux couleurs nationales et en faire la remise solennelle : il y eut deux députés par légion plus deux des dragons (le colonel Hénault et le porte-drapeau Sabatier). L'adjudant Dupuy n'était point désigné ; néanmoins il voulut accompagner la délégation à titre bénévole. Elle arriva à Bordeaux le 10 juin, et le 17 eut lieu sur le Champ-de-Mars de Bordeaux la remise du drapeau, en présence des troupes et des gardes nationales du département. Au cours de la parade, Dupuy reçut un coup de pied de cheval, qui lui cassa la jambe.

La députation rentra à Toulouse, et, le 21 juin, ce fut son tour de recevoir une députation bordelaise qui venait lui remettre un drapeau. Quatre commissaires sont désignés pour se porter à Grisolles au devant des Bordelais, et la légion des dragons patriotiques s'avance jusqu'à Saint-Jory. Dupuy veut être de la fête et se fait placer dans une voiture au milieu de l'escorte. Ainsi « il n'en sera que plus affectueusement porté dans le cœur de ses camarades » (1).

Et dans le procès-verbal de la Confédération jurée le 4 juillet 1790 (2), il est dit que Dupuy prit part à la cérémonie dans les conditions suivantes : Les troupes étaient rangées autour de l'autel de la Patrie. « On y distingua sur un brancard le même patriote Dupuy, adjudant des dragons de Toulouse, qui, lors de l'arrivée des députés de Toulouse à Bordeaux, blessé d'un coup de pied de cheval, n'avait témoigné d'autre regret et d'autre crainte que de ne pouvoir assister à la fête de la Confédération. Son ardeur patriotique suppléa à tous ses autres moyens, et les embrassements de ses camarades le dédommagèrent bien amplement de tout ce qu'il souffrait encore ».

A la suite des événements de Montauban, le régiment contre-révolutionnaire de Languedoc est remplacé par le régiment patriote de Touraine. Il passe à Toulouse, et le

(1) Procès-verbal de la députation de Toulouse à Bordeaux par Rouzet : *Toulouse*, s. d., in-8°, Desclassan, p. 25.
(2) *Ibid.*, p. 51.

Digitized by Google

24 août 1790, Dupuy est désigné pour faire partie de la délégation de douze commissaires chargés de se transporter « au devant du régiment de Touraine, pour lui présenter l'hommage de la Société et l'inviter à assister à la séance ».

Son zèle révolutionnaire ne cesse dès lors de se manifester en de nombreuses circonstances.

Le 18 octobre 1790, il propose qu'il soit « nommé des commissaires auprès du département, du district et de la municipalité, pour les prier de faire mettre à exécution le décret du 16 juillet concernant les armoiries. »

L'abbé Barthe (1) surenchérit : il voudrait que les commissaires demandent « que les armoiries qui n'étoint que plâtrées fussent démasquées et rasées, et qu'à la place de l'inscription mise au plus beau quay de la ville, il fut inscrit le nom du respectable régiment de Touraine ». Dupuy désire un honneur plus grand encore : il propose que cette inscription soit faite en lettres d'or, et aux frais de la Société.

Pendant la fin de l'année 1789 et toute l'année 1790, la Constituante s'est occupée de la rédaction de la Constitution. La Constitution ! mot magique, qui soulève l'enthousiasme, fait vibrer les âmes, résume tous les espoirs !

Et pourtant, à ce moment même d'ardente illusion, de puissantes résistances se manifestent : celle du clergé dont on nationalise les biens, et auquel on impose la constitution civile votée le 12 juillet 1790.

---

(1) L'abbé Barthe, doyen des professeurs de la Faculté de théologie et aumônier de la Fédération générale du département, va devenir un des membres les plus actifs de la Société. Il sera bientôt élu évêque constitutionnel du Gers. Il avait été admis au club le 29 juin 1790, après « un discours plein d'énergie » dit le procès-verbal, dans lequel il avait « manifesté son amour pour la Constitution ». Le jour de la fête de la Fédération, à Toulouse (4 juillet 1790), il avait béni les drapeaux, et, dans un discours patriotique, affirmé le droit de la nation de s'emparer des biens du clergé et de modifier le nombre et l'étendue des diocèses et des paroisses.

Digitized by Google

La lutte des intérêts et des passions éclate, violente. Le 30 octobre 1790, Dupuy dénonce « un lambeau de discours » prononcé le matin même par M. d'Ollive, chanoine de Saint-Sernin. Le Club décide « de dénoncer le délit » à la municipalité, au Comité des recherches de l'Assemblée nationale et au Club des Jacobins. D'ailleurs le fameux « délit » n'a pas échappé davantage à la vigilance d'un autre groupement toulousain au nom pittoresque : *le Club du Café National*, qui demande au *Club littéraire et patriotique* des renseignements « sur ce discours anti-constitutionnel d'un fanatique incendiaire ».

Bientôt notre Club littéraire ajoutera un nouveau titre à celui qu'il possède déjà. Il va s'affilier à la Société des *Amis de la Constitution* de Paris, et se donnera le nom de *Société des Amis de la Constitution de Toulouse* (1).

Le 2 avril 1791, mourut Mirabeau. Le grand orateur de la Constituante jouissait à ce moment en France d'une énorme popularité. A Toulouse, l'émotion causée par cet événement fut intense, à en juger par les discours, les motions, les éloges prononcés, les cérémonies grandioses projetées ou réalisées à cette occasion.

Dans le procès-verbal de la séance du 9 avril 1791, nous lisons : « M. Dupuy, patriote zélé, a offert à la Société le portrait du grand homme. Cet hommage a été reçu avec reconnaissance et sensibilité. On l'a placé de suite au lieu le plus apparent de nos séances, afin de jouir continuellement de la vue de cet illustre citoyen, et en attendant le buste en stuc qu'elle a déterminé de faire venir de Paris ».

Le 6 avril 1791, un événement, considéré comme séditieux, s'est produit à Toulouse. Sur l'invitation de la *Société des Amis de la Constitution* (2), « des officiers municipaux se sont transportés dans l'imprimerie du sieur Bellegarrigue », où « ils ont trouvé et saisi un grand nombre de

(1) Arch. Haute-Garonne, L 4543.
(2) *Ibid.* L 4545.

Digitized by Google

pamphlets inciviques et séditieux, dont l'un, qui n'est pas le plus dangereux ni le plus répréhensible, est intitulé : *Adresse des trois ordres réunis de la province du Languedoc,* envoyé au Roi le 1er mars 1791, tend à tromper indignement le Roi et les peuples, à armer les uns et les autres contre l'Assemblée nationale, à calomnier horriblement les braves citoyens de la ville de Paris, et à dénaturer ou à travestir les opinions des individus qui habitent les départemens établis dans la ci-devant province de Languedoc. La lecture de cette infernale production a rempli tous les cœurs d'horreur et d'indignation ». Après de longs, redondants et pompeux considérants, dans lesquels il est dit que « la liberté de la presse ne peut être considérée que comme un moyen sûr de surveiller utilement les corps administratifs, et non de prêcher impunément la licence, la désobéissance et l'insubordination, surtout contre la puissance suprême et législative », il est décidé qu'un exemplaire de cet écrit, qualifié d' « incendiaire », de crime de « lèse-nation », serait envoyé au comité des recherches de l'Assemblée nationale ; que la municipalité serait invitée à poursuivre Bellegarrigue ; que quatre commissaires seraient chargés d'aller, de quatre en quatre jours, prendre connaissance de l'état de la procédure ouverte contre Bellegarrigue pour en faire le rapport à la Société.

Dupuy fut du nombre des commissaires; mais, le 10 avril, trouvant que la procédure était trop lente, il donna bruyamment sa démission.

Un événement d'une portée générale plus grave eut sur les destinées de la Révolution une influence autrement importante : ce fut l'émigration, qui, commencée au lendemain même de la prise de la Bastille, avait repris de plus belle en 1790, à la suite du décret supprimant les titres nobiliaires, et en 1791 après la fuite de Varennes. La protection et les encouragements accordés à Coblentz aux émigrés par l'empereur d'Autriche provoquaient des haines qui nous mettaient, dès 1791, sous la menace d'un conflit armé. Les gardes nationales créées partout avec une spontanéité

Digitized by Google

frappante après août 1789, constituaient déjà une organisation militaire défensive. Contre les dangers extérieurs, il fallait, après la désorganisation des cadres — résultat de l'émigration — organiser une armée régulière.

A la Société toulousaine des *Amis de la Constitution,* l'abbé Martin propose, le 3 juillet 1791 (1), d'envoyer « une adresse à toutes les sociétés des départements méridionaux qui nous sont affiliés, à l'effet de demander de hâter la confection des bataillons nouveaux décrétés par l'Assemblée nationale ». Dupuy trouve la motion insuffisante et en fait adopter une autre, consistant en ce que l'adresse soit envoyée à tous les départements. Il lit ensuite un plan sur l'armement.

Neuf jours plus tard, il fait voter par acclamation une motion tendant à « envoyer des commissaires à la municipalité, pour demander que toutes les boutiques soient fermées » le surlendemain 14 juillet.

Il dénonce, le 25 juillet (2), les « manœuvres des prêtres non conformistes de la ville de Muret », ainsi que le défaut de vigilance de la société des *Amis de la Constitution* de cette ville. A raison de cette négligence, il proposera, un mois plus tard, de ne plus la reconnaître comme société affiliée.

La fuite de Louis XVI introduit la division au Club des Jacobins de Paris : une partie des membres demandait la déchéance du roi ; mais de nombreux députés, trouvant cette mesure trop révolutionnaire, se retirèrent du club, pour former un groupement dissident : le club des Feuillants.

Le 27 juillet 1791 (3), Dupuy propose qu'il soit lu à la séance du lendemain un article du *Journal des Débats* relatif à cette scission : sa motion est adoptée. Le 10 août, l'évê-

---

(1) Arch. Haute-Garonne. L 4545. L'abbé Martin était professeur de physique ; il avait été nommé aumônier de l'hôpital de Beaumont-de-Lomagne.

(2) Arch. de la Haute-Garonne, L 4543.

(3) *Ibid.*

Digitized by Google

que Sermet (1) — notre évêque métropolitain du Sud — demande quel est l'avis de la Société sur la scission entre les Jacobins et les Feuillants. A la suite de la réponse des comités réunis, il est décidé qu'elle continuera à correspondre avec les Feuillants, tout en restant affiliée aux Jacobins. Solution ambiguë, qui ne satisfait pas Dupuy. Quinze jours plus tard (24 août), il demandera que l'on rompe « ouvertement avec l'une ou l'autre des deux sociétés ». D'ailleurs, à ce moment, il semble se détacher lui-même de la monarchie : dans cette même séance du 24 août, il fait adopter une motion tendant à envoyer « des commissaires à la municipalité, pour la prier de suspendre les salves d'artillerie ordonnées pour célébrer la fête de saint Louis » : le prétexte en est « que leur explosion pourrait alarmer les campagnes » (2).

Son zèle révolutionnaire et anti-religieux va se révéler de plus en plus ardent. Le surlendemain, 26 août (3), dans la séance présidée par l'évêque Sermet, il dénonce à la Société « une lettre incivique de M. Samard, curé de Saint-Nazaire ».

Le 28 août (4), il lit l'adresse de Roberspierre (*sic*) aux Français. » Cette lecture est continuée dans la séance du 5 septembre. Il fut décidé d'envoyer une adresse à MM. Pétion et Robespierre. Et Dupuy insiste pour qu'il soit écrit

---

(1) Sermet (Antoine-Paschal-Hyacinthe) appartenait à l'ordre des Carmes-Déchaussés, enseignant la philosophie et faisant aux novices le cours de théologie. Membre de l'Académie des Sciences de Toulouse, il écrivit plusieurs mémoires. La prédication d'une station du Carême devant Louis XV lui avait valu le titre de prédicateur ordinaire du roi. A la Révolution, il accepta la Constitution civile du clergé, la justifia par ses écrits, prononça de sévères réquisitoires contre l'ancien régime. Après sa consécration comme évêque, il écrivit au pape Pie VI qui ne lui répondit pas. Pour avoir repoussé la loi du divorce, il fut emprisonné en 1793; le 9 thermidor le délivra. Il mourut pauvre en 1808, et son éloge funèbre fut prononcé par l'abbé Grégoire.

(2) Arch. Haute-Garonne. L 4543.

(3) *Ibid.* L 4545.

(4) *Ibid.*

Digitized by Google

à ces deux personnages, pour « les remercier du courage et du zèle qu'ils n'ont cessé de mettre dans la défense des intérêts de la patrie ».

Dans la séance du 9 septembre 1791, il est lu une pétition de Claude Fauchet, évêque du Calvados — le fameux fondateur de la *Bouche de fer* — envoyée par les Amis de la Constitution de Caen, « pour se justifier des calomnies dont on l'accablait. Dupuy propose qu'on écrive « à M. l'évêque du Calvados pour lui annoncer que le venin et le poison de l'aristocratie n'avait point affaibli dans notre Société l'estime qu'on avait de lui » (1).

Le mardi 11 octobre, sous la présidence de Julien, on fait la lecture des nouvelles, « qui ont toutes été des plus intéressantes ; mais celle qui a le plus fixé l'attention de la Société, c'est celle qui nous a annoncé le prix dû à la vertu et au patriotisme : c'est le gouvernement de Robespierre. Péthion, Grégoire, etc., etc. A la suite de la lecture des nouvelles, M. Coutanceau a fait la proposition de se procurer la graveure de Péthion et Robespierre, et de la placer à côté de la statue élevée à la mémoire de Mirabeau. M. le Président allait mettre cette motion aux voix, qui avait été appuyée par des acclamations unanimes, lorsque M. Dupuy a offert à la Société l'objet de sa délibération ». Et le 14 octobre, la séance fut « interrompue par l'arrivée de M. Desbarreaux tenant dans ses mains les deux graveures entourées de couronnes de chêne de Messieurs Péthion et Robespierre » (3).

Le 30 octobre, une pétition signée de 80 noms avait demandé l'ouverture de six églises de Toulouse au culte non conformiste. Dupuy et Gazagne lurent « chacun un discours sur cette matière : en donner une analyse, dit le procès-

---

(1) Arch. Haute-Garonne. L 4545.

(2) Desbarreaux, acteur, fut un des plus violents orateurs de la Société populaire; il deviendra plus tard maire de Toulouse et administrateur du département.

(3) Arch. Haute-Garonne, L 4546.

Digitized by Google

verbal, serait affaiblir le bon effet que cette lecture a produit sur l'âme des auditeurs ». Si nous ignorons le texte de ce morceau d'éloquence, nous pouvons en deviner le sens d'après le résultat de la délibération. Il fut, en effet, décidé : 1° d'adresser une pétition au département, l'invitant à rejeter celle des habitants qui demandent de rouvrir les églises aux prêtres réfractaires; 2° d'envoyer une pétition à l'Assemblée nationale, et une autre au pouvoir exécutif, « pour demander de ne pas accueillir la pétition de nos concitoyens, ennemis de la Révolution, qui tendent à troubler la paix et l'ordre de notre cité » (1).

D'ailleurs tout membre de la Société qui aura signé la pétition des « malintentionnés » sera exclu, « et son nom inscrit sur un bulletin, sera brûlé au milieu de la salle des séances ».

Dupuy avait, en outre, fait adopter, le 21 septembre, une motion pour rappeler que la cocarde nationale devait être portée par tous les membres de la Société, sous peine d'exclusion.

Le 5 novembre, M. Vadier (2), « député incorruptible », assiste avec son fils à la séance de la Société, comme il assistera à celle du lendemain. Le président signale sa présence à l'assemblée : « Au même instant, dit le procès-verbal, l'assemblée, flattée de posséder dans son sein un législateur qui venait de coopérer à la régénération de l'Empire français, a fait éclatter par des aplaudissements

---

(1) Arch. Haute-Garonne, L 4546.

(2) Vadier, député de l'Ariège, avait été député à la Constituante, puis à la Convention, où il siégea à la Montagne; il fut l'adversaire des Girondins, devint membre du Comité de sûreté générale en 1792. Il se montra un des plus actifs adversaires de Robespierre au 9 thermidor, fut compromis dans l'insurrection du 22 germinal et condamné par contumace. Plus tard, il entra dans le parti de Babeuf; poursuivi, il fut acquitté, mais gardé en prison pour purger sa contumace. Mis en liberté le 18 brumaire, il resta sous la surveillance de la haute police. Il fut exilé en 1816 comme régicide.

Digitized by Google

réitérés la joye qu'elle ressentait à la vue d'un des plus ardens défenseurs de la Liberté. M. Dupuy voulant faire connaître au public les droits que mérite M. Vadier père à l'estime des patriotes est monté à la tribune et y a lu le discours que prononça ce dernier dans la société-mère des Jacobins de Paris », lorsqu'il abandonna les Feuillants. Le Président termine en louant Vadier « pour le travail et le courage qu'il avait déployés pour l'achèvement de notre sublime constitution », et il le « contraint » de recevoir la couronne civique. Le représentant du peuple remercie :« Les larmes même, ajoute le compte rendu de la séance, ont coupé la voix au modeste conquérant des droits de l'homme ».

III

Mais à l'ardeur des luttes intérieures n'avaient pas tardé à s'ajouter les menaces de l'extérieur. Sur les instances des émigrés, l'empereur et le roi de Prusse, réconciliés depuis un an, publiaient, le 24 août 1791, cette fameuse déclaration de Pilnitz, où ils annonçaient leur résolution « d'agir promptement, d'un mutuel accord avec les forces nécessaires », pour « mettre le roi de France en état de rétablir les bases d'un gouvernement monarchique ».

Il était donc urgent de se préparer à faire face aux graves éventualités qui pouvaient se produire. Un décret de l'Assemblée constituante des 4-7 septembre 1791, portait qu'il serait fait les avances nécessaires à l'équipement des gardes nationales volontaires enrôlées pour la défense du royaume, qui ne peuvent subvenir à cette dépense. Le 17, Dupuy propose à la Société de désigner des commissaires pour s'occuper de la formation d'un corps de volontaires. Il en est désigné quatre — dont lui-même — pour se transporter auprès de Ferrand et du général Douziech.

Le 15 novembre, il propose d'adresser une pétition « à l'Assemblée nationale, pour lui demander des armes pour les bataillons de volontaires du département. » Il s'indigne, dans la séance du 28, parce qu'il a appris que « les enfants

Digitized by Google

de l'hôpital, qui s'étaient enrôlés dans les volontaires, avaient été menacés d'être chassés, s'ils persistaient dans leur dessein de faire partie de la troupe patriotique ». Séance tenante, une commission fut nommée, pour en instruire la municipalité (1).

Nul plus que Dupuy ne pouvait donc être qualifié pour prendre rang dans les bataillons de volontaires ainsi constitués. Le 2 décembre 1791, dans une assemblée présidée par Henri-Louis Ferrand (2) et Jacques-Jean Douziech, commandant général des gardes nationales du département, il fut élu, au second tour de scrutin, et à l'unanimité de 452 votants, lieutenant-colonel en second des huit compagnies de fusiliers et une de grenadiers, composant le premier bataillon de volontaires de la Haute-Garonne.

Mais il ne suffit pas d'avoir des troupes, il faut encore pourvoir à leur subsistance. Le 12 décembre 1791, il fait part à la Société de « ses craintes sur l'existence d'accaparemens ». Et il propose « qu'il soit nommé une commission chargée d'examiner s'il ne conviendrait pas à la ville de faire des approvisionnements secrets ». Un membre propose que « la municipalité joigne ses lumières à cet effet ». Et dix jours plus tard, il communique une lettre personnelle contenant d'intéressants détails sur l'état des frontières (3).

Le 17 février 1792, il propose d'exclure de la Société « ceux qui, députés à l'Assemblée nationale, ont voté en faveur de M. Bertrand, ministre de la marine » (4).

---

(1) Arch. de Haute-Garonne. L 4543.

(2) Ferrand (Henri-Louis de) capitaine dans Anjou-Infanterie, embrassa la cause de la Révolution, devint colonel de la légion de St-Sernin, fut élu maire de Toulouse en 1793, fut suspendu un mois après comme trop modéré, arrêté et incarcéré aux Carmélites, puis libéré par Mallarmé.

(3) Arch. de la Haute-Garonne. L 4543.

(4) *Ibid.* L 4544. Il s'agit de Bertrand de Molleville, marquis de Montesquieu-Volvestre, né à Toulouse en 1747, qui fut nommé ministre de la marine en 1791, et réussit à mécontenter tout le monde.

Digitized by Google

Au Club patriotique qui, à partir du 21 mars 1792, prendra le nom de *Société populaire des Amis de la Liberté et de l'Egalité* (1), l'influence de Dupuy s'affirme dans une circonstance particulièrement significative. Qui nommera-t-on en qualité de commandant de la 10ᵉ division militaire? La société de Perpignan a informé, le 3 mars, celle de Toulouse « qu'elle avait appris avec satisfaction la nomination de M. le ci-devant prince de Hesse-Cassel » et que le pouvoir exécutif, décevant ses espérances, avait nommé M. Choisy, « dont les principes sont bien douteux. » La Société perpignanaise demande à celle de Toulouse de l'aider à obtenir la nomination du prince de Hesse. Celle-ci hésite à se prononcer : elle veut se renseigner sur les mérites de chacun des candidats. Pendant ce temps, Dupuy fait son enquête. Il communique, le 12 mars, une lettre du prince de Hesse au lieutenant-colonel du 1ᵉʳ bataillon de Toulouse, dont nous ne connaissons pas les termes, mais qui lève tous les scrupules, puisque, « vu les principes civiques qui distinguent ce brave général », Dupuy propose et obtient de demander à l'Assemblée nationale, de maintenir sa nomination « et d'envoyer copie de l'adresse au prince de Hesse. » Il en fut ainsi fait. Et c'est encore Dupuy qui, dans la séance du 18 mars, en apporta la nouvelle : il interrompit la lecture des nouvelles, à laquelle procédait le secrétaire, pour annoncer l'heureux choix fait par le pouvoir exécutif « des chefs commandant la 10ᵉ division dans la partie méridionale de la France : M. le prince de Hesse et M. Dubois-Crancé » (2).

Notre Toulousain ne plaisante pas d'ailleurs, quand il s'agit de la défense nationale. Le 5 mars 1792, il a déjà dénoncé « la négligence de M. Vernède, payeur particulier des troupes, à envoyer le prêt des volontaires nationaux et de la gendarmerie nationale ». Sur sa proposition, il est

(1) Arch. Haute-Garonne. L 4552.
(2) *Ibid.* L 4544.

Digitized by Google

décidé de dénoncer à l'Assemblée nationale la conduite de Vernède. Il signale aussi « une lettre du ministre de la guerre, pour « arrêter les fusils achetés à Saint-Etienne pour le compte du Directoire » (1).

Sur ces entrefaites le ministère girondin, dont Mme Roland est l'Egérie, oblige Louis XVI à déclarer, le 20 avril 1792, la guerre à l'Autriche. On en connaît les pénibles débuts : la défaite de nos armées en Belgique, l'invasion, et bientôt la Prusse se rangeant aux côtés de l'Autriche contre la France ; le violent et imprudent manifeste du duc de Brunswick, qui ne réussit qu'à exaspérer la résistance française, et aboutit à la journée du 10 août, consommant la chute de la royauté. Le décret proclamant la Patrie en danger est porté à la connaissance de la Société le 16 juillet 1792.

Qu'est-il advenu de Dupuy durant cette période de tension exceptionnelle ? Ses attaques courageuses contre les suspects ou les prévaricateurs, qu'il signale à son club, lui ont certainement valu des inimitiés. A son tour, il est victime de dénonciations. Or, avec son bataillon de Toulousains, Dupuy se trouve à ce moment à Perpignan, dans l'armée de Montesquiou (2).

Dans la séance de la Société du 20 juin, il est lu une lettre de Perpignan dans laquelle on se plaint de calomnies provenant de Toulouse et répandues sur le compte « de notre cher frère Dupuy » : si bien qu'il fut décidé de rechercher les calomniateurs (3).

C'est dans la vallée du Rhône que va ensuite opérer le 1er bataillon, dont M. de Vicose est le colonel : il doit disperser le rassemblement d' « aristocrates » connu sous le nom de camp de Jalès (4). Le 17 juillet 1792, « un membre de

(1) Arch. Haute-Garonne. L 4544.

(2) Le 1er bataillon des volontaires aurait quitté Toulouse au commencement d'avril 1792, si l'on s'en rapporte à cette note du *Journal de Toulouse* du 7 avril : « Les bataillons de Toulouse et Rieux viennent enfin de partir ».

(3) Arch. Haute-Garonne, L 4544.

(4) Jalès, dans l'Ardèche, commune de Berrias

Digitized by Google

la Société a communiqué une lettre de M. Amiel, actuellement à Beaucaire, qui apprend que le 1er bataillon de Haute-Garonne s'est distingué dans une affaire qui a eu lieu du côté de Jalès contre des rebelles en armes. La conduite du bataillon et celle de M. de Vicose, son colonel, et commandant l'armée contre ces brigands, a excité les plus vifs applaudissements, et il a été délibéré qu'il sera écrit à ces braves défenseurs de notre liberté pour leur témoigner combien la Société a appris avec plaisir cette heureuse nouvelle ; lad. lettre de M. Amiel et une autre de M. Vicose seront lues ce soir, en séance publique » (1).

Le lendemain, 18 juillet, parvient à la Société « une lettre de notre frère Dupuy qui donne des détails sur l'affaire qui a eu lieu, dans le camp de Jalès où ils ont mis les rebelles en déroute ». Nous possédons cette lettre qu'il n'est pas sans intérêt de reproduire (2) :

« Lettre de M. Dupuy, adressée aux Amis de la Constitution de Toulouse.

« Bérias, département de l'Ardèche, ce 13 juillet 1792, l'an 4me de la Liberté.

« Frères et amis,

« Je ferai en raccourci le détail de l'affaire que nous avons eue.

« Nous reçûmes ordre à Nîmes de marcher à fortes journées sur Saint-Ambroise, assiégé par les brigands commandés par Saillant, chevalier, et autres du même genre. Y étant arrivés au nombre de 4.000, ils n'osèrent nous attaquer. Le lendemain, nous partîmes pour nous rendre à Bérias, village considérable de la plaine de Jalès, et au pied de la fameuse forteresse de Bagne, occupée par les brigands et surmontée du drapeau blanc. A une lieue et de-

(1) Arch. Haute-Garonne. L 4544.

(2) Elle se trouve dans le *Journal universel et impartial du département de la Haute-Garonne*, 21 juillet 1792, n° 58, p. 232.

Digitized by Google

mie de Saint-Ambroise, et dans une gorge, nous fûmes assaillis par une volée de coups de fusils, ce qui arrêta la colonne, étant imprudent de passer outre, les brigands étant postés très avantageusement. Alors je demandai à M. Vicoze, commandant l'armée, quatre compagnies de volontaires pour aller attaquer un poste presque inaccessible. Mais l'ardeur de nos jeunes gens et des soldats de Bourgogne, au nombre de deux compagnies, fit que nous emportâmes ce passage l'épée à la main, malgré une grêle de coups de fusils (1). Je n'eus besoin que de leur dire que c'étaient des ennemis de notre patrie, et ils y montèrent avec la plus grande ardeur. Je vous assure que j'ai des éloges à donner à tous ces braves, et particulièrement à Bressolles fils, sergent-major de la 1re compagnie, qui, par une impétuosité impardonnable, sans cependant que je l'approuve, dépassa mes ordres. Heureusement nous n'avons qu'un blessé et nos pièces de canon les ont bien mal arrangés.

« Je vous dirai aussi que Saillant, général des aristocrates, a évacué la place de Bagne, et que deux compagnies de Bourgogne s'en sont emparé. D'un autre côté, nous faisons demain la fédération au camp de Jalès et au bas du château de Bagne. Peut-être même que nous le démolirons, en simulacre de la Bastille (2). Je vous envoie la proclamation du cochon de Saillant, et un peu du drapeau blanc. Ainsi vous pouvez en faire ce que vous voudrez. Saillant vient d'être tué avec cinquante de ses satellites. Dans le nombre, il y a beaucoup de prêtres réfractaires.

---

(1) Dans cette affaire les volontaires étaient commandés par le capitaine adjudant-major du bataillon, Pijon, vieux soldat et excellent officier, qui avait formé et discipliné ce corps, et à qui Dupuy rendra plus tard justice.

(2) Le château fut, en effet, brûlé, si nous nous en rapportons à la relation apportée par « une seconde lettre venant de Beaucaire, où l'on donne des détails sur la défaite des rebelles, réfugiés à Jalès et de l'incendie du château où ils s'étaient réfugiés ». (Cette lettre fut lue dans la même séance).

Digitized by Google

« Je vous prie d'assurer de mes respects ma famille.

« Je vous embrasse, et suis pour la vie votre frère jacobin.

« Dupuy, lieutenant-colonel des volontaires, commandant l'armée de Joyeuse, en l'absence de M. Vicoze ».

Cette lettre fut lue dans la séance du 18 juillet de la Société des Amis de la Constitution présidée, la première partie par Saurine et la deuxième par Dugua (1), en même temps que la proclamation du « sieur soi-disant comte de Saillant, chef des rebelles... dont les principes contre-révolutionnaires ont indigné les membres de l'Assemblée. »

Cette lecture faite, « un membre a demandé qu'il fut écrit à M. Dupui pour le prier de nous faire passer l'extrait mortuaire du sieur Saillant », ou « un acte qui conste que led. Saillant a été tué », pour que, « cette pièce reçue, elle fut envoyée à M. Lafayette et aux princes à Coblents, ainsi que sa proclamation. — Renvoyé à la séance du soir ».

Si l'affaire de Jalès a soulevé l'enthousiasme de la Société toulousaine, elle ne fut pas cependant à l'honneur de tous les combattants : quelques soldats ont déserté, et le colonel Vicose a invité la Société à les « livrer à l'ignominie qu'ils ont méritée. » Il sera d'ailleurs décidé, le 8 août, que le nom des déserteurs de Jalès sera affiché sur un poteau (2) : c'est le pilori !

Pendant ce temps les événements se précipitent dans le nord et dans l'est. C'est Longwy et Verdun pris... la marche sur Paris... enfin Valmy !... C'est en quelques jours le redressement... les opérations sur le Rhin et en Belgique...

Notre premier bataillon de Haute-Garonne opère en Savoie et dans le comté de Nice, sous les ordres du général

---

(1) Arch. Haute-Garonne. L 4544. Saurine était à ce moment vicaire épiscopal de l'évêque Sermet; Dugua était en 1791, lieutenant de gendarmerie à Toulouse; il fut le séide de Barras.

(2) Arch. Haute-Garonne. L 4544. Cette manie d'affichage se manifeste en toute occasion : n'est-il pas proposé de placer sur les tours du pont la Déclaration des Droits de l'Homme ?

Digitized by Google

Anselme (1). Le lieutenant-colonel Dupuy écrit à la Société populaire de Toulouse pour lui fournir « les détails les plus circonstanciés sur la prise de Nice et autres lieux ». (Séance du 15 août 1792) (2). Il est lu, le 31 octobre (3), une autre lettre de Dupuy annonçant l'envoi « d'un fagon (fanion ?) pris sur les ennemis, avec une devise écrite en italien, duquel il fait hommage à la Société ».

Une autre, parvenue le 10 décembre, donne « des détails très agréables sur le succès de nos armées (4).

Néanmoins il semble que la Société montre peu d'empressement à répondre à Dupuy : serait-il devenu suspect ? Dans une lettre communiquée le 8 février 1793 (5), il se plaint « de n'avoir reçu aucune nouvelle depuis fort longtemps » ; il est dit que cette lettre apporte des détails « sur des calomnies répandues contre lui et quelques officiers de son bataillon ».

Notre hypothèse se trouve confirmée par le fait que, le 29 mai 1793 (6), il fut proposé de suspendre l'exécution du délibéré qui porte que les citoyens seraient entendus avant d'être jugés définitivement ».

Le jugement a dû être favorable à Dupuy, puisqu'il est rentré de nouveau en rapport avec la Société. Dans la séance du 16 juin 1793 (7), il est lu une lettre « du citoyen Dupuy, commandant du 1er bataillon de Haute-Garonne », marquant « de grands succès remportés par nos troupes sur les esclaves piémontais ». Le procès-verbal de la séance

---

(1) Anselme (Joseph-Modeste d') était né à Apt en 1730 ; il était entré dans l'armée en 1745. Le 20 mai 1791, il fut nommé général de brigade, et le 22 mai 1792 lieutenant-général. Il fut suspendu, parce qu'il était noble, le 3 février 1793. Devenu suspect, il fut décrété d'accusation le 14 du même mois. Il ne fut remis en liberté qu'après le 9 thermidor.

(2) Arch. Haute-Garonne. L 4544.

(3) *Ibid.*

(4) *Ibid.* L 4547.

(5) *Ibid.*

(6) *Ibid.* L 4548.

(7) *Ibid.* L 4551.

Digitized by Google

ajoute : « Plusieurs détails satisfaisants, qui ont accompagné la lettre de ce vrai républicain, ont causé la joye la plus douce dans le cœur des sans-culottes, et ont été couverts des applaudissements et des plus vives acclamations ». Il s'agit très vraisemblablement de la lettre suivante adressée au Maire et à la municipalité de Toulouse (1).

« Le 10 juin 1793, l'an second de la République.

« Mes chers concitoyens,

« Vive la République ! Nous avons attaqué l'ennemi dans tous ses camps; nous l'avons forcé et battu (2); nous leur avons pris cinq camps entiers, aux hommes près, tentes, canons, effets, etc., enfin, ils n'ont tenu que dans un qui n'a pas été forcé par le retard d'une colonne, sans quoi la victoire était complète ; mais nous partons à minuit pour aller les en chasser, et j'espère tout de nos troupes républicaines. Il est inoroyable leur bravoure enragée : montagnes inaccessibles, retranchements sur retranchements, pierres, boulets et balles, rien ne les arrête ; ils ont tout forcé, la baïonnette aux reins.

« Nous avons perdu beaucoup, c'est-à-dire 150 morts et 600 blessés. L'affaire a été meurtrière. Nous avons perdu aussi une vingtaine des plus braves officiers... Le général (du bataillon de l'Isère) s'est battu comme un grenadier... L'air *Ça ira* était chanté avec enthousiasme par nos troupes au plus chaud de l'action. Enfin il n'est pas possible de distinguer quelqu'un dans cette brillante affaire : depuis le général jusqu'au dernier soldat, tout y a fait son devoir. J'ai eu le malheur de ne pas être de cette fête ; j'étais à Toulon pour affaires de l'armée, et je n'en suis arrivé qu'aujourd'hui, et je m'empresse de vous donner cette bonne nouvelle.

---

(1) *Journal et affiches de la Haute-Garonne,* n° 49, 19 juin 1793.
(2) Il s'agit de la prise de Saorgio.

Digitized by Google

« Jusqu'ici nous avons fait mille prisonniers, et on nous en amène à tous les instants... Leur perte est très considérable en morts ; blessés et surtout en déserteurs. Nous allons demain leur donner le coup de grâce ; et, si la journée est heureuse, Saorgio est à nous, et rien ne peut nous arrêter pour entrer dans les riantes plaines du Pô. Je vous donnerai demain le détail de cette brillante affaire, pourvu que le plomb me respecte. Mais, n'importe, vive la République ! Je désirerais que tous les généraux servissent la République comme le nôtre. Je vous embrasse de tout cœur, ainsi que tous les bons citoyens de ma cité ; et je suis pour la vie votre concitoyen et franc républicain.

« Dupuy, chef du 1er bataillon de la Haute-Garonne ».

En post-scriptum Dupuy ajoute que du premier bataillon « deux ou trois hommes ont été tués et douze blessés légèrement ».

III

Un long silence s'étend ensuite sur Dupuy dans les registres de la Société populaire.

Nous voici aux prises avec les graves événements qui marquent cette année 1793. Contentons-nous d'énumérer les principaux : après l'exécution de Louis XVI, ce fut la coalition de l'Europe contre la France, puis les journées des 31 mai et 2 juin; le soulèvement de cent mille paysans vendéens; les trois quarts de la France en armes contre Paris; la frontière forcée sur tous les points; et, pour répondre à ces redoutables menaces, la Convention créant ces organes de défense que furent le Comité de Salut public, de Comité de sûreté générale, le Tribunal révolutionnaire, les Comités révolutionnaires, le système des représentants en mission; avec, comme moyens, la levée en masse, l'emprunt forcé, la loi des suspects, la loi du maximum; et enfin la Terreur, se manifestant par des arrestations en masse, les charretées de condamnés gravissant

Digitized by Google

les degrés de l'échafaud. Les registres de la Société de Toulouse nous fournissent à ce sujet de curieux renseignements.

Nous avons laissé Dupuy sur les frontières d'Italie : Quelles accusations ont été portées contre lui ? Les procès-verbaux restent muets sur ce point à cette date; bien plus tard seulement, ils nous apprendront qu'il fut accusé de complicité avec le général Brunet arrêté pour trahison (1).

Le procès-verbal de la séance du 28 pluviôse an II (2) (16 février 1790) nous apprend que le « citoyen Trinquevaux est chargé de conduire au Comité de surveillance la mère du citoyen Dupuy, lieutenant-colonel du 1er bataillon de Haute-Garonne, pour s'informer s'il y a des dénonces contre luy, et inviter de presser son jugement, étant dans les prisons de Grasse. Trinquevaux a fait son rapport, et a dit que le comité de surveillance n'avait receu aucune dénonce contre Dupuy » (3).

Le procès-verbal du 6 ventôse an II (4) (24 février 1794)

---

(1) Brunet (Gaspard-Jean-Baptiste) né à Valensoles (Basses-Alpes) fut nommé maréchal de camp en 1791 et fit la campagne de Savoie sous les ordres du général Anselme. En 1793, il remplace provisoirement le général Biron dans le commandement de l'armée d'Italie et mérite les éloges du ministre Beurnonville. Il force les avant-postes ennemis du camp de Fourches; mais il échoua dans une nouvelle attaque et dut se retirer avec pertes à Saorgio. Les Jacobins l'accusèrent de trahison et prétendirent qu'étant d'intelligence avec l'ancien procureur-syndic du Var, il n'était pas étranger à la reddition de Toulon. Barras et Fréron lui ayant donné ordre de marcher contre les fédéralistes d'Aix avec cinq bataillons et des dragons, il refusa. Les deux représentants le suspendirent aussitôt de son commandement, et il reçut l'ordre de partir dans les 24 heures pour se présenter à la barre de la Convention. Arrêté le 8 août 1793, il fut condamné par le Tribunal révolutionnaire et guillotiné le 6 novembre 1793.

(2) Arch. Haute-Garonne. L 4544.

(3) Arch. Haute-Garonne. Registre du Comité de bienfaisance L 4558, p. 27.

(4) *Ibid.*, p. 44.

Digitized by Google

Comité de bienfaisance mentionne le fait suivant : « La citoyenne Dupuy, mère de notre sociétaire, est venue au Comité, a présenté une nouvelle lettre qu'elle a reçue de son fils, dans les prisons de Grasse, et a dit qu'elle prioit le Comité de vouloir continuer de s'intéresser pour son fils; que dans nos précédentes séances le Comité avoit député Trinquevaux vers le Comité de surveillance de la Société pour savoir s'il y avoit, ou avoit jamais eu de plaintes ou dénonces contre led. Dupuy et qu'il fut bientôt jugé; que peut-être les plaintes et dénonces contre son fils sont au Comité de surveillance de la maison commune ». Deux membres, Alzieu et Fageret, sont désignés pour aller prendre des informations à la maison commune puis ils rapportent que le Comité de surveillance n'a reçu ni plainte, ni dénonce contre Dupuy. « Sur quoy il a été délibéré que les même commissaires se transporteront de suite à l'assemblée générale de la Société pour lui communiquer tous les agis (*sic*) précédens et présens qu'a fait le Comité pour led. Dupuy, et l'inviter à demander son prompt jugement. » De retour de leur mission, les commissaires annoncent « que l'assemblée générale de la Société avoit unanimement décidé de s'intéresser pour led. Dupuy, pour son prompt jugement, et d'écrire à cet effet en sa faveur à la Convention nationale, au Comité de Salut public et au représentant du peuple ».

Le fait se trouve confirmé par le procès-verbal de la séance du même jour, portant qu'Alzieu « dénonce que Dupuy, père et mère, ont écrit au Comité (de bienfaisance) que leur fils est détenu depuis deux mois, sans connaître les motifs de sa détention » (1).

---

(1) Arch. Haute-Garonne. L 4554. Séance du 6 ventôse an II. Cette affirmation, concernant la durée de la détention est inexacte : Dupuy fut arrêté le même jour que Brunet (8 août 1793); il resta dans les prisons de Grasse jusque vers le milieu de février 1794. Le 19 pluviose (7 février 1794), Fouquier-Tinville donna l'ordre de le conduire « de brigade en brigade ».

Digitized by Google

Le 8 ventôse (26 février 1794), « les adresses à la Convention et au Comité de Salut public, faites par le citoyen Benaben (1), à raison de la détention du citoyen Dupuy, et de sa translation aux prisons de l'Abbaye, à Paris, ont été lues et approuvées » au Comité de bienfaisance. « Et comme l'assemblée générale de la Société a renvoyé au Comité lad. nomination d'un député à Paris, pour porter lesdits adresses et solliciter le prompt jugement de Dupuy, il a été délibéré que le citoyen Benaben se transporterait à Paris pour cette commission, aux frais de la famille Dupuy, ce que ledit Benaben a accepté, et promis de partir incessament » (2).

Le procès-verbal du même jour de la Société populaire, relate le même fait en des termes analogues, et approuve la désignation de Benaben (3). Il n'est pas sans intérêt de reproduire le texte de ces deux adresses (4) :

« Du 8 ventôse, l'an 2 de la République.

« La Société populaire de Toulouse à la Convention nationale.

« Citoyens législateurs,

« Nous apprenons dans ce moment que le citoyen Dupuy, général de brigade dans l'armée du Var, est traduit au Tribunal révolutionnaire, par ordre du Comité de sûreté générale. Nous ne connaissons aucun des détails de cette affaire; mais comme il est pénible que les inculpations faites contre lui portent à faux ; que la conduite de Dupuy depuis le commencement de la Révolution jusqu'à son départ de

---

(1) Benaben resta un fidèle ami de Dupuy : il fut commissaire du gouvernement en 1795, devint commissaire des guerres à l'armée d'Egypte ; il deviendra professeur de rhétorique, de géographie, d'histoire philosophique, sera attaché à la rédaction du *Minerve*, du *Journal de Paris*, de la *Gazette de France*. C'est lui qui écrira l'éloge funèbre de Dupuy, dont il aura recueilli au Caire le dernier soupir.

(2) Arch. Haute-Garonne, L 4558, p. 49.

(3) Arch. Haute-Garonne, L 4554.

(4) *Ibid.* L 4556 (Registre de correspondance).

Digitized by Google

Toulouse n'a jamais manqué de cette énergie, de cette force d'âme, de cette brûlante activité qui caractérise les Républicains, il est de notre devoir de fixer votre attention sur les services qu'il a rendus à la Patrie dans plusieurs circonstances. Ce n'est pas que, s'il s'est rendu coupable depuis cette époque, nous voulions le dérober à la vengeance nationale. Frappez, nous ne le plaindrons pas ; mais ne nous faites pas languir dans une douloureuse attente ; rendez-nous un frère, ou punissez un coupable.

Nous avons chargé le citoyen Benaben, notre commissaire, de vous porter cette adresse et de vous donner à ce sujet des détails que le temps ne nous permet pas de développer ».

— « Du 8e ventôse l'an II de la République.

« La Société populaire au Comité de Salut publi

« Citoyens représentans,

« Le général de brigade Dupuy est traduit par vos ordres au Tribunal révolutionnaire. Il ne nous est parvenu aucune connaissance des inculpations faites contre lui ; mais avant son départ pour l'armée, et depuis 89, Dupuy fut une des plus fortes colonnes de la Révolution. Et c'est en partie à ses soins, à son active énergie, à son ardent civisme que nous devons la liberté, dans les premiers orages que l'aristocratie excita contre nous. Nous ne justifions pas Dupuy. Sa conduite, depuis son départ de notre cité, nous est parfaitement inconnue ; mais le présumerions-nous coupable avant qu'on l'eût convaincu ? Depuis cinq mois il languit, sans connaître ni son accusation, ni ses accusateurs.

Terminez cette affreuse et désolante incertitude. Que la tête de Dupuy tombe, s'il est criminel ; mais que ses calomniateurs portent la leur à l'échafaud, s'il est innocent.

« Le citoyen Benaben, notre commissaire, vous remettra notre adresse et vous donnera d'autres détails.

« Salut et fraternité » (1).

---

(1) Arch. Haute-Garonne. L 4554.

Digitized by Google

Celui-ci dut faire diligence, puisque quinze jours plus tard, le 23 ventôse (13 mars 1794), il fut lu par Hugueny, dans la séance de la Société, deux lettres de Benaben, datées de Paris, « qui donnent plusieurs détails sur l'affaire Dupuy ». Nous en ignorons le contenu.

Le même jour, les comités assemblés se préoccupent de défendre leur compatriote. Ils décident d'envoyer « à Dupuy fils une attestation à raison du civisme même enragé qu'il a démontré en cette ville jusqu'à son départ, ainsy que du jour de sa réception dans la Société, en étant un de ses fondateurs » (1).

Ce n'était pas vraisemblablement le sentiment du représentant, l'énergique Dartigoeyte, que ces manifestations ne parviennent pas à ébranler : « Sans doute, dit-il, il est du devoir des vrais républicains de protéger le patriotisme opprimé ; mais une société populaire ne peut se décider pour la défense d'un citoyen sans savoir si Dupuy ne mérite pas de fortes peines... Ainsi vous vous exposez à donner des certificats de civisme aux plus grands coupables. Agissez prudemment, défendez les patriotes, mais ceux qui le sont véritablement ».

Après ce discours, la Société retire à Benaben sa commission, s'en rapportant à la justice du Tribunal révolutionnaire. Quelques jours plus tard, et certainement parce qu'ils ont défendu Dupuy, Benaben et Alzieu sont à leur tour menacés ou frappés : Benaben fut exclu de la Société (5 germinal, an II, 25 mars 1794), et Alzieu considéré comme suspect (séance du 7 germinal).

Dupuy fut enfin traduit le 4 prairial an II (23 mai 1794) devant le Tribunal révolutionnaire. Il était accusé par Fouquier-Tinville d'avoir « été l'agent le plus actif des trames liberticides du perfide général Brunet... Tous ces discours, dit-il, soit chez Brunet, soit aux soldats de l'armée n'étaient que des déclarations virulentes contre les représentants du peuple les plus énergiques et surtout contre Marat, qu'il trai-

(1) Arch. Haute-Garonne. L 4558, p. 79.

Digitized by Google

tait de f... gueux, d'anarchiste, ajoutant que la Montagne n'était peuplée que de scélérats... C'est avec lui que Brunet concerta tous ses plans, toutes ses manœuvres. Il était essentiellement son homme de confiance ». Il fut chargé « de calomnier la représentation nationale et les citoyens de Paris sur les journées du 31 mai et du 2 juin », ajoutant que « les conjurations de Catilina n'offraient rien de semblable ».

Malgré ce réquisitoire, Dobsen rendit un jugement le déchargeant de tout crime de complicité avec Brunet et de participation à un complot, mais ajoutant qu' « attendu les preuves d'incivisme résultant de l'instruction », il devra être « détenu jusqu'à ce qu'il en ait été autrement ordonné, conformément à l'article 10 de la loi du 17 septembre », c'est-à-dire jusqu'à la paix.

Durant toute cette période les mesures de terreur avaient été poussées à l'extrême. A l'exemple de Paris, Toulouse avait célébré la fête de la Raison ; un instant la Dalbade en fut le temple provisoire, et la cathédrale Saint-Etienne en devint le temple définitif.

Le 24 mars 1794, Robespierre se débarrassait des Hébertistes qu'il accusait d'athéisme, et six jours plus tard des Dantonistes trop enclins à l'indulgence. Dès lors, seul maître, il porte la Terreur à l'extrême, avec cette loi du 22 prairial si justement qualifiée de « code de l'assassinat légal », jusqu'au jour du 9 thermidor, où il monta à son tour sur l'échafaud.

Après le 9 thermidor, les détenus politiques, qui avaient eu la chance d'échapper à la guillotine ne tardèrent pas à voir se rouvrir les portes de leur prison. Dupuy fut aussi libéré. Dès qu'il eut la possibilité de communiquer avec l'extérieur, son premier soin fut d'exprimer sa reconnaissance aux groupements qui s'étaient intéressés à son sort. Nous lisons dans le registre des procès-verbaux du Comité de bienfaisance, à la date du 21 thermidor an II (8 août 1794) (1), cette note :

(1) Arch. Haute-Garonne. L 4558, p. 230.

Digitized by Google

« Le citoyen Dupuy, ex-général de brigade de l'armée d'Italie, détenu aux prisons de la Commune, notre cy-devant sociétaire, a écrit au Comité une lettre de remercîment d'avoir voulu s'intéresser pour luy à Paris dans sa malheureuse affaire. »

Il reparaît bientôt à la Société populaire. Sa présence à la séance du 9 fructidor (26 août) nous est révélée par cette mention du procès-verbal : « Dupuy un des membres de la Société que la calomnie avait fait traduire au Tribunal révolutionnaire, [et] qui vient d'être rendu à la liberté, demande à passer à l'épurement. La Société, sur la motion d'un membre, appuyée par Dupuy lui-même, renvoie la demande au Comité de surveillance. »

Victime de la calomnie et des arrestations arbitraires, il va maintenant prendre la défense des confrères qui ont eu, eux aussi, à en souffrir. Dans la séance du 22 fructidor, il lit la lettre de la citoyenne Tarbès, remerciant la Société d'avoir fait triompher l'innocence de son mari (1). Il annonce, le 25 fructidor, qu'un autre Toulousain, Lapujade,

---

(1) Tarbès, qui restait rue Royale, était « chirurgien-major de l'hôpital militaire vénérien de la Porte ». (Arch. Haute-Garonne. L 4558, p. 39). Il avait été accusé d'avoir tenu des propos séditieux au Comité de surveillance le jour du supplice de Robespierre (Séance du 30 fructidor an II, arch. Haute-Garonne. L 4558). Ajoutons à ce grief cet autre plus curieux, et bien caractéristique de l'esprit de l'époque : « Tarbès, prodigue de principes austères dans ses discours, les dément, comme tous les faux patriotes, par sa conduite; il a fait imprimer en dernier lieu un écrit plein de déclamations hypocrites sur la tempérance, et la sobriété. Le jour où il lut cet écrit à la tribune de la Société, il se trouva chez Delpont à un souper splendide; le lendemain Tarbès fit lire le même écrit dans le temple de l'Etre suprême, et le même jour il présidait à un souper de soixante couverts qui se donna dans les jardins de l'émigré Cambon [c'était le parc dans lequel a été construit *le Caousou*]. Intrigant, avide, intéressé, Tarbès a fait créer pour lui une place très lucrative, et il a acheté à vil prix, avec d'autres intrigants, un bien national [le bien des Carmes à Montaudran], dont une partie a été revendue avec un profit considérable ». (Cité par Connac, *La Révolution à Toulouse, op. cit.* p. 177).

Digitized by Google

est libre : il vient, dit-il de l'embrasser, et il est heureux de constater que les représentants ont « été trompés par des hommes qui voulaient se mettre à la place de leur réputation et qui devraient être aux frontières » (1).

A ce moment, des divisions profondes se manifestent au sein de la Société populaire. Le maire Groussac (2), le président du Tribunal révolutionnaire Hugueny (3), les représentants Dartigoeyte et Chaudron-Roussau restent certainement hostiles à toute mesure de clémence. Contre eux, Dupuy se dresse.

Cependant, durant cette période de la réaction thermidorienne, Dartigoeyte, malgré son inplacable sévérité, a dû se relâcher de sa rigueur. A la date du 2 fructidor, il a pris un arrêté rapportant celui du 16 prairial et réintégrant certains fonctionnaires, qu'il avait révoqués. Dupuy profite de cette circonstance pour attaquer Dartigoeyte et Chaudron-Roussau. Il demande qu'ils soient invités « à désigner les personnes qui ont rédigé le considérant de leur arrêté, afin que la Société bannisse de son sein les calomniateurs des quatre patriotes (4) auxquels elle est si fortement attachée ». La majorité ne paraît pas lui être favorable, car, de toutes parts,

---

(1) Arch. Haute-Garonne. L 4554.

(2) Groussac, alors âgé de 30 ans, était marchand ; vice-président du club de Toulouse, il fut nommé maire le 14 octobre 1793 par les représentants en mission. Il fut arrêté le 26 brumaire an III (16 novembre 1794) et destitué le 15 frimaire (5 décembre). Pendant cette période très difficile, il avait réussi à maintenir l'ordre et à assurer le ravitaillement d'une population de 60.000 habitants. Ruiné, puis traqué par ses ennemis politiques, il fut assassiné aux portes de Bordeaux en juillet 1797.

(3) Hugueny, de Beaumont-de-Lomagne, avait été le chef de l'armée révolutionnaire : il sera arrêté le 2 ventôse an III (20 février 1795).

(4) Ces quatres personnages sont : Tarbès, Lapujade, greffier au Tribunal de simple police correctionnelle; Delpont, pharmacien, et Meilhon, « ci-devant avocat ». Ils avaient été arrêtés par ordre de Dartigoeyte et de Chaudron-Roussau le 29 thermidor an II (16 août 1794).

Digitized by Google

il est demandé de passer à l'ordre du jour, — ce qui a lieu (1).

Même au milieu de ces luttes, Dupuy ne perd jamais de vue les opérations militaires : c'est ainsi que, dans la séance du 24 fructidor (10 septembre), il lit une lettre d'un capitaine de la demi-brigade, annonçant que les Anglais ont tenté une descente à la Ciotat, mais que « les sans-culottes leur ont coulé à fond trois vaisseaux et se sont emparés de six autres ».

La cause des détenus est toujours l'objet de sa sollicitude. Il demande, le 27 fructidor, « que l'on fasse une collection des preuves matérielles » relevées contre eux, « et qu'on les remette aux représentants, afin de leur prouver que leur religion a été surprise ». Les détenus avaient été accusés « d'avoir influencé les décisions du Comité révolutionnaire. » — Longue discussion, au cours de laquelle Dupuy obtient le vote d'un amendement, tendant à la nomination d'une commission de six membres, chargée de demander, à ce sujet, des renseignements au Comité révolutionnaire pour les communiquer aux représentants Dartigoeyte, Chaudron-Roussau et Mallarmé.

Il signale, le 29 fructidor (15 septembre 1794), (2) l'injuste traitement auquel il a été soumis, durant sa détention. Il s'élève contre les vexations dont sont victimes les prisonniers ; ils sont dépouillés des sommes qu'ils apportent, alors qu'on ne devrait leur retenir que les frais nécessités par leur entretien : il faut, dit-il, dénoncer à la Convention « ce reste de tyrannie ». Et, visant le cas de ses amis Tarbès, Lapujade, Delpon et Meilhon, il demande que Mallarmé en soit avisé. Sa motion est adoptée.

Comme en une sorte de réplique, dans la même séance,

---

(1) Arch. Haute-Garonne. L 4554, séance du 25 fructidor an II.

(2) Arch. Haute-Garonne. L 4554 (Jusqu'à nouvelle indication, c'est au même registre qu'appartiennent les documents qui suivent).

Digitized by Google

Descombels (1) proteste contre la facilité avec laquelle les suspects sont remis en liberté, ce qui « tourne à l'avantage des aristocrates ».

Dupuy fait alors adopter le principe d'une adresse « pour inviter la Convention à rester à son poste jusqu'à ce que les ennemis de la Révolution soient anéantis. »

Les rouages grincent, et dans cette atmosphère de réaction thermidorienne, de pareilles motions ne paraissent pas du goût de Mallarmé, qui engage le surlendemain, à la séance de la Société populaire, « les membres de la Société à ne point se laisser entraîner par l'enthousiasme du moment », l'invitant, elle qui a préservé le midi de la France du fédéralisme, « à rester pure et intacte, et à ne pas se laisser entraîner à des menées qui pourraient lui faire perdre le fruit de longs combats, qu'elle a soutenus contre les ennemis de la chose publique... » A son discours, « tous les membres, par un sentiment unanime, jurent, par les mânes des patriotes qui ont péri victimes de l'aristocratie, de ne se laisser jamais aller à une fausse pitié et de deffendre la liberté jusqu'à la mort ».

Malgré les poursuites dont il a été victime, Dupuy n'en reste pas moins attaché à l'œuvre des Jacobins. Il demande, le 1er vendémiaire (22 septembre), que sa réintégration, accomplie à la date du 11 fructidor (28 août), « soit insérée au plumitif. » Et dans la même séance, il prend prétexte du discours prononcé par Vadier aux Jacobins pour demander qu'il soit établi un comité de correspondance « chargé de resserrer les communications avec les sociétés affiliées ». Malgré les objections du président, il déclare la proposition « de la dernière urgence » ; elle est adoptée avec un amendement de son auteur, ayant pour objet de « prévenir les

(1) Descombels, ancien procureur-syndic du district de Castelsarrasin, était procureur-général-syndic du département : il avait, le 17 mai 1793, remplacé Malpel, révoqué parce qu'il faisait élever sa fille à la maison d'instruction des Dames-Noires de Lévignac.

Digitized by Google

sociétés affiliées que les Jacobins de Toulouse ont trouvé à propos d'augmenter le nombre des membres du comité de correspondance, pour ranimer l'activité de la correspondance ».

En toutes circonstances l'activité de Dupuy va encore se manifester dans la Société populaire.

Le 4 vendémiaire (25 septembre), il lit une lettre du général Micas annonçant un succès de l'armée des Pyrénées-Orientales. Il demande ensuite à connaître le nom des douze membres chargés de dresser la liste sur laquelle seront choisis les membres du Comité révolutionnaire : il voudrait surtout des « anciens », des « patriotes de 89 ». Sa motion est combattue. Il propose alors qu'il soit posé à chaque candidat les questions suivantes : « Es-tu patriote de 89 ? — T'es-tu trouvé dans la Société ou dans les lieux où l'on avait besoin des patriotes, lorsque la Patrie était en danger ? — As-tu jamais signé aucune adresse qui demande que la religion catholique fût dominante dans l'Empire ? Ou as-tu signé quelque adresse qui demande la conservation des castes nobiliaires ou sacerdotales, ou autres privilégiées ? » Néanmoins, des candidats combattus par Dupuy sont désignés : ce fait semble accuser l'influence, toujours prédominante dans la Société, des Montagnards violents.

Victime personnelle de dénonciations, il poursuit de sa haine les dénonciateurs. Il demande, le 5 vendémiaire, « que tous les citoyens qui ont calomnié et persécuté les patriotes soient invités à porter leurs notes au Comité de surveillance ».

Il est appuyé dans cette proposition par Desbarreaux. La Société paraît sérieusement divisée. Dans la séance du 13 vendémiaire, Desbarreaux, qui a toujours marché à l'avant-garde du parti jacobin, déclare « qu'il existe dans la Société des faux-frères et des calomniateurs ». Et Dupuy, dont les interventions sont ce jour-là particulièrement nombreuses, demande d'ouvrir une souscription patriotique pour assurer l'impression des discours prononcés aux Jacobins. Il propose en même temps que la Société soit mise en demeure de

Digitized by Google

« rétracter » (il veut certainement dire « réprouver ») l'accusation portée contre elle, d'avoir « déclaré que la députation de Haute-Garonne avait perdu sa confiance ».

Il ne saurait guère faire de doute que Dupuy appartient au groupe de la minorité. Néanmoins l'ancien lieutenant-colonel du 1er bataillon de volontaires de la Haute-Garonne reste attentif aux besoins de l'armée. Le 28 vendémiaire an III (19 octobre 1794), il signale « qu'il a rencontré dans la journée plusieurs militaires blessés et se traînant avec peine pour gagner le logement qu'on leur avait désigné place du Salin ». Il demande que « la municipalité soit invitée à faire choix d'un établissement à portée de la maison commune pour y caserner les militaires qui viennent des armées. »

A la faveur de la réaction thermidorienne, un mouvement hostile aux hommes qui furent à la tête des terroristes se dessine peu à peu. Certes, des mesures violentes continuent à être appliquées. Mallarmé n'a-t-il pas encore pris, le 16 vendémiaire, un nouvel arrêté « pour la destruction des tours, monuments du fanatisme et de ses pratiques », ordonnant aussi « la dissolution de toutes réunions ou assemblées qui ne seroient point autorisées par la loy, et nommément des sociétés maçonniques » ? Dartigoeyte sent ce fléchissement de l'énergie révolutionnaire. Dans la séance de la Société populaire du 21 vendémiaire an III (12 septembre 1794), à laquelle il assista, il se montra menaçant, s'attaquant particulièrement au groupe auquel appartenait Dupuy : « Son discours tend, dit le procès-verbal, à reprocher des démarches et des délibérations de cette Société, qu'il dit lui avoir été suggérées par des meneurs. Il cite quarante délibérations contre-révolutionnaires qui existent sur ses registres et qu'il se propose de dénoncer à la Convention nationale. Il s'élève contre les huées qui ont accueilli le Maire à la tribune, lors de l'appel nominal au sujet des détenus. Il inculpe Arthaud, Boyer perruquier, Dupuy, Barousse, Gélas, Toulza et Desbarreaux, qu'il accuse d'avoir égaré le peuple et outragé la représentation nationale. Il

Digitized by Google

rappelle la Société au respect qui lui est dû et à l'amour des principes ».

Dupuy répond. Il se justifie des accusations portées contre lui. Il se défend :

« 1° D'avoir été complice du général Brunet. — Il dit que, sans lui avoir été attaché, il s'est déclaré contre lui, dès qu'il a reconnu ses démarches criminelles ;

« 2° D'avoir proposé l'appel nominal. — Il nie le fait, et en atteste les registres de la société ; il proteste de son respect pour la représentation nationale ».

Et comme des applaudissements éclatent, Dartigoeyte proteste. Il reproche ensuite à Dupuy la motion qu'il a déposée pour obtenir des explications sur un considérant de l'arrêté du redoutable représentant du peuple. Dartigoeyte ajoute « que le jugement du Comité de sûreté générale est encore suspendu sur son compte, et s'étend de nouveau contre les meneurs de la Société ».

Dupuy réplique : « Il n'a jamais été attaché particulièrement à l'ex-général Brunet ; il commandait un bataillon, et n'avait avec lui que des rapports de service. Il proteste qu'il a fait constamment son devoir, et espère que le représentant lui rendra un jour justice ».

Il demande enfin que les procès-verbaux des séances concernant les détenus, soient relevés, et qu'une copie en soit remise à Dartigoeyte et à Mallarmé, car ils ont été inexactement reproduits par le *Journal révolutionnaire*. Cette proposition est adoptée.

A partir de ce moment, nous ne constatons plus la présence de Dupuy aux séances de la Société populaire. Il se préoccupe de reprendre sa place dans l'armée, comme en témoigne la curieuse lettre ci-dessous, dans laquelle se révèle assez exactement le caractère de Dupuy (1) :

---

(1) Nous la reproduisons d'après M. Maurice Dumoulin, *Historia*, VII, p. 318, Taillandier, 1911-1912.

Digitized by Google

« Toulouse, le 9 brumaire, 3e année républicaine (30 octobre 1794).

« Dupuy, cy-devant chef du 1er bataillon de Haute-Garonne, et général de brigade par nomination du 26 août (V. S.) 1793 par le Ministre de la guerre.

« Au républicain Pille, chef de la commission de l'organisation et mouvement des armées de terre, à Paris.

« Républicain,

« Après une détention affreuse et d'une année, je fus jugé en son temps par le tribunal révolutionnaire de Paris où j'ay triomphé de mes ennemis, quoique cela fut en prairial.

« Depuis, j'ay réclamé en vain auprès de plusieurs autorités, et principalement à la tienne à quy j'ay écrit plusieurs lettres sans aucunes réponses. Je ne te cacheray point que ce silence m'étonne, connaissant tes principes de justice et d'exactitude. Un républicain malheureux est, je le sais, recommandable à tes yeux. Veuille donc bien m'accorder une réponse à ma demande, et tu me rendras ma tranquillité.

« Dès la formation des volontaires, je m'enrôlay et fus choisi par mes camarades pour leur chef. Je m'honore d'y avoir fait mon métier. J'eus l'honneur d'être sorty momentanément de parmy mes camarades, pour commander des camps de deux à trois mille hommes ; ensuite je fus mis à la tête du 2e bataillon des grenadiers de l'armée d'Italie, où j'ai resté quatorze mois sans chefs. Enfin je n'ay cessé de rester aux avant-gardes, pendant deux campagnes, et j'ay même partagé la conduitte de plusieurs colonnes à plusieurs attaques avec l'intrépide Dagobert. Ma conduitte militaire était connue, mes principes républicains obstensibles. Mais qui alors était à l'abri de la calomnie ?

« Dans mon arrestation, l'on m'enleva tous mes effets, chevaux, etc. Je te demanderay franchement si je dois réclamer, ainsy que d'être rappelé de mes appointements que plusieurs loix m'accordent. Je te diray même que mon brevet de général s'est égaré et te prieray de vouloir, sy je suis fondé, m'en envoyer un duplicata, à moins que tu ne

Digitized by Google

m'accordasse la préférence de resservir comme chef de bataillon simplement et parmy mes camarades quy me sont toujours attachés, quy même me réclament, formant aujourd'huy à l'armée d'Italie la 21e demi-brigade, où ils ont été amalgamés. Je ne tiens point au grade : servir ma patrie, voilà mes vœux, le séjour des villes m'étant affreux.

« J'ay envoyé plusieurs pièces au citoyen Delmas, député et membre du Comité de Salut public, mon concitoyen et mon ami, avec prière de te les communiquer. Il me connaît depuis longtemps, et il a vu la manière dont j'ay servi la Révolution depuis son aurore.

« Veuille donc bien, Républicain, m'accorder une réponse, et tu rendras la tranquillité à un citoyen quy a déjà versé son sang pour la patrie, et quy n'a pas juré en vain de vivre libre ou mourir.

« Vive la République ! Vive la Convention nationale ! Salut et fraternité.

« Ton dévoué camarade,

« DUPUY,
rue Ça-Va, à Toulouse.

« P.-S. Je n'ay jamais été destitué ny suspendu par exprès.
« N. B. Je suis fils de roturier et bon sans-culotte. »

Cette épître qui, par certains côtés, ne manque pas d'habileté, produisit l'effet espéré. Le 30 frimaire an III (20 décembre 1794), par arrêté de Rittier et Turreau, représentants en mission près les armées d'Italie et des Alpes, Dupuy fut réintégré avec le grade de chef de bataillon et affecté à la 21e demi-brigade, qui, le 5 ventôse an IV (15 mars 1796) deviendra la 32e. Moins de deux mois après, le 24 pluviôse an III (12 février 1795), il sera nommé chef de brigade du même corps, avec effet rétroactif du 25 février 1794.

Le 16 frimaire an V (6 décembre 1796), Dupuy sera nommé pour la seconde fois général de brigade (1). Mais —

(1) Il est à remarquer que son brevet est signé par ce même Barras qui l'avait fait arrêter en 1793.

Digitized by Google

chose surprenante ! — il refusa ce grade, par une lettre, dont il nous plaît (quoique nous ne nous soyons proposé d'étudier ici que le Dupuy révolutionnaire) de rapporter les termes (1) :

« Milan, le 28 frimaire, 5e année de la République, une et indivisible,

« Dupuy, chef de la 32e demi-brigade d'infanterie de ligne, commandant la ville et château de Milan, au Ministre de la Guerre.

« Citoyen Ministre,

« Je reçois à l'instant votre lettre du 19 frimaire, et je m'empresse d'y répondre, en vous en accusant réception.

« Permettez cependant que je vous expose la surprise où elle m'a jeté, surtout d'après la certitude où j'étais que le général en chef aurait souscrit à ma demande de rester attaché à un corps que j'aime, et auquel je suis lié depuis sy longtemps.

« Pourquoi donc, citoyen Ministre, ne m'accorderait-on pas cette faveur ? C'est sous ce titre que je vous le demande, et aucun motif de découragement ne m'y porte. J'en suis incapable (« incable » a écrit Dupuy).

« Mais ce dont je suis certain, c'est que je serviray mieux la République dans une place que je connais depuis longtemps, que dans celle que vous m'ordonnez d'occuper aujourd'huy. Je ne m'en sens même point capable, tant sont grandes les obligations d'un tel grade (2).

« D'après cet aveu, citoyen Ministre, soyez, je vous prie, mon défenseur auprès du Directoire, en les (*sic*) remerciant de leur bonté. S'ils m'accordent cette grâce, ils m'obligeront, et mon dévouement à la République augmenterait, s'il était possible.

« Vous aimez à obliger, citoyen Ministre, les militaires

---

(1) DUMOULIN, *Historia, op. cit.*

(2) Cette raison ne serait-elle pas le vrai motif (dans ce cas parfaitement honorable) de la détermination de Dupuy ?

Digitized by Google

qui ont fait preuve d'attachement à la patrie : sous ce rapport, je puis compter sur vos services ; et, à ce titre, je vous prie d'ordonner qu'il me soit expédié un brevet de chef de la 32e demi-brigade d'infanterie de ligne, l'unique de tous mes vœux, et avec lequel j'espère faire quelques campagnes, s'il le faut, pour consolider les bases de la République.

« Pardon, citoyen Ministre, en attendant avec impatience votre réponse, je vous prie de me croire votre très dévoué et subordonné : DUPUY. »

V

Laissons là le soldat — celui dont Desaix disait : « Il est raide et dur, et pas honnête avec l'officier; très brave; mais une tête bien chaude et bien révolutionnaire. » Et Bonaparte : « Dupuy, bien brave colonel, bon cœur, mauvaise tête. » — et continuons de suivre la pensée du citoyen, même au cours de ses campagnes militaires.

Appartenant à la fameuse armée d'Italie, le voici commandant la place de Milan. Ses sentiments républicains et jacobins ne se démentent pas : « Pourquoi laisser dans l'intérieur, écrit-il de Savone (1), le 30 prairial an IV (18 juin 1796), tant de déserteurs, de réquisitionnaires et de muscadins ? Où est l'énergie républicaine de 91 ? Qu'ils sont coupables ceux qui ont assommé l'esprit public ! Qu'ils ne pensent pas cependant jouir tranquillement de leur crime à la rentrée des armées. Nous connaissons tous ces amphibies, chacun dans nos pays respectifs, et ils le danseront ; ils auront beau nous appeler terroristes, nous ne craignons pas le croassement des Croates. Mes blessures sont entièrement fermées » (2).

---

(1) Toute cette partie de la correspondance de Dupuy est conservée aux archives municipales de Toulouse, au Donjon. Ces lettres sont adressées à son ami « François Deville, négociant, rue Baragnon [Croix-Baragnon] à Toulouse ».

(2) Il avait été blessé à Dego, où la 32e demi-brigade avait été cruellement éprouvée. Il est à remarquer que, dans ses lettres intimes, Dupuy parle toujours en langue très verte.

Digitized by Google

Relevons ce passage d'une lettre écrite d'Asquy le 15 messidor an IV (3 juillet 1796), dans laquelle se manifeste l'influence de l'histoire de la Rome antique sur cette âme de révolutionnaire.

« La paix est faite avec le Pape et le Roy de Naples. Je n'en connois point les conditions, seulement beaucoup de millions, 150 tableaux, beaucoup d'antiquités, entrautres les deux bustes de *Brutus* quy sont au Capitole de Rome. Ah ! qu'il me tarde de le voir pour l'admirer et luy demander de m'inspirer son énergie dans pareille occasion ! »

Et comme un vieil ami de Toulouse lui a écrit qu'il ne devait point accepter le grade de général de brigade, parce que cela entraînerait pour lui des dépenses : « Je te demande sy c'est un langage républicain : mettre en balance l'honneur et l'intérêt ! Je lui écris aujourd'huy, et je lui parle en homme de 89 ».

Et parce qu'il doit défendre ses intérêts contre la rapacité de ses sœurs, il écrit de Milan le 1er pluviôse an V (20 janvier 1797) à son ami : « N'ai-je donc plus d'amis à Toulouse pour deffendre la propriété d'un vétéran ?... Qu'ai-je besoin de bien ? Esque je ne pense pas que je n'iray pas loin ? Crois-tu que je me berse de voir la fin de la Révolution ? Les hommes au grand jour, comme moy, doivent périr par le canon ou l'échafeau. Cest avenir ne me trouble pas... »

Et de Padoue, le 28 prairial an V (16 juin 1797) :

« Tu dois avoir vu, mon cher François, par la lettre que je t'ay écrit de Venize, combien il était agréable à un vieux patriote de ce trouver aux beaux jours de 89. Oui, mon amy, les fêtes de Venize nous les représantoit. La plantation de l'arbre était suberbe : plus de dix mille femmes garnissoit les balcons de la belle place Saint-Marc, toutes revêtues des couleurs chéries. L'enthousiasme étoit général. A la suite de cette brillante fête, il y a eu des banquets continuels, des illuminations magnifiques quy ont duré quatre jours. Enfin nous-mêmes étions émerveillés de voir l'énergie quy se dévelopoit ; uniforme nationnal, destruction du Lion et

Digitized by Google

autres signes de despotisme, coustumes et modes républicaines... Jamais en 90 il y avoit eu ches nous autant de brochures républicaines au jour. Que tu serois content si tu voyois cette société républicaine ! Elle a vraiment l'imposant de nos premières sociétés. » Et après avoir vitupéré le général Baraguay d'Hilliers, « un républicain à la mailhe » (1), qui était « en vendémiaire le chef d'état major du général et coquin Menu » et qui « ne fait pas tout le mal qu'il voudroit », parce que « deux généraux de brigade républicains [Pijon et Defraise « bon bougre »] l'arrêtent », il ajoute : « Chaque jour, on nous berce de la chute du patriotisme à Toulouse. Ne manque pas de jour à m'en instruire, car tu dois connoitre l'attachement que je porte à mes pénates, et je serois bien heureux sy je pouvois être tranquille sur son sort, tant je connois le travail des royalistes pour la faire tomber sous leur joug. Courage, mes amis, et encore le Midy sera sauvé par notre commune, car beaucoup de républicains font leur malle pour s'y rendre. »

Ce qui préoccupe Dupuy, le mécontente, provoque parfois chez lui des mouvements de révolte, c'est le désir de revoir Toulouse. — Toulouse où il laisse sa vieille mère pour qui il a un culte admirable, une véritable adoration (2) —.

« Plût au Ciel, écrit-il de Padoue, le 29 messidor an V (17 juillet 1797), plût au Ciel que les circonstances me permissent d'aller au sein de mes pénates, et j'ay fait tout pour y parvenir ; mais Bonaparte ne veut pas se défaire des républicains encore, pensant qu'il pouroit en avoir besoin, et je lui ay offert ma démission ; il me l'a refusée. Je voudrois avoir la douce satisfaction de me réunir à vous pour écraser les ennemis de l'intérieur. Nous sommes indignés

(1) Mailhe, homme de loi, avait été en 1790, procureur-général syndic de la Haute-Garonne ; il devint député à la Législation et à la Convention.

(2) Il n'y a pas de lettre à son ami Deville dans laquelle Dupuy ne témoigne de sa vénération et d'une affection profonde et touchante pour sa vieille mère.

Digitized by Google

de la manière dont nous sommes vexés dans l'intérieur. Quand sortires vous de cette stupeur où vous ont plongés la Réaction ? Il est temps que touts les amis probes de la Liberté se réunissent ; et bientôt vous verrés votre phalange grossir comme la boule de neige quy roule. Les acquéreurs de biens nationaux, les hommes quy ont un peu servy la Révolution couront sous vos bannières. Pourquoy ne formeriez-vous pas une Vendée ? Le temps est venu où la prudence est coupable. Le Directoire ne peut le désaprouver : les poignards sont suspendus sur sa propre tête, et il n'y a point de salut pour luy et la constitution que pour une sainte insurrection... Allons, mon amy, plût au Ciel que nous pussions vous donner la main. Quand à moy je ne le désirerois pas seul, mais avec l'Armée. » Et plus loin : « Formes des réunions constitutionnelles tout dessuite, éclaires la campagne, imprimes ferme ; enfin rappeles vous notre énergie de 90, et cela ira. »

Dupuy envisage donc un de ces coups de force auxquels le Directoire nous avait habitués.

Et un mois plus tard, le 28 thermidor (15 août), il écrit encore : « Et nous aussy, nous formons des cercles ; et que l'on vienne les détruire ! Nous les attendons ! Assurément nos rassemblements sont criminels, puisque nous y prêchons haine à la Royauté, amour de l'ordre et de la discipline, dévouement à la Liberté et haine aux prêtres et aux chichiens... Envoye-moy les journeaux de notre pays sous enveloppe... Comment vont les affaires générales ? Je ne pense aujourd'huy qu'à cela. »

Du Jacobin, il a aussi rivé au cœur le sentiment patriotique. Dupuy a été blessé. Toujours de Padoue, il écrit le 25 vendémiaire an VI (16 octobre 1797) : « La force de l'âge me fait supporter les douleurs de mes blessures ; mais je souffre beaucoup, et le repos m'est indispensable, toutefois cependant que l'intérêt de la Patrie le permettra. »

A l'exemple d'anciens révolutionnaires — tel Barras — les prévaricateurs se multiplient, ce qui provoque l'indignation de Dupuy. Il écrit de Milan le 22 frimaire an VI

Digitized by Google

(12 décembre 1797) : « Je te diray que le fameux Lombiac, quy a honnorablement quitté l'épée à l'entrée des Français en Italie pour prendre une place d'argent ou de voleur — c'est cinonime — va à Toulouse déposer les dépouilles des pays qu'il a administrés... Aujourd'huy il fait le chouan : un beau bougre encore pour regretter l'ancien régime. Voilà cependant nos brillants du jour. Je t'assure que sy je puis luy f... sur les pattes à luy et à bien d'autres je le fairay quand je pouray. » Il n'oublie pas d'ajouter : « Embrasse ma mère, et salue les républicains du Cercle constitutionnel ; qu'il me tarde de m'y faire recevoir !... »

Il reste toujours dans le même esprit. De Milan, le 21 nivôse an VI (10 janvier 1798) : « Rien de nouveau sy non vingt mille hommes que l'on fait avancer du côté du Pape, quy le dansera tout de bon cette foix-cy. Adieu j'embrasse le président du Cloub (*sic*) pour touts mes camarades. Vive la République et la bonne amitié ! »

Cette dernière formule se présente fréquemment ; dix jours plus tard il écrit encore : « Croyés à un attachement aussy inviolable à l'amitié qu'à la République. »

VI

Nous nous sommes efforcé de rechercher avec le plus d'exactitude et de précision possible le rôle de celui qui devint le général Dupuy, dans cette tragédie aux cent actes divers que fut le mouvement révolutionnaire toulousain, et dont l'écho se prolongea au loin — Italie ou Egypte — par l'action de nos armées. Dans ce but, et pour mieux rester fidèles à la pensée des acteurs, nous nous sommes préoccupé de laisser parler le document, de substituer à une interprétation trop personnelle, et par suite involontairement déformatrice, les textes des correspondances, les procès-verbaux de la Société populaire — organisation puissante, où s'élaborèrent, au milieu d'une fermentation redoutable, les motions les plus violentes, les plus hardies,

Digitized by Google

parfois les plus extravagantes. En y joignant les renseignements fournis par les procès-verbaux des comités de surveillance et de bienfaisance, nous pensons avoir contribué à dégager un peu la physionomie politique de notre personnage.

Dans ce milieu toulousain, aux remous violents et agités, s'ouvrit et se développa, en effet, à la passion révolutionnaire, son âme jeune, enthousiaste, ardente. Encore son geste et son attitude nous parviendraient-ils estompés, si, au ton toujours assez vague et flou des comptes rendus souvent imprécis, ne venait s'ajouter l'accent plus net, plus vibrant et plus cru de ses lettres, dont nous possédons heureusement un lot assez important.

Il porte une haine tenace aux « tyrans », aux « aristocrates », selon le vocabulaire de l'époque. Nous l'avons vu se recueillir avec respect et vénération devant l'image des héros antiques, sur lesquels il veut modeler sa conduite. Après s'être découvert à Rome devant la statue de Brutus, il écrit un jour de l'année 1798 à son ami Deville : « Dits au papa Bayssade que je lui apporteray une jolie tabatière à la Brutus. »

Avec les Amis de la Constitution de Toulouse, il est parmi les adorateurs de Voltaire, et surtout de Rousseau. Et il est curieux de suivre, dans les récits, pourtant succincts et imparfaits des registres que nous avons parcourus, les actions et réactions rapides, tumultueuses, parfois contradictoires, accomplies sur ces âmes fiévreuses, « sensibles », selon le mot à la mode, par les graves événements auxquels elles se trouvent mêlées. Prises dans un même tourbillon, elles subissent les mêmes impulsions, sont victimes du même mirage, se tendent également avec passion, sans se préoccuper des contingences ni des moyens, vers leur conception de la Justice et de la Liberté.

Dupuy se révèle bien le frère spirituel de ce Dartigoeyte et de ce Mallarmé, par exemple, violents et intolérants, qui, en mission à Toulouse, proposeront d'abattre tours et clochers, pendant que d'autres évoqueront « sainte Guillo-

Digitized by Google

tine »; de ce Paganel, qui viendra affirmer son civisme devant la Société populaire, en annonçant son mariage avec la fille d'un jardinier, dont la seule dot est « sa vertu républicaine ».

Nous assistons au spectacle curieux des mêmes hommes qui, après avoir célébré, sous le gouvernement des hébertistes, le culte de la Raison, avec comme pontife, l'acteur Desbarreaux, chanteront quelques mois plus tard, sous le règne (il n'y a guère d'autre mot) du vertueux Robespierre, les louanges de l'Etre suprême.

Les discours du terrible terroriste y seront lus, admirés, vigoureusement applaudis. Mais, vienne la chute au 9 thermidor, alors il ne sera plus que « ce scélérat, ce nouveau Cromwell qui voulait se tracer une route au trône sur les cadavres des membres de la Convention. » Et pour le Comité de surveillance, émanation directe de la Société populaire, il n'est plus que « le Pisistrate de notre Patrie » (1).

---

(1) Voici des faits : Dans la séance du 11 prairial an II (30 mai 1794) le président Sorbets annonce que Robespierre et Collot-d'Herbois « doivent la conservation de leurs jours, le premier au hasard et peut-être à la surveillance de quelques patriotes; le second à la maladresse de l'assassin ». Et Descombels fait voter l'envoi d'une adresse de félicitations aux deux victimes.

Dans la séance du 17 thermidor (12 août), huit jours après la chute de Robespierre (séance tenue à 11 heures « pour faire part des graves évènements » de la nuit du 9 au 10 thermidor et jours suivants), il est dit que « des lettres des représentants du peuple Mailhe, Beauchamp et du suppléant Alard annoncent les dangers qu'a couru la Liberté, et le généreux dévouement de la Convention nationale par son courage et sa fermeté, et l'énergie du peuple de Paris. Elle a terrassé la faction de Robespierre, ce scellérat, ce nouveau Cromwell qui voulait se tracer une route au trône sur les cadavres des membres de la Convention et des meilleurs patriotes dont il avait juré la perte. Robespierre, Couthon et Saint-Just ont été frappés du glaive vengeur, et la Liberté triomphe ».

La société décide de faire imprimer les lettres des représentants; et elle adopte une proposition invitant la municipalité « à célébrer ces heureuses nouvelles par des salves d'artillerie, et par des promenades civiques ».

(Arch. Haute-Garonne. L 4555).

Digitized by Google

Ames ardentes dont l'ardeur bouillonnante a détraqué les nerfs, créant, dans une passion d'idéal, ce mysticisme des foules aux enthousiasmes irraisonnés, aux excès irréfléchis, qui finissent par se retourner contre leurs propres auteurs.

En dépit des injustices, des persécutions, des emprisonnements, Dupuy resta fidèle à son idéal révolutionnaire. Que serait-il advenu de lui, si la mort n'était venu briser sa vie en pleine jeunesse ? Son enthousiasme et son amitié pour Bonaparte l'auraient-ils entraîné dans le sillage de l'empereur Napoléon, faisant à son tour figure de « tyran » ? Serait-il, comme tant d'autres de ses camarades, devenu quelque personnage titré du nouvel Empire ?

Ce que nous pouvons seulement retenir de Dupuy, c'est qu'il resta jusqu'à ses derniers jours le Jacobin farouche que nous avons vu vouant une haine implacable aux rois et à ce qu'il appelle « les aristocrates ». Et rappelons à son honneur qu'il accorda un culte émouvant à sa vieille mère, un attachement indéfectible à ses amis, un amour profond et ardent à sa patrie (2).

---

(2) Je ne saurais terminer cette étude sans adresser mes remerciements à M. le Docteur de Santi qui, avec la plus courtoise obligeance et un désintéressement parfait, m'a permis de disposer d'un dossier qu'il avait personnellement constitué. Certaines de ces notes sont venues confirmer ou éclairer mes propres recherches, me permettant ainsi de préciser quelques points du présent travail.

Digitized by Google

Digitized by Google

Consultation en Sorbonne
sur la
question des mariages de protestants

par M. JEAN DONAT

La ville de Caussade (Tarn-et-Garonne) embrassa le calvinisme au XVI^e^ siècle. D'après Théodore de Bèze, la première prédication y fut faite le 3 août 1561 par le diacre Biron, et le nombre de ses disciples y fut bientôt important. Les protestants s'y trouvèrent plus nombreux que les catholiques. Duras prit la ville en 1562, la détruisit en partie, faisant égorger les habitants et précipiter du haut du clocher les ecclésiastiques qui s'y étaient réfugiés (1). Au XVII^e^ siècle, l'édit de Révocation y fut sévèrement appliqué. Nombreux furent les calvinistes de Caussade qui émigrèrent en Suisse, à Londres, Dublin, Leyde, Hameln, Doneburg, Berlin, Kœnigsberg, etc., même en Amérique. Et chez ceux qui restèrent, les conversions furent très souvent plus apparentes que réelles. Elles étaient généralement intéressées, car elles permettaient ainsi de se soustraire aux tracasseries et aux poursuites, et conféraient aux nouveaux convertis, par un mariage religieux, un état-civil régulier, seul moyen de recueillir les successions et les héritages qui pouvaient leur revenir :

Au XVIII^e^ siècle, écrit M. Hugues dans *Les synodes du*

(1) Voir Moulenq, *Documents historiques sur le Tarn-et-Garonne*, t. II, p. 251 et suiv., Montauban, Forestié, 1880.

Digitized by Google

Désert (1), la question de l'état-civil prime tout... Tous ceux des nouveaux convertis qui avaient le souci de leur fortune, consentaient à toutes les formalités, même à l'abjuration, pour donner à leur mariage le caractère de la légalité et assurer à leurs enfants un état-civil régulier. »

Les synodes ont beau condamner cette pratique, les religionnaires essayent de biaiser : « Dès la Révocation, les premiers prédicants s'opposent énergiquement au baptême et au mariage civil ; mais ils sont entraînés par le courant... Un synode de Languedoc (1718, art. 3) déclare que le baptême de l'Eglise romaine est valable » (2).

Cette situation explique l'inquiétude d'un curé de Caussade qui se demanda, au commencement du XVIII[e] siècle, s'il pouvait, en conscience, administrer à ces faux convertis le sacrement du mariage. Pour mettre sa conscience en repos, il décida de soumettre le cas à l'appréciation des docteurs en Sorbonne. Voici sa supplique, avec la réponse de la Sorbonne, telles qu'elles se trouvent aux archives de Saint-Antonin (Tarn-et-Garonne) (3).

« M[e] Joseph Feyt, prestre récement pourveu de la cure de la ville de Caussade au diocèze de Caors en Quercy, souhaitant éviter dans son ministère le relâchement et une sévérité outrée, supplie humblement Messieurs les docteurs en Sorbonne, à qui le présent mémoire sera remis, de vouloir bien luy donner par écrit sur l'expozé sy dessus leur décision, sur laquelle il puisse régler sa conduite et tranquilizer sa conscience. C'est une grâce qu'il leur demende par la charité de Jézus-Christ la plus pressante. Aussy se flatte-t-il qu'ils ne la lui refuseront pas.

« Ladite ville de Caussade contient environ autant de personnes de la Religion P. R. que des catholiques. Ces prétendus réformés sont aujourd'huy aussy attachés à leurs er-

(1) HUGUES. — *Les Synodes du Désert*, I. Int[on] p. XXXIV.

(2) Benjamin FAUCHER. — *Les registres de l'état-civil de France, depuis le* XVI[e] *siècle jusqu'à nos jours*, Bibl. de l'Ecole des Chartes, t. 84, 1923.

(3) Arch. de St-Antonin, GG 28.

Digitized by Google

reurs qu'ils puissent l'avoir jamais été : ils ne vont pas à la messe ni aux instructions, ni aux offices de l'Eglize que lorsqu'ils ont passé un contrat de mariage. Ils n'y mānquent pas alors : on n'a même qu'à leur dire qu'il faut qu'ils se confessent et qu'ils communient ; ils sont toujours prêts à faire tout ce qu'on exige, comme une condition d'où dépendent leurs mariages. Mais cette docilité ne dure guère que jusqu'à la bénédiction nuptiale. Ils ne l'ont pas plus tôt receuë qu'ils ne font plus nul exercice de catholicité. Et quarante années pendant lesquelles il s'est fait aud. Caussade une infinité de mariages desd. prétendus réformés ne fourniront pas un exemple de conversion faitte à cette occazion. Une conduite si monstrueuze n'a rien de mauvais à leurs yeux, parce qu'ils tiennent de leurs ministres pour maxime incontestable, qu'ils peuvent conserver la religion dans le cœur, quoi qu'ils fassent au dehors dans un cas de nécessité, tel qu'est selon eux le cas du mariage pour marquer qu'ils y renoncent. Ce qui fait que tout ce qu'ils disent et tout ce qu'ils font ne prouve rien en leur faveur, et qu'on peut le regarder comme de pures dissimulations et des vrays déguisements : d'autant mieux qu'une expérience constante fait voir qu'en effet ce n'est autre chose, et non moins qu'un changement réel et une vraye conversion.

« Pour cela, l'exposant demande :

« 1° S'il peut en conscience procéder au mariage de ces gens-là, en proclamer les bancs et leur donner la bénédiction nuptiale ? Si, en ce faisant, il ne coopéreroit pas à la prophanation du sacrement, soit qu'il en soit le ministre, soit qu'il n'y soit que comme témoin principalement nécessaire ? S'il n'est pas également obligé dans l'une et dans l'autre opinion de refuser son ministère, lorsqu'il ne peut pas prudement juger que les parties qui contractent sont dans les dispositions requises ? Et s'il peut le juger ainsi à l'égard des parties dont il est ici question ?

2° Si ce jugement seroit fondé sur ce que ces religionnaires vont à la messe et aux instructions depuis qu'ils ont arrêté et payé des articles de mariage? Si sur cette seule preuve

Digitized by Google

de catholicité, un prêtre peut ou doit leur donner la bénédiction nuptiale ? Si les maximes qu'il faut qu'ils suivent ne doivent pas leur rendre cette preuve suspecte et insuffizente ? S'il n'en doit pas du moins exiger équivoque ; et, pour cet effet, attendre qu'ils remplissent tous les devoirs qu'impoze la religion catholique, apostolique et romaine, particulièrement à l'égard des sacrements ? Et cela pendant un temps assuré et considérable, comme seroit deux ou trois ans, selon le plus ou le moins de ferveur qu'ils fairoient paraître, pour que, s'il étoit trompé, il le fût inocement de son côté.

« 3° S'il peut leur donner la bénédiction nuptiale sans les avoir plutôt confessés sacramentellement ? S'il peut différer leur absolution jusqu'après leur mariage, pour éprouver leur sincérité ? Et si le sacrement de pénitence ne doit pas nécessairement précéder, comme disposition, celuy du mariage ?

4° Si, en les y admettant, il ne seroit pas convenable de leur faire faire une abjuration solennelle, plus capable, ou de les éloigner du mariage, ou de les retenir dans la vraye religion que tout ce qu'ils font en particulier et en présence seulement de leurs pasteurs ?

« Les religionnaires, ennuyés du retard de leurs mariages vivront, dit-on, dans un concubinage scandaleux. Et c'est inconvénient est d'autant plus certain que les prétendus réformés se croyent véritablement mariés par la seule passation des articles ou du contrat, sans qu'il leur soit nécessaire, pour pouvoir vivre ensemble, de donner leur consentement en présence d'un prêtre, ni de recevoir sa bénédiction. Mais, pour éviter ce mal, le prêtre doit-il luy-même en faire un autre, tel qu'est la prophanation d'un sacrement ? Et ne se rendrait-il pas coupable de cette prophanation, lorsqu'il employerait son ministère pour le mariage des personnes qu'il croit toujours attachées à l'erreur, et dont il n'a reçu nulle preuve satisfaisante de conversion ?

« C'est ce que l'exposant prie encore très humblement et très instament Messieurs les Docteurs de vouloir décider, et

Digitized by Google

luy donner par écrit leur décision. Ils l'obligeront infiniment, et il en conservera toute sa vie les sentiments de la plus vive reconnaissance.

« De Caussade, ce 1er février 1728. FEYT, curé. »

Et voici la réponse de la Sorbonne donnée deux mois plus tard :

« Le Conseil soussigné estime qu'un pasteur avant que de marier des personnes dont la foy lui est suspecte doit, pour s'en assurer, prendre tous les moyens que les loix du royaume, les statuts du diocèze et les règles de la prudence et de la charité lui prescrivent. Il doit :

« 1° Instruire avec soin les personnes des mystères et des maximes de la religion, de la sainteté et des obligations du mariage ;

« 2° Les faire aprocher du sacrement de pénitence pour les disposer à celuy du mariage : la confession est un moyen très propre à les instruire et à prouver leur conversion par les prières, les exhortations, les conseils et les autres voyes que la charité et le zèle peuvent inspirer à un directeur sage et éclairé ; mais il ne paroit pas à propos de les obliger à recevoir l'Eucharistie : c'est un sacrement des vivants, qui n'est pas nécessaire pour se marier, et qui demende plus de dispositions que celuy de la Pénitence, qui est un sacrement des morts ;

« 3° Les engager d'assister au prône, au catéchisme, aux offices de l'Eglise et aux autres exercices de la religion ;

« 4° Avant de les admettre aux fiançailles, il seroit à propos de les faire jurer au pied des autels qu'ils font profession de la foy et religion catholique, apostolique et romaine, prometant d'y vivre et mourir avec la grâce de Dieu. C'est la pratique du diocèze de Paris, même à l'égard des catholiques, et qui est bien plus nécessaire par raport à ces chrétiens errans ou faibles dans la foy.

« Suivant ces maximes, on répond aux articles proposés :

« 1° Qu'un curé qui a pris ses précautions peut, en sûreté

Digitized by Google

de conscience, accorder la bénédiction nuptiale à ces chrétiens assimilés : il ne coopère point à la prophanation du sacrement ; il ne fait que prêter un ministère extérieur qu'il ne peut refuser, lorsqu'il en est requis publiquement par ceux à qui les loix de l'Etat et de l'Eglise le permettent ;

« 2° Dès lors que ces personnes professent extérieurement la religion catholique et paroissent en remplir les devoirs, un curé peut et doit leur accorder la bénédiction nuptiale qu'elles demandent publiquement, malgré les soupçons particuliers qu'il peut avoir de leur dissimulation. Il n'a dans ces occasions que la voye de remontrance, pour les engager à différer quelque tems leur mariage, pour s'instruir plus amplement des mistères de la religion catholique ;

« 3° Un prestre, dans le tribunal de la Pénitence, ne doit permettre à personne de se marier qu'elle n'ait reçu l'absolution. Mais, dans le fore intérieur, il suffit que le curé soit certain qu'elle soit confessée avant que de se présenter pour recevoir le sacrement du mariage. Alors, il n'est plus en droit de le lui refuser.

« 4° On ne doit pas exiger de ces personnes une abjuration solennelle, parce qu'elles ne sont pas sensées faire profession de la religion protestante, dont l'exercice est interdit en France depuis la Révocation de l'Edit de Nantes ; mais on y peut suppléer, en les faisant jurer de vivre et mourir dans la religion catholique, apostolique et romaine.

« Délibéré en Sorbonne, ce 11e avril 1728.

« A. LEMOYNE, de ROMIGON, signés. »

Tels furent les moyens pratiques envisagés par la Sorbonne pour régler cette question spéciale du mariage. Cette réponse était de nature, semble-t-il, à permettre au curé de Caussade de concilier les devoirs de son sacerdoce avec les scrupules de sa conscience.

Digitized by Google

LE PROSTATÈS TOU DÈMOU chez les Grecs

par M. Ch. LECRIVAIN

I

Cette étude doit laisser de côté de nombreux sens spéciaux du mot προστάτης. Ainsi, parfois lié avec ἡγεμών, il a souvent le sens vague de chef, défenseur, protecteur, patron d'une nation, d'une région, d'un endroit, d'une ville, d'un temple, d'un groupe social (1). Il signifie aussi, dans toute la Grèce, le patron spécial des métèques; il traduit le terme latin *patronus,* patron d'un client (2). Il signifie parfois garant, caution (3); au Bas Empire il traduit le *patrocinium* exercé sur les colons et les paysans (4). Il peut encore désigner spécialement des magistratures, des fonctions particulières : à Corcyre le chef des *probouloi* (5); à Dymé d'Achaïe, un des quatre éponymes (6); à Amphipolis, probablement à Cnide, à Acrai, Rhégion, Phintia (Géla), Iulis de Céos et Calymna, Nisyros, Cos, Thasos, Mégalopolis, des sortes de prytanes de sénats (7); des présidents de l'assemblée fédérale, du synedrion, chez les Etoliens, dans la Confédération des Iles à l'époque rhodienne (8) et peut-être chez les Oétéens (9); les trois présidents du collège des *Naopoioi* à Delphes (10); de l'assemblée populaire à Hypata, à Gonnos et à Lamia, où ils sont en même temps Tagoi, à Syracuse et à Iasos (11); à Téos les chefs d'une symmorie;

Digitized by Google

des magistrats spéciaux, à Héraclée du Latmos en nombre inconnu, à Tégée trois, à Mantinée deux ; à Stymphale deux chefs du sénat ; à Orchomène un président du sénat, ensuite de l'assemblée ; en Messénie, à Delphes les présidents des *Demiourgoi* (12) ; à Agrigente, un président du sénat, en même temps *Hierothytès* (13) ; à Delphes le représentant du temple et aussi un garant dans les actes d'affranchissement par vente à la divinité (14). Mais le plus intéressant est le *prostatès* des Molosses d'Epire. On ne sait s'il a fait partie des institutions de Tharops du v[e] siècle (15), ou s'il est seulement postérieur à Alexandre; à cette époque, la confédération des Molosses a comme chefs le roi des Molosses, éponyme, et le *prostatès* des Molosses, pris dans toutes les tribus (16). Plus tard, quand les Molosses ont perdu la suprématie sur les Thesprotes et les Chaoniens, la ligue des Molosses est remplacée par la ligue des Epirotes : le *prostatès* des Molosses y est éponyme et sans doute alors magistrat fédéral.

Après la chute de la royauté des Molosses vers 233-230, il y a la république des Epirotes avec une assemblée, un synédrion, et propablement trois stratèges dont un a la présidence et l'éponymie, mais toujours avec un *prostatès* des Molosses (17). Nous ne nous occupons donc que du προστάτης τοῦ δήμου (*prostatès tou dèmou; p. t. d.*).

II

Dans son traité de la *Politeia* des Athéniens, Aristote a utilisé un pamphlet aristocratique, échantillon de la littérature politique d'Athènes à l'époque de la guerre civile, des révolutions des Quatre-Cents et des Trente, issu vraisemblablement du cercle de Théramène (18) qui considère l'histoire d'Athènes depuis Solon jusqu'à la fin de la guerre du Péloponnèse comme une suite de démagogues, de *prostatai tou dèmou* (19). D'après la même conception, l'historien Stésimbrotos de Thasos avait écrit sur Thémistocle, Thucydide et Périclès (20). Un traité d'Antisthène donnait la

Digitized by Google

liste de tous les démagogues d'Athènes (21). Eschine le Socratique impliquait dans ses *Dialogues* Miltiade et Thémistocle, Périclès et Rhinon (22). Les comédies d'Aristophane, surtout les *Chevaliers* supposent que le peuple a un homme de confiance, un *prostatès*. Dans les Dèmes d'Eupolis (23), l'histoire d'Athènes était également celle des représentants du peuple. Aristote résume assez maladroitement son exposition historique dans une liste de *prostatai* divisée en deux périodes (24). Dans la première, jusqu'à Périclès, ils sont pris parmi les gens considérés : Solon, Pisistrate; ensuite comme *prostatès* du peuple, Xanthippe, et des aristocrates Miltiade; puis Thémistocle et Aristide, sans doute tous les deux pour le peuple; Ephialte pour le peuple et Cimon pour les aristocrates; Périclès pour le premier groupe et Thucydide pour le second. Dans la deuxième période, où les démagogues sortent des couches inférieures : Nicias pour les aristocrates et, pour le peuple Cléon, le premier mauvais démagogue; puis pour les aristocrates Théramène et pour le peuple Cléophon. Ici s'arrête la liste d'Aristote; il ne donne pas expressément le titre de prostatès à Archinos qui a achevé cependant la réconciliation des partis après l'accord de 403-2 (26). Cette coexistence qu'ainsi suppose généralement Aristote de deux patrons, un du peuple, un de l'aristocratie, paraît singulière; quoique rare, elle est cependant confirmée par d'autres textes soit généraux (27), soit particuliers, ainsi, aux Ve et IVe siècles, à Erétrie et à Thèbes (28); au IVe siècle à Rhodes, à Elis; au IIIe siècle à Ilion (29). Mais naturellement, l'aristocratie ayant beaucoup d'autres moyens à sa disposition, surtout les clubs politiques, les sociétés secrètes, les hétairies (30), c'est surtout le peuple, le *Démos* (au sens étroit du mot) qui a dû employer le patron, le *p. t. d.* Ce personnage a-t-il eu une existence réelle ? Y a-t-il eu un démagogue en chef qui ait mérité particulièrement ce nom ? A notre avis, ce n'est pas sans raison que, malgré une simplification excessive de l'évolution constitutionnelle, la source

Digitized by Google

d'Aristote et nombre d'auteurs ont reconnu son existence et son importance. Il remonte certainement à une époque très ancienne.

Après la chute de la plupart des vieilles royautés patriarcales, après l'apogée du gouvernement de la noblesse dans la période que l'on est convenu d'appeler le Moyen Age grec, du VIII^e^ au V^e^ siècle avant J.-C., et à l'apparition des premières tyrannies, lorsque se forment et s'opposent dans la plupart des villes les deux partis et les deux classes qui, jusqu'à la fin de leur histoire, vont se disputer le pouvoir, l'aristocratie et la démocratie, les riches et les pauvres, la classe populaire a partout besoin de chefs pour soutenir et faire triompher ses revendications contre l'aristocratie et ensuite se maintenir au pouvoir. C'est alors qu'apparaissent les meneurs, les orateurs populaires, les démagogues. Jusqu'à la fin, ils ont été nombreux dans presque toutes les villes (31). Mais très souvent, selon les circonstances, il y en a un qui s'élève momentanément au-dessus des autres, qui, par son talent, son énergie, quelquefois son honnêteté, les contient ou même les élimine, avec la confiance et l'appui de la multitude; c'est le démagogue proprement dit, le conducteur, le patron du peuple, le *p. t. d.* qui, sauf dans quelques cas, est unique (32). L'histoire de ce personnage reste malheureusement, sauf dans une certaine mesure pour Athènes, très obscure et très incomplète pour beaucoup de raisons. D'abord l'évolution constitutionnelle de la plupart des villes grecques est très mal connue. En second lieu l'histoire des patrons du peuple, appelés aussi naturellement démagogues (33), se confond généralement avec celle de la masse des démagogues. La terminologie est forcément vague et imprécise; car il ne s'agit pas d'une institution légale, déterminée, mais d'une situation de fait, variable, ondoyante, fugitive. Ainsi on a souvent le mot προστάτης, tout court ou avec l'adjonction τῆς πολέως; ou les expressions parentes tirées du moyen du verbe προΐστημι (34).

Digitized by Google

Mais tous ces termes peuvent désigner non seulement le patron du peuple, mais le chef légal de toute la cité (35), ou les grands magistrats réguliers, surtout les stratèges (36). Il y a la même ambiguïté dans les traductions latines. Les mots *principatus* (37), *princeps civitatis* (38), *princeps plebis* (39), *princeps* (40), *patronus plebis* (41) paraissent bien indiquer des patrons du peuple; mais les *principes* chez les Etoliens, les Magnètes, en Epire et ailleurs ne sont que de grands magistrats ordinaires (42) C'est seulement le contexte qui peut nous révéler, au moins en règle générale, le vrai patron du peuple dans la locution π (ou une forme dérivée), τ. ὁ. Tels sont par exemple les textes généraux, théoriques d'Hérodote (43), d'Andocide (44), de Xénophon (45), d'Aristote ((46), de Plutarque (47); et les textes particuliers qui vont du VI^e^ jusqu'au II^e^ siècle sur les *prostatai* d'Athènes qu'on va voir, sur ceux d'autres villes : au VI^e^ siècle Sybaris; au V^e^ Corcyre (48), Argos (49), Mégare (50), Syracuse (51), Agrigente (52), peut-être Amphipolis (53); au IV^e^ Elis (54), Mantinée (55), Cnide, Corcyre (56); au III^e^ Messène (57), Erétrie (58).

Une autre présomption plus sûre découle des textes sur les démagogues devenus tyrans. C'est le plus souvent en effet le métier de *p. t. d.* qui crée le tyran. Toute la littérature grecque, depuis Solon jusqu'à Polybe et à Plutarque (59), est d'accord sur ce point. C'est du patron du peuple qu'est le plus souvent sorti le tyran, surtout à l'époque ancienne, sous le couvert d'une grande charge, soit civile, comme la prytanie, soit surtout militaire, comme la stratégie simple ou avec pouvoir absolu. Déjà Solon et Théognis avertissent le peuple du danger (60).

Dans le plaidoyer pour la monarchie mis par Hérodote (61) dans la bouche de Darius, le patron du peuple qui arrête les excès des mauvais démagogues devient ensuite monarque.

C'est de la « *racine prostatique* », répète Platon (62)

Digitized by Google

avec allusion à Pisistrate, que sort la tyrannie : après avoir promis le partage des terres, l'abolition des dettes, exilé, massacré les opposants, le patron du peuple doit être tué à son tour ou se faire tyran. Aristote reprend la même théorie avec de nombreux exemples (63). Ces patrons, devenus tyrans, sortent tantôt de l'aristocratie elle-même, à Cnide (64), à Géla, probablement à Samos (Polycrate), à Corinthe (Cypselos), à Agrigente (Théron), à Cumes (Aristodème); à Syracuse (Denys 1er) (65); tantôt de la bourgeoisie ordinaire à Milet (Thrasybule); tantôt du peuple, Orthagoras à Sicyone, Phalaris à Agrigente, Pythagoras à Ephèse, Agathocle à Syracuse. Quant aux premiers arbitres législateurs, établis par entente entre le peuple et l'aristocratie pour codifier et modifier l'ancien droit, formuler une constitution nouvelle, tels que Zaleucos à Locres et Charondas à Catane, probablement au VIIe siècle, et Pittacos, à Mytilène, au VIe, on ne peut pas les considérer d'une façon certaine comme *p. t. d.*

III

Ce sont donc les tyrans avérés qui donnent la plus longue liste de *p. t. d.* On peut y mettre avec plus ou moins de probabilité : à l'époque primitive et aux VIIe et VIe siècles presque tous les tyrans des villes de l'Ionie qui le sont devenus par les grandes magistratures (66) ; à Ephèse Pythagoras qui chasse les Basilides (67), et, peut-être, après lui au VIe siècle Méla et Pindaros (68); à Milet, peut-être Amphitrès qui renversa le roi Léodamas chef des Nélides, plus tard un prytane qui devient tyran, sans doute Thrasybule (69); à Mytilène, une série de tyrans en lutte avec les Penthilides, Mégaclès, Mélanchros, abattu par Pittacos; peut-être à Eretrie, Diagoras qui renverse les *Chevaliers* (70).

Au VIIe-VIe s. à Mégare Théagène (71); à Samos peut-être Polycrate (72); à Sicyone le fondateur de la dynastie des Orthagarides, Orthagoras, péripolarque (73); à Corinthe Cypse-

Digitized by Google

los, d'origine noble, fondateur de la dynastie des Cypsélides, peut-être revêtu de la prytanie et qui renverse l'oligarchie des Bacchiades (74); en Sicile, à Léontinoi, vers 615, Panaitios, démagogue contre les *Chevaliers*, polémarque (75); à Agrigente, Phalaris, épistate de travaux publics vers 571-555 (76); quelque temps après lui, vers 488, Théron, riche, de haute naissance et d'excellente réputation et son sucesseur le tyran Thrasydaios (77); à Géla vers 505 un Alexandros qui renverse l'oligarchie (78); dans la Grande Grèce, à Cumes, Aristodèmos, noble, chef militaire contre les Etrusques et les Ombriens, démagogue qui renverse l'aristocratie vers 504 (79); à Athènes Pisistrate. Aux v^e^-iv^e^ s. à Rhégion, vers 494-476, Anaxilas (80); à Orchomène un Pisistrate, tué par les nobles (81); à Cyrène, peut-être Ariston (82); à Syracuse après la disparition de la première tyrannie, avec Thrasybule, le démagogue Tyndaridès (83), puis le fondateur de la grande tyrannie et monarchie militaire contre Carthage, Denis I^er^, fils d'Hermocrate, de haute lignée, démagogue et chef de mercenaires, tyran de 405 à 367 (84) ; plus tard, de 317 à 289, le plus féroce de tous les tyrans grecs, Agothocle, démagogue et chef de mercenaires qui renverse d'abord un démagogue puissant, Sosistratos, massacre toute l'aristocratie et se fait nommer stratège avec plein pouvoir (85) ; à Sicyone Euphron, d'abord bon *t. p. d.*, puis peu à peu tyran (86) ; à Pélénè-d'Achaïe l'athlète et philosophe Chairon, protégé de Philippe II (87); à Corinthe Timophanès, frère de Timoléon, démagogue, chef de la cavalerie et de mercenaires (88); à Héraclée, un élève de Platon et d'Aristote, Cléarque, exilé revenu, arbitre entre les partis (*arbiter civilis discordiae*), puis effroyable tyran (89). Au III^e^ siècle, à Athènes après la défaite d'Antigone et de Démétrius Poliorcète à Ipsos et le rétablissement de l'indépendance et de la démocratie, Lacharès, démagogue, *p. t. d.* et puis tyran (90). Au II^e^ siècle en Epire Charops, un épouvantable tyran, le chef du parti romain; à Kius, Molpagoras (91).

Digitized by Google

IV

On a vu précédemment une liste probable d'autres *p. t. d.* qui ne paraissent pas avoir été des tyrans : à Corcyre, Argos, Mégare, Syracuse, Agrigente. Elis, Mantinée, Cnide, Messène, Erétrie. On peut y ajouter d'autres noms, mais moins certains : au IVe s. à Méthymna un dynaste, sorte d'intermédiaire entre le *p. t. d.* et le tyran, Cléommis, loué par Isocrate (92); à Syracuse, sous Denys II, Dion qui le renverse en 357, devient stratège avec pouvoir absolu et essaie de fonder une république aristocratique (93); ensuite Timoléon qui renverse de nouveau Denys II et la plupart des tyrans de la Sicile, rétablit la démocratie en 433 et exerce un pouvoir absolu, fondé sur la confiance de toute les classes (94); à Sicyone, Aratus qui, après avoir renversé le tyran Nicoclès, est chargé comme arbitre souverain de réconcilier les partis, de rappeler et d'indemniser les exilés, exerce l'autorité dans le sens aristocratique, mais n'en mérite peut-être pas moins, par analogie avec Solon, la qualification de *p. t. d.* (95).

V

C'est naturellement pour Athènes que nous avons le plus de renseignements. Solon, commerçant, mais noble de naissance, choisi sans doute en 594-3, par un accord des deux partis et de leurs meneurs, comme arbitre législateur, avec la charge d'archonte, est qualifié avec raison par Aristote de premier *p. t. d.* d'Athènes (96). Homme de confiance du peuple, ennemi de la tyrannie, en partageant les devoirs et les droits entre les riches et les pauvres par le maintien du principe timocratique des quatre classes, en accordant aux classes inférieures les mesures d'urgence, abolition des dettes et de la servitude pour dettes, amnistie, et des avantages considérables, pouvoirs nouveaux de l'assemblée du peuple, création des jurys populaires,

Digitized by Google

de l'Héliée, pleine liberté d'association, droit pour tous les citoyens d'intenter l'action publique contre toute violation du droit; en maintenant la discipline sociale, l'attachement aux principes religieux et moraux, la cohésion de la famille, Solon a voulu fonder ce régime de juste milieu, ce mélange d'aristocratie et de démocratie, idéal de la plupart des hommes d'Etat et penseurs grecs jusqu'à l'époque de Polybe (97). C'est donc à bon droit que l'antiquité l'a regardé comme le fondateur de la démocratie athénienne et que sa législation est restée la base de l'Etat athénien (98). On a vu le second *p. t. d.* Pisistrate, aristocrate de naissance, chef d'une des trois factions, démagogue, puis tyran (99).

On revient à la vraie tradition du *p. t. d.* sincère démocrate, avec Clisthène, le second fondateur de la démocratie (100). Aristote oppose ensuite au patron démocratique, Xanthippe, le vainqueur de Marathon, patron des riches, Miltiade II (101). Il donne ensuite simultanément comme patron du peuple, tous deux démocrates, mais avec des rôles différents Aristide et Thémistocle (102); puis il oppose au chef du peuple Ephialte, qui abat la puissance de l'Aréopage, celui des riches, Cimon (103); et ensuite à Thucydide, fils de Mélésias, patron du parti aristocratique, son rival qui le fait frapper d'ostracisme en 443, Périclès (104). Celui-ci est alors, sans rival sérieux, le démagogue, le patron du peuple jusqu'en 430. Il n'a pas d'autre magistrature sauf quelques fonctions financières (105), que la stratégie, devenue le pouvoir essentiel, exercée pendant quinze ans de suite, quelquefois avec la direction officielle de tout le collège; il est encore ainsi à la fois homme d'Etat et général.

Athènes est alors arrivée à la pleine démocratie; l'autorité des magistrats est courte, morcelée, soumise à un contrôle perpétuel qui leur interdit, au moins théoriquement, tout abus de pouvoir, mais qui leur enlève toute indépendance. Le sénat, renouvelé tous les ans, sans traditions, sans initiative, ne peut constituer un vrai conseil de gou-

Digitized by Google

vernement. Les finances n'ont pas de directeur général. Il n'y a pas en réalité d'autre pouvoir que l'assemblée du peuple, maîtresse absolue, irresponsable.

Mais en fait elle a besoin d'un chef, d'un directeur. La démocratie repose donc maintenant à Athènes, comme dans la plupart des villes grecques, sur une institution de fait, qui n'est pas inscrite dans la constitution (106), sans laquelle il n'y aurait qu'anarchie, sur l'existence d'une sorte de mandataire des citoyens, investi de leur confiance, généralement mais pas nécessairement pourvu de la principale magistrature, de la stratégie, mais dont l'autorité est toujours précaire, tout-puissant tant qu'il a pour lui l'opinion publique et l'ascendant du succès, mais responsable de tous les hasards, de tous les malheurs, de toutes les fautes qu'il commet ou laisse commettre. Ce chef de la majorité, cette sorte de premier ministre doit être généralement aussi un orateur capable de persuader et de convaincre les citoyens: c'est le vrai démagogue, conducteur et patron du peuple. Aristocrate de naissance, d'une famille frappée deux fois par l'ostracisme, Périclès a accepté franchement le régime démocratique en proclamant qu'il a besoin d'un chef, d'un guide; depuis son entrée dans la vie publique, il a appartenu sans interruption, sans défaillance au parti démocratique. Grâce à sa foi dans un idéal de vie républicaine, à son ascendant personnel, à son éloquence (107), à son énergie, à son intégrité, grâce aussi à la prudence, à la réserve que lui imposaient ses origines, ses relations avec les philosophes et les savants (108), il a pu exercer pendant dix années qui sont la plus brillante période de l'histoire d'Athènes, sans flatterie ni bassesse à l'égard du peuple, une autorité que le dénigrement et les calomnies systématiques de ses ennemis, surtout des poètes comiques (109), dénonçaient comme une tyrannie, mais que Thucydide donne avec raison comme le gouvernement du premier citoyen (110). La meilleure preuve qu'on ait du caractère de ce pouvoir, c'est qu'il n'a pas supprimé l'op-

Digitized by Google

position des deux partis extrêmes, des aristocrates et des démocrates avancés, réunis quelquefois dans des coalitions passagères pour la défense des vieilles traditions morales et religieuses contre les nouvelles idées des sophistes et des philosophes (111).

Il y a eu peu d'hommes d'Etat qui aient été attaqués aussi violemment que Périclès soit dans leur personne soit dans leur entourage, comme le montrent en particulier les procès de son collaborateur Phidias (112), de ses maîtres et amis Anaxagore (113) et Damonides (114) et d'Aspasie (115). Le rôle de Périclès a certainement influé sur la source d'Aristote.

Pour la période de révolutions et de guerres civiles qu'ouvre la guerre du Péloponnèse, Aristote oppose à Nicias, patron du peuple, Cléon, riche industriel, bon orateur, qui a encore exercé un pouvoir personnel, mais beaucoup plus démagogique, plus brutal, plus grossier, avec diverses charges, sénateur, hellénotame, stratège (116). Aristote passe ensuite sous silence non seulement des démagogues insignifiants, Hyperbolos, Androclès, Cléonymos, Pisandre, mais aussi, et, avec raison, Alcibiade; cet aventurier qui n'a jamais servi que son propre intérêt, tyran d'instinct et de caractère, ne doit pas figurer sur la liste des *p. t. d.* Aristote donne alors pour le parti démocratique Cléophon qui, après la révolution des Quatre-Cents et le relèvement momentané d'Athènes (411-10) rétablit l'ancienne constitution et se maintient au pouvoir avec d'autres démagogues, tels qu'Archédémos jusqu'en 404; et pour l'autre clan Théramène que la source aristocratique essaie vainement de réhabiliter et de transformer en chef d'un parti moyen avec Archinos, Anytos, Clitophon et Phormisios, en passant sous silence le chef des hétairies oligarchiques et des Trente, Critias (117). Après la délivrance d'Athènes et la réconciliation des partis (403-2) on peut considérer comme *p. t. d.* Archinos le chef du nouveau régime modéré, avec Thrasybule, Képhalos et Anytos (118). Après la restauration

Digitized by Google

de la démocratie, le développement de l'art militaire et du mercenariat achève de séparer les fonctions civiles des fonctions militaires ; les grands généraux Conon, Thrasybule, Chabrias, Iphicrate, Timothée ne dirigeront pas l'Etat. Le grand rôle politique d'Athènes est fini; la lutte des deux classes, moins violente, se transporte sur le terrain des affaires étrangères et oppose d'abord les partisans de la reprise de l'expansion maritime et coloniale aux partisans d'une politique démocratique de paix, de distributions publiques, de vie facile, et, ensuite, après l'apparition de la Macédoine et l'asservissement de la Grèce, le parti de l'indépendance nationale et le parti de la soumission résignée.

Deux personnages seulement méritent d'abord le titre de *p. t. d. :* de 387 environ à 366 Callistratos, chef du parti spartiate, que renversent les victoires de Thèbes (119). : puis, de 355 à 346 un chef honnête, médiocre, qui, malgré les progrès de la Macédoine, s'obstine à appliquer le programme de la paix et se maintient au pouvoir jusqu'à la paix de Philocrate, Eubule (120). Ensuite c'est seulement vers 340 que Démosthène qui n'a jamais été un démagogue au sens habituel du mot, déjà chef du parti de la défense nationale avec Hégésippos, Polyeuctos, Hypéride et Lycurque devient chef officiel d'Athènes contre la Macédoine, un véritable *p. t. d.* et le reste jusqu'à la mort de Philippe II (121).

Plus tard, Eurycleidès et Micion qui gouvernent Athènes avec différentes charges entre 228 et 203 sont encore appelés par Polybe (122) *prostatai,* mais alors Athènes n'a qu'un semblant d'indépendance sous le protectorat d'Antigone Dôson (123).

VI

On ne peut guère préciser davantage ni le rôle ni le caractère de cette institution essentiellement variable et indéterminée. Nous ne connaissons assez bien que les patrons du peuple d'Athènes, surtout Solon, Pisistrate,

Digitized by Google

Clisthène, Aristide, Thémistocle, Périclès, le plus important, le plus caractéristique et Cléon ; et ceux de Syracuse, Dion et Timoléon. Aratus soutient un régime beaucoup plus aristocratique, conforme à l'esprit de la ligue achéenne. Le patron du peuple a remplacé dans une certaine mesure ce premier ministre, que n'ont pu avoir les constitutions démocratiques grecques fondées généralement sur la collaboration directe de l'assemblée du peuple avec les magistrats et les sénats annuels. Homme de confiance du peuple, il exerce, dans le respect de la légalité, un pouvoir étroitement contrôlé et surveillé ; tant qu'il se contente de ce rôle, il est le contraire du tyran, maître absolu et irresponsable qui règne par la force.

NOTES

(1) Her. 1, 127; 5, 49; Aeschyl. *Sept.* 408, 798; Eurip. *Her.* 964; *Or.* 911; Soph. *Oed. tyr.* 881; Lys. 2, 57; Xen. *Hell.* 2, 3, 51; 3,1,3; 4, 8, 28; *Cyrop.* 7, 2, 23; Plat. *Menex.* 13, 242 E; Dem. 9, 23; 10, 50; 15, 30; Aesch. 2, 161; Hyp. *Epitaph.* 10; Lyc. *in Leocr.* 61; Isocr. 4, 103; Aristot. *Ath. pol.* 22, 4; Strab. 6, 3, 2; Polyb. 7, 12, 5; 13, 6, 5; 12, 13, 9; (sur Démétrius de Phalère); Appian. *Mithr.* 62, Plut. *Thes.* 36, 6; *vit. X. or.* 250 A; Stob. *flor.* 45, 8; 48, 61, 63; Polyaen. 13, 6, 5; Aristid. *or.* LIII, 29; Cagnat. *Inscr. gr. ad. r. rom. pert.* 1, 631; 3, 90; *Inscr. gr.* 3, 531; Dittenberger. *Or gr.* 130, 10; 209, 4; *C. ins. gr.* 5033, 3.

(2) Plut. *Rom.* 13, 4, 7; *Mar.* 5, 5; Appian. *bel. civ.* 2, 4; Cagnat. *l. c.* 1, 798; 3, 179, 205, 1043-4; *I. Gr.* 9, 2; 243; *Bull. Corr. Hell.* 7, 265, n° 7, 2.

(3) Aeschyl. *Suppl.* 963; Euripid. *Her.* 1037; Xen. *Hell.* 5, 1, 36; *Ins. gr.* 7, 1739; *Bull. Corr. Hell.* 15, 554; Michel. *Recueil.* 285 B, 10.

(4) Libanius. *Or.* II, 501 (éd. Reiske).

(5) *S. G. D. J.* 682; *C. ins. gr.* 1841-45.

(6) Michel. *l. c.* 653; Her. 2, 178.

(7) Michel. 324, 450, 401, 417-419; 426-427; 552, 716; *I. Gr.* 14, 208, 612, 256; 12, 3, 87; 12, 8, 262; 5, 2, 431; Dittenberger. *Or. gr. inscr.* 243, 3; Kern. *Inscr. Magn.* 56; Herond. *Mim.* 2.

(8) Michel. *l. c.* 22; *I. Gr.* 12, 5, 824 B.

(9) Parthen. *Erotic.* 25.

(10) *Sylloge*[2] 140, l. 155; 53, 60; 85; 97; 111; 116.

Digitized by Google

(11) *I. Gr.* 11, 489, 6; 9, 3; 11, 2, 66 b, 2; 69, 4; *Eph. arch.* 1961 p. 61-101; Kern. *l. c.* 72; Michel. *l. c.* 466, 470. Pharsale a un prostatès de la ville (*I. Gr.* 9, 2, 243).

(12) Michel. *l. c.* 1006-1007; 189; 192, 196; Wiegand, *Das Delphinion in Milet* III, n° 150 § 11; *Rev. de philol.* 35, 1911 pp. 183-197; S. G. D. I. 2189, l. 5, 16; peut-être 1950, 1996, 2049, l. 19; 2072, l. 13; 2117.

(13) Michel. *l. c.* 353 (*paraprostatas*).

(14) S. G. D. I. 1703; 1733, 10; peut-être 1920; 2076, l. 7; 2265 l. 2.

(15) Justin. 17, 3, 10-14. Les 1000 soldats des Chaones, peuple sans royauté, ont pour chefs annuels deux membres de la famille dominante, qui exercent une *prostateia* (Thuc. 2, 80).

(16) *S. G. D. I.* 1334-5, 1340, 1355, 1365.

(17) *Ibid.* 1338-9, 1342, 1349-50; *Inscr. Magn.* 32; Liv. 29, 12; 32, 10.

(18) V. Von Wilamowitz, *Aristoteles und Athen.* I, 169-185; Mathieu, *Aristote, Constitution d'Athènes* (*Bibl. Hautes Etudes,* fasc. 216).

(19) Aristot. *Ath. pol.* 5-28.

(20) Plut. *Them.* 2. 5; *Per.* 8, 9.

(21) Athen. 5, 220.

(22) Lys. *fr.* 2.

(23) V. Körte, *Hermes* 47, 276-313; Plut. *Per.* 3, 4.

(24) *L. c.* c. 28.

(25) D'après c. 23, 3.

(26) C. 34, 3; 40; 1-2.

(27) Thuc. 3, 82; Polyb. 6,8, 1.

(28) Paus. 7, 10, 2; cf. Her. 9, 15-16, 87-88; Xen. *Hell.* 5, 2, 25.

(29) Theop. *fr.* 133 (ed. Didot); Polyaen. 6, 36; Xen. *Hell.* 3, 2, 27; Michel. *l. c.* 524, B, 6.

(30) V. Lécrivain, *Les hétairies dans la Grèce classique* (*Mémoires de l'Ac. des Sc. Inscr. et B.-L. de Toulouse,* 11e sér. V, 1917, p. 183-208.

(31) Exemples : Athènes Plut. *Sol.* 14, 6; Sol. *fr.* 4 (Aristot. *Ath. pol.* 12, 2); Xen. *Hell.* 2, 3, 27; Plut. *Alcib.* 13, 1; 19, 1. Argos (Diod. 15, 58, 1-4). Syracuse (Diod. 11, 86, 3-6; Plut. *Dio.* 37-38, 41, 44, 47; *Tim.* 37). En général : Aristot. *pol.* 5, 4, 1-4; 6, 2, 9-10.

(32) Il paraît y en avoir plusieurs à Corcyre (Thuc. 3, 75; cf. 82), peut être à Argos (Plut. *Alcib.* 14, 3), à Mantinée d'où Agésipolis laisse partir les soixante p. t. d., chefs du parti populaire (Xen. *Hell.* 5, 2, 3, 6), plus tard à Héraclée du Pont Aen Pol. 11, 10-11).

(33) A Athènes (Aristot. *Ath. pol.* 26, 1; 28, 2, 4-5; Thuc. 4, 21, 3; Aristoph. *Eq.* 191-3 et *scol.* 1128; *Ran.* 419; Isocr. 8, 126; 12, 148; Diod. 9, 4; 11, 77, 6; 13, 53, 2; à Samos (Aristot. *Rhet.* 2, 20, 6); à Mantinée (Xen. *Hell.* 5, 2, 7); à Syracuse (Plut.

Digitized by Google

Nic. 28, 1; Diod. 19, 5, 5; Aristot. *pol.* 5, 8, 4); à Sybaris (Diod. 12, 9, 2).

(34) Ajoutons : προστασία, προστατεία, προστατεῖν, προστατεύειν (Aristot. *Ath. pol.* 28, 2, 4; Xen. *Mem.* 3 ,6, 1-2; 2, 8, 4; Theop. *fr.* 13; Dem. 19, 295); aussi πρωτεύειν (Xen. *Mem.* 2, 6, 20; Plut. *Flam.* 4, 4; Lys. 25, 9).

(35) Xen. *Mem.* 1, 2, 32; 2, 1, 8; 4, 2, 36; *de vect.* 1, 1; *Hell.* 3, 5, 1; Thuc. 3, 82; Eurip. *Suppl.* 243; *Or.* 772; Plat. *Gorg.* 74, 519 c; *Laches.* 26; Diod. 1, 1, 8; 12, 57, 3; 19, 5, 5; Plut. *Alcib.* 14, 3; *Arat.* 2, 1, 2; Dem. 19, 259, 300; Isocr. 12, 57; Paus. 1, 25, 7; Polyaen. 6, 36; Dion. Hal. 7, 7; Stob *flor.* 45, 8.

(36) Diod. 13, 91, 2; (Syracuse); Polyb. 4, 47, 5; cf. Head, *Doct. num.* 2e éd., pp. 268-9 (Byzance).

(37) Nep. *Arist.* 1 (Athènes).

(38) Liv. 41, 25 ; 35, 37 (Hypata, Chalcis).

(39) Liv. 24, 2 (Crotone).

(40) Cic. *Tusc.* 5, 3 (Phlius, sur le philosophe Léon, appelé tyran par Diog. La. *praef.* 12).

(41) Justin. 16, 4, 5.

(42) Liv. 32, 11; 35, 27, 32; 45, 26, 31, 32, 34.

(43) 3, 82.

(44) 4, 12 où le mot *prostatès* est relié à *plèthos.*

(45) 4, 2 36.

(46) *Pol.* 5, 4, 5; 6, 2, 9-10.

(47) *In Colot.* 33, 1.

(48) Thuc 3, 70, 75; Diod. 12, 9, 2.

(49) Plut. *Alcib.* 14, 3; et plus tard Aen. Poliorc. 11, 7, 8; Theop. *fr.* 135.

(50) Thuc. 4, 66.

(51) Thuc. 6, 35; Diod. 13, 19, 4; 33, 2-3; 34, 6; 35, 1-5 (sur Dioclès).

(52) Diog. La. 8, 2, 64-66 (sur Empédocle, démagogue modéré pendant trois ans).

(53) Aristote cite, sans le qualifier, Cléotimos qui soulève les nouveaux colons contre les riches (*Pol.* 5, 5, 6).

(54) Xen *Hell.* 3, 2, 27; cf. Paus. 3, 8, 45.

(55) Xen. *Hell.* 5, 2, 3, 6.

(56) Aristot. *pol.* 5, 5, 3; Aen. Poliorc. 11, 13-15.

(57) Plut. *Arat.* 49, 2.

(58) Diog. La. 2, 17, 140-144 : pouvoir équivoque et modéré de Ménédémos, chef de l'Etat, *proboulos.*

(59) Pol. 6, 8, 1-6; 9, 8-9; Plut. *Tim.* 12.

(60) Sol. *fr.* 9; Theogn. 39, 42, 51, 53, 183, 253, 429, 541, 823-4, 1082.

(61) 3, 82.

(62) *Rep.* 8, 565 c-d; 566 d-567.

(63) *Pol.* 5, 5, 1-2; 5, 4, 4-5; 5, 8, 3-4.

Digitized by Google

(64) *Ibid.* 5, 5, 4.
(65) Her. 5, 92; Nic. Dam. 58-59; Diod. 10, 27, 3; 13, 75, 9.
(66) Aristot. *Pol.* 5, 8, 4.
(67) Suid. *s. h. v.*
(68) Nic. Dam. 63; Aelian. *var.* 3, 26; Polyaen. 6, 50.
(69) Aristot. *Pol.* 3, 8, 3; 5, 4, 5; 5, 8, 7; Her. 1, 20; Polyaen. 6, 47.
(70) Aristot. *Pol.* 5, 5, 10.
(71) Aristot *Rhet.* 1, 2, 19; *Pol.* 5, 4, 5.
(72) Her. 3, 39.
(73) *Oxyrh. Pap.* XI, 1915, p. 104-111; Aristot. *pol.* 5, 9, 21; 5, 10, 13; Nic. Dam. 61; Plut. *de ser. num. vind.* 7; Diod, 8, 26; Her. 6, 126-131.
(74) Her. 5, 92; Nic. Dam. 58-9; Aristot. *pol.* 5, 9, 22; Strab. 8, 6, 20.
(75) Aristot. *Pol.* 5, 8, 4; 5, 10, 4; Polyaen. 5, 47.
(76) Aristot. *l. c.* 5, 8, 4; Polyaen, 5, 11; Heracl. Pont. 37.
(77) Diod. 10, 27, 3; 11, 25, 3; 53, 1-2; Polyaen. 6. 51.
(78) Her. 7, 154; Aristot. *l. c.* 5, 10, 4. On ignore le mode d'avènement de Scythès à Zanclè, de Térillos à Himera (Her. 6, 23; 7, 165).
(79) Dionys. 7, 3-11; Liv. 2, 21, 5; 2, 34 4; Plut. *de mul. virt.* 26, 261.
(80) Aristot. *l. c.* 5, 10, 4; Her. 6, 23; 7, 163-5; Thuc. 6, 4; Dionys. 19, 4; Diod. 11, 48, 52; Heracl. Pont. 25, 5.
(81) Plut. *parall. min.* 32, 1313 c.
(82) Diod. 14, 34, 3-6.
(83) *Ibid.* 11, 86, 4-5.
(84) *Ibid.* 13, 91-33.
(85) *Ibid.* 19, 5-9.
(86) Xen. *Hell.* 7, 1, 44-46; 7, 3, 8-11.
(87) *Ps. Dem.* 17, 10; Athen. 509 B; Paus. 7, 27, 7.
(88) Diod. 16, 65, 2-7; Plut. *Tim.* 3, 5-7; 4.
(89) Aelian. *fr.* 380; Justin. 16, 4-5; Memnon. *fr.* 1-60; Diod. 15, 81, 5; Theop. *fr.* 200.
(90) Paus. 1, 25, 7; 1, 29, 16; Plut. *Demetr.* 33. On ne voit ni l'origine ni le caractère des tyrans de Sicyone, Cléon, Abantidas, Nicoclès (Plut. *Arat.* 2-9; Pol. 2, 43, 3.
(91) Pol. 12, 21-22; 15, 21, 1.
(92) *Ep.* 7, 8.
(93) Diod. 16, 20, 6; Plut. *Dio.* 30; 53.
(94) Plut. *Tim.* 22, 2; 38, 5; Diod. 16, 70; 73, 1-2; 82, 4-6.
(95) Pol. 2, 43, 3; Plut. *Arat.* 4-14.
(96) Aristot. *Ath. pol.* 5, 1; 2, 2; Isocr. 15, 313; Plut. *Sol.* 13, 6; 14, 1-3.
(97) Aristot. *Ath. pol.* 2, 9, 2; 4, 9-11; 5, 1; 12, 3-4; Isocr. 12, 153; Plat. *leg.* 4, 712 d; Diog. La. 1, 63; Aristid. 3, 360.

Digitized by Google

(98) Her. 1, 30; Aesch. 3, 257; Isocr. 7, 16; Xen. *Oec.* 14, 4-5; *Conv.* 8, 39; Plat. *leg.* 11, 913 c; *Rep.* 10, 599 c; *Tim.* 20, c-21 a-c; *Phaedr.* 258 b; Aristoph. *Nub.* 1187; Plut. *Sol.* 5, 4; 14-15; Aristot. *Ath. pol.* 11, 2; 41, 2.

(99) Aristot. *Ath. pol.* 13-14; 22, 3; 28, 2; Isocr. 12, 148; Diog. La. 1, 2, 66; *scol.* Aristoph. *Ach.* 61.

(100) Her. 5, 66; Aristot. *Ath. pol.* 20, 1, 4; 21, 1; 28, 2; 29 3; Plut. *Cim.* 15, 6; Aristoph. *Lys.* 273-281; Andoc. 1, 106; Isocr. 7, 16; 15, 232; Dionys. 1, 74.

(101) Aristot. *l. c.;* Her. 6, 134-6; Nep. *Milt.* 7; *Cim.* 1; Plut. *Cim.* 4; Dem. 19, 303; 23, 204; 26, 6; Plut. *Them.* 4, 4; *quaest. conv.* 1, 10, 3, 628; Ephor. *fr.* 107; Plat. *Gorg.* 72, 516 e.

(102) *L. c.* 22, 7; 23, 3-5; 28, 2.

(103) *L. c.* 25, 1-2; 26, 1; 28, 2; *Pol.* 2, 9, 3; Plut. *Cim.* 10, 15-17; *Per.* 7, 7; Diod. 11, 77, 6; Aelian. *var.* 3, 17, 1, 9; 13, 39.

(104) Aristot. *l. c.* 27; 28, 1-2, 5; Thuc. 2, 61-75; Aristoph. *Vesp.* 947 et *scol., Eq.* 855; Xen. *Mem.* 1, 2, 40; Isocr. 10, 234; Plat. *Menex.* 94 d; *Lach.* 1; Androt. *fr.* 43; Philoch. *fr.* 95 b; Marcell. *vit. Thuc.* 1, 28; *Vit. Thuc. anon* (Didot II. 9-11, 19-21); Cic. *de off.* 2, 17, 60; Plut. *Per.* 8, 5; 11, 1; 13-14; 16-31; *Nic.* 11, 6; *Per. et Fab. comp.* 3, 2; *pr. ger reip.* 5, 802 c; *Sylloge*[3]. 66.

(105) Epistate de travaux publics, athlothète (Strab. 9, 1, 12; *scol.* Aristoph. *Pax.* 605; *Vesp.* 1109; Plut. *Per.* 13, 7; 9).

(106) Müller-Strübing n'a pas réussi à prouver (*Iahrb. f. Kl. Phil.* 1893, I,512-514) (d'après Aristoph. *Eq.* 164-7, 247, 355-8, 394, 465, 795, 877, 1128, 1369; *Pax.* 669; *Vesp.* 1033 : sur Cléon) que le titre de *prostatès* a désigné une fonction précise.

(107) Thuc. 3, 36-46 : discours funèbre; Plut. *Per.* 7-8.

(108) Plut. *l. c.* 4-6; 36, 3-4; *cons. ad. Apoll.* 33, 118.

(109) Thuc. 2, 65; Plut. *Per.* 15-16; Lys. 6, 10; 30, 28; Isocr. 15, 234; 16, 28; 8, 126; Dem. 3, 21-26; Xen. *Conv.* 8, 39; Pol. 9, 23, 6; *scol.* Aristoph. *Ach.* 67, 115.

(110) Plut. *Per.* 5, 3; 10, 6; 13, 13; 28, 1, 7; 32, 1; 33, 8; Aristoph. *Ach.* 510-538; *Pax.* 604-610.

(111) V. Decharme, *La critique des traditions religieuses chez les Grecs*, p. 113-179.

(112) Sans doute condamné pour vol de métaux précieux au détriment de l'Etat, exilé volontaire à Elis, impliqué dans un procès analogue à Elis et mort en prison, plus tard probablement réhabilité (Plut. *Per.* 31, 15; *scol.* Aristoph. *Pax.* 605; Diod. 12, 39, 1-2; Philoch. *fr.* 97). Sur le papyrus de Genève, V. Nicole, *Le procès de Phidias*, Genève 1910; Judeich, *Hermes* 1925, 50-58; Th. Reinach. *Rev. Et. Gr.* 1924, 393-8.

(113) Poursuivi, d'après la loi de Diopeithès, pour ses enseignements contraires à la religion de l'Etat (Plut. *Per.* 32, 2; *Nic.* 23, 3-4; *de sup.* 10, 169 F; Plat. *Apol.* 26 d; Xen. *Mem.* 4, 7, 7; Aristoph. *Nub.* 398-402; Diog. La. 2, 3, 6, 14; 9, 34; Cic. *div.* 2, 13, 45.

Digitized by Google

(114) Frappé d'ostracisme (Plut. *Per.* 4, 3; *Nic.* 6, 1; *Arist.* 1, 7; *Iahrb. Arch. Anzeig.* 28, 91-95 contre Carcopino, *Hist. de l'ostracisme,* p. 174).

(115) Poursuivie pour impiété et proxénétisme (Plut. *Per.* 32, 5; Athen. 13, 56, 589 e).

(116) Textes principaux : Thuc. 3, 36-40; 4, 21-122; 5, 2, 32; Aristot. *l. c.* 28, 3; Plut. *Per.* 33; *Nic.* 2. 2-3; 3, 1; 7, 3-6; 8, 1-4; 9, 3; Diod. 12, 74; Aristoph. *Vesp.* 895, 902, 1284; *Ach.* 6, 13, 15, 32, 300, 377-382, 502-4, 630-2; *Eq.* 44, 59, 135, 197, 203, 209-232, 204-396, 624-1255; *scol. Ach.* 6, *Eq.* 225; Dem. 40, 25.

(117) Aristot. *l. c.* 34, 3.

(118) *Ibid.* 34, 3; 40, 1-2; Aesch. 2, 176; 3, 187, 195; Isocr. 18, 2, 3, 23; Dem. 24, 135; *ep.* 3, 19; Nep. *Thras.* 3, 7, 4; Plat. *Phaedr.* 254 c; Theop. *fr.* 169.

(119) Xen. *Hell.* 7, 4, 1; Aristot. *Rhet.* 1, 7, 13; *Oec.* 2, 2, 22; Dem. 24, 135; 19, 297; 18, 219; 21, 68; 50, 46-52; Plut. *Dem.* 5, 1-2; Diod. 15, 76; Theop. *fr.* 95; Diog. La. 3, 23; Isocr. 8, 24; Lyc. *in Leocr.* 93; Hyp. 1, 1.

(120) Principaux textes : Dem. 3, 38; et *scol.;* 8, 70; 9, 1-2; 18, 29, 162; 19, 191, 290-3; 20, 138; 21, 205-7; Paus. 1, 29, 10; Aesch. 2, 184 et *scol.;* Diog. La. 2, 59; Plut. *Phoc.* 7, 3; de *frat. am.* 15; *de rep. ger.* 15; Theop. *fr.* 95 b, 96, 238; Justin. 6, 9, 1-5.

(121) Plut. *Dem.* 17; 18, 3; 21, 1.

(122) 5, 106, 7-8.

(123) Paus. 2, 9, 4; *I. G.* 2, 858, 966 B, 982; 2, 5, 385 c, 37-43; I. G^2. 1300; *Sylloge*^{2} 491, 497.

Digitized by Google

LES GENS D'UNE MARQUISE AU GRAND SIÈCLE

par M. E.-H. PERREAU

Au sujet des domestiques, tout comme à tant d'autres égards, le XVII[e] siècle sert de transition de la Renaissance aux temps actuels, en ressemblant moins à la première qu'aux seconds. Au lendemain de la Renaissance, la domesticité des familles riches, surtout dans l'aristocratie, présentait deux importantes particularités. D'abord, parmi les offices domestiques, un certain nombre (concierge, secrétaire, intendant, maître d'hôtel, valet, femme de chambre) n'étaient pas toujours laissés comme de nos jours, à des gens d'origine et de condition modestes ; souvent ils étaient assurés par des personnes de famille noble sans fortune, y trouvant un moyen de vivre à l'aise et de se frayer un chemin dans le monde. En outre, le nombre des serviteurs était bien plus considérable qu'aujourd'hui, le maître faisant moins par lui-même, et tenant à s'attacher, exclusivement pour son service, des personnes qui, de nos jours, pratiquent leur profession pour l'ensemble du public (aumônier, médecin, apothicaire, boulanger, maréchal, messager).

Sous Henri IV et Louis XIII, il reste encore des traces visibles de cet ancien état de choses. Modeste évêque de Luçon, Richelieu prend un gentilhomme pour maître-d'hôtel, en disant : « Cela fait bien, il dirige la maison et reçoit

Digitized by Google

la compagnie » (1). Devenu cardinal il réduira le train de son neveu, Pont-de-Courlay, au personnel qu'il considère comme le minimum, supprimant impitoyablement l'aumônier, l'intendant et le maître d'hôtel mais admettant encore 26 personnes: 3 gentilhommes dont un écuyer, 2 secrétaires, 3 valets de chambre (y compris un tailleur et un blanchisseur), 2 pages, 4 laquais, un pourvoyeur et son valet, 1 cuisinier et son aide, 1 sommelier et son aide, 1 cocher, 1 postillon, 2 palefreniers, 1 muletier et 1 suisse (2).

Vers la même époque le bourgeois vit plus simplement, employant d'ailleurs surtout des femmes. Cependant Scarron, dans son *Roman Comique,* nous montre que de très humbles ménages eux-mêmes avaient une servante, ne fût-ce qu'une fillette de 14 ou 15 ans (3).

Dans la deuxième moitié du XVII[e] siècle, le personnel d'une maison patricienne se simplifie généralement beaucoup, la dépense en devenant trop lourde pour bien des bourses. En revanche, nombre de bourgeois enrichis copient le train des grands seigneurs, roulant carrosse, employant des serviteurs masculins, multipliant leurs auxiliaires, donnant des gouverneurs à leurs enfants au lieu de s'en occuper eux-mêmes, quitte à réduire d'autres dépenses, jusque-là jugées nécessaires, pour entretenir le luxe extérieur, au grand scandale de La Bruyère : « Quelle distance de cet usage à la mule de leurs ancêtres ! Ils ne savaient point se priver du nécessaire pour avoir le superflu, ni préférer le faste aux choses utiles. » (4).

Jetons un coup d'œil sur les gens d'une maison aisée, tenant un bon rang sous Louis XIV.

---

(1) Vicomte D'AVENEL, *Le train de Maison depuis sept siècles, Revue des Deux-Mondes,* 1[er] avril 1912, p. 639.

(2) DELOCHE, La Maison de Richelieu, p. 54.

(3) Cf. M.-L. PAILLERON, *l'Enlèvement à la Belle Etoile, Revue des Deux-Mondes,* 15 juillet 1926, p. 410.

(4) *Les Caractères,* chap. VI, de la Ville.

Digitized by Google

I

D'abord la composition du personnel domestique.

I. — A sa tête se place un intendant, à la fois chargé d'administrer la fortune et de régler la dépense du maître. Dans la deuxième moitié du XVII[e] siècle, c'est encore un assez gros personnage, quoique parti quelquefois des rangs de l'infime domesticité, comme le seigneur de Gourville, de son nom : Jean Héraut, intendant du prince de Condé, jadis petit laquais des La Rochefoucauld.

Mais, en dehors des familles princières, les intendants avaient généralement disparu. La Marquise de Sévigné n'en a pas. Elle confie l'administration de sa fortune à l'Abbé de Coulanges, dans la mesure où elle ne la gérait pas elle-même, et la direction de sa maison à son maître d'hôtel, Michel Lasnier, dit Beaulieu. De même le comte de Grignan confie-t-il la direction de ses affaires à son secrétaire Anfossy (lettre du 25 février 1685 *in fine*) et la surveillance de sa maison à son maître d'hôtel: « Je prie Dorville, lui écrivait sa belle-mère encore toute tremblante de l'incendie de l'hôtel de Guitaut, en face le sien, de faire tous les soirs une ronde pour voir si le feu est éteint partout » (lettre, 20 février 1671).

Ces maîtres d'hôtel étaient gens de condition modeste. Celui de Grignan était marié à la femme de chambre de la Comtesse, et celui de la Marquise épousa Hélène Delan, sa première femme de chambre. En manière de plaisanterie, les autres serviteurs leur donnaient quelquefois du Monsieur l'Intendant. « Par ma foi, Monsieur l'Intendant, ri-« poste M. Jacques aux observations de Valère, vous nous « obligeriez de prendre mon office de cuisinier; aussi bien « vous mêlez-vous céans d'être le factotum » (*L'Avare*, III, 5).

Mais ces maîtres d'hôtel étaient gens habiles. Le duc de Chaulnes, gouverneur de Bretagne, en possédait un, Honoré, fort adroit pour improviser des festins superbes :

Digitized by Google

« Ces capacités soulagent beaucoup l'esprit de la maîtresse « de maison... Je viens d'en voir la représentation : c'est « dans le coup de baguette qui fait sortir de terre tout ce « qu'on veut que triomphe Honoré » (lettre, 31 août 1689).

A la même époque, M. de Grignan en avait un, nommé Flamme, qui, paraît-il, ne lui cédait en rien (*ibid.*). Mais il n'en avait pas été toujours ainsi ; car, quelques dix années auparavant, il n'était guère satisfait de Regnault. Dans ce même temps, Pomponne, quittant la Cour, simplifiait son personnel. La Marquise engage vivement sa fille à prendre son maître d'hôtel : « C'est un homme qui fait paraître « et valoir la dépense, et qui conduit et règle tout avec un « sens et une économie admirables » (lettre, 29 nov. 1679).

Quoique d'origine beaucoup moindre que jadis, un maître d'hôtel avait encore assez bonne tournure, pour qu'un œil un peu distrait le pût confondre avec un homme du meilleur monde. Témoin l'amusante anecdote narrée par la Marquise : Un jour à Vitré, pendant les Etats, sentant son estomac qui la tiraille, elle avise chez le Gouverneur un homme qu'elle prend pour son maître d'hôtel : « Mon pau- « vre Monsieur, faites-nous donc dîner ; il est une heure, « je meurs de faim ! » Stupéfaction ! l'interpellé de répondre : « Madame, je voudrais être assez heureux pour « vous donner à dîner chez moi. Je me nomme Pécaudière, « ma maison n'est qu'à deux lieues de Landernau » (lettre, 6 septembre 1671).

Souvent aussi un maître d'hôtel était assez instruit pour rendre de plus grands services que la conduite journalière de la maison. Au début de la correspondance de la marquise avec sa fille, on trouve chez la première un valet, Herbert, qui paraît fort instruit. Il écrit à merveille, déclare la marquise, qui s'y connaît (lettre, 4 octobre 1679). Il n'est pas dépourvu de talents de société, car nous le voyons certain jour battre six fois de suite Corbinelli aux échecs (lettre, 3 janvier 1680). Elle le fit placer par Gourville chez le prince de Condé (lettre, 17 avril 1671). Elle n'hésite pas à

Digitized by Google

charger Beaulieu de porter au comte de Grignan toutes les pièces d'un arrangement de famille avec son frère; de son côté Mme de Grignan confie au sien, Davonneau, le soin d'écrire à d'Hacqueville pour lui annoncer la naissance de son fils (lettre, 1er mars 1676).

Souvent cette bonne tournure et ces bonnes qualités s'étendaient à d'autres membres du personnel. Audiger, le célèbre officier de la Comtesse de Soissons, a laissé 24 recettes de compotes de sa façon et rédigé tout un livre sur la Table et ses accessoires, intitulé « la Maison Réglée » (1). Tellier et Bruneau, les deux « officiers » du cardinal de Richelieu figurent en 1635 sur l'Etat de la Marine, avec le titre d'écrivain (2). Jacques Lagarde, son sommelier, attaché à sa maison dès avant son ministère, lui avait servi parfois de courrier confidentiel auprès du chancelier de Marillac (3). Henri IV employait Perryèque, un de ses « sommeliers de paneterie », pour porter son courrier au Maréchal de la Force, gouverneur de Béarn (4). Une femme de chambre de la Comtesse de Grignan, Mme Deville, est assez instruite pour tenir la plume à sa place quand elle était malade. Son style était, à la vérité, un peu emphatique : « Faites écrire la petite Deville, et empêchez-la de donner dans *la justice de croire* et dans les *respectueux attachements*. Qu'elle me parle de vous... et toujours de vous » (6 mai 1671, *Mommerqué*, II, 206). — « Dites à la petite Deville qu'elle m'écrive souvent de votre santé, sans aucun mélange de style à cinq sols » (18 mai 1671, *Capmas*, I, 255). — Bref la Marquise la croyait très capable de devenir la gouvernante du jeune Marquis de Grignan (*Capmas*, I, 262, note 8).

II. — Au-dessous du maître d'hôtel venait un personnel moindre. D'abord les valets de chambre. Les femmes elles-

(1) DELOCHE, *op. cit.*, p. 277.
(2) DELOCHE, *ubi supra*.
(3) DELOCHE, *op. cit.*, p. 285.
(4) *Revue des Deux-Mondes*, 15 juin 1924, p. 863.

Digitized by Google

mêmes en avaient, au grand dam de la Bruyère, regrettant amèrement le temps où « les femmes se faisaient servir par des femmes » (*De la ville*). Outre Hébert, déjà nommé, Mme de Sévigné en eut d'autres, notamment, Rencontre, qu'on la voit dépêcher d'avance aux Rochers pour enlever les poussières accumulées pendant quatre années d'absence (lettres des 6 déc. 1679 et 31 mai 1680). Pendant ses séjours en Bretagne, avec son fils, Larmechin, valet de celui-ci, faisait le service de tous les deux, et la soigna pendant toute sa longue crise de rhumatisme en 1676. Afin de rassurer Mme de Grignan elle lui écrit : « Je suis parfaitement « servie par Larmechin, qui ne me quitte ni nuit, ni jour » (lettre, 19 janv. 1676). Dans un post-scriptum, Charles ajoute qu'il était d'un zèle inlassable. Lui-même s'était constitué d'ailleurs le premier garde-malade de sa mère, qui fait à cet égard son éloge à Mme de Grignan, puis déclare : « Larmechin, de son côté, m'a toujours veillée « depuis cinq semaines, et je ne comprends pas ce que « j'eusse fait sans ces deux personnes » (lettre, 16 fév. 1676). Longtemps en effet, elle demeura si percluse qu'elle ne put bouger, et que son fils et Larmechin devaient la retourner dans son lit (lettre, 22 mars 1676).

Dix ans plus tard, ayant laissé Beaulieu à Paris, elle confie audit Larmechin les fonctions de maître d'hôtel aux Rochers (lettre, 12 août 1685).

Son personnel masculin comprend en outre un cuisinier. Quelque temps elle en eut un si pusillanime, qu'il craignait même le feu. Elle le remplace par un élève de Me Claude, une des sommités culinaires du moment. Quelque temps elle prête cet excellent Maître-Queux à M. de la Garde ; puis, prétextant qu'il est trop bon pour elle, elle l'offre à Mme de Grignan qui perdait le sien (lettre, 19 août 1675). Quand Charles emmenait son propre cuisinier aux Rochers, la Marquise n'amenait pas le sien. Mais un jour le cuisinier de Charles s'étant gâté la main, elle dut se décider à le faire venir, ayant essayé sans succès de la bonne volonté du dévoué Larmechin (lettre, 25 février 1685).

Digitized by Google

Voyageuse comme elle l'était, il lui faut un personnel nombreux à ses écuries fort importantes, comme l'atteste son train quand elle part en Bretagne : « Je vais à deux « calèches, j'ai sept chevaux de carrosse, un cheval de bât « qui porte mon lit, et trois ou quatre hommes à cheval », soit une douzaine de chevaux (lettre, 13 mai 1671). Aussi a-t-elle un cocher, un postillon (*ibid.*), et 3 palefreniers : Lombard, Langevin et La Porte : « C'est un meuble qui me paraît nécessaire » écrit-elle tout uniment (lettre, 7 août 1675).

Malgré son penchant pour la dépense, Grignan ne mettait pas son luxe dans les chevaux et les carrosses. Il en louait au besoin pour ses grands déplacements, et, lors de son premier départ de Provence, il se fait conduire par Busche, l'un des automédons les plus en vogue (lettre, 11 fév. 1671).

Pour l'entretien de son beau parc des Rochers, auquel elle tient beaucoup et dont elle a tracé et planté mainte allée elle-même, la Marquise y possède un jardinier, Pilois, qui, en 1676, paraît être depuis longtemps à son service (lettre, 13 oct. 1676).

En outre, elle a toujours une série de petits laquais. Avant son mariage, la Comtesse de Grignan l'avait beaucoup plaisantée (lettre, 23 oct. 1675). De fait, ils sont si jeunes que ce ne serait guère un secours sérieux à l'occasion. Aussi, comme elle craint les loups, quand elle reste à l'automne jusqu'à 8 heures du soir dans son parc, bien après que le serein a fait rentrer au château l'Abbé, son Oncle, et Mlle du Plessis, sa voisine, elle ne se contente pas de cette jeune garde et se fait suivre de Beaulieu (lettre, 2 oct. 1675). D'après un usage très répandu dans la petite domesticité, ils portent le nom de leur pays d'origine : La Brie, La Beauce, Picard, etc., (lettres, 17 avril 1671, 26 mai 1671, etc.). Malgré leur jeunesse et leur étourderie, parfois, en cours de voyage et faute de mieux, elle charge l'un d'eux de porter ses lettres à sa fille (lettre, 18 octobre 1687).

Digitized by Google

III. — Son personnel féminin est encore plus restreint. Au début de sa correspondance elle ne possède qu'une seule femme de chambre, Hélène Delan, fort entendue et très active, et qui avait toute sa confiance. Hélène, qu'elle venait de marier avec son maître d'hôtel, étant au 9e mois de sa grossesse (lettre, 6 sept. 1675), était restée à Paris. C'est alors qu'elle s'attache Marie, fille de Me Paul, le jardinier de l'Oncle Abbé à Livry (lettre, 2 juin 1672). Ce n'est encore qu'un service assez imparfait : « Elle jette sa gourme », écrit la marquise à sa fille; cependant elle ajoute : « Ne soyez pas en peine de l'absence d'Hélène. Marie me fait très bien » (lettre, 29 sept. 1675).

Malheureusement la crise rhumatismale dont nous parlions plus haut vint tout gâter. C'est alors qu'elle doit recourir aux bons offices de Larmechin. Quand elle commence à se rétablir et que Charles annonce son départ, elle mande sa première femme de chambre, délivrée depuis plusieurs mois : « Je fais venir en tout cas Hélène, pour « ne pas tomber des nues », écrit-elle à sa fille (lettre, 9 fév. 1676); et celle-ci s'inquiétant, elle dit quelques jours plus tard : « Hélène sera ici dans quatre jours; j'ai compris « que je ne pourrais m'en passer, voyant que mon fils « va m'ôter Larmechin. Il y a tant d'incommodités de la « santé qui suit la guérison d'un rhumatisme qu'on ne « saurait se passer d'être bien servie » (lettre, 12 fév. 1676).

Marie étant enfin complètement dressée, elle l'emmène à Vichy, l'été suivant, et laisse Hélène aller rejoindre son enfant à Paris (lettres de mai 1676).

De temps à autre apparaît une 3e soubrette, Louison, toujours aux Rochers, jamais en présence des autres femmes de chambre. C'est une fille du pays sans doute qu'elle aurait employée sur place, n'aimant guère, comme nous venons de l'observer plusieurs fois, emmener une suite nombreuse pour sa personne. En 1679, elle engage comme aide de cuisine Françoise, filleule de Mme de Grignan, qui s'entend avec Marie, écrit-elle à sa fille, comme César et

Digitized by Google

Larridon de la fable (lettre, 29 nov. 1679), toutes deux se cantonnant scrupuleusement dans leurs attributions respectives.

Elle n'a pas de secrétaire attitré. Quand, pendant l'hiver de 1676, sa crise persistante de rhumatisme l'empêche d'écrire, sa plume est habituellement tenue par Charles. Pour alléger celui-ci, elle fait appel au concours obligeant d'une fillette du voisinage, à peine agée de 14 ans, qu'elle rencontre assez souvent aux Rochers. « Elle joue au trictrac, au réversis, elle est assez belle et toute naïve; c'est Jeannette, elle m'incommode à peu près comme Fidèle » (25 déc. 1675).

Naïve, oh combien ! Charles conte plaisamment à sa sœur qu'il s'avisa certain jour de lui demander quel jour de la semaine était le lendemain de la veille de Pâques : « Elle nous vient assurer que... c'était un mardi. Elle s'est « reprise et nous dit : C'est un lundi ! Et comme elle a vu « que cela ne réussissait pas, elle s'est écriée : A mon « Dieu ! que je suis sotte ! c'était un vendredi (15 déc. 1675). — N'allez pas cependant la croire sotte, car elle sait très adroitement glisser d'elle-même, dans une lettre qu'elle écrit pour la Marquise, un compliment bien tourné pour sa fille (22 mars 1676, *Mommerqué*, IV, p. 387).

Peu après son veuvage nous trouvons chez la Marquise une demoiselle de compagnie, sa contemporaine, Mlle de Biais (lettre de Bussy à M. de S., 30 juil. 1654, *Mommerqué*, I, 381). Son érudition resta proverbiale dans la famille, quoiqu'on la plaisantât d'avoir dit, par une singulière distraction, qu'elle avait lu dans Quinte-Curce des détails sur la conversion de saint Augustin (lettres des 15 déc. 1675 et 9 juin 1680, *ibid.*, IV, p. 280 et VI, p. 441). Elle demeure chez la Marquise jusqu'au jour ou elle se décide à contracter mariage, un peu tard, à 45 ans, vers 1671. Charles s'y est beaucoup attaché. Les enfants de Sévigné l'appelaient « Ma Tante ». Leur mère la regrette; car cinq ans après, au sujet d'une suivante, elle écrit encore : « J'en avais une

Digitized by Google

autrefois dont je m'accommodais fort. M. d'Angers me mandait l'autre jour que c'était une sainte » (lettre, 6 oct. 1675).

IV. — Beaucoup plus nombreuse et brillante paraît avoir été la suite de la Comtesse de Grignan, passionnée de représentation, même quand elle est seule à Paris. Il faut entendre les observations de sa mère : « Mais, ma bonne, « quelle folie d'avoir quatre personnes à la cuisine ! Est-« ce une table que la vôtre pour en occuper seulement « deux ? Tout est cher à Paris, et trois valets de chambre ! « Tout est double ou triple chez vous ! » (lettre, 25 fév. 1685).

De tout temps nous lui voyons, en effet, deux ou trois femmes de chambre, dont une certaine Madelon, qui paraissait avoir toute sa confiance. Sa demoiselle de compagnie, Mlle Montgobert — ou de Montgobert, — en famille « Mongo », la Dague, la Pythie, et pour Mme de Simiane encore fillette « Gogo » — était une personne distinguée instruite, donnant assez spirituellement la réplique à Mme de Sévigné, quand elle tenait la plume pour la Comtesse, très dévouée à Mme de Grignan, qu'elle soigne avec zèle pendant ses nombreuses maladies et grossesses, mais jalouse des moindres faveurs de celle-ci, au point de la quereller à tout heure et à cet égard (lettres, 29 déc. 1679, 6 oct. 1675, 9 juin 1680, 18 août 1680, etc.). La Marquise ne dédaignait pas de lui écrire personnellement comme le prouve une lettre du manuscrit retrouvé par Capmas.

II

I. — A la fin du XVII[e] siècle, les rapports des maîtres avec leurs domestiques étaient empreints souvent d'une confiante familiarité. La scène de Molière où, sur sa demande, M[e] Jacques débite à l'Avare, sans mâcher les mots, tout ce qu'on pense et dit de lui, n'est pas une simple invention de théâtre.

Digitized by Google

Mme de S. déclare préférer la conversation de Pilois, son jardinier des Rochers, à celle de toute la noblesse bretonne, dont elle souligne malicieusement les prétentions provinciales (23 sept. 1671). A la naissance du jeune Louis-Provence (tenu sur les fonts par le Procureur de Provence : lettre, 29 nov. 1671), l'aîné de ses petits-fils, Pilois la vient complimenter très bonnement : « Madame, je viens me « réjouir pas moins, parce qu'on m'a dit que Mme la Com- « tesse était accouchée d'un petit gars » (2 déc. 1671).

Pour le mariage de sa fille, elle avait déjà reçu de ses gens des compliments aussi cordialement simples. Rahuel, concierge de la Tour de Sévigné à Vitré, disait : « Ce M. de « Grignan, c'est un homme de grande condition, il est le « premier de la Provence; mais il y a bien loin d'ici. « C'est bien dommage que Madame n'ait pas marié Made- moiselle aux environs de Rennes » (lettre, 27 nov. 1673).

Mlle du Plessis, sa voisine aux Rochers, se mettant à jalouser la petite villageoise très naïve qu'elle accueillait avec bienveillance au château, les serviteurs lui disent les plaisanteries les plus invraisemblables et s'empressent de les avouer à la Marquise : « Ce sont de telles folies et « si bien répondues de mon domestique, que nous sommes « contraints d'en rire, très souvent à cause des contes « perpétuels qu'ils nous font » (lettre, 5 janv. 1676).

A l'occasion, les domestiques font d'innocentes plaisanteries à leurs maîtres, comme le montre l'histoire du chapelet de Mme de S. (21 juin et 14 juil. 1680). Ils viennent d'ailleurs leur confier leurs affaires de famille les plus délicates, comme cette jardinière de Livry, qui, veuve et d'âge mûr, songe à se remarier avec un garçon beaucoup plus jeune, qui en tient pour sa fille (30 mai et 2 juin 1672). — Beaulieu meurt en recommandant à la Marquise sa femme et son enfant (fin janv. 1690, *Mommerqué*, IX, 532).

Les domestiques de la Marquise la chargent de civilités courtoises pour sa fille, qu'elle ne manque pas de lui transmettre ; « Beaulieu, vous prie de croire que, dans ses

Digitized by Google

« assiduités auprès de moi, entouré des petits laquais de « *ma Mère,* il a dessein de vous faire sa cour » (25 oct. 1675). — « Hélène baise précisément la plante de vos « pieds; mais je crains qu'elle ne vous chatouille » (26 juin 1675) (1). Elle-même ajoute un mot pour eux, parfois très aimable, dans ses lettres. Ainsi à la fin d'une lettre à la Comtesse, elle écrit : « Ma petite Deville et Golier, bon- « jour » (4 fév. 1671, *Mommerqué,* II, 61); et la lettre unique à Mlle de Montgobert que nous possédons se termine ainsi : « J'embrasse mille fois la bonne petite Deville » (23 fév. 1676, *Capmas,* I, p. 400).

Dans ces conditions, ils s'attachent généralement à leurs maîtres, quoique, d'après le malicieux La Fontaine, ils le soient surtout à leur emploi (*les Souhaits,* VII, 6). Plus haut nous avons parlé du dévouement de Larmechin pendant la maladie de la Marquise. Jeannette pleure à chaudes larmes en la voyant souffrir (26 janv. 1676). Toute sa vie, Pilois se montre reconnaissant à Mme de Grignan de lui avoir donné une pistole, un jour où il se désespérait de la perte de sa vache (28 avril 1680, *Mommerqué,* VII, 40).

Souvent ils restent longuement à leur service; et parfois jusqu'à leur mort. Pilois, le jardinier des Rochers, paraît y être mort, après y avoir jardiné pendant plus de 25 ans (20 sept. 1695, *ibid.,* X, 318). Beaulieu, déjà au service de la Marquise en octobre 1671, décède à Carnavalet le 3 juillet 1690. Hélène, sa femme, entrée avant lui chez Mme de S., y mourut le 11 mars 1691.

Larmechin, au service de Charles depuis plus de dix ans ne le quittera que pour épouser une riche héritière en Bretagne, où il s'établira (12 août 1685, *ibid.,* VII, 452).

En comparant les états de comptes du Cardinal de Richelieu en 1626 et 1639 et son testament de 1642, on y retrouve les mêmes noms de serviteurs (2)

(1) Pilois et ses ouvriers envoient, par Charles de S., leurs souhaits à sa mère, qui se déclare très touchée de leur souvenir (20 sept. 1695, *Mommerqué,* X, p. 318).

(2) Deloche, *op. cit.,* p. 56,

Digitized by Google

Mieux encore : des serviteurs suivront leur maître dans sa mauvaise fortune. Lorsque le Cardinal de Retz se démet de sa charge et se retire à l'abbaye de St-Michel pour payer ses créanciers, la Marquise écrit : « Le cuisinier de M. le « Cardinal de Retz ne le quitte point, ni son officier; c'est « une chose héroïque que les sentiments de ces gens-là; « ils préfèrent l'honneur de ne point le quitter aux meil- « leures conditions de la Cour; on ne peut les entendre « sans admirer leur affection. Le pauvre Pau a mieux fait « encore, il est mort : il tomba malade la veille du départ « de Son Eminence... Quoique je ne puisse entrer dans « cette maison sans douleur, les domestiques qui y étaient « encore m'y faisaient passer pour les admirer » (26 juin 1675).

A leur tour les maîtres s'attachent à leurs gens. Voyez le soin de la Marquise pour le premier déjeuner et le goûter de la petite Jeannette (1er janvier 1676). Il les associent largement aux joies de la famille. A la naissance de l'aîné de ses petits-fils, la Marquise écrit : « J'ai donné de quoi « boire, et j'ai donné à souper à mes gens, ni plus ni moins « qu'à la veille des Rois » (2 déc. 1671).

Ils recommandent les affaires de leurs gens aux personnages haut placés dont ils ont besoin. Ainsi la Marquise écrit-elle au Président de Berbisey pour un procès qu'a La Maison, son fermier de Bourgogne (22 déc. 1675).

Un domestique se blesse-t-il ou tombe-t-il malade, son maître le fait soigner. Mme de Sévigné mande aussitôt le meilleur chirurgien du pays, pour Jacquine, sa fille de basse-cour, qui s'est cassé le bras en jouant (19 août 1671). S'il décède, son maître le regrette et fait son éloge; et nous voyons la Marquise faire non seulement celui de Beaulieu, son maître d'hôtel (juin 1690, *Mommerqué*, X, 531), mais aussi celui de La Chau, cuisinier des Grignan (26 fév. 1690, *id.*, IX, 471).

Quand les domestiques survivent aux maîtres, ceux-ci récompensent leurs longs services par des legs. Lagarde,

Digitized by Google

sommelier, et Laurens, cuisinier, du Cardinal de Richelieu reçoivent de lui un legs de 3.000 livres (1) — soit 12.000 francs de notre monnaie d'avant-guerre et 60.000 de notre monnaie actuelle. En 1672, la princesse de Conti laisse en mourant 20.000 écus à ses domestiques (5 fév. 1671). La Dauphine lègue 40.000 livres à Mme Bessolo, sa femme de chambre qu'elle avait amenée d'Allemagne (20 avril 1690, *ibid.*, IX, 501). En congédiant Guilloix, son médecin, la Grande Mademoiselle lui remet 50.000 livres (3 avril 1671).

II. — Est-ce à dire qu'à cette époque maîtres et valets soient sans défauts et leurs rapports idylliques? N'exagérons rien. D'abord la légèreté des serviteurs leur fait parfois abandonner leur maître pour de futiles prétextes, si l'on en croit La Fontaine dans les « *Souhaits* », prétendant même qu'ils se montaient la tête entre eux pour les plus sottes raisons.

Comme aujourd'hui ils tirent vanité de la haute situation de leur maître : « L'Archevêque de Reims (Charles-« Maurice Le Tellier, frère de Louvois) revenait hier fort « vite de Saint-Germain, comme un tourbillon. Il croit bien « être un grand seigneur, ses gens le croient encore plus « que lui » (5 fév. 1674, *id.*, III, p. 401).

Les meilleurs n'évitaient pas ce travers. Certain jour, de Bretagne, la Marquise prescrit à Beaulieu, rentrant à Paris, d'aller porter de ses nouvelles à son cousin germain, de la Trousse. Malade, celui-ci crie de ne pas le laisser entrer dans sa chambre et ne le remercie qu'à travers sa porte. Fureur de Beaulieu qui l'écrit aussitôt à la Marquise. Elle en rit, mais ne lui donne pas tort (4 janv. et 29 janv. 1690, *id.*, IX, p. 390 et 434).

D'autres fois leur vanité se retourne contre leur maître. Comme aujourd'hui, ces citadins méprisaient les travaux des champs. Se préparant à recevoir la duchesse de Chaul-

(1) DELOCHE, *op. cit.*, p. 277.

Digitized by Google

nes aux Rochers, Mme de S. fait nettoyer les allées de son parc : « Vous savez qu'on fait les foins; je n'avais pas « d'ouvriers. J'envoie dans cette prairie que les poètes ont « tant célébrée prendre tous ceux qui travaillent pour ve- « nir nettoyer ici... et en leur place j'envoie mes gens « faner. Savez-vous ce que c'est que faner ? Il faut que « je vous l'explique : faner est la plus jolie chose du « monde, c'est retourner du foin en batifolant dans une « prairie; dès qu'on en sait tant, on sait faner. Tous mes « gens y allèrent gaiement; le seul Picard me vint dire « qu'il n'irait pas, qu'il n'était pas entré à mon service « pour cela, que ce n'était pas son métier, et qu'il aimait « mieux s'en aller à Paris. Ma foi ! La colère me monte « à la tête. Je songeai que c'était la centième sottise « qu'il m'avait faite, qu'il n'avait ni cœur, ni affection; « en un mot la mesure était comble. Je l'ai pris au mot, « et quoi qu'on m'ait pu dire pour lui, je suis demeurée « ferme comme un rocher, et il est parti. C'est une jus- « tice de traiter les gens selon leurs bons ou mauvais « services. Si vous le revoyez, ne le recevez point, ne le « protégez point, ne me blâmez point, et songez que c'est « le garçon du monde qui aime le moins faner et qui « est le plus indigne qu'on le traite bien » (22 juil. 1671). Des serviteurs de M. de Grignan le quittèrent en prétendant qu'ils n'étaient pas estimés à leur juste valeur et la Marquise fait un rapprochement avec une scène du « *Dépit Amoureux* » (23 et 25 déc. 1671).

Nous reprochons parfois aux nôtres d'être intéressés. Ils l'étaient déjà sous Louis XIV. Nous avons cité Audiger, officier de la Comtesse de Soissons; pensant trouver mieux, il la quitta pour la Princesse de Nevers d'où il passa chez le 1er Président Maisons; puis il entra chez Colbert et finit par ouvrir une boutique Place Royale (1).

Le Comte de Grignan avait chez lui certain petit chanteur, qu'il espérait garder en lui promettant un bénéfice.

(1) DELOCHE, *op. cit.*, p. 285.

Digitized by Google

Mais celui-ci se rendit à la Cour, pour s'y procurer engagement plus lucratif : « Votre M. Anould est venu à Livry « avec Guintrandy, qui nous a beuglé l'*Inconstante*. Ar- « nould est plus joli; mais il est trop joli, car il chante à « Versailles. Il espère que M. de Rennes le prendra, il a 700 « livres à la Sainte-Chapelle ; il se plaît fort à Paris, il est « jeune, voyez si vous penseriez qu'un petit garçon tel que « le voilà se pût borner à Grignan, dans l'espérance d'un bé- « néfice : C'est une raillerie, ôtez-vous donc cela de l'es- « prit, monsieur le Comte, et faites comme moi. Quand je « voit qu'on languit chez moi, qu'on espère mieux, qu'on « se croit misérable, en même temps il me prend une envie « de ne plus voir ces gens-là. Est-on bien aise de leur faire « violence et de les voir languir ? » (10 août 1677).

Au XVII[e] siècle les serviteurs se chamaillaient entre eux comme aujourd'hui. Trois ou quatre domestiques partirent successivement de chez les Grignan, pour brouille avec leurs maîtres d'hôtel (19 août 1675). Dans leur fureur ils dénigrèrent la place : « Il coule bien des choses qui, assu- « rément, empêcheront qu'aucun officier ne veuille jamais « aller en Provence » (*ibid.*).

Il y a pis, car on trouve des criminels parmi les mieux traités : Catau, femme de chambre de Mme de Grignan, ayant fait un accroc à sa vertu, essaie d'étrangler son enfant, quoique le père offre de l'épouser (Coulanges à Mme de S., 28 juin 71). Beauvais, femme de chambre de Mme de Coulanges, après une série d'observations méritées, met le feu à son hôtel (Coulanges à Mme de Sévigné, 15 avril 1695). Un des domestiques de confiance de Mme de La Fayette, pendant qu'elle était gravement malade, lui vole cinq cents écus en louis d'or, qu'elle conservait dans un petit cabinet attenant à sa chambre et où nul n'entrait que ses enfants (29 janv. 1690).

Les maîtres étaient-ils à leur tour exempts de tout reproches ? Passons sur telles vivacités un peu rustres qu'autorise le milieu social, comme la giffle qu'administre, dans *Tartuffe*, Mme Pernelle à sa jeune servante, en la traitant de gouape !

Digitized by Google

Est-il nécesaire d'insister sur les maîtres faisant de leurs serviteurs les complices de leurs vices ? Un sermon célèbre de Bourdaloue nous en laisse deviner aussi long que certain roman à scandale d'Octave Mirbeau (Sermon pour le deuxième dimanche après Pâques *Sur le soin des Domestiques,* éd., 1733, II, p. 1 et suiv.) : Cet homme que vous « avez à votre service, et qui se soucie si peu de déplaire à « Dieu pourvu qu'il vous plaise, à quoi l'employez-vous ? « A être l'instrument de vos débauches, le confident de « vos desseins, l'exécuteur de vos injustices et de vos ven- « geances !..... Cette fille que vous tenez auprès de vous, « femme mondaine, et qui se fait un point capital de s'in- « sinuer dans vos bonnes grâces et de s'y conformer, à « quel ministère la destinez-vous ? Il faut qu'elle seconde « la passion de votre cœur et que pour cela elle apprenne « mille ruses et mille artifices qui la corrompent, et que « pour cela elle se fasse un front qui ne rougisse de rien, « lorsqu'il s'agit d'avancer le mensonge et de le soutenir ». (*ibid.,* p. 11).

On voit aussi des maîtres, soit crainte de perdre des serviteurs habiles, soit simplement par indifférence, fermer les yeux sur la conduite de leurs gens, tolérer chez eux des scandaleux commerces et les excès les plus blâmables, en se montrant tout surpris s'il survient enfin quelque éclat qu'un maître ne puisse ignorer (*ibid.,* p. 14, 19 et 20).

Il en était d'une telle dissipation qu'ils se trouvaient sans cesse empêchés de payer leurs domestiques (Bourdaloue, Sermon *Sur les divertissements du Monde,* II, p. 65 et s.). D'autres, comme dans Molière, ne les payaient point par ladrerie, et l'on cite l'exemple de certain nouveau riche, Massé Bertrand, qui, devenu trésorier de l'Epargne (1628) et seigneur de La Bazinière, trouvait moyen de garder quand même les valets « attendant que l'humeur libérale prit à leur maître » (1).

---

(1) Vicomte D'AVENEL, *Le train de Maison depuis sept siècles, Rev. des Deux-Mondes,* 1er avril 1912, p. 640.

Digitized by Google

III

Leurs gages n'ont pourtant rien de ruineux. Depuis le XVI[e] siècle, sauf dans les maisons princières, ils se sont abaissés notablement, comme l'ensemble des salaires des travaux manuels (1). Mais, sauf quelques crises, ils demeureront à peu près stables jusqu'à la Révolution.

Il reste quelque inégalité entre les maisons et les emplois, quoique les revenus d'emplois analogues tendent à s'unifier. En 1610, le Maréchal de La Force, vice-roi de Navarre, écrit joyeusement à la Duchesse : « J'ai recouvré un « fort bon cuisinier, mêmement pour les potages, de quoi je « suis fort aise pour l'amour de vous, et lui donne 24 écus « de gages » — par an s'entend, soit 72 livres (2).

Sur l'Etat de la Maison de Richelieu en 1639, sommelier, chef d'office et cuisinier sont inscrits pour 100 livres par an (3).

Quarante-cinq ans plus tard, pour attirer chez lui un cuisinier dont sa sœur veut se défaire, Charles de Sévigné lui offre de 40 à 50 écus, soit de 120 à 150 livres par an (lettre, 25 fév. 1685, *Mommerqué,* VII, 367).

Peu d'années auparavant, sa mère en prenait un excellent, sortant de chez M. de la Jarde, qui lui donnait 250 livres (19 août 1675, *ibid.*, IV, 63). C'est la même somme que nous voyons gagner vers la même époque par Hébert, l'ancien valet de la Marquise, devenu à Chantilly l'homme de confiance de Gourville. intendant du Prince de Condé (17 avril et 26 mai 1671).

En 1679, Regnault, le maître d'hôtel de Grignan reçoit davantage : 100 écus, c'est-à-dire 300 livres. Mais ses maîtres jugent qu'il ne les mérite guère (29 nov. 1679).

A la première nourrice de Blanche d'Adhémar, Mme de S. donne 10 louis d'or pour quatre mois et demi, ce qui fait

(1) *Ibid.*

(2) Duc de la Force, *Le maréchal de la Force, Rev. des Deux-Mondes,* 15 juin 1924, p. 861.

(3) Deloche, *op. cit.*, p. 285.

Digitized by Google

636 livres par an. Mais dans cette somme peut être comprise une indemnité de congé ; de plus la Marquise paraît dire qu'elle l'a payée largement (8 avril 1671). En Béarn le nourrissage des enfants trouvés, pendant tout le XVII[e] siècle, oscille entre 24 et 42 livres par an (Beaurain : *Pontacq. La Religion et les Institutions charitables, Bulletin de la Société de Borda,* 1926, p. 147). Même dans la classe bourgeoise ou riche, les gages des autres serviteurs étaient beaucoup moins élevés : en 1652, une « petite domestique » de 12 à 13 ans se payait de 30 à 40 écus par an (M. L. Pailleron, *op. loc. cit.*, p. 410).

De ce relèvement des gages de la première à la deuxième moitié du XVII[e] siècle, il ne faut pas conclure que la rémunération des gens de maison se soit accrue tandis que les autres salaires s'abaissent dans leur ensemble. En effet, d'abord la valeur de l'argent s'est abaissée d'au moins 20 % d'un bout à l'autre du siècle (1). En outre, pendant une grande partie du siècle les gages des divers domestiques paraissent notablement accrus par le « tour de bâton », sous toutes ses formes, depuis la revente des *bonis* en nature réalisés sur les provisions, la garde-robe, etc. jusqu'aux gratifications des fournisseurs ou des simples visiteurs.

Le sommelier du Cardinal de Richelieu a le bénéfice des lies et des futailles de vin consommé. Les chefs d'office et les cuisiniers doivent avoir aussi quelque profit sur les fournitures de l'office ou de la cuisine, car nous les voyons alterner mensuellement dans les achats (2), qui, pour l'office, en 1639, oscillent chaque mois entre 800 et 1.000 fr. En se limitant au modeste sol la livre, qui paraît d'origine très ancienne, l'officier réalisait au moins un profit mensuel de 50 livres.

En 1636, une publication satirique estimait à environ 200 livres par an les menus profits d'une servante dans

---

(1) Vicomte D'AVENEL, *Histoire économique de la propriété, des salaires, etc.*, I, p. 18.

(2) DELOCHE, *op. cit.*, p. 285 et suivantes.

Digitized by Google

une maison de la bourgeoisie (1). Cela s'appelait : « ferrer la mule ».

Avec le temps, ces profits s'accrurent d'une manière abusive. Le Grand Prieur de la Porte déclare : « Mon sommelier dit que le vin lui appartient dès qu'il est à la « barre (milieu de la barrique); le piqueur prétend que le « lard est à lui dès qu'il en a levé 2 tranches ; le cuisinier « n'est pas plus homme de bien qu'eux, ni l'écuyer, ni les « cochers, sans parler du maître d'hôtel qui est le voleur « major ; mais ce qui me chicane le plus, c'est que mes « valets de chambre me disent : « Monsieur, vous portez « trop longtemps votre habit, il nous appartient » (2).

Une réaction très vive se produit dans la deuxième moitié du Grand Siècle. Les maîtres acceptent de relever les gages, mais en interdisant expressément tout autre bénéfice à leurs dépens. Proposant à Mme de Grignan le cuisinier qu'elle venait de prêter à M. de La Garde, Mme de S. spécifie qu'il lui donne 250 livres « sans profits » (19 août 1675). Dix ans après, quand Mme de Grignan offre à son frère un cuisinier dont elle veut se débarrasser, pour éviter toute espèce de doute, Mme de S. précise avec plus encore d'insistance et détails que Charles lui donnera de 40 à 50 écus, mais « point de vin, ni graisse, ni levure du lard (25 fév. 1685, *ibid.*, VII, 367). On reconnaît dans ces précisions les différentes sortes d'abus dont se plaignait le Grand Prieur.

Les stipulations de cette sorte contenues désormais dans les engagements des gens de maison ne restaient pas lettre morte. Les maîtres et leurs intendants veillaient à leur scrupuleuse observation, en mettant inexorablement dehors tous les contrevenants. Telle est la mésaventure d'Hébert, l'ex-valet de la Marquise, devenu le préposé principal

---

(1) *Revue des Deux-Mondes*, 1er avril 1912, p. 648. (Vicomte D'AVENEL, *Le Train de Maison depuis sept siècles, les domestiques*).

(2) Vicomte D'AVENEL, *ibid.*, p. 647.

Digitized by Google

de Gourville à Chantilly. Au bout de 9 ans, le voilà chassé par l'intendant sous prétexte de profits illicites, alors, nous dit Mme de S., qu'il avait seulement entendu suivre des errements constamment tolérés dans cette riche maison (4 sept. 1679, *ibid.*, VI, 34).

S'ils n'entendent pas être exploités à leur insu, les maîtres bienveillants accordent à certaines occasions quelques largesses à leur personnel. C'est par exemple un dîner que la Marquise leur offre à la naissance de son premier petit-fils (2 décembre 1671) ; ce sont les pourboires accordés à Pilois et à ses ouvriers après l'achèvement du « labyrinthe » au parc des Rochers (20 sept. 1695, ibid. X, 318). — Ces gratifications sont même un moyen d'éviter une promesse d'augmentation. « N'augmentez pas, écrit à son « mari la Comtesse de Grignan, les appointements d'An« fossy, Laissez-moi le soin des gratifications, il sera con« tent et vous n'y perdrez rien » (20 mai 1678, *ibid.*, V, 440). Le Comte lui obtint d'ailleurs des Etats une gratification annuelle de 1.200 livres (*Capmas, op. cit.*, I, p. 260, note 10).

Au reste s'ils devaient renoncer à s'enrichir aux dépens du maître, les domestiques n'abandonnaient pas les gratifications des visiteurs, amis ou parents. Petit-Jean, le Suisse des *Plaideurs* confesse ingénument qu' « on n'entrait point « chez nous sans graisser le marteau ». Mme de S. prêche l'exemple et ne manque jamais de « donner pour « boire » à ceux qui lui apportent des lettres de sa fille (V. notamment sa promesse à Busche, *Mommerqué*, II, 60).

***

Louons la sagesse de Mme de S. qui, malgré les habitudes encores répandues de son temps, a su restreindre le nombre de ses gens. C'est le meilleur moyen d'être plus servi qu'exploité. Mais louons non moins sa bonté qui a su s'attacher un personnel dévoué, malgré sa dispersion et les absences fréquentes et prolongées de la Dame du Logis.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

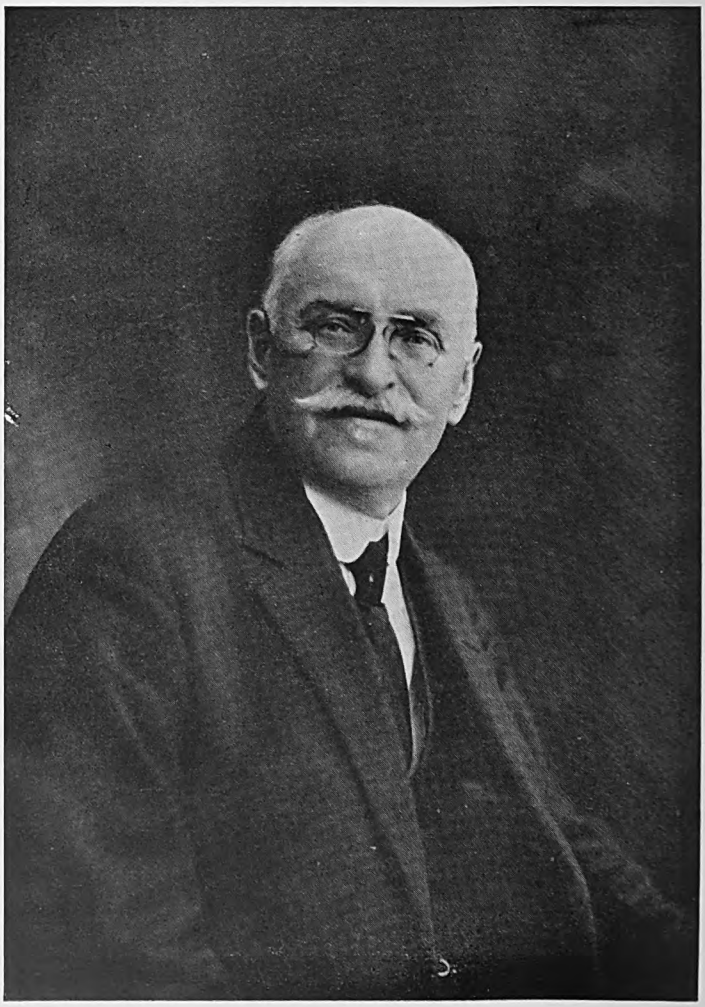

JOSEPH ANGLADE

11 OCTOBRE 1868 — 13 JUILLET 1930

Digitized by Google

ELOGE DE M. ANGLADE

par M. F. DE GELIS

Un éloge funèbre n'est pas nécessairement une page funèbre. Le premier devoir de celui qui évoque le souvenir d'un ami défunt est de le peindre au naturel, grave s'il était grave, souriant s'il avait le sourire, en tout cas identique à lui-même et tel que tout le monde l'a connu.

Anglade ne serait plus Anglade si je me bornais à le draper dans sa toge, avec un air doctoral et pompeux. Laissez-moi vous conter comment il m'apparut une première fois au cours de sa vie privée, je vous dirai ensuite comment j'appris à connaître l'homme de science, le travailleur, le professeur et l'érudit.

Je revenais de Narbonne à Toulouse quand, à la station de Lézignan, deux voyageurs montèrent dans mon compartiment. Celui qui les avait accompagnés jusqu'au train était un grand et gros homme au teint blond, qu'à sa tournure on eût pris volontiers pour un habitant des Flandres ou de la Picardie. Cependant, son entrain, sa faconde, son verbe abondant et facile, trahissaient une origine méridionale. Un mélange d'ironie et de bonté répandu sur ses traits, complétaient sa physionomie. Deux bons yeux ronds, bombés par la myopie, pas d'accent, mais dans le langage et le choix des expressions, tout ce qui caractérise l'homme cultivé et lettré.

Le train s'ébranla, de cordiales poignées de mains furent échangées, et mes deux compagnons de route se mirent à parler de celui qu'ils venaient de quitter.

Digitized by Google

— C'est un ami d'enfance, dit l'un d'eux, nous venons de passer huit jours ensemble à la campagne.

— Vous devez avoir remué des monceaux de bouquins ?

— Pas un seul, nous avons chassé.

— Chassé, lui ?

— Il adore ça !

— Bon tireur ?

Mais non ! Myope comme une taupe ! Incapable de distinguer un lièvre d'un blaireau.

— Mais alors ?

— Tout le monde l'aime ainsi. Ses confrères en Saint Hubert, jaloux comme des tigres, en vertu des lois de la corporation, sont heureux d'avoir pour compagnon de chasse un homme qui ne leur fait tort ni d'une caille ni d'un perdreau... Et puis, toujours souriant, toujours de bonne humeur, aussi heureux de voir tomber le gibier d'autrui que si lui-même l'avait abattu. A vrai dire, il se rattrape à la grand'halte, quand on déballe les provisions. Pas un qui le vaille pour le coup de fourchette et le coup de gobelet. Et quelle verve ! Quel répertoire de bonnes histoires et de joyeux propos ! Quel *gale jaire* amusant !

— Sous ce rapport, je le connais. J'ai lu de lui des chapitres qui distancent Rabelais. Le merveilleux est que cet homme si gai soit en même temps si savant.

Après s'être recueilli un peu, le professeur — on reconnaissait un professeur à sa façon doctorale d'agiter son lorgnon — ajouta :

— Le génie des langues est chez Anglade instinctif. Il a le flair de l'étymologie comme un bon chien a le flair du perdreau. Il suffit qu'un nom de lieu, de personne ou de chose frappe son oreille ou ses yeux pour qu'aussitôt il se lance à sa recherche. Et ce n'est qu'après avoir trouvé, vérifié, enregistré son origine, qu'il prend un peu de repos. Presque toujours une vieille charte, quelque pièce d'archives, lui donne la confirmation voulue. Aussi ferré sur les langues modernes que sur les anciennes ; il en parle couramment plusieurs, et se fait comprendre aussi bien en Al-

Digitized by Google

lemagne, en Italie, en Espagne, qu'en Europe centrale et dans la Roumanie. Mais sa préférence reste acquise à la langue occitane. Qu'il la prenne à ses débuts, dans l'œuvre des Troubadours, ou dans ses adaptations aux mœurs, aux coutumes, aux usages, que sont les dialectes modernes, nul ne sait mieux que lui en montrer l'harmonie, le relief, la couleur, en faire comprendre le charme et la philosophie.

Je me hasardai à prendre la parole :

— Je m'intéresse à la langue d'Oc et voudrais perfectionner le peu que j'ai appris ; croyez-vous que je puisse, sans indiscrétion, m'adresser à lui ?

—Votre désir sera votre meilleure recommandation. Allez le trouver à la Faculté des Lettres de Toulouse où il vient d'être nommé ; vous n'aurez pas d'informateur plus sûr et plus prévenant.

Quelques jours plus tard, je me présentai rue de l'Université, à l'heure du « cours Anglade ». Je trouvai le nouveau docteur en train d'essayer sa robe d'apparat. La ceinture à franges était beaucoup trop courte. L'appariteur-tailleur tournait autour du maître comme le sculpteur autour de sa statue. La toise en main, il supputait ce qu'il lui faudrait encore d'étoffe noire ou jaune pour tout recouvrir et tout envelopper.

Je me nommai, nous évoquâmes quelques souvenirs communs, et je lui demandai la permission de m'asseoir au milieu de ses étudiants.

— *Ambe plazer,* me répondit-il, en me tendant la main. *Venètz, venètz, parlarem* « *patouès* ».

Je fus charmé, et surtout surpris :

— Monsieur le professeur, vous venez d'employer une expression que je n'oserais répéter devant certains félibres, sans craindre de les faire sauter au plafond.

— Et pourquoi, s'il vous plaît ? « Patois » n'a rien de méprisant. C'est un terme qui correspond, à peu de chose près, à celui « d'argot ». Or, l'argot est un langage qui ne manque pas d'intérêt pour les philologues. Balzac et Victor Hugo s'y sont exercés, rien ne nous empêche de faire comme

Digitized by Google

eux. Quand nous imaginons un conte, une chanson, un dialogue rustique, pourquoi ne prêterions-nous pas à Pierril ou à Toinou le langage des paysans, comme les écrivains que je viens de nommer ont prêté à Vautrin et à Jean Valjean le langage des forçats ?

Du naturel, toujours! Pas plus dans la langue d'Oc que dans la langue d'Oïl, nous ne devons rien travestir, rien défigurer. Observons les règles qui nous sont imposées par l'étymologie latine, employons dans nos manifestations littéraires la seule méthode qui soit bonne, le seul parler qui soit logique, mais ne répudions pas le patois. Il nous sera utile pour nous exprimer dans la conversation courante et rester en contact avec le peuple.

De la langue, nous passâmes aux dialectes et c'est avec la même franchise que le maître déclara :

— Ils sont nécessaires, si nous voulons nous faire comprendre à Aix comme à Toulouse, à Dax comme à Perpignan. Supposez Mistral, Philadelphe de Gerde et Verdaguer employant les mêmes mots, il n'y aura plus ni provençal, ni gascon, ni catalan, tout le génie de ces trois dialectes aura disparu.

Pendant qu'Anglade parlait, ses élèves étaient entrés et faisaient cercle autour de lui. La leçon proprement dite commença. On expliquait Peire Vidal. Chaque mot prenait vie sous la parole du maître expliquant ses origines et sa formation. Aucun pédantisme chez le professeur, pas de gêne chez ses élèves; on ne sentait, de part et d'autre, que le désir d'instruire et d'être instruits.

Je suis revenu souvent à ce cours où la leçon était donnée par un camarade plus âgé, plus expérimenté, plus compétent. Chaque fois, j'en sortais avec une admiration nouvelle pour cet homme, ennemi des petites écoles et des petites chapelles, hostile aux partis pris. La tolérance était sa devise. Son bon sens naturel le maintenait, autant que sa science, dans la voie de la vérité.

⁂

Digitized by Google

Après le Petit Séminaire de Carcassonne, où des maîtres dévoués lui avaient enseigné les rudiments du latin, après le Lycée de Toulouse, où les bulletins scolaires n'avaient cessé d'enregistrer ses victoires et ses prix, Anglade était allé continuer ses études d'abord à l'Université de Toulouse, ensuite à celle de Montpellier. Il y rencontra le professeur Chabaneau, qui fut pour lui le guide le plus parfait. Dès le premier jour, il avait reconnu les aptitudes de son élève pour la philologie romane, c'est-à-dire pour une science dont il était lui-même un apôtre fervent.

Nos plus anciens collègues se souviennent peut-être de l'avoir vu à Toulouse, où quelques vieux manuscrits, conservés à la bibliothèque des Jeux Floraux, avaient le don de l'attirer. Les *Leys d'Amors*, ce curieux code grammatical et poétique du XIV^e^ siècle, étaient l'objet tout particulier de son culte. Il avait entrepris de l'éditer, la mort entrava ses projets, mais il eut la consolation, avant de mourir, de savoir que son œuvre serait continuée par Joseph Anglade, son disciple favori.

Celui-ci, décidé à donner à sa nouvelle carrière tous les soins et la préparation qu'elle exigeait, commença par faire un voyage en Allemagne. Les Allemands, gens à l'esprit tenace et méthodique, ont, pour la culture du langage et des mots, des ressources qui nous manquent dans nos universités. Après deux ans passés au milieu d'eux, à Bonn et à Fribourg-en-Brisgau, Anglade revint en France possédant tous les éléments d'une science dans laquelle il devait, avant peu, distancer tous ses rivaux.

Il lui fallut ensuite parcourir les longues étapes de l'enseignement secondaire dans les lycées ou collèges de Béziers, Tulle, La Roche-sur-Yon, Montpellier et Bordeaux. Entre deux classes, il lisait et relisait ses chers auteurs du moyen âge, et préparait son doctorat ès-lettres. Un peu plus tard, il était nommé maître de conférences à l'Université de Nancy ; en 1910, enfin, il était appelé à occuper à Toulouse la chaire de langue méridionale laissée vacante par le départ pour la Sorbonne de M. Jeanroy.

Digitized by Google

Les visites qu'il fit, vers la même époque, aux archives de Munich, à la Bibliothèque Vaticane, à l'Institut de Barcelone, complétèrent son instruction. En même temps, il se liait avec les principaux philologues d'Allemagne, d'Italie, de Catalogne, d'Amérique, d'Angleterre et se classait bientôt au premier rang de cette élite.

⁂

Les travaux d'Anglade sur le *Patois de Lézignan*, sur les *Troubadours Guilhem Fabre et Bernard Alanhan* avaient commencé sa réputation, mais c'est surtout la belle thèse qu'il publia en 1905 sur le *Troubadour Guiraut Riquier et la décadence de l'ancienne poésie provençale* qui attira sur lui l'attention des lettrés. Il s'y montre savant historien autant que bon linguiste, et nous donne de curieux aperçus sur la société des XIII^e^ et XIV^e^ siècles. Une société qui n'appartient déjà plus à la féodalité, et que Riquier définit lui-même en nous expliquant que, de son temps « les bourgeois avaient acquis le droit de porter les armes, de se livrer à la chasse et d'être amoureux, »

Plût à Dieu que ce privilège en fût resté là ! Vous savez comme on en abusa plus tard, surtout à l'époque romantique.

Dans cette étude, nous admirons avec quelle aisance Anglade passe de la littérature à l'histoire et de l'histoire à la sociologie. Son dernier chapitre est un tableau vraiment saisissant de la chevalerie expirante, de la bourgeoisie à ses origines, et de toute une société nouvelle édifiant sa demeure sur les ruines de la féodalité. Tout cela exposé avec méthode, avec clarté, avec élégance, dans un travail que l'Académie française honora d'un de ses plus beaux prix.

Entre 1905 et 1908, notre ami, d'abord maître de conférences à Rennes, fut nommé professeur à la faculté de Nancy. Ses nouvelles fonctions lui laissaient quelques loisirs qu'il consacra à un ouvrage de vulgarisation. *Les Troubadours* sont, comme il le dit lui-même dans la préface,

Digitized by Google

« destinés à faire sortir la poésie médiévale des nécropoles scientifiques que sont trop souvent les revues, les collections et les cours universitaires ».

« A la bonne heure ! lui disait à ce propos celui de ses confrères à qui échut, en 1911, l'honneur de le recevoir aux Jeux Floraux, à la bonne heure, vous avez bien raison d'inviter le grand public à vous suivre sur ce terrain, car, parmi les plus avisés de nos critiques, parmi les plus acharnés à disputer sur le mérite respectif des classiques, des romantiques, des parnassiens, des réalistes et des cubistes, bien peu savent que ce symbolisme, ce réalisme et tout le reste existait déjà il y a sept cents ans. Il y a mille ans devrais-je dire, pour entrer dans vos vues, car vous admettez et vous démontrez avec l'autorité d'un jeune professeur expliquant de vieux textes, que la *Chanson courtoise,* qui est le produit le plus remarquable de la poésie du moyen âge, a eu pour aïeules la chanson populaire, la chanson d'amour, la ronde de printemps. »

Notre ami revient à plusieurs reprises sur ce thème de l'*Amour courtois,* et conclut en nous disant : « C'est à lui que la poésie médiévale doit d'être restée vivante malgré les ans. On pourrait l'appeler *classique,* si l'on admet que le fait d'avoir exprimé sous une forme parfaite des vérités éternelles est la définition même du classicisme. »

Avec *Guiraut Riquier,* avec les *Troubadours,* Anglade avait posé les bases de l'étude qu'il allait poursuivre sur les origines de la langue et de la littérature occitanes et sur la décadence qui suivit. De troubadour en troubadour, il arrivait aux *Sept Troubadours de Toulouse,* d'école en école il aboutissait à la *Gaie Science* et à ces *Leys d'Amors* dont Chabaneau lui avait révélé le profond intérêt. Il allait pouvoir, avec tous les éléments nécessaires, reprendre le travail que Gatien-Arnoult n'avait fait qu'ébaucher soixante et dix ans plus tôt. Son entrée aux Jeux Floraux lui ouvrait toutes grandes les portes du sanctuaire, c'est avec une sainte joie et une inlassable ardeur qu'il se mit à feuilleter les pages du vénérable manuscrit. De là, cette édition définitive,

Digitized by Google

cette magistrale étude où les sources de l'ouvrage, sa genèse, ses modifications et ses présentations successives sont enregistrées, avec les noms et la biographie de ses auteurs, le but qu'ils ont poursuivi, l'esprit qui les a guidés.

Il me faudrait quatre ou cinq pages de texte pour énumérer tous les ouvrages, grands ou petits, qui accompagnèrent ou suivirent celui-là. Je me contenterai de cueillir quelques perles dans ce riche écrin. Ce sont, par ordre de dates :

En 1897, le *Patois de Lézignan,* contribution à une étude du languedocien moderne.

En 1898, *La Vie et l'Œuvre des Troubadours,* étude qui sera reprise et développée plus tard en 1928-1929.

De 1903 à 1905, les vies de *Guilhem Fabre, Bernard Alanhan* et *Guiraut Riquier,* dont j'ai déjà parlé.

En 1911, une reconstitution du *Chansonnier du Comté de Sault,* sur des documents laissés par Chabaneau.

La même année un *Remerciement à l'Académie des Jeux Floraux* où l'auteur vient d'être élu en remplacement du mainteneur Arnaud.

En 1912 et 1913, une série d'études sur *Jehan de Nostredame* et *les Troubadours provençaux.*

En 1913, une édition des *Poésies de Peire Vidal.*

La même année, une suite de conférences sur les *Chansons toulousaines.*

La même année encore, la *Bataille de Muret,* d'après la Chanson de la Croisade.

A partir de 1914, une série d'instructifs rapports sur l'*Institut d'Etudes méridionales* fondé à Toulouse.

La même année, un *Tableau onomastique des Troubadours.*

En 1917, une notice biographique et littéraire sur les *Troubadours toulousains,* rééditée et complétée plus tard en 1925.

Une notice et des extraits des *Flors del Gai Saber.*

Une Introduction, une traduction et des notes sur les *Chansons du troubadour Rigaut de Barbezieux.*

Digitized by Google

En 1918, une *Grammaire élémentaire de l'ancien français.*

En 1920, une étude sur les *Origines du Gai Savoir.*

Une édition des *Poésies du troubadour Peire Ramon, de Toulouse.*

En 1921, une *Grammaire de l'ancienne langue d'Oc.*

Une *Histoire sommaire de la Littérature méridionale au Moyen âge.*

En 1926, une analyse et une traduction du roman de *Flamenca.*

Une nouvelle édition des *Flors del Gai Saber, d'après le manuscrit conservé à l'Institut des Etudes catalanes de Barcelone.*

En 1927, une *Anthologie des Troubadours.*

En 1930, une étude sur les *Origines de Lézignan.*

Pour être complet, il me faudrait citer encore les innombrables articles de linguistique, de critique ou d'histoire parus dans la *Revue des langues romanes, Romania,* les *Annales du Midi,* les journaux et les revues de Barcelone, Madrid, Turin, Milan, Paris, Toulouse ou Narbonne.

L'année où il est mort, cet infatigable travailleur préparait une *Iconographie des Troubadours,* et nous avions, d'un commun accord, entrepris l'édition du *Livre Rouge,* où sont conservées les poésies couronnées aux Jeux Floraux entre 1513 et 1641.

⁂

Que de choses il y aurait à dire sur toutes ces savantes publications ! Les *Leys d'Amors* furent, pendant une bonne moitié de la vie d'Anglade, l'objet de ses soins, de ses études et de ses travaux. Elles nous sont parvenues en quatre rédactions principales, que Toulouse et Barcelone se sont partagées. Ce fait suffit à lui seul à expliquer les nombreux voyages que notre ami effectua d'une ville à l'autre au temps de son professorat. Il s'était intimement lié avec les romanistes d'au-delà des Pyrénées, et les comparaisons

Digitized by Google

qu'il put faire entre les éditions toulousaines et les éditions catalanes furent pour lui une précieuse source d'informations.

Pour résumer tous les sages conseils, toutes les maximes utiles, toutes les conclusions savantes inclus dans ses ouvrages, il me faudrait une compétence que je n'ai pas, je me bornerai aux enseignements les plus pratiques.

Dans son discours de réception aux Jeux Floraux, il parle de la « joie austère » que l'homme de science éprouve au contact des vieux livres et nous dit : « Quel est donc le charme de ces études, qu'elles puissent ainsi prendre un homme tout entier ?... Pour nous, méridionaux, la réponse est simple : c'est qu'il n'y a pas un pays, dans les temps modernes, dont l'histoire soit aussi captivante que la nôtre... *Dis Aup i Pirenèu,* comme dit Mistral, nos pays ont fait connaître les premiers la poésie au monde du moyen âge... Qu'était la poésie avant le premier troubadour, Guillaume d'Aquitaine ? Elle n'existait pas. La poésie latine du temps était une poésie artificielle, écrite par des clercs ou des scribes en une langue morte ; ce n'est pas de là que pouvait sortir la vie !

« Avec le premier troubadour, naît la poésie lyrique, c'est-à-dire la poésie personnelle. Pour bien comprendre la nouveauté de cette conception, il faut songer que la libre recherche et la pensée libre sont choses inconnues avant le haut moyen âge. Les troubadours ouvrent une ère nouvelle dans le domaine de l'intellectualité...

« A toute société nouvelle il faut une religion. Cette religion fut le culte de la femme, culte mystique et sacré, où nos aïeux excellèrent. La femme avait été réhabilitée par le christianisme, elle était devenue la fée charmante du foyer, mais il lui manquait une auréole, les troubadours la lui donnèrent. Ils firent sortir la femme du foyer, où ses vertus brillaient d'un éclat trop modeste, et la placèrent sur un trône radieux... Des chœurs de poètes chantèrent ses louanges, il y eut une idole de plus sur la terre, moitié divine, moitié terrestre, mais où le divin dominait. Dans cette

Digitized by Google

situation éminente, où la femme moderne aurait peut-être perdu la tête, la femme du moyen âge garda sa gloire et sa noblesse ; ses vertus rayonnaient sur ses adorateurs, elle les rendait grands, nobles et vertueux comme elle, elle purifiait leurs passions terrestres. Et ce sont ses adorateurs qui ont dit les premiers le pouvoir anoblissant de l'amour, source de toutes les vertus. »

Qu'étaient les troubadours ? Une élite intellectuelle née dans des milieux choisis ? Ou bien un petit groupe de poètes formant une sorte de cénacle ? Bien peu, parmi les auditeurs du professeur Anglade, eussent été capables de répondre à cette question, mais lui, jaloux de son rôle et soucieux de ne laisser personne dans l'embarras, expliquait :

« Les troubadours étaient plus et mieux que tout cela. Ils appartenaient aux régions les plus diverses et les plus reculées du Midi. Il y en avait dans la rude Auvergne, les premiers et les plus illustres venaient du Limousin brumeux, d'autres étaient originaires de la Provence ensoleillée ou de la Gascogne héroïque. Beaucoup étaient nés dans notre beau Languedoc aux aspects variés, placé comme une âme sonore au centre du mouvement poétique. Plusieurs de ces troubadours, et non des moindres, sont nés à Toulouse même. D'un bout à l'autre de la terre d'Oc, la terre-*mère*, comme disaient les Hellènes, notre sol nourricier les produisait par centaines.

« Ils appartenaient à toutes les conditions. Le premier troubadour est Guillaume, comte de Poitiers et duc d'Aquitaine. Mais le dernier est un obscur enfant de Narbonne, Guiraut Riquier, sur la vie duquel nous ne savons à peu près rien. Beaucoup étaient des *Grands de la terre*, mais beaucoup d'autres étaient des fils d'artisans, des fils de petits marchands, de petites gens, comme le plus gracieux de tous, Bernard de Ventadour. Quelques-uns devaient être fils de ces *pagès* languedociens, descendants des colons romains, dont le long et rude labeur a fait, de la Gaule Narbonnaise, une des plus belles provinces de la France méridionale.

Digitized by Google

« Mais qu'ils fussent de haute naissance ou de *petite extrace*, un même amour de la poésie les inspirait. Ainsi, dans l'Hellade, naissaient un peu partout les rapsodes, et même, aux jours de décadence, un simple portefaix d'Alexandrie inventait une philosophie nouvelle. Dites-moi si nous n'avons pas droit à quelque fierté d'appartenir à une race semblable, et s'il y a beaucoup de peuples modernes qui aient exercé, pendant le moyen âge, une domination poétique aussi incontestée ? »

J'aime à croire qu'Anglade, en parlant ainsi, pensait à lui-même, né dans la Narbonnaise d'une humble souche de « pagès languedociens ». Loin de rougir de ses origines, il en était fier, car il avait acquis, grâce à son *labor improbus*, cette suprématie intellectuelle qu'un roi de France prétendait égale à la sienne. Aussi, quelqu'un rappelait-il un jour à notre ami ce précepte des Sept Troubadours qui s'appliquait si bien à lui-même :

No regardan pretz ni valor,
Estamen ni condicio,
De senhor ni de companho,
Mes sol manièra de trobar.

Dans son discours de réception aux Jeux Floraux, Anglade lançait à tous les fervents de la langue d'Oc ce vibrant appel qui, depuis lors, a, grâce à Dieu, réveillé bien des échos : « L'histoire des mots s'éclaire au contact des félibres. L'étymologie n'est plus une sorte d'exercice algébrique où l'on démontre sans preuve que x égale y. Elle devient une science vivante, féconde en enseignements, comme toutes les sciences basées sur la méthode comparative. En vérité, si nous n'avions pas à notre disposition, pour l'étude de l'histoire méridionale, un idiome aussi riche, aussi vivant que celui d'Oc, il faudrait l'inventer. N'en doutez pas, Messieurs, quelque philologue aurait fait ce prodige, ou plutôt il n'aurait eu qu'à se baisser pour prendre une des innombrables langues artificielles que des fabricants de bonne foi essayent de lancer, tous les ans sur le

Digitized by Google

marché mondial. Mais aucun de ces mélanges, langue bleue ou langue verte, n'égalerait en éclat celle qui s'est formée des sept couleurs de notre soleil d'or. »

⁂

Ne nous étonnons plus, en lisant ces réflexions enthousiastes, qu'Anglade ait été, plus encore qu'un professeur, un apôtre impatient de semer la bonne parole sur tous les terrains scientifiques où elle pouvait germer. Tour à tour l'*Académie des Sciences de Toulouse,* l'*Académie des Jeux Floraux,* la *Société Archéologique du Midi de la France,* les *Toulousains de Toulouse,* l'*Escola Occitana,* de nombreuses sociétés littéraires de la ville ou de la province ont entendu les causeries fines, instructives, spirituelles où, d'un ton plein de naturel et de bonhomie, il distillait à son auditoire le miel de son érudition.

A la Faculté des Lettres, la douceur de ses manières, la forme aimable et cordiale de son enseignement lui valurent des élèves fidèles et reconnaissants, mais c'est surtout à l'*Institut des Etudes Méridionales* qu'il réserva ses faveurs et prodigua ses soins. Cet Institut avait été fondé, dans le courant de l'année scolaire 1913-1914, par MM. Cartailhac, Calmette, Galabert, Graillot, Thomas et lui. Le projet, soutenu par M. le doyen Dumas, fut approuvé par le ministre Viviani, au mois de mars. Le Droit, l'Art, l'Histoire, l'Archéologie, les Langues et la Littérature du Midi de la France furent inscrits sur le programme, ainsi qu'une série de travaux pratiques sur l'Etude des manuscrits, l'Etablissement des textes, les Etudes linguistiques, la Phonétique expérimentale, la Paléographie, l'Analyse et l'interprétation des monuments figurés.

« Ces études, disait Anglade dans l'énoncé du projet, intéressent non seulement la France, mais les pays voisins et amis comme l'Espagne... Les Catalans n'oublient pas qu'ils ont reçu de Toulouse, au quatorzième siècle, leur code poétique et leurs *Leys d'Amors*... La création de notre Institut

Digitized by Google

éveillera chez eux de vives sympathies et créera de nouveaux liens. »

Ce vœu est aujourd'hui réalisé. De nombreux étudiants, non seulement de Catalogne et de France, mais de tous les pays que l'histoire et la littérature méridionales intéressent, viennent aujourd'hui à Toulouse chercher le complément de leurs études, et c'est à Joseph Anglade et à ses dévoués collègues que ce résultat est dû.

⁂

Dans la savante bibliographie que j'énumérais tout à l'heure, je n'ai pas osé faire place à quelques productions légères qui mériteraient pourtant une citation. La *galéjade*, ce genre essentiellement méridional que Roumanille, Mir, Bladé, Mistral lui-même, n'ont pas dédaigné, devait forcément tenter notre ami. On pourra s'en convaincre en lisant la picaresque histoire des *Valents*, que la *Cigalo Narbounèso* a reproduite dans ses colonnes. On y voit comment Picalè, de Moux, faisait « *amb' uno tounduso plan aguzado, sauta la bourro de las piuzes.* » Et comment César, de Loufignac, quand il avait soif — ce qui lui arrivait souvent — « *arrapabo uno semal per las banas, n'en lupabo un parel de tirados, e la tournabo pausa pel sol, sans n'escampar uno goutto.* » Là nous admirons, en dépit du pseudonyme sous lequel il se cache, le conteur érudit qui possède si bien la science des mots, des mœurs, des usages et des traditions de son pays.

⁂

Comment ne pas l'aimer, cet excellent maître, qui mettait la bonne humeur au premier rang des vertus pédagogiques ? C'est dans les réunions intimes et familiales que nous pûmes le mieux l'apprécier. Tout le monde se souvient des dîners de l'*Escola Occitana* qu'il présidait en qualité de *Capiscol*. Il était, quand l'heure des toasts avait sonné, le plus amusant des convives et le plus verveux. Ses

Digitized by Google

réflexions étaient pleines d'imprévu et ses boutades irrésistibles. Ses brindes soulevaient l'enthousiasme et faisaient crépiter les bravos.

⁂

C'est au lendemain d'une de ces fêtes cordiales où, comme toujours, il avait été spirituel, aimable et brillant, que quelqu'un vint nous dire : « Anglade se meurt ! ». Le matin, en entrant dans sa chambre, on l'avait trouvé effondré sur sa table, avec ses livres et ses instruments de travail épars autour de lui. Une lueur d'intelligence brillait encore dans sa prunelle, mais les lèvres étaient muettes, les doigts paralysés avaient lâché la plume, les membres inertes n'obéissaient plus à la volonté.

Quatre jours il est resté ainsi, sur le petit lit d'hôpital où on l'avait porté. Ses amis, pleins d'angoisse, épiaient les moments de plus en plus rares où la vie se manifestait dans un geste, un regard, un bégaiement confus. La mort fut enfin la plus forte et nous le prit tout entier...

Avant qu'on l'emportât vers la terre natale, pour y dormir son dernier sommeil, Rozès de Brousse vint lui dire adieu dans cette belle langue occitane qu'il aimait tant : « *L'òrra mòrt es venguda, malastroza, nos raubar, plan dabant l'ora, lo Mestre e l'Amic que ploram. Mas son òbra nos demora, e dins nostre dòl, volem gardar l'esper que Santa Estela e Clamensa Izaura li an dubert lo Paradis muzicaire dels Trobadors e dels Felibres, ont Peire Vidal e l'Alighieri, Petrarca e Mistral li an donat un bròt amistados de laurier.* »

Le soir même, on l'enterrait à Lézignan. Sur le parcours du cortège, se pressait une foule silencieuse et recueillie. Le cercueil, recouvert de la toge et de la toque jaune galonnée d'or, disparaissait sous les fleurs. Tour à tour, le Conseil municipal, les enfants des écoles, les collègues et les amis du défunt défilèrent devant lui. En quelques mots pleins d'émotion, M. Dürrbach, doyen de la Faculté des Lettres de Toulouse, rappela ce qu'il avait été : « Aimable

Digitized by Google

et courtois, indulgent, bienveillant, loyal, sincère, fidèle à l'amitié... On ne lui connaissait pas d'ennemi. »

« On ne lui connaissait pas d'ennemi ! » Quel plus bel éloge peut-on faire d'un homme ? N'en cherchons point d'autres et gardons, à défaut du souriant visage que nous ne verrons plus, le souvenir de cette douce, constante et parfaite amitié.

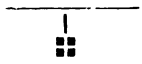

Digitized by Google

Le Compagnonnage moderne

par M. J. PRADELLE.

Le Compagnonnage se compose de trois Devoirs : Devoir de Salomon ; Devoir de Maître Jacques ; Devoir du Père Soubise. Les trois branches compagnonniques ne diffèrent pas sensiblement entre elles, si leurs statuts sont, à peu de choses près, semblables, les mœurs sont totalement différentes. Les fils de Salomon ont par leur caractère accueillant et laïque obtenu le nom de « Compagnons de Liberté ». Les fils de Maître Jacques ont déjà une attitude plus énergique. Jacques les constitua pour en faire surtout des ouvriers sédentaires des villes et des bourgs.

Sur Maître Jacques plane le mystère de sa personnalité. Qui était-il ? Plusieurs ont voulu que ce fût Jacques Molay, dernier grand maître des Templiers, brûlé vif en 1314, d'autres ont prétendu que Jacques Moller était un rénégat du Rite de Salomon. Quant au Père Soubise, c'était un moine bénédictin qui, comme bon nombre de ses frères, était un savant architecte. Dans son rite il groupa surtout et exclusivement les métiers du bâtiment qu'il destinait à la construction des cathédrales qui déjà s'épanouissaient sur le sol français, allemand et belge.

Mais depuis 1872, un nouveau rite est né qui les confond tous, issu d'une fédération d'anciens compagnons de tous rites. Lucien Blanc, compagnon bourrelier-harnacheur, né à Cavaillon, Vaucluse. « Provençal le Résolu » décédé en 1905 à créé « L'Union Compagnonnique des Devoirs Unis » et

Digitized by Google

sur ces traces qui ont leur origine dans l'action d'Agricol Perdiguier « Avignonnais la Vertu » nous essayons de créer l'unique Compagnonnage par une fédération générale des trois rites anciens et du nouveau.

Pour nous, compagnons libérés des légendes, nous ne pouvons admettre que le Compagnonnage ne puisse évoluer et s'adapter à la vie industrielle nouvelle, que les métiers dont les évolutions successives ont changé les modes de production, le caractère économique, demeurent figés dans des formules archaïques, dont la vie sociale mécanisée ne peut plus, dans ses manifestations journalières, accepter l'obligation.

Pour quiconque a étudié les mouvements corporatifs, ou les conséquences de la réaction d'Agricol Perdiguier sur les mœurs compagnonniques, il est fatalement amené à la conception d'un compagnonnage encadré dans une Constitution Fédérale, se résumant dans la formule suivante : Un Métier ; Une Foi ; Une Loi.

I. — UN MÉTIER.

Que faut-il pour être Compagnon ? Un métier.

Tout ouvrier, s'il est *réellement ouvrier* peut prétendre au compagnonnage. Selon son métier, il peut choisir un compagnonnage dans lequel il peut être reçu. Dans le compagnonnage primitif, il y avait peu de métiers, le goût, le besoin, les coutumes ne les avaient pas obligés à la série et à la spécialisation. Si nous considérons les étapes parcourues du travail dans l'Occident depuis l'ère chrétienne en passant par le Moyen-Age, la Renaissance et les grands siècles qui du XV^e^ au XIX^e^ ont si complètement modifié l'industrie et le bâtiment, nous pensons que l'ouvrier moderne ne peut plus supporter volontairement les lois rigides des anciens compagnonnages.

Nous considérons que les anciens Devoirs ont tort de vouloir enfermer les jeunes ouvriers dans des formes cor-

Digitized by Google

poratives qui n'existent plus. On ne travaille plus de la même manière. Faut-il donc rappeler que le « Tour de France », pour ceux, de plus en plus rares, qui le font encore, n'a plus aucune ressemblance avec celui que faisaient nos ancêtres et même nos pères, tel que l'ont chanté Perdiguier ; « Vendôme, La Clef-des-Cœurs ; Calas, Languedoc, l'Ami des Filles ». Peut-on oser dire qu'il n'a plus la même nécessité ? Quel bénéfice peut retirer, professionnellement, ce voyageur des arrêts en Bretagne, en Dauphiné, en Languedoc, etc., puisque le travail qui lui sera confié sera, ici et là, le même, spécialisé par des gabarits identiques, quel bénéfice, disons-nous ? Aucun.

Mais à côté de la question s'ajoute le symbolisme de la réception. Par qui devra être « reconnu » (1) un ouvrier qui n'aura pas été initié dans le compagnonnage dans lequel il se présente ?

Est-ce comme ouvrier serrurier, par exemple qu'il ne pourra être reconnu ? Poser cette question eut coûté cher autrefois, mais nous sommes au XX^e^ siècle. Si c'est le serrurier que l'on veut reconnaître, n'y a-t-il pas le moyen professionnel pour constater si, oui ou non, celui qui se présente est un véritable ouvrier serrurier. Quelle difficulté ? Aucune. Mais si c'est le Compagnon qui doit être reconnu, ne suffit-il pas d'exiger le procès-verbal de réception de la société qui l'a créé Compagnon ? Et cela nous amène à demander la séparation du métier d'avec le rite symbolique, *quel qu'il soit.*

Nous concluons donc, sur ce premier point, que tout ouvrier qui professe ou a professé régulièrement un métier, justifiant sa maîtrise et son honorabilité peut être compagnon et être reçu par n'importe quel rite. Toute autre chose exigée est une faute de bon sens, un anachronisme puéril portant préjudice à l'idéal et à la nécessité du Compagnonnage.

(1) On appelle « reconnaître » un compagnon de passage, la cérémonie par laquelle l'arrivant répond à un questionnaire symbolique, différent pour chaque devoir.

Digitized by Google

II. — UNE FOI.

Pour faire partie d'une organisation quelconque, à moins que le groupement ait un caractère spécial et demande des qualités ou une culture particulières, il suffit, généralement, de poser une candidature et, admis, de payer une cotisation. Est-ce suffisant pour faire un Compagnon ? Non. Le Compagnonnage, à côté du métier, principale qualité, demande à l'aspirant d'avoir la foi symbolique que doublera la mystique professionnelle.

Comment en fait se présente le Compagnonnage ? Une série de récits, une histoire ancienne sans cesse renouvelée, une règle technique maintenue dans toutes les familles compagnonniques au plus haut point de perfection, une probité individuelle et aussi collective. Légendes, récits, exemples que chacun continue à compléter, à enrichir et à garantir. C'est tout cela qui constitue pour le Compagnon une foi nécessaire et c'est à garder intacte cette foi que s'engage, lors de sa réception dans le compagnonnage, le jeune ouvrier jugé digne d'y entrer.

Le Compagnonnage eut, au début, un symbole unique. Il fut divisé, détruit par les règles édictées, pour des fins religieuses, par Maître Jacques et par le Père Soubise et c'est cette division que nous, les fils de Lucien Blanc, nous voulons faire cesser. Pour cela que faut-il chercher ? Est-ce le symbole qui doit primer dans notre Union ? Est-ce le métier ?

Si c'est le symbole ; il apparaît qu'étant construits avec les mêmes maximes, obligeant aux mêmes obligations, les rites de Salomon, de Maître Jacques et du Père Soubise, comparés, donnent les mêmes exemples de fidélité, enseignent les mêmes devoirs, prescrivent les mêmes vertus morales et professionnelles. Alors pourquoi les haines et les divisions intimes ?

Si, au contraire, le métier doit être prépondérant, aucune division ne peut exister, chacun des métiers existant dans

Digitized by Google

chacun des compagnonnages. Il n'est pas possible de déclarer qu'il y a une foi compagnonnique des charpentiers, des maréchaux, une autre pour les charrons et les menuisiers, une foi spéciale pour chaque corporation. Il faut qu'il demeure un compagnonnage comprenant tous les métiers, unis sous une *Foi Unique*.

III. — UNE LOI.

Nous avons conclu à la nécessité du métier et à l'établissement d'une foi unique. Mais à côté de ce diptyque, il faut placer une loi qui précise les limites et les possibilités de la Fédération ou Union générale devenu le nouveau « Devoir ». Rien n'est plus nécessaire qu'une règle. Rien n'est plus difficile à construire et à faire respecter. Quelles sont d'ailleurs les qualités premières qui doivent convenir à une règle pour qu'elle devienne la Loi ? Elle doit avoir pour base la Raison ; pour moyen, le Droit ; pour sanction, la Justice.

La loi doit définir sans ambiguïté le but à atteindre, délimiter les charges, préciser les avantages, régler les obligations collectives et individuelles. Si ces règles sont le principe de tout groupement, de toute association, elles doivent être encore plus claires, plus précises, mieux étudiées pour l'usage du compagnonnage, à raison, d'une part, du caractère symbolique et, d'autre part, du caractère professionnel et social de ses membres.

Or, dans le compagnonnage, le principe matériel ne domine jamais; aucune de ses sociétés n'a mis en première ligne les intérêts ordinaires des autres diverses organisations d'entre-aide ou de syndicats corporatifs. Malgré l'introduction officielle de la Mutualité dans le Compagnonnage moderne, mutualité que le compagnonnage a créée, administrée et assurée de tout temps, comme une raison d'être lui-même, les intérêts matériels n'ont jamais prévalu sur les intérêts symboliques. Cette loi change d'ailleurs d'aspect selon les traditions de chacun des Devoirs. C'est donc

Digitized by Google

une *loi unique* qui doit être la règle commune. Cette opinion dût-elle choquer des sentiments que nous respectons, nous considérons que ces rivalités mesquines, arriérées, dangereuses doivent disparaître ou bien c'est le Compagnonnage qui disparaîtra. Veut-on cela ? Que l'on le dise alors nettement.

Quels sont les moyens propres à dresser cette loi ?

Ils ne peuvent avoir leur origine que dans la raison d'être de chaque compagnonnage, mis sur un même pied d'égalité. Les Quatre Devoirs de Salomon, de Maître Jacques, du Père Soubise et de Lucien Blanc ont des droits égaux, nous n'avons plus qu'à examiner le droit de chacun de vivre dans la justice pour tous.

Le droit ne peut exister dans une collaboration d'éléments divers que par le respect des règlements particuliers, par une participation proportionnelle à la force des collectivités adhérentes, garantissant la vie, la dignité, la puissance d'action de l'Union Générale des Compagnonnages. Ce résultat sera normalement obtenu par la cohabitation des sociétés, par le fonctionnement commun de ses organismes, par la volonté de concessions réciproques qui engendreront, naturellement, une amitié entre les participants qui deviendra cette fois uniquement l'*Union Compagnonnique*.

Ce ne sont pas les symboles, ce ne sont pas les rituelles légendes, ce ne sont pas les métiers qui s'affrontent, ce sont les hommes qui les représentent, plaçant, et qui ont de tout temps, placé leurs personnalités et leur amour-propre devant et avant les principes du droit compagnonnique et de son intérêt général.

Pour départager ces caractères, pour réduire ces rivalités, pour apaiser ces consciences inquiètes et orgueilleuses, il faut un troisième élément, c'est la justice. Seules les sanctions dictées par la justice peuvent faire respecter la loi. Cette justice ne doit pas se borner à éviter des conflits de tendance ou de symbole ou bien encore des difficultés

Digitized by Google

professionnelles, elle doit aussi aider à la vie des activités corporatives de chaque Devoir, dans leur apostolat de l'apprentissage et dans leur recrutement.

CONCLUSION

Si ces principes généraux que nous venons de présenter et de commenter, si ces idées nouvelles que nous avons très loyalement exposées peuvent se réaliser, nous aurons — c'est notre croyance absolue — donné une nouvelle force au Compagnonnage. Par ce que nous proposons, il demeure lui-même, il garde son antique et respectable caractère. Les familles compagnonniques s'unissant sous le signe unique du Symbolisme, toujours vivant, peuvent faire du Compagnonnage régénéré, adapté à nos mœurs nouvelles, une force créatrice de Paix Sociale et c'est alors que sur tout le « Tour de France » se réalisera le désir exprimé dans une vieille chanson :

« *Embrassons-nous,*
Fils de Soubise, de Maitre Jacques et Salomon »...

Digitized by Google

Digitized by Google

ESSAI SUR LES CITATIONS

Par M. HENRI DUMÉRIL.

I

Je débute par une citation banale, souvent commentée par les candidats aux divers examens comportant une composition française : « Tout a été dit, et l'on vient trop tard depuis plus de sept mille ans qu'il y a des hommes, et qui pensent. » Ainsi s'exprimait, il y a plus de deux siècles, un écrivain dont l'œuvre contient d'innombrables passages propres aux mêmes usages oratoires ou scolaires.

La Bruyère exagérait sans doute ; nous pouvons, même en matière purement littéraire, dire parfois quelque chose de nouveau, en tout cas, énoncer des idées déjà exprimées de façon nouvelle. L'Ecclésiaste avait jadis déclaré, dans les termes les plus généraux, qu'il n'était rien de nouveau sous le soleil. Les faits lui ont donné un démenti, et s'il revenait à la vie terrestre, il avouerait, en voyant certains monuments tantôt ornant, tantôt déshonorant nos promenades, qu'il n'avait jamais rien vu de tel et que j'ai tout à fait raison.

Revenons à l'auteur des *Caractères*. S'il a affirmé d'une façon trop absolue l'impossibilité de l'inédit, il a constaté un fait vérifiable dans la plupart des cas, comme le législateur statue *de eo quod plerumque fit*, suivant la formule usitée au Palais : quiconque, par goût ou profession, a beaucoup lu et beaucoup relu — tel était le cas de La Bruyère lui-même — sait ce qui en est. La citation devient pour lui

Digitized by Google

une obsession. Il n'est guère de pensée qui ne s'offre à lui sous une forme déjà connue, ou sous plusieurs formes déjà connues. Il n'est point de circonstance dans la vie, grave ou gaie, qui n'évoque à son souvenir une phrase, une expression, une épithète s'y adaptant trop bien... ou trop mal parfois. Très bien, passe encore; cela ôte à l'impression sa fraîcheur, à l'impulsion sa spontanéité; l'inconvénient existe, mais il ne va pas sans certains avantages : nous y reviendrons. Mais combien plus lamentable est l'effet quand les rapprochements sont incongrus, quand un discours éloquent, peut-être une oraison funèbre ou un éloge académique, une scène attendrissante ou tragique, fait surgir du fond de la mémoire, peut-être jusqu'aux lèvres, quelque vers badin ou burlesque, aussi déplacé que le serait dans un cortège de deuil ou une soirée officielle Arlequin ou Colombine. La parodie n'est pas toujours dénuée de charme ; elle peut amuser quelques instants de loisir, mais il faut qu'elle vienne en sa place. Si nous désirons relire et goûter quelques pages de l'Enéide, nous nous gardons de nous remémorer Scarron.

Quoi qu'il en soit — et je reviens à ce qui se passe normalement — l'abondance des citations qui se pressent dans certaines mémoires et sur certaines lèvres s'explique aisément. A quoi bon dire moins bien ce que d'autres ont dit sous une forme qui nous paraît impeccable et définitive ? Certains maîtres invitent leurs élèves à la paraphrase. Il s'agit de traduire, dans la langue même de l'original, avec d'autres mots et d'autres tournures, un texte donné. L'exercice a son incontestable utilité scolaire ; il prouve chez l'élève l'intelligence du passage proposé ; il enrichit son vocabulaire, forme son style en lui apprenant à varier les constructions. Comme résultat direct, il est nul, ainsi que le montre presque toujours la comparaison de l'original et des paraphrases, si le premier est d'un écrivain sachant écrire.

En est-il d'ailleurs autrement quand nos élèves traduisent d'une langue dans une autre ?

Nous trouvons donc tout naturel de nous en tenir à la

Digitized by Google

formule connue, acceptée, qui, malheureusement, en raison même de sa perfection et de sa vogue, va perdant trop vite son effet, sa saveur, son sens même.

Les monnaies usées — j'entends les monnaies métalliques — perdent dans les poches et en passant de main en main la netteté de l'empreinte qui leur donnait une valeur artistique ; ainsi disparaît le sens étymologique des mots, d'où besoin du néologisme pour énoncer des idées qui ne sont pas nouvelles, malgré les résistances des puristes.

Naturellement, il y a dans l'échelle des citations des degrés en nombre infini. Certaines, les plus populaires, sont passées en proverbe et devenues triviales. Il en est qui ne peuvent plus guère orner que les compositions de candidats au certificat d'études. D'autres ne sont accessibles qu'aux élèves ou anciens élèves de l'enseignement secondaire ou primaire supérieur. C'est à peine si l'on considère en général ces maximes ou expressions comme des citations ; ce sont phrases ou locutions courantes ; ceux qui les emploient encourront plutôt, en effet, le reproche de banalité que celui de pédanterie, si même elles ne passent pas tout à fait inaperçues, saillant à peine dans le discours ordinaire. Certains peuples, certaines classes chez tous les peuples affectionnent quelques proverbes qui, bien ou mal interprétés, leur tiennent même lieu de raisons et de raisonnement ; Sancho Pança aime à répéter en toute occasion les maximes de la sagesse populaire. L'origine est loin d'en être toujours connue, et fort peu s'en soucient.

II

J'arrive à ce qui fait l'objet propre de cet article. On ne s'étonnera pas que je fasse tout d'abord un copieux emprunt à l'un des meilleurs ouvrages écrits sur la matière, *l'Esprit des autres recueilli et raconté* par Edouard Fournier, dont j'ai entre les mains la cinquième édition datant de 1879. « On a singulièrement médit des citations, ainsi débute le livre, aussi bien de celles qui se glissent dans la

Digitized by Google

conversation que de celles qui courent dans les livres : on a dit des unes et des autres : C'est de l'esprit prêté sur mauvais gages ; c'est le mont-de-piété des esprits pauvres qui n'ont jamais la réplique en main et ne peuvent parler argent comptant; enfin, c'est l'esprit des gens qui n'en ont pas » (1).

Il cite nombre d'autorités imposantes contre les citations, accusées également d'être pure affaire d'ostentation, étalage de savoir sans profondeur ; mais ensuite il passe à d'autres qui au contraire les excusent et même les recommandent. Citer peut être de l'abnégation et de la modestie. Ce peut être le fait d'un homme qui doute de soi, qui, défiant de sa propre autorité, s'abrite derrière des esprits consacrés et s'efface pour leur laisser la parole. « Il a trouvé la pensée, mais, trop timide, il craint de l'aventurer ; l'expression lui fait défaut, la formule lui manque ; invoquée à propos, sa mémoire la lui prête, et voilà que l'idée jaillit avec les citations » (2).

A vrai dire, ici comme presque en toute chose, il y a l'usage et l'abus. Mis en sa place, un mot déjà dit, rebattu même, vaudra mieux, dans bien des cas, qu'une expression nouvelle ; il suffira d'en souligner soi-même la banalité pour le rendre moins banal. Quant aux citations moins communes, plus inattendues, elles peuvent être pour l'auditeur ou le lecteur un vrai régal. Affaire de mode en grande partie. A certaines époques on ne s'étonnait pas de voir farcir les sermons, les plaidoyers, les discours académiques, de passages tirés des écrivains de l'antiquité sacrée ou profane ; il nous semble aujourd'hui que les orateurs étaient alors d'intolérables pédants. N'est-ce pas injuste, tout au moins exagéré ? Ils se conformaient à l'usage, comme les femmes du Second Empire ont mis des crinolines sans être ridicules, ou comme nos contemporaines se montrent au quart nues dans les rues, beaucoup sans arrière-pensée d'indé-

(1) P. 1.
(2) P. 5.

Digitized by Google

cence. N'est-ce pas la mode ? A l'heure qu'il est, on cite moins ; la « latinade » est même à peu près complètement bannie : c'est que le latin, qui était la seconde langue naturelle des rhétoriciens d'autrefois, ne forme plus, depuis la disparition des narrations, des discours, des vers, des dissertations dans l'idiome plus ou moins déformé de Cicéron et de Virgile, qu'une couche des plus minces dans la statigraphie des connaissances libérales. Mieux vaut ne rien dire du grec ; des siècles ont passé depuis qu'on s'embrassait pour l'amour du grec, si on l'a jamais fait ailleurs que sur la scène. Gardons-nous donc de donner, sur le plus ou moins de fréquence des citations, des préceptes qui, à peine vrais à cette heure, ne le seront sans doute plus demain. Le moment où je parle est déjà loin de moi, disait Boileau après Perse ; la vérité qu'on énonce peut être en train de devenir une erreur. Constatons toutefois qu'à cette heure nous préférons à la citation complète et textuelle la simple allusion à un passage connu, ou une adaptation de ce passage à un cadre différent de son contexte. Examinons les œuvres de quelques grands auteurs contemporains, Anatole France notamment : elles nous présentent un nombre formidable de réminiscences. Une telle méthode expose moins au reproche de pédantisme, elle évite des écueils plus graves, contre lesquels maint citateur se heurte à chaque instant, la citation tronquée et la fausse attribution (1).

III

La citation tronquée... elle peut constituer un véritable contresens : déloyauté ou preuve d'ignorance. Quoi de

(1) C'est un genre littéraire, l'*Essai*, dans le sens étroit du mot, genre où se sont particulièrement distingués les Anglais, où les citations, allusions, références, abondent plus que partout ailleurs. Montaigne, le premier des Essayistes modernes, a donné des exemples fidèlement suivis par ses successeurs. Voy. Alexander Smith, *On the Writing of Essays* (Dreamthorp, The World's Classics, 27-28). « Etre parfois cité, c'est toute la gloire que j'ambitionne », déclare le même Al. Smith, *Men of Letters*, (*ibid.*, p. 128).

Digitized by Google

plus répété, de plus ressassé que la maxime de Hobbes, *Homo homini lupus* ? On ne lui donne pas, naturellement, le sens que pourrait lui attribuer un humoriste, à savoir que l'homme épargne l'homme puisque les loups ne se mangent pas entre eux. On l'interprète, non sans raison, de façon toute contraire. Elle est courte, comprise des plus médiocres latinistes, elle est chère à tous ceux qui croient à la nature foncièrement mauvaise de l'homme et en tirent argument pour la nécessité d'un dictateur — lequel lui aussi sera malheureusement un homme. Mais quoi de plus ignoré, dans la masse du public, que la proposition dont elle est détachée ? « Profecto utrumque vere dictum est : *homo homini deus et homo homini lupus. Illud si concives inter se; hoc si civitates comparamus* » ? Donc les nations, entre elles, comme les hommes à l'état de nature, poussées par la cupidité et les passions, vivent en état de guerre, mais quand les hommes, obéissant à la raison, suivent la loi de nature et se lient par des contrats, quand ils sont devenus « concitoyens » dans une même cité, on peut dire alors que l'homme est un dieu pour l'homme (1). La partie généralement omise du passage de Hobbes n'est-elle pas un notable correctif à la partie connue et n'autorise-t-elle pas les espoirs de ceux qui croient au progrès ?

La citation tronquée, la phrase isolée de son contexte, sont de vrais épouvantails pour les écrivains exposés à voir leurs idées monstrueusement déformées par un critique superficiel ou malveillant ? « Si le reviewer est un imposteur, — ainsi s'exprime un homme de lettres anglais — si délibérément il présente votre livre sous un faux jour à l'aide de citations mortes, citations dont la vie et le caractère ont disparu avec l'atmosphère qui devait les animer et qui maintenant ne font plus que pourrir à l'air corrompu qu'est l'esprit de ce reviewer, que dirons-nous ? Eh ! rien. La chose est une basse attaque personnelle, la diffamation criminelle d'une personnalité littéraire; c'est de prison

(1) Voy. R. Gadave, *Th. Hobbes,* Toulouse, 1907, pp. 59-60.

Digitized by Google

qu'il faudrait la punir ; mais malheureusement il n'est point de prison pour la critique coupable; pourtant, à en juger par la quantité de simple gredinerie et de sang impur qu'on laisse passer comme critique, nous ne pouvons nous empêcher de penser que les rangs des journalistes critiques se recrutent en grande partie parmi les classes criminelles ». Décidément Richard Le Gallienne était, quand il écrivait l'article d'où je tire ce passage (1), de bien méchante humeur contre ses confrères ! La nécessité de s'acquitter rapidement de la tâche hebdomadaire ou même quotidienne, l'esprit de parti qui dégénère si facilement et presque inconsciemment en parti pris, la demi-incompréhension résultant de la multiplicité et de l'étendue trop vaste des domaines où s'éparpille l'activité des publicistes vivant de la presse périodique, tout cela explique, sans qu'il y ait toujours déloyauté et mauvaise foi, les citations tronquées comme les analyses infidèles dont s'exaspèrent les auteurs. La morale de cette petite parenthèse, c'est qu'il ne faut accepter les comptes rendus qu'avec quelque défiance et que nous devons vérifier les passages loués ou incriminés.

IV

Les fausses attributions sont au moins aussi nombreuses que les mutilations. Le livre que j'ai mentionné tout à l'heure, *l'Esprit des autres,* en relève de tout à fait courantes (2). Souvent il s'agit d'une maxime bien frappée, d'un vers énonçant sous une forme saisissante une vérité reconnue ou présentant un tableau pittoresque. Un écrivain de second ou de troisième ordre en est l'auteur. Le public s'en empare et — on ne prête qu'aux riches — en attribue la gloire et la responsabilité à un homme de premier plan. On a souvent mis sous le nom de Boileau les vers de Destouches : *La critique est aisée, et l'art est difficile,* et :

(1) *The Lesson of Romeike* (dans le volume intitulé *Sleeping Beauty & Other Prose Fancies,* pp. 139-140).

(2) Voy. aussi Curnonsky et J.-W. Bienstock, *Le Musée des Erreurs,* pp. 36 et suiv.

Digitized by Google

Chassez le naturel; il revient au galop. — D'autres fois le véritable auteur est absolument oublié ; quelques érudits seuls le connaissent, et encore !

Que de petits problèmes peut poser une citation sans nom d'auteur !

Le pentamètre inscrit au-dessus d'une porte de l'Hôtel Bérenguier-Maynier

Vivitur ingenio, cetera mortis erunt

a intrigué jadis quelque peu les archéologues toulousains (1). Il est tiré d'un petit poème, *Elegia in Obitum Maecenatis,* souvent attribué à C. Pedo Albinovanus.

Rappelons une couple d'exemples récents d'attributions erronées. Dans le *Journal des Débats* du 29 novembre 1925, je lisais un discours que le Ministre de l'Instruction publique d'alors avait prononcé à l'occasion d'une manifestation en l'honneur de l'héroïne anglaise, Miss Edith Cavell : j'y relevai la phrase suivante : « O mort, où est aujourd'hui ton aiguillon, s'écrie en songeant à Miss Cavell le grand écrivain américain Hall Caine, ô sépulcre, où est ta victoire ? » Et je notai sur le Journal très fragmentaire que je tiens par accès : « Ne pourrait-on pas faire observer respectueusement à M. le Ministre : 1° que c'est saint Paul qui est le premier auteur de la phrase citée (*Cor.* I, XV, 55); 2° que Mr. Hall Caine est anglais et non américain ? » *Le Télégramme* signala la première de ces bévues, dues sans doute à la négligence d'un secrétaire, dans son numéro du 3 décembre. Un peu plus tard, M. Painlevé corrigeait ainsi le passage dans la Préface par lui écrite pour un livre sur « La vie et la mort de Miss Edith Cavell » (Paris, Fontemoing, p. XVIII) : « O mort, où est ton aiguillon ? » s'écrie un grand journal américain, appliquant à Miss Cavell la parole millénaire, « O sépulcre, où est ta victoire ? »

Autre exemple : Le 17 juillet 1925, le colonel américain Sweeny, le principal promoteur de l'escadrille La Fayette,

(1) Voy. *Revue historique de Toulouse,* juillet 1925 et avril 1926.

Digitized by Google

constituée par des Américains pour seconder les troupes françaises du Maroc, répétait le mot si souvent redit en notre honneur : « Tout homme a deux patries, la sienne d'abord et la France », et il la mettait dans la bouche de Franklin (1). Or, il est de Jefferson, ou plutôt il correspond au sentiment de Jefferson qui s'est exprimé plus longuement (2) et, à dire vrai, un peu différemment, puisque ce successeur de Franklin comme ministre en France a écrit : « Demandez à l'homme qui a voyagé dans tous les pays : *Dans quel pays du monde préféreriez-vous demeurer? — Assurément dans le mien, où sont tous mes amis, mes parents et les affections et les souvenirs les premiers et les plus doux de ma vie. — Quel pays choisiriez-vous en second lieu? — La France.* » — Cette condensation d'une pensée en une formule plus saisissante, plus facile à retenir et à citer à propos, n'est pas unique en son genre. Je rappellerai ici que les historiens et les publicistes se disputent encore sans aménité sur la question de savoir s'il faut voir ou non une falsification dans la fameuse dépêche d'Ems sur laquelle, en France même, il a été écrit bien des pages en sens divers.

« A brebis tondue Dieu mesure le vent ». Cette pieuse maxime, que nombre de personnes répètent pour se rassurer sur l'avenir et surtout pour se consoler des malheurs d'autrui, n'est nullement tirée des Ecritures, pas plus qu'elle ne correspond à la réalité des faits. On la lit chez Henri Estienne (*Prémisses*, etc., 1594) et chez Herbert (*Jocula Prudentium*, 1641, etc. (3).

Je renverrai à une page de notre distingué confrère M. F. de Gélis où il commente le mot fameux : « Tirez les premiers, Messieurs les Anglais », lequel a été à la fois déformé et mal interprété (4).

---

(1) *Télégramme*, 18 juillet 1925.
(2) *Journal des Débats*, 15 septembre 1924.
(3) J. BARTLETT. — *Familiar Quotations*, p. 326.
(4) Remerciement lu à la séance publique du 4 février 1906; *Rec. de l'Ac. des Jeux-Floraux*, p. 161.

Digitized by Google

En voilà assez pour conclure avec Bayle : « L'exactitude de citer est un art plus rare qu'on ne pense ».

V

Paulo majora canamus. — Regardons notre sujet de plus haut. Quelles sont les langues, parmi celles qui nous sont ici plus ou moins familières, et toute idée de mérite littéraire ou de pédanterie mise à part, quelles sont les langues, dis-je, qui se prêtent le mieux aux citations ? Je n'hésite pas à mettre le latin en première ligne, malgré la défaveur où il est tombé, même chez quelques-uns de ses défenseurs pour la forme, maintenant qu'il n'est plus la seconde langue naturelle de quiconque prétend à une éducation libérale. Je n'appuie pas cette prétention sur ces faits indéniables que les grands auteurs de Rome ont été les instituteurs de l'Europe entière pendant des siècles, que leur langue est aussi celle de l'Eglise, qu'elle a été longtemps celle des savants et des juristes ; mais j'arguë des qualités intrinsèques de cet idiome lapidaire, d'une concision énergique, où les mots sont grands, tandis que les mots grecs ne sont souvent que longs (1). Les inscriptions grecques sont rares sur ou dans nos édifices, même en pleine Renaissance. Le caractère puissamment synthétique du latin lui permet d'employer relativement peu de ces termes de rapport qui trop souvent alanguissent la phrase dans les langues analytiques, prépositions, adverbes, conjonctions, pronoms ; il donne un relief ineffaçable à des pensées dont la traduction paraît banale. C'est, est-il besoin de le dire ? chez les poètes, dans Lucrèce, dans Virgile, dans Horace, Ovide, Juvénal, que nous trouvons par centaines de ces phrases ou de ces expressions qui nous semblent faire corps avec notre pensée, à nous dont ils ont nourri, quelquefois malgré nous, l'adolescence ; mais

(1) SAUVAGE. — *Pensées morales et littéraires*, p. 184.

Digitized by Google

Sénèque, Tacite, les grands juriconsultes, ne sont guère moins riches, et le cours des siècles a encore augmenté le trésor commun ; que dirai-je de la liturgie catholique et de la Vulgate, sources inépuisables de citations latines indélébiles dans la mémoire ? Je n'ai que l'embarras du choix pour donner des exemples de cette concision nerveuse que j'ai signalée ; j'en prendrai un presque au hasard et non chez les plus illustres.

Chacun connaît l'épigramme d'Ausone sur Didon :

Infelix Dido, nulli bene nupta marito,
Hoc pereunte fugis, hoc fugiente peris.

Corneille s'est, par deux fois, essayé à la traduire ; une de ses versions a deux vers, l'autre quatre : elles nous paraissent aujourd'hui bien médiocres. La meilleure traduction est de Parny, et il lui a fallu quatre vers :

Pauvre Didon, où t'a réduite
De tes maris le triste sort ?
L'un, en mourant, cause ta fuite ;
L'autre, en fuyant, cause ta mort.

Dans un ordre d'idées plus sérieux, — il ne s'agit plus ici simplement de la forme, mais aussi de la pensée qu'elle exprime — une comparaison me fera mieux comprendre.

Dans l'*Histoire de l'Europe et de la France,* de Duruy, ouvrage demeuré longtemps classique, je lis (1) qu'après la Saint-Barthélemy, le chancelier L'Hôpital succomba à la douleur et à la honte. « Il mourut en répétant : « Périsse à jamais le souvenir de ce jour exécrable. » — Le mot, tout juste qu'il est, n'a rien qui frappe particulièrement. L'Hôpital, homme de la Renaissance, poète latin lui-même, devait penser aux citations latines, et dire :

Excidat illa dies aevo, nec postera credant
Saecula... (2).

(1) Classe de Seconde, édition Mariéjol et Lavisse, 1890, p. 768.
(2) VOLTAIRE. — *Essai sur les mœurs,* ch. CLXXI.

Digitized by Google

Pour une citation comme pour une épitaphe, une épigramme ou un exergue de médaille, le latin est sans rival (1).

Il serait superflu de dire les mérites, même à ce point de vue tout spécial, de notre langue maternelle : l'éloge du français n'est pas à faire ici ; sa qualité maîtresse, la plus universellement reconnue, la clarté, lui assure une place d'honneur. Que de traits d'éloquence, ayant l'éclat et la valeur de l'or, de maximes ou de pointes comparables à l'acier le plus brillant et le plus tranchant, d'expressions délicates dont la grâce demeure permanente, encore qu'il s'agisse de poésies dites fugitives !

J'insisterai davantage sur l'anglais. Il présente des caractères propres, intéressants à mettre en parallèle avec ceux du latin. C'est, parmi les langues occidentales modernes, la plus avancée dans la voie de l'analyse ; les termes de rapport, prépositions, conjonctions, adverbes, auxiliaires, y abondent ; les flexions y sont devenues aussi rares qu'elles sont communes dans les langues classiques anciennes, bien plus rares qu'en allemand ou même en français, mais les vocables, surtout ceux de la langue usuelle ou de la langue poétique — les extrêmes se touchent — sont courts, le plus souvent monosyllabiques, solidement charpentés ; un son de voyelle ou de diphtongue entre deux ou plusieurs consonnes : *man, wife, child, thing.* Si les mots latins sont grands, les mots anglais sont forts, et le pentamètre iambique anglais en dit autant, sinon plus, que l'alexandrin français plus long de deux syllabes. Bien peu nombreux sont nos vers de douze pieds composés uniquement de monosyllabes; il n'en est guère qu'un cité couramment :

Le jour n'est pas plus pur que le fond de mon cœur (2).

Les vers héroïques anglais ainsi constitués ne se comp-

---

(1) Le *Dictionary of Latin Quotations* de RILEY (Lond. Bohn, 1853) comprend 528 pages de citations latines (de 10 à 15 par page); il donne à la suite 28 pages de citations grecques, en caractères plus serrés, il est vrai.

(2) Ajoutons :

Comme on voit sur la branche au mois de mai la rose...

RONSARD.

Digitized by Google

tent pas : il y en a cinq dans les 110 premiers vers de l'*Essai sur la critique* de Pope, et les vers où ne se trouvent qu'un dissyllabe ou deux sont bien plus nombreux encore. C'est là évidemment, au point de vue spécial qui nous occupe, un sérieux avantage : n'en est-ce pas un, en effet, de dire le plus de choses possible dans l'espace le plus restreint possible ?

Revenons maintenant sur une idée formulée tout à l'heure à propos des proverbes et dictons, mais plus ou moins vraie de toutes les maximes détachées d'un contexte qui en précise le sens ; elles servent d'argument et de raison suffisante à bien des gens qui leur attribuent d'ailleurs des sens différents et contradictoires, alors qu'ils croient s'entendre. Prenons l'adage tant répété, venu je ne sais d'où : *Si vis pacem, para bellum.* Si l'on entend par là que celui qui désire la paix fera bien de ne pas laisser croire qu'il n'est pas prêt à se défendre vigoureusement en cas d'attaque, c'est l'expression même du bon sens : « Si tu veux la paix, ne laisse pas ignorer que la guerre ne te surprendrait pas, ne te prendrait pas au dépourvu. » Si on comprend au contraire : « Si tu veux la paix, ne prépare pas la paix, mais la guerre », on invite les autres à se débarrasser au plus tôt d'un voisin paraissant ne songer qu'à se battre, provocant et dangereux ; on ne récolte que ce que l'on sème, et celui qui sème le vent, fût-ce seulement celui de la fanfaronnade, récolte la tempête.

D'autres fois ce sont deux proverbes, deux passages, tirés peut-être d'un même auteur, qui disent ou paraissent dire exactement le contraire l'un de l'autre. Ai-je besoin de rappeler « Tel père, tel fils », d'une part, et « A père avare enfant prodigue », de l'autre ? C'est un troisième dicton : « Les extrêmes se touchent », ajoutons : « et s'appellent » qui nous fournira le moyen de concilier les contradictoires.

Keats a commencé son poème *Endymion* par les vers célèbres :

Digitized by Google

A thing of beauty is a joy for ever.
Its loveliness increases : it will never
Pass into nothingness... (1)

C'est à peu près un équivalent, en tant que défi à la mort, de notre *Vivitur ingenio.* Mais, ailleurs, avec un pathétique infiniment touchant si l'on songe à la carrière si brève du poète et à ses courtes amours, dans son *Ode sur la Mélancolie,* il s'écrie : « *She dwells with Beauty — Beauty that must die...* » (2).

Sans trop raffiner, ici encore, nous pourrions trouver à ces deux affirmations opposées une explication autre qu'un simple changement dans la disposition du poète, distinguer entre l'idée immortelle et l'objet périssable, alors même qu'il est désigné par un nom abstrait. Nous renverrions à un passage peut-être injustement critiqué de l'*Ode à un Rossignol.* Tout cela nous mènerait bien loin, trop loin de notre sujet, déjà par lui-même assez indéterminé — comme la cime indéterminée des forêts, suivant l'expression de Chateaubriand particulièrement admirée de Matthew Arnold.

VI

C'est après être passé à un ordre d'idées un peu différent que je voudrais conclure. L'homme ne vit pas seulement de pain ; il vit aussi de mots (3) ; ces mots expriment des idées, ou ce qu'il croit être des idées; réunis, ils forment des propositions qui traduisent des pensées ou ce que nous prenons pour des pensées. Les maximes con-

(1) Une chose de beauté est une joie pour toujours; son charme grandit; jamais elle ne sombrera dans le néant.

(2) Elle demeure avec la beauté — la beauté vouée à la mort.

(3) Stevenson parle de « catchwords » comme étant un des principaux éléments de l'existence humaine. Il est vrai que des mots d'ordre, issus souvent de l'esprit de parti ou d'un sectarisme quelconque, dont le vrai sens a pu être déformé, parfois perdu, tiennent une grande place dans la vie des hommes et surtout des groupes sociaux. Aujourd'hui on traite volontiers de « mysticisme » l'influence des mots.

Digitized by Google

nues, les citations familières se présentent à nous à chaque instant, non seulement, ainsi que nous l'avons constaté, pour embellir nos discours ou égayer notre conversation, non seulement pour fortifier nos arguments ou nous tenir lieu d'arguments, mais encore pour nous éclairer dans nos doutes, nous guider dans nos hésitations. La chose est incontestable et certains publicistes ont, au moins Outre-Manche, demandé aux hommes d'action ou d'étude les plus en vue quelles étaient les maximes qui leur revenaient le plus volontiers à l'esprit et qui leur servaient d'ordinaire de phare et de boussole, *maxims that have helped.* — Il y aurait aussi un long chapitre à faire sur les devises adoptées par certains personnages ou certaines familles. C'est une fière devise, dans sa modestie apparente, que celle d'une famille anglaise : *Nobilitatis virtus, non stemma, character* (1), reproduisant, en l'accentuant, l'affirmation de Juvénal : *Nobilitas sola est atque unica virtus* (2).

Mais notre sensibilité, elle aussi, doit souvent beaucoup aux mots ; c'est là un point de vue souvent trop négligé. Faisons notre examen de conscience. Nous reconnaîtrons tous, ou du moins presque tous, qu'il est des formes d'expression, des citations *intérieures* qui allègent nos tâches, adoucissent nos souffrances morales, parfois nous aident à supporter nos douleurs physiques. Si j'ai dit « presque tous » et non « tous » d'une façon absolue, c'est que je ne suis guère musicien ; probablement le rôle que j'attribue ici à l'expression verbale sera revendiqué pour l'expression musicale par d'autres mieux doués que moi. En tout cas, chez beaucoup assurément, c'est l'association de la parole et de la musique qui produira le maximum d'effet dans le sens indiqué.

L'essayiste anglais dont j'ai cité déjà un passage, Richard Le Gallienne, a consacré à ce sujet quelques pages sugges-

(1) C'est la vertu, non la généalogie, qui fait la noblesse.
(2) Cf. TENNYSON... *Il seems to me 'Tis only noble to be good.*

Digitized by Google

tives (1) ; il n'est que juste d'avouer ma dette avant de faire miennes certaines de ses réflexions. Grande est la consolation des mots, écrit-il ; réellement il n'y a de consolation que dans les mots. Et cette consolation ne consiste pas nécessairement dans leur sens, dans ce qu'ils nous racontent, nous promettent ou nous conseillent. Les plus consolateurs sont souvent ceux qui ont le moins de rapport apparent avec notre situation — surtout quand nous les évoquons, on pourrait dire parfois nous les invoquons, dans un sentiment de vague mélancolie, de peine mal définie, de lassitude d'esprit.

En fait, chose à noter, le plus souvent peut-être, le soulagement nous vient de passages exprimant eux-mêmes la tristesse ou la détresse, cris de la passion ou du regret tout autant que de la résignation ou de l'espoir. Singulière vertu du verbe ! Bizarre alchimie qui transforme la plainte d'un cœur brisé, ou le *Weltschmerz* exprimé par un poète, en un baume pour une plaie saignante, pour une cicatrice toujours prête à se rouvrir, surtout pour un malaise moral dont la persistance mettrait en danger la santé de l'âme. Les chants désespérés peuvent être non seulement les plus beaux, mais aussi, parfois, les plus réconfortants, ou tout au moins ils inspireront le mieux la résignation. L'Ecclésiaste, le livre de Job, le poème de Lucrèce, les plus sombres drames de Shakespeare comme les non moins noires tragédies du théâtre grec classique, nous apporteront, sous la forme de quelques versets ou vers, un peu de calme et de paix, contribueront à raffermir notre équilibre mental.

Tâche assurément difficile d'analyser les subtiles influences, les associations secrètes et multiples qui présideront à nos préférences !

Maintes fois elles auront pour origine des sensations, des perceptions, des réflexions, des réminiscences, des lectures ou de simples accidents purement personnels. Tel trouvera

---

(1) *At Elim are Twelve Wells,* dans le recueil intitulé *Sleeping Beauty and other Prose Fancies,* 1900, 35 seqq.

Digitized by Google

un sédatif puissant, ou même un charme infini, dans quelque phrase laissant tel autre absolument indifférent.

Je ne voudrais pas parler d'une expérience purement personnelle : le moi est souvent haïssable, sinon toujours comme le veut Pascal, souvent aussi ridicule, presque toujours encombrant et ennuyeux (1). Je ne veux, à la fin de cette causerie décousue et sans prétention, que rappeler quelques passages sans doute familiers à beaucoup de mes contemporains, lesquels ayant longtemps vécu, ont vu disparaître bien des personnes chères et n'ont que trop de loisirs pour songer aux jours enfuis. Jean Bertaut a écrit :

Félicité passée
Qui ne peux revenir,
Tourment de ma pensée,
Que n'ay-je, en te perdant, perdu le souvenir !

Et Byron :

Joy's recollection is no longer joy,
While Sorrow's memory is
A sorrow still (2).

Eh bien non ! il ne faut pas écouter le discret disciple de Ronsard ou le poète révolté de *Don Juan*. Songeons plutôt au modeste et pur écrivain qui disait :

Il me reste un espoir en perdant l'espérance :
J'aurai le souvenir...

De Victor Hugo, les vers :

Ton souvenir sera, pour mon âme attendrie,
Comme un son triste et pur qu'on écoute longtemps...

---

(1) Bien des lecteurs de Chateaubriand seront étonnés d'apprendre que c'est lui qui a écrit : « Le *moi* m'est d'autant plus odieux que rien n'est plus antipathique à mon esprit ». C'est sans doute pour cela, commente M. A. Roche, que depuis il multiplia tellement les *nous*. Ex. : « Il nous était impossible d'oublier tout à fait que nous étions le restaurateur de la religion et l'auteur du Génie du christianisme ». Voy. *Chateaubriand et Madame de Staël*, 1878, p. 97.

(2) Le souvenir d'une joie n'est pas une joie, tandis que celui du chagrin est encore un chagrin.

Digitized by Google

Tennyson a prononcé de nobles et fortifiantes paroles dans l'œuvre qui a consolé tant de lecteurs anglais de l'ère victorienne, *In Memoriam :*

'Tis better to have loved and lost
Than never to have loved at all (1).

Je n'ai jusqu'à présent rien emprunté à la *Deutsche Lyrik*, où il y a tant à prendre pour ceux qui la connaissent mieux que moi.

Vous me permettrez de conclure par une petite pièce qui a souvent chanté dans ma mémoire ; elle est de Lessing, accablé par les deuils :

Gestern liebt' ich;
Heute leid 'ich;
Morgen sterb' ich;
Dennoch denk' ich
Heut' und Morgen
Gern an gestern.

« Hier j'aimais ; aujourd'hui je souffre ; demain je meurs ; pourtant, demain comme aujourd'hui, j'aimerai à penser au jour d'hier. » (2).

« La vieillesse, selon un autre Allemand, Jean-Paul Richter, n'est pas triste parce que nous y perdons nos plaisirs, mais parce que nous y perdons nos espérances. »

Certaines espérances, peut-être. Mais l'Espérance, celle qui prend rang parmi les vertus, n'est-elle pas à la fois la sœur jumelle et la consolatrice du regret (3) ?

---

(1) XXVII. « Mieux vaut avoir aimé et perdu que n'avoir jamais aimé ».

(2) *Almanach des Muses*, 1780. — Cf. Alex. Smith, *Death and Dying* (ouv. cité, p. 54).

(3) Si j'avais obéi à mes instincts de vieux professeur, j'aurais inséré parmi les pages ci-dessus quelques réflexions sur les citations employées comme exemples grammaticaux ; mais cela n'eût offert qu'un intérêt médiocre au lecteur profane.

Digitized by Google

A travers le Hoggar et le Sud tunisien

par M. le Comte BEGOUËN.

La mission saharienne fut organisée sous le patronage de l'Institut international d'anthropologie et de l'Exposition coloniale par la Compagnie Lilloise des moteurs. Elle avait pour chef le comandant Bénard Le Pontois et se composait de dix-sept personnes. Elle devait traverser le Sahara et après avoir atteint le Niger, remonter vers le Hoggar et le Sud Tunisien.

Son programme fut parfaitement rempli. Son itinéraire s'effectua avec une régularité d'horaire de chemin de fer. Les voitures employées, dénommées « cargos du désert », étaient des camions Lafly-Peugeot, avec moteurs Diesel, des sous-marins, employant de l'huile lourde (mazout) comme carburant. Les trois voitures avaient emporté avec elles les provisions nécessaires en mazout et en eau pour aller d'Alger à Gao. Elles n'eurent pas besoin de se ravitailler en cours de route. La dépense en eau fut presque nulle, à peine trois litres par voiture. C'est là un point très important, car le ravitaillement en carburant et en eau dans la traversée du désert, qui comprend des centaines de kilomètres avant qu'on ne rencontre des puits, a été jusqu'à présent une des plus grosses difficultés pour établir une jonction régulière de l'Algérie au Niger. Avec les moteurs à huile lourde, cette difficulté n'existe plus. Ce succès automobile, qui a d'importantes conséquences économiques et politiques, ne fut pas d'ailleurs le seul remporté par la mission dont les membres purent faire de nombreuses observations scientifiques particulièrement intéressantes.

Digitized by Google

M. Begouën, avec son fils Louis, rejoignit directement la mission à Tamanrasset, en passant par Laghouat, El Golea, In Salah et pénétrant dans le Hoggar par les gorges du Mouydir. Les 2.200 kilomètres de ce trajet furent parcourus en sept jours avec une automobile Renault, de modèle courant, en utilisant les pistes tracées et entretenues par la direction des territoires du Sud. On ne saurait trop apprécier l'œuvre admirable de pénétration, cette « *politique des routes* » suivie avec persévérance par le gouvernement général de l'Algérie, qui aménage de façon suffisante les pistes et a fait construire des gîtes d'étapes, des bordjs simples mais convenables tous les 200 ou 300 kilomètres. Celui d'Arak est au milieu d'une gorge splendide, dont les parois abruptes de granit sont couvertes d'une patine noire, d'un effet saisissant.

La couleur et la lumière sont d'un charme prenant dans le Hoggar, ce vaste massif de montagnes cristallines s'élevant brusquement sur les plaines de sables dorés, comme des pains de sucre ou des tours. Ce sont des granits roses, gris ou bleus, des schistes bruns, des quartz blancs, des basaltes noirs. Les couchers de soleil sont d'une splendeur inouïe, avec des rouges audacieux, des violets foncés, des jaunes pâles et des verts tendres. L'air est d'une transparence et d'une limpidité merveilleuses à cause de sa sécheresse. La température est variable. En janvier, on a noté, au camp Louis Marin (1.400 mètres d'altitude environ), plusieurs nuits de suite, — 3 degrés avec des maxima de + 30° le même jour, mais généralement, la température oscille autour de + 25°.

Le pays est tranquille. Les Touaregs du Hoggar nous sont soumis. Ils sont honnêtes. Il n'y a aucune serrure aux portes des bordjs. Mais c'est une race qui disparaît. En organisant la police du désert, nous avons supprimé leur principal moyen d'existence : le pillage des caravanes. Ils méprisent le travail et vivent dans l'oisiveté. Le pays lui-même se dessèche peu à peu. C'est là une terre qui achève de mourir après avoir connu, il y a des siècles, et peut-être des

Digitized by Google

millénaires, une prospérité dont les traces subsistent encore. Pendant les trois semaines passées sous la tente, au camp Louis Marin, dressé dans le bled, à 150 kilomètres de tout centre habité, au pied de la Gara-li-Djenoun (3.000 mètres d'altitude), M. Begouën et le groupe d'archéologues qui l'accompagnaient ont fouillé un grand nombre de tombeaux, grands amas de pierres, de formes diverses, généralement ronds ou ovales, avec des enceintes et sous lesquels, dans une sorte de chambre funéraire, le mort était couché sur le côté, les mains sur la figure, les genoux rapprochés de la tête, probablement ficelé, comme les momies péruviennes, dans des étoffes ou des nattes. Le mobilier funéraire était pauvre et parfois nul, ce qui rend difficile l'appréciation de l'époque ; mais la variété d'orientation, ainsi que le mode de sépulture, indiquent sans conteste des tombes préislamiques.

Un peu partout, on trouve en surface, à même le sol, des silex ou des quartzites taillés, de toutes les époques préhistoriques, depuis les grosses pièces de l'Acheuléen et du Moustérien, jusqu'aux élégantes pointes de flèches du néolithique, preuve certaine que cette région, maintenant inhabitable à cause de sa sécheresse, fut jadis assez peuplée et par conséquent assez fertile. Mais la terre végétale a complètement disparu, balayée par le vent, parce que la végétation qui la protégeait n'a pu, faute d'eau, subsister et que la terre desséchée, pulvérulente, a été emportée.

Cette question du desséchement du Sahara a particulièrement attiré l'attention de M. Begouën et de la mission, surtout lorsque sur le chemin du retour, celle-ci, remontant vers le Nord, a suivi sur un millier de kilomètres l'ancien lit de l'oued Irharrhar. C'était jadis un grand fleuve, venant du Hoggar et allant presque en ligne droite se perdre dans une zone d'épandage, quelque grand lac (comme le Tchad), existant alors entre Touggourt et Biskra et qui constitue maintenant une dépression à 30 mètres au-dessous du niveau de la mer. Actuellement, ce fleuve disparu a un cours souterrain et des puits artésiens en font remonter les eaux à la surface, créant ainsi les riches oasis de l'oued Rhir.

Digitized by Google

D'après M. Begouën, ces eaux seraient en quelque sorte des eaux fossiles provenant de réserves accumulées sous la terre pendant les périodes pluvieuses du début du quaternaire, au moment de l'époque glaciaire en Europe. Actuellement, le régime des pluies est si restreint que la faible quantité d'eau tombant dans le bassin, en grande partie absorbée par l'évaporation, n'est pas suffisante pour assurer les prises d'eaux des sources et des puits artésiens. Celles-ci sont des saignées faites à des réserves qui, ne se renouvelant pas, s'épuisent et disparaîtront forcément dans un temps plus ou moins éloigné.

On rencontre partout des traces de ce dessèchement lent, mais continu. A côté des preuves déjà données par les savants, les Gautiers, les Lavauden, les Killian, M. Begouën en signale une autre qui a particulièrement frappé les membres de la mission ; ce sont de grosses mottes de terre, végétale, s'élevant comme d'énormes taupinières sur la plaine de sable et jalonnant les rives de l'Irharrhar desséché. Ce seraient là des restes des anciennes terrasses du fleuve, au temps où l'Irharrahr coulait à pleins bords au milieu d'une plaine fertile.

Toutes ces buttes sont de même hauteur, environ deux mètres sur un diamètre de trois à quatre mètres. Leur plan supérieur était donc le niveau de la terrasse. Elles sont couronnées d'arbres énormes, aux branches tordues rabattues vers le sol, aux troncs puissants, et soutenus par un formidable lacis de racines noueuses maintenant la terre comme dans un filet. Quelques-uns de ces arbres (*tamarix articulata*) sont encore verdoyants et pleins de vie. D'autres, morts, dressent seulement vers le ciel leurs branches desséchées, dans ce cas, la motte de terre moins haute est comme décapitée; une partie de la terre a été enlevée par le vent. Parfois enfin il ne reste sur le sable que le squelette blanchi des branches et des racines, emmêlées, le vent ayant éparpillé au loin toutes les parcelles d'argile et ramené ces débris au niveau du sol stérile d'à présent.

Ces trois états expliquent le processus du desséchement

Digitized by Google

de ces régions. Lorsque le climat ayant changé (sans doute après ce qui fut en Europe l'époque glaciaire) le sol devint une poussière que le vent emporta au loin, seules les parties préservées par l'ombre des arbres résistèrent aux ardeurs du soleil. L'érosion éolienne, si bien décrite par Gautier, fit son œuvre de vannage et de creusement. Mais on sait qu' « un désert se dessèche progressivement, par le simple effet matériel des influences désertiques » (Gautier). Il arrive donc que ces Tilia (pluriel d'étel) viennent parfois à mourir. N'étant plus protégée, la terre de ces mottes est emportée peu à peu par le vent jusqu'à la dernière parcelle. Comme il est absolument impossible que ces buttes de terre végétale se soient élevées sur le reg, (niveau actuel du sable) il faut donc qu'elles soient les produits d'une sorte de décapage fait par l'érosion aérienne, consécutive du desséchement. Elles sont, comme les moraines, chez nous, les témoins d'une époque géologique disparue et ces arbres, si paradoxal que cela puisse paraître, sont les survivants de cette époque. D'ailleurs on a constaté des restes de flore résiduelle dans le Hoggar : oliviers et cèdres. A combien de siècles et de millénaires cela remonte-t-il ? C'est, en l'état actuel de nos connaissances, ce qu'il est impossible de dire.

Après Touggourt, la mission obliqua vers l'Est, par El oued, les chotts et Gabès. De là elle fit une pointe dans l'extrême sud, jusqu'à Djeneïen et Chabet Rechada, pour explorer, à quelques kilomètres de la frontière tripolitaine et de l'endroit où fut assassiné le Marquis de Mores, les gisements préhistoriques signalés naguère par de Morgan et qui méritent une étude particulière.

Les produits des fouilles de la mission saharienne ont été exposés tels quels, en vrac en quelque sorte, au palais permanent de l'exposition coloniale. Ils feront l'objet d'études spéciales, les squelettes par le docteur Kossovitch, les objets archéologiques, silex, poteries, etc., par le Comte Begouën, MM. Benoît et Louis Begouën.

Digitized by Google

Digitized by Google

LA CIRCE

Poème mythologique de Lope de Vega

par M. Gabriel BOUSSAGOL

Au XVI[e] et au XVII[e] siècle, le goût de la mythologie était fort développé parmi les écrivains espagnols. Lope de Vega, pour ne parler que de lui, ne s'est pas borné à multiplier les allusions à la mythologie; il a composé trois poèmes mythologiques : la *Filomena* (1621), la *Andrómeda* (1621) et la *Circe* (1624). Il en était assez satisfait, mais la critique s'est montrée moins indulgente. Si Menéndez y Pelayo estime que la *Circe* est le meilleur des trois, si E. Mérimée (1) accorde que « Lope a retrouvé... l'élégante facilité d'Ovide », J. Fitzmaurice-Kelly (2) opine que « ce poème sur les aventures d'Ulysse ajoute peu à la gloire de Lope » et Ticknor (3) le qualifie d' « amplification peu heureuse de l'épisode bien connu qui se trouve dans l'*Odyssée* ». Enfin les biographes de Lope, MM. Rennert et Castro, pensent, — *a priori*, me semble-t-il, et sans avoir procédé à l'étude minutieuse et pénétrante qu'ils étaient capables de faire — qu'il a manqué à l'auteur l'inspiration des motifs nationaux ou populaires, et aussi l'utilisation des souvenirs de sa propre vie; c'est pourquoi son imagination ne sort pas du plan incolore de la mythologie et des phrases ampoulées.

(1) *Précis de l'histoire de la littérature espagnole*, 1922, p. 286.
(2) *Littérature espagnole*, 1913, p. 304.
(3) *Histoire de la littérature espagnole*, trad. MAGNABAL, t. II, p. 232.

Digitized by Google

Ces jugements un peu sommaires doivent être revisés après une lecture attentive du poème.

Celui-ci paraît en 1624 dans un volume auquel il donne son titre : *La Circe, con otras rimas y prosas. Al Excmo Sr. D. Gaspar de Guzmán Conde de Olivares. De Lope de Vega Carpio. En casa de la Viuda de Alonso Martín. A costa de Alonzo Pérez* 1624. La censure de Fr. Alonzo Rezón est du 13 août 1623, celle de D. Antonio de Hurtado de Mendoza du 4 septembre. Le volume contenait d'autres poèmes, et trois nouvelles.

Le poème compte 3328 vers, en trois chants de 154, 106 et 156 octaves respectivement. Le sujet est emprunté à Homère; mais la genèse de la *Circe* est très complexe : Virgile et surtout Ovide ont leur part dans sa naissance.

De nombreux épisodes de l'Odyssée sont repris ici; mais Lope a fait un choix et varié l'importance de ces épisodes et leur entrelacement.

Voici comment les épisodes se succèdent dans la vie d'Ulysse ; j'indique aussi l'importance qu'ils ont dans l'*Odyssée* et celle que leur accorde Lope (1).

N°	Titre de l'épisode	Longueur dans l'Odyssée	Longueur chez Lope
1	Les Ciconiens.....	1/2 p.	rien
2	Les Lotophages.....	1/2 p.	6 str.
3	La Cyclopée.....	12 ps.	56 str. (+ 36 str. pour Galatée).
4	Eole.....	2 ps 1/2	17 str.
5	Les Lestrygons.....	1 p. 1/3	20 »
6	Circé.....	12 ps	180 »
7	Evocation des morts ..	16 ps.	41 »
8	Les Sirènes.....	12 ps.	8 str.
9	Charybde et Scylla....		
10	Les génisses du soleil..		
11	Calypso.....	13 ps.	
12	Phéaciens	plusieurs chants	
13	Retour à Ithaque.....	» »	

(1) Pour l'*Odyssée*, j'utilise, l'ayant sous la main, la trad. de Dugas Montbel, Paris, Firmin-Didot, 1893. Les caractères d'imprimerie sont fins, et les pages très denses.

Digitized by Google

En gros, l'*Odyssée* est ainsi construite : Chants I-IV : Préliminaires; Pénélope, Télémaque. — Chant V : Ulysse, que l'on voit pour la première fois, quitte Calypso. — Chants VI, VII et VIII : Ulysse chez les Phéaciens. — Chants IX, X, XI et XII : Ulysse raconte aux Phéaciens ses aventures. — Chants XIII-XXIV : Ulysse retrouve Ithaque, les siens et ses biens.

Ce que Lope a demandé à Homère, ce sont les « errances » d'Ulysse entre la chute de Troie et l'arrivée chez les Phéaciens : les chants IX à XII. Homère prend le récit au n° 11, puis vient le n° 12; puis par les récits d'Ulysse chez Alcinoüs, il déroule la série des épisodes 1 à 10 inclus.

Chez Lope, l'ordre de succession est : 4, 6, 5, 2, 3 (3 *bis* épisode de Galatée, ajouté à Homère), 7, 8, 9, 11, 13.

Il néglige (1) les n^os^ 1, 10 et 12; ajoute 3 *bis;* mentionne à peine 8, 9 et 11; développe 4, 5 et 2; amplifie grandement 3 et 7 et surtout 6, comme il convient dans un poème qui s'appelle *Circe*.

Toutes les aventures d'Ulysse que Lope emprunte à Homère sont, chez ce dernier, contenues dans les « récits chez Alcinoüs » (sauf la simple mention de Calypso).

Dans la *Circe* le ton est plus varié : Lope raconte les n^os^ 4, 6 et 7; fait raconter par Ulysse les n^os^ 5, 2 et 3 (et Ulysse rapporte pour le n° 3 *bis*, le récit d'un pâtre, ancien soldat); il fait prédire par Tirésias les n^os^ 8, 9, 11 et 13.

Une brève analyse de la *Circe* s'impose :

Chant I. — Le poète s'adresse à Circé, puis au Comte-Duc de Olivares. Il fait le bilan d'après-guerre; mais, sous l'influence de Virgile, sans doute, ce bilan porte sur les

(1) Ulysse ne veut pas raconter toutes ses aventures :

Contarte por extenso mis historias
Sería loco error...

dit-il à Circé (ch. I, str. 114) ; et il ajoute (I, 115) :

Entre otras desventuras...

Digitized by Google

Troyens : Enée, Hécube, Andromaque, Cassandre, Pâris, Polyxène. — A la strophe 18, apparaît Ulysse. Il aborde en Eolie, reçoit la fameuse outre; ses compagnons l'ouvrent; la tempête les jette sur l'île de Circé. Euryloque conduit une première troupe vers le palais de la déesse, à qui, en un discours de 20 strophes, il parle d'Ulysse, du cheval de Troie (que Démodocus, dans Homère, chantait devant Alcinoüs et ses invités); Circé offre un banquet aux soldats d'Ulysse, qui sont aussitôt transformés non point seulement en pourceaux, mais en animaux divers, — souvenir des innombrables métamorphoses contées par Ovide. — Euryloque s'est abstenu de boire et de manger; il peut s'échapper; il revient avec Ulysse, qui a reçu de Mercure la plante merveilleuse, grâce à laquelle il défie les maléfices de Circé. Celle-ci s'avoue vaincue, jure de ne pas renouveler ses tentatives d'enchantement et rend à la troupe d'Euryloque sa forme première. Un festin scelle l'harmonie des cœurs. Ulysse, invité à raconter sa vie, paraphrase le « Infandum, roegina, jubes... » de Virgile et commence, à la str. 113, le récit de ses aventures (Lestrygons, Lotophages, tempête qui le rejette vers la Sicile).

Chant II. — En Sicile, il rencontre un ancien soldat troyen, devenu pâtre, qui lui fait (str. 11-49) le récit des amours de Polyphème (thème Polyphème-Acis-Galatée). Ce récit inspire à Ulysse le désir de voir Polyphème, et ici se place la Cyclopée d'Homère (str. 50 à la fin).

Chant III. — Avec le chant II finit le récit d'Ulysse. Sans transition, le début du chant III nous montre Circé amoureuse du héros grec. Elle le regarde (portrait d'Ulysse), essaie de le séduire, mais en vain. Ses suivantes ont noué de douces intrigues avec les Grecs; nul charme, naturel ou magique, n'a raison de la fidélité conjugale d'Ulysse (str. 1-43). Philémon, quelque peu déçu dans ses désirs amoureux, incite Ulysse à quitter Circé, à repartir vers Ithaque. Ulysse parvient, non sans peine, à convaincre la fille du Soleil; elle l'aide dans ses préparatifs, et lui

Digitized by Google

conseille d'aller voir Tirésias aux Enfers. Là, Ulysse rencontre Charon, Clytemnestre, Rhadamante, Polyphème, des entités (1) (Ambition, Cupidité, Ingratitude, Tristesse, etc...), Palamède, et Tirésias. Celui-ci, en quelques strophes, lui prédit la suite de ses aventures (Scylla, Charybde, Calypso), et lui parle de Pénélope et de Télémaque. Ulysse revient à l'île de Circé; (str. 154-155) et le poème s'achève sur la str. 156, où le poète s'adresse au Comte-Duc.

L'influence d'Homère est très grande dans l'ensemble et dans le détail. Les épisodes lui sont empruntés, sauf celui des amours du Cyclope; les aventures d'Ulysse tiennent surtout dans un récit, comme dans l'*Odyssée;* l'épisode du Cyclope est entièrement conservé; des détails, comme celui de la plante donnée par Mercure, la rencontre d'Ulysse et de Circé, etc... sont presque traduits.

Pourtant, l'originalité de Lope éclate à chaque pas. Les épisodes sont parfois à peine mentionnés (nous l'avons vu), souvent amplifiés, ce qui justifie en partie le jugement de Tiknor. Par exemple, dans l'épisode des Lestrygons, il ne s'agit plus d'un récit d'ensemble; le sort de bien des compagnons d'Ulysse est raconté par le menu. De même plusieurs soldats ont leur métamorphose dans le palais de Circé; il y a des noms, cela vit davantage. Homère laisse entendre que les suivantes de Circé et les Grecs eurent vite fait de s'appareiller; Ulysse dénombre et caractérise chaque couple, et l'énumération se renouvelle à l'heure des adieux. Les vents contenus dans l'outre sont aussi dénombrés et caractérisés. Le procédé de développement se répète à chaque fois.

Ce n'est pas la seule originalité de Lope. Comment ne pas être frappé de l'importance exceptionnelle accordée à Polyphème ? Tout le chant II lui est consacré, et nous le retrouvons même aux enfers au chant III, comme Enée y retrouve Didon, sa victime. Pourquoi le Cyclope occupe-

(1) On en trouve aussi dans le livre VI de l'*Enéide.*

Digitized by Google

t-il ainsi tout le centre du poème ? C'est certainement à cause de l'importance qu'il a chez Homère et chez Ovide, et aussi à cause de la *Fábula de Polifemo y Galatea* de Góngora. Virgile même, vu directement ou à travers Ovide, n'est pas étranger à la genèse de ce chant II.

Au livre III de l'*Enéide*, Enée rencontre un compagnon d'Ulysse; ce Grec lui raconte la Cyclopée; au livre XIV des *Métamorphoses*, Enée voit Achéménide, Grec abandonné, qui lui raconte ce qui s'est passé chez Polyphème après le départ d'Ulysse, et Macarée, autre Grec, raconte à Achéménide les épisodes d'Eole et de Circé. Chez Virgile et chez Ovide, le Troyen Enée rencontre un Grec, qui lui raconte la Cyclopée; chez Lope, le Grec Ulysse rencontre un Troyen, qui lui raconte l'épisode de Polyphème-Acis-Galatée : on voit comment les lectures agissent sur Lope pour le début du chant II, qui introduit les épisodes relatifs au Cyclope.

Le premier thème développé est le thème « Amours du Cyclope ». Le modèle, ici, c'est Ovide, *Métamorphoses*, XIII, v. Lope, d'ailleurs, se souvient d'avoir développé dans la *Arcadia* (1598) le motif des « présents » promis par un amoureux à la femme aimée. Qu'il ait voulu, en outre, rivaliser avec Góngora, cela ne me paraît pas douteux. Góngora, s'inspirant lui-même de Carrillo, mort en 1610, et dont on avait publié en 1611 la *Fábula de Atis y Galatea*, fit paraître en 1613 sa *Fábula de Polifemo y Galatea*, et ce fut, avec les *Soledades*, un grand événement littéraire. N'est-ce pas Góngora que Lope vise dans sa dédicace en prose : « estos versos en la lengua de Castilla, que se usaba no há muchos años », langue castillane qui n'est plus à la mode depuis que Góngora a donné dans le ... gongorisme ? Et voici encore Góngora visé dans le « Prólogo » : « ... en gracia de sus dueños y servicio de los que estiman la claridad y pureza de nuestra lengua, cuya gramática en algunos ingenios padece fuerza ». Enfin, l'influence, diffuse, de Góngora est sensible dans certaines constructions de la *Circe* (« No ya efímera rosa...; Naturaleza no, mas prodi-

Digitized by Google

giosa...), dans certaines parties du vocabulaire (pira, peinar, etc...), dans certains tours syntaxiques, comme l'emploi de l'accusatif grec; par exemple : vestido blanca pluma (ch. I, str. 100). Mais Lope reste profondément original, d'abord dans bien des détails poétiques qu'il serait trop long d'énumérer, et ensuite par le fait qu'il est le seul poète, à ma connaissance, qui ait réussi à grouper, avec quelque artifice peut-être, les deux thèmes essentiels de la vie du Cyclope : ses amours, et sa rencontre avec Ulysse.

Mais plus développé encore que l'épisode du Cyclope est l'épisode de Circé; et ainsi se trouve justifié le titre. Mais il faut se demander pourquoi Lope a choisi Circé pour en faire le sujet de son poème.

Remarquons que Lope a déjà pris des héroïnes pour centre de ses épopées : Philomèle, Andromède. C'est là, néanmoins une raison bien mince.

L'arrivée chez Circé, le séjour chez Circé — et, pendant ce séjour, le récit de certaines aventures, et, surtout, celles de Polyphème —, le départ de chez Circé : tout est rattaché à la Fille du Soleil. Et tout s'explique, même l'importance exceptionnelle accordée au Cyclope, si l'on se reporte à Ovide.

Au livre XIV des *Métamorphoses,* Circé tient une place de premier plan; et il ne faut pas séparer la fin du livre XIII du début du livre XIV. Au livre XIII, Galatée raconte à Scylla l'amour et la cruauté de Polyphème; Scylla repousse Glaucus; Glaucus, au livre XIV, se plaint à Circé; Circé métamorphose Scylla; peu après on passe à Enée; devant lui, Achéménide évoque la Cyclopée, et Macarée, l'incident Eole et le séjour chez Circé.

Donc, influence capitale d'Ovide pour le choix et le groupement des principaux épisodes : Circé et Polyphème. En somme, la structure du poème dérive du poète latin.

Mais il y a mieux : d'Ovide, en partie du moins, semble dériver l'atmosphère morale qui constitue la plus frappante originalité de la *Circe.*

Digitized by Google

Cette atmosphère morale est complexe : d'une part, tous les personnages (Ulysse excepté) sont d'une moralité douteuse : Circé, ses compagnes, les soldats d'Ulysse; d'autre part, Ulysse est d'une vertu farouche. Voilà une conception extrêmement originale. Nous voyons, dans l'*Odyssée,* Ulysse dormir avec Circé, avec Calypso. Mercure n'hésite pas à lui dire, en lui remettant la plante qui le défendra des charmes de la Magicienne : « Tu ne refuseras pas de partager la couche d'une déesse, afin qu'elle délivre tes amis, et qu'elle te soit favorable ». Cette morale singulièrement utilitaire n'apparaît point dans la *Circe.* Certes, la déesse et ses compagnes et les grecs semblent assujettis à toutes les faiblesses de la chair; mais Lope veut nous montrer en eux la dégradation de l'âme humaine lorsqu'elle n'écoute que la voix des bas instincts. Et la métamorphose des compagnons d'Ulysse cesse d'être un simple jeu poétique pour prendre la haute valeur d'un symbole :

Ulysse exprime fort bien cette pensée à la str. 84 du ch. I :

> Enseña la moral filosofía
> Que el hombre que jamás del bajo suelo
> Al cielo levantó la fantasía,
> Viviendo en pie para mirar al cielo,
> Es fiera que la Libia ardiente cría
> En su arena abrasada, o en su hielo
> Scitia feroz, sin que en su bien redunde
> El alma racional que Dios infunde.

L'homme digne de ce nom ne doit pas vivre à quatre pattes, Debout sur ses deux jambes, il doit regarder le ciel. sinon, la bête qui est en lui aura vite fait d'apparaître; La moindre Circé aura vite fait de le transformer en pourceau.

> No templa a todos rígida y severa
> La virtud de Catón, que están templados
> En las leyes comunes. Y estos tales
> Convierte Circe en fieras y animales.

Quant à Ulysse, il est un modèle de fidélité conjugale, et les théories morales jaillissent de ses lèvres éloquentes

Digitized by Google

et persuasives. En vain tout aime autour de lui; en vain Circé lui donne le spectacle de ses propres charmes; en vain elle multiplie les incantations; le héros est de marbre, encore qu'humainement ému, ce qui accroît notre sympathie à son endroit. Les 90 premières strophes du chant III décrivent les séductions de l'une et la résistance de l'autre. Les str. 1-7 montrent Circé hantée par l'image physique et morale de son hôte. Deux mois se passent, où Circé multiplie ses sollicitations; mais

Ni ella fué victoriosa, ni él ingrato

(*ingrat* envers Pénélope, s'entend). Et Lope part de là pour faire, en une digression de huit strophes, l'éloge de l'amour platonique : l'appétit sensuel convient à l'animal; l'amour platonique, « nueva y celestial filosofía », amour « celestial intelectivo », ne convient qu'à l'homme,

... cuyo oficio
La virtud ama y aborrece el vicio.

Et Lope se complaît à décrire les unions idylliques qui se nouent dans l'île de Circé entre suivantes de la déesse et compagnons d'Ulysse :

Todos amaron, y por varios modos
Sugeto de su amor hallaron todos.

Ulysse et Circé se promènent, seuls, et seuls vont à la chasse; et pourtant, le Grec, qui semble avoir lu l'*Enéide*,

Nunca de Eneas codició la cueva,
Ni a Venus le pidió rayos fingidos :
Resistencia al amor única y nueva,
Que enfrenar la virtud a los sentidos
En tan dulce pasión, es un exemplo
Digno de eterno bronce, fama y templo.

Et Circé de mettre en œuvre tous les enchantements magiques. Mais rien n'y fait. Et Lope de chanter l'amour chaste (str. 29) :

Digitized by Google

Amor es una estrella ardiente viva
(Dejando en su lugar el albedrío),
Virtud entre dos almas unitiva,
Que nunca amó desdén ni vió desvío.
Amor que de los cielos se deriva
Su legítimo reino y señorío,
Ese es amor, y más si casto adora
Belleza que del cielo le enamora.

Sur ce, l'Achéen Philémon convainc Ulysse de la nécessité de quitter l'île de Circé (1). Ulysse se rend dans la chambre de Circé et sa vertu subit un dernier assaut : Circé ouvre les yeux et leur éclat illumine la pièce; son corps d'ivoire est recouvert d'un voile transparent; les larges manches laissent voir les bras; de ces bras, elle se suspend au cou de son hôte; il résiste, il parle, avec quelle éloquence, quel à-propos ! Il faudrait citer toute cette scène exquise et pathétique à la fois : le Grec multipliant les arguments, les protestations d'amour... platonique :

Yo te amo con aquel conocimiento
Que debo a tu belleza soberana,
Y a tu divino y claro entendimiento,
Indigno de admitir pasión humana... (str. 57)

Circé se plaignant avec des mouvements désespérés et pleins d'artifice qui découvrent de plus en plus sa beauté, « Artifiosamente descuidada... » ; le Grec voit sans regarder (« no mirando lo que vía ») ! Alors elle laisse tomber entre les mains de ce mortel son divin visage baigné de larmes, et une intention pitoyable va détruire l'équilibre moral d'Ulysse; il se ressaisit pourtant, plaide encore pour ses compagnons et pour lui-même, et obtient la permission de partir. Il reverra, à la fin du chant III, la déesse

Que aun tiene amor, y en esperanzas vive,

mais qui n'obtiendra rien de lui.

---

(1) Disons en passant, que son apostrophe « ¿ Hasta cuándo presumes, fuerte Griego... ? » est proche parente de celle que Cicéron adresse à Catilina au Sénat romain : « Quousque tandem, Catilina... ? »

Digitized by Google

J'ai insisté — autant que me le permettent les limites de cet article — sur cet aspect du poème, parce qu'il en est la partie originale, et, il faut bien le dire, la plus surprenante. Lope, avec ses innombrables aventures amoureuses, ses maîtresses et ses bâtards, ne nous avait pas habitués à de tels scrupules moraux. Son intention, pourtant, est formelle, et, à plusieurs reprises, formellement exprimée :

Dans son « Prólogo », d'abord :

En rasón de la virtud de Ulises, resistiendo, por la obligación a Penélope, el loco amor de Circe, de quien algunos escritores dicen que fué hijo Telegono, que después le mató sin conocerle, mayor disculpa tiene que la que puede dar la poesía al príncipe de los poetas latinos, haciendo a Elisa Dido tan deshonesta, habiendo sido mujer tan casta, como reprehende Ausonio; pero responda Horacio por la virtud de Ulises en la segunda epístola :

> Ardua quid virtus, et quid sapientiae possit,
> Utile proposuit nobis exemplar Ulisseus.
> A Ulises nos dió Homero por ejemplo
> De lo que puede la virtud difícil
> Y el ser los hombres sabios.

Dans la str. 5 du ch. I, il annonce encore son intention de chanter

> ... de Ulises la virtud prudente
> Por más que Circe venenosa aplique
> La confección de su hermosura y gracia.

Il y revient dans la str. 30 du ch. III, adressée, comme la précédente, au Comte-Duc :

> Yo prometí, señor, que cantaría
> La resistencia de un varón prudente
> Cuyo valor divino le desvía
> Que amor lascivo divertirle intente...

D'ou procède cette conception étrange ? Lope est prêtre depuis 1614; la religion catholique l'aurait-elle amené, — mais neuf ans après ! — à cette idéalisation de l'amour ? Ce n'est pas impossible; mais, étant donné le caractère de la production de Lope après 1614, et même après 1624,

Digitized by Google

cette raison ne me paraît pas suffisante. Cette lutte de l'âme contre les bas instincts, lutte créatrice de la notion de mérite moral, pourrait bien aussi avoir des origines littéraires.

Je signale, d'abord, la singulière déclaration d'Ulysse au chant IX de l'*Odyssée*. Il ne craint pas de dire chez Alcinoüs :

« La nymphe Calypso m'a longtemps retenu dans ses grottes profondes, désirant avec ardeur que je fusse son époux; de même l'astucieuse Circé, qui règne dans l'île d'Ea, m'a retenu dans son palais, désirant que je fusse son époux; mais elles ne persuadèrent point mon cœur. Non, rien n'est plus cher à l'homme que sa famille et ses parents, quand bien même il habiterait une riche demeure dans une terre étrangère, loin de sa famille ».

Je n'écarte pas, ensuite, l'hypothèse du désir, chez Lope, de procéder à la réhabilitation morale d'Ulysse; Ausone, qu'il cite, avait, après un poète de l'*Anthologie*, réhabilité Didon, en faveur de qui bien des écrivains espagnols avaient rompu des lances, avant Lope et de son vivant même.

En outre, il est possible que notre auteur se soit inspiré des théories platoniciennes que Léon Hebreo exposa avec tant de succès dans ses *Dialoghi d'Amore*, vite traduits en espagnol.

Enfin, je crois, ici encore, à l'influence décisive d'Ovide. Dans le livre XIV des *Métamorphoses*, par une rencontre singulière, ne voyons-nous pas l'ardente Circé, déesse « au tempérament excessif », solliciter l'amour de Glaucus, puis de Picus, et essuyer leur refus ? Ce pour quoi, d'ailleurs, ils sont châtiés : pour Glaucus, elle se venge de lui sur Scylla; pour Picus, elle le change en pivert. Il faut lire cela dans Ovide : l'insistance de la déesse, la vaine mise en œuvre de ses enchantements magiques, sa fureur d'être méprisée. Ah ! comme on admire l'astucieux Ulysse d'avoir su lui donner la pilule de son refus ! Que Lope ait connu ces passages d'Ovide, c'est indiscutable : les épisodes de Glaucus et de Picus sont insérés dans les pages

Digitized by Google

qu'il a utilisées pour sa *Circe;* et notons ce simple détail, qui n'est pas pure coïncidence : Ovide nous montre (XIV, 1) Circé allant vers Scylla : « Elle marche sur les flots comme sur le terrain solide du rivage, et ses pieds effleurent, sans se mouiller, le dos écumant des vagues ». Cela devient, dans la *Circe* (ch. III, str. 101, départ d'Ulysse) :

> Cuando apenas tocando la sandalia
> De Circe el agua, por la blanca espuma
> Cual cisne pasa, sin mover la pluma.

Quant à la forme même que revêtent les reproches et les plaintes de la déesse méprisée ou abandonnée, comment ne pas penser aux plaintes de Didon, et dans l'*Enéide,* (livre IV) et dans l'*Héroïde* VIII, — cette lettre si souvent imitée en Espagne et que Didon écrit à Enée (1) — ? Même processus : Ulysse-Enée, pressé par quelqu'un de quitter Circé-Didon, l'aborde et lui demande d'autoriser son départ ; l'amante se plaint de la cruauté et de l'ingratitude de l'aimé, proclame sa propre innocence, en appelle à la vengeance des Dieux, finit par aider au départ ; Grecs et Troyens s'empressent ; les deux femmes à des moments divers, ont recours à des incantations...

Voilà bien des influences littéraires; je ne crois pourtant pas qu'elles suffisent à expliquer l'originale conception de Lope. Je crois que celui-ci a été encore guidé par des considérations personnelles du plus haut intérêt, conscientes ou non.

Lope est né le 25 novembre 1562. Lorsqu'il a terminé la *Circe,* il a 61 ans; si grand amoureux qu'il ait été, ou à cause de cela même, n'est-il pas plausible de supposer qu'il a atteint l'âge où l'amour platonique non seulement est acceptable mais peut même être paré de tous les charmes de l'idéalisme ? Son cœur apaisé aspire à la stabilité sen-

(1) Lope a lu aussi, et utilisé dans le chant III (str. 66 et 67, et str. 148 et 149) l'épitre I des *Héroïdes* (lettre de Pénélope à Ulysse).

Digitized by Google

timentale, et la fidélité des époux ne lui apparaît plus comme un thème à brocarts, mais comme la suprême aspiration d'une âme tant de fois pécheresse. Epoux, à vrai dire, Lope ne l'était plus depuis la mort, en 1613, de sa seconde femme, doña Juana Guardo; et ce n'est pas à elle qu'il entend, en mémoire, rester fidèle. Mais il a connu en 1616 doña Marta de Nevares Santoyo, qu'il appelle ensuite Marcia Leonarda ou Amaryllis. Il fut pris pour elle d'une passion véhémente, absolue. Elle fut ce que M. Gustave Reynier appelle, dans la « *Revue de Paris* » du 1er juillet 1897, *Le dernier amour de Lope de Vega* (1). Quelle mélancolie est enclose dans ce titre ! Lope la nomme la dixième Muse; il la peint avec « *des yeux verts*, des cils et des sourcils noirs, et quantité de cheveux frisés et touffus, une bouche qui met en souci qui la regarde quand elle rit, des mains blanches, un corps gentil ». Il a 54 ans quand il la connaît : elle en a 19! Elle est veuve en 1618, mais peu après elle devient aveugle, puis folle; elle recouvre la raison, mais non la vue, et meurt en 1632, trois ans avant Lope.

Pour elle, il se fait conteur. Nous lui devons les quatre nouvelles qu'il a écrites et qu'il lui a dédiées : l'une parut en 1621 avec la *Filomena*, les autres en 1624, précisément dans le même volume que la *Circe*. Il ne lui dédie pas la *Circe*, mais il pense à elle en écrivant. Est-ce par hasard que, au chant III, str. 19

> Los *verdes ojos* de Néofile hermosa
> Enlazaron el alma de Toante ?

Par hasard, que les yeux de Circé sont « esmeraldas vivas » (ch. I, str. 47) ?

---

(1) En fait, dès 1876, Franc. Asenjo Barbieri, sous le pseudonyme de José-Ibero Ribas y Canfranc, avait écrit sur « los últimos amores de L. de V. »

Digitized by Google

Par hasard, qu'apparaît dans le sonnet liminaire « a la ilustrísima señora doña María de Guzmán » (1)

La rosa de *Amarílida* hermosura... ?

Par hasard, qu'il insiste (ch. III, str. 21) sur

... la belleza de *Amarilis* bella,
Sirena de aquel mar, del cielo estrella... ?

Mais il y a mieux : c'est pour elle qu'il écrit les digressions où il célèbre l'amour platonique; et, à la fin d'une de ces digressions, c'est à elle qu'il s'adresse — je ne puis en douter ! — dans les str. 15 et 16 :

Tú sabes que es verdad, oh claro objeto
Deste, cual es, entendimiento mío,
Y que no tengo a esta pasión sujeto,
Sino sólo a tu amor, el albedrío ;
Tan alta causa es digna de este efeto,
De quanto no es amarte me desvío,
Pues no es virtud, que amor que a eterno aspira
La hermosura del alma atiende y mira.
Oirte hablar, amar tu compañía,
Conocer tu virtud honesta y grave,
Son centro de mi amor, filosofía
Que con mayor edad se adquiere y sabe.
Mais ¿ dónde llevó la fantasía... ?

C'est bien là, mais plus grave, plus serein, le ton, le procédé de Lope dans ses *Nouvelles* : dans celles-ci, il s'adresse à son Amie, il prend prétexte d'une idée rencontrée au hasard pour se lancer dans une digression, en général plaisante, et l'on dirait qu'au foyer il cause avec la belle aveugle pour la distraire et amener un sourire sur sa face pathétique. Ici, le ton est plus élevé : le poème est

(1) Notons en passant, que ce sonnet se ressent du début de l'Eglogue III de Garcilaso : « Aquella voluntad honesta y pura — Ilustre y hermosísima María ». — Lope dit : « Oh clara y ilustrísima María... honesta y pura... » et dans le ch. III de la *Circe*, str. 87 : « Aquella voluntad honesta y pura... ». — Remarquer, en outre, que Góngora faisait débuter un sonnet de 1583 par : « Ilustre y hermosísima María »...

Digitized by Google

dédié au tout-puissant Comte-Duc; mais ces affirmations de constance et de fidélité, cette exaltation d'un amour épuré s'adressent à la femme adorée et devaient être douces à son âme que la lumière du jour n'égayait plus.

Ainsi le III[e] chant de la *Circe* prend tout son sens profond et humain; ainsi est sauvé du ridicule cet Ulysse-Putiphar si surprenant; ainsi s'animent pour nous ces digressions morales que Quintana a cru devoir supprimer dans son Trésor de la poésie espagnole; ainsi, enfin, apparaît cette inspiration personnelle que Rennert et Castro refusent au poème.

Mais la personnalité de Lope n'est pas là seulement; elle est encore dans cent passages où s'affirme de façon savoureuse sa vieille — et si complète ! — expérience de la vie du cœur... et des sens. Il faut avoir beaucoup fréquenté la Femme pour peindre, d'un pinceau souple et indolent, — mais avec quelle suggestive précision ! — tant de tableaux voluptueux, tant d'amoureuses attitudes ! Et voici, pris partout, une poignée de vers riches d'idées :

— Pénélope : Años ausente, poca edad y hermosa...

— Ulysse : Ignora, como dueño, lo que pasa [chez lui !]...

— ... Ni la nieve al sol está segura
Ni en ausencia del dueño la hermosura...

— ... nunca la mujer que ha sido ajena
Venera el amador ni estima el sabio.

— Les soldats « Comen, hablan, blasonan, rien, brindan »...

— ; Ay de quien necio por la mano bebe
Veneno ardiente en áspides de nieve !

— ... un amigo
Es el mayor poder para comigo.

— Philémon, qui craint pour son honneur conjugal, dit à Ulysse, d'un ton désabusé : « No son todas Penélopes, Ulises » !

— ... se debe temer cualquier suceso

Digitized by Google

De ausencia larga y de muger hermosa...
— De dos en dos la soledad vivían...
— ¡ Ay del amor pagado en cortesia !...

Et tant d'autres passages où la quintessence de la vie se condense en d'heureuses formules.

Et la personnalité de Lope éclate ailleurs : dans la forme, qui n'a pas seulement « l'élégante facilité d'Ovide », mais souvent, presque toujours, le charme de la poésie de Lope, peinture et musique ensemble, ou tour à tour. Il faudrait étudier dans le détail cette forme, montrer la composition variée des trois chants, si divers de tons : narratif surtout le premier, épico-lyrique le second, sentimental et philosophique le troisième, sans en excepter la descente aux Enfers; il faudrait citer de beaux vers, de belles octaves, de belles pages; étudier le rythme, et la métaphore, et le vocabulaire. Et certes, des défauts apparaîtraient : la composition hâtive de la fin du poème, le lien puéril qui réunit les deux parties du chant II, le manque de proportion de certains épisodes, et des anachronismes de mœurs et de coutumes, et des vers faibles ou franchement mauvais (1). Mais vraiment il y a tant de beautés, surtout dans ce chant II si beau, si frais, puis si horrible, dans les deux premiers tiers du chant III, que l'on comprendrait mal le dédain de la critique pour la *Circe*, si l'on ne songeait que les historiens de la littérature espagnole, effrayés par l'immensité de l'œuvre de Lope, s'en sont tenus aux chefs-d'œuvre reconnus, et n'ont pu consacrer à toutes ses parties l'attention que mérite chaque production de ce « Monstre de la Nature ».

(1) La fama infame del famoso Atrida (I, 18).
Que por hija del Sol te llaman sola (III, 58).

Digitized by Google

Digitized by Google

LE PROBLÈME TEMPORIQUE SPATIAL

par M. le Dr DIDE.

HISTORIQUE

Grâce aux mathématiques et à la philosophie on pénètrerait au fond des choses, suivant Leibnitz, comme si la méditation et la virtuosité des formules suffisaient à acquérir le criterium de la certitude. Le savant, de nos jours, ajoute à ces spéculations transcendantales le patient labeur de l'expérience et le modeste aveu de son inaptitude à dépasser une connaissance relative.

La conscience considérée à trois degrés de son évolution comporte toujours deux aspects suivant qu'elle devient subjective ou objective. Appliquant cette méthode au problème temporo-spatial on obtient le tableau suivant qui nous guidera dans notre exposé.

Conscience subjective		Conscience objective
	Intuitions	
Durée		Etendue
	Symbolismes	
Mouvement		Forme
	Concepts	
Espace		Temps

Digitized by Google

I

Intuitions Etendue-Durée

Entre les thèses contradictoires de la table rase et de la raison, de don divin, on voit s'en développer une autre, que nous avons défendue (1), où les virtualités intrinsèques réalisent l'évolution en établissant leurs suprématies à l'égard des causes extrinsèques : les degrés élevés de la hiérarchie vivante sont nécessairement issus d'états moins différenciés.

La psychogénèse émergera d'une double qualité vitale spécifique : *l'activité propre* permettant à la cellule les mouvements nécessaires à son existence puis à sa reproduction et d'autre part la *sensation subjective* qui oriente ses réactions vers des fins utilisables. Nous n'imposons à proprement parler aucun postulat ; nous ne soumettons notre concept qu'à une analyse objective de l'action et de la réaction vivantes, la première douée *d'originalité*, la deuxième conditionnée par la *sensation*. Nous ne prétendons expliquer ni l'une ni l'autre ; nous les constatons comme faits d'expérience et comme source d'orientation asymptotique vers cet état de conscience intégrale dégagé des attractions d'un désir de mieux être et de la souffrance créée par les entraves à notre action, dont parle Spinoza dans sa sublime Ethique ; et si, comme il le dit encore, « l'âme n'est que le corps se pensant », cette pensée claire vers laquelle nous tendons se dégagera progressivement des obscures affections liées « aux changements de notre corps par lesquelles la puissance d'agir est augmentée ou diminuée, favorisée ou entravée ».

Notons d'abord que le terme *intuition prend*, suivant les auteurs, un sens très différent : pour les spiritualistes dualistes il correspond à une révélation strictement surnatu-

---

Maurice Dide. — Introduction à l'étude de la psychogénèse, 1 vol. Masson, 1926.

Digitized by Google

relle puisqu'introduite dans la synthèse mentale sans correspondance organo-physiologique ; d'autre part l'étude du *sens interne* exprime simplement pour ces auteurs l'introspection de la conscience, spectatrice en quelque sorte d'inspirations qu'on suppose données à l'homme. C'est cependant déjà une voie ouverte à l'expérience.

Pour les anatomo-cliniciens au contraire le *sens interne* résume l'inéluctable poussée kineto-cenesthésique vers la conscience que *l'intuition* révèle d'abord ; les psychologies animale, infantile, expérimentale ou pathologique, confrontées, apparaissent indispensables pour mener à bien la tâche ainsi entreprise par Bordeu, Lamarck, Cabanis et poursuivie de nos jours.

Sous cette réserve il faut convenir que la vérité contient en soi une telle force qu'elle domine les doctrines *a priori* et se fait jour au travers d'exposés formulés d'un point de vue tout différent.

Par une géniale inspiration Kant, représentant autoritaire d'un dogmatisme formel situé à l'antipode de nos tendances, subordonne tous les acquêts venus du monde extérieur aux intuitions directes du *sens interne* qui donne le temps.

Lorsque ce philosophe affirme que « tous les phénomènes, quels qu'ils soient, sont dans le temps et sont nécessairement soumis aux relations du temps » (1), il semble bien près de Bergson (2), pour qui la durée est le *milieu d'où émerge la liberté morale.*

La pensée Bergsonnienne paraît propre à satisfaire à la fois les esprits scientifiques qui admirent surtout le côté biologique de son élan vital et les spiritualistes qui soulignent le dualisme irréductible de l'Evolution Créatrice ; il s'apparente aux tenants de l'introspection pure et aux physiologistes.

---

(1) KANT. — *Critique de la raison pure, Alcan,* 1902, p. 89.

(2) BERGSON. — *Essai sur les données immédiates de la conscience,* Alcan.

Digitized by Google

Si la *durée* révélée personnelle, faite de la succession de nos émotions ressenties, va de la vie instinctive au seuil de la conscience, si elle se scande grâce à la sensation de rythme dont Van Voerkom a publié une pénétrante étude, on ne trouve pas dans la littérature la rigoureuse affirmation d'une *étendue* sentie directement (1). Certes, William James parle de voluminosité, mais il ne nous semble pas avoir établi comme nous le souhaitons l'antithèse entre l'étendue *ressentie* (encombrement subjectif et ses dérivés) et l'espace *conçu*.

Sans que cette idée se trouve formellement exprimée, nombre d'auteurs — comme moi-même jadis — opposent la durée subjective à l'objectif perçu, méconnaissant l'allure double, à la fois temporique et spatiale, de toutes nos opérations mentales.

Les travaux de psychologie infantile révèlent en effet une édification du monde extérieur intimement mêlé aux données subjectives, c'est ainsi qu'une maison prendra figure humaine et sera dotée de bras ou de jambes et que le sentiment actuel débordera dans le passé mnésique et orientera l'imagination qui, en somme, représente l'avenir (Luquet, Dide et Guilhem, etc.).

Le *moi* infantile domine « la notion *ici*, zéro phénoménologique de la série des degrés, quand l'observateur au repos prend position et le *maintenant*, point d'indifférence de la série temporelle, quand l'observateur se situe dans la série du temps » (Selz) (2). L'enfant demeure encore incapable de l'oubli de soi-même qui permet l'abstraction ; il n'est guère qu'un intuitif, même spatialement.

La psychanalyse, dont les travaux de E. Minkowski, de

---

(1) J'ai décrit (Variations Psychopathiques de l'intuition étendue durée, *Journal de psychol. normal et pathol.* 1929) une étendue Kinesthésique ressentie grâce à l'activité et donnant la sensation d'encombrement, distincte de l'espace perçu et conçu.

(2) Selz. — Essai sur une nouvelle théorie pyschologique de l'espace du temps et de la forme. *Journ. de psychologie normale et pathologique*, mai-juin 1929, p. 353.

Digitized by Google

Strauss, de Fischer nous apportent l'écho, est dominée par l'hypothèse d'échanges entre l'inconscient, baigné d'une obscure durée physiologique et les chocs en retour du milieu perçu. Il s'agit en somme d'une adaptabilité des automatismes subjectifs aux sollicitations du milieu spatialisé, (1) dont les anomalies constituent la schitzophrénie.

Il existe d'ailleurs un *syndrome intuitif d'altération de l'étendue*, toujours lié aux *déformations de la durée*, que Séglas et Cotard ont magistralement isolé dans le *délire de négation et d'énormité*, auquel succèdera une croyance à l'illimitation temporique exprimée par ses idées d'immortalité. J'ai signalé un syndrome voisin dans certains délires et plus particulièrement encore dans les formes verbales de la démence précoce. A l'impression de voluminosité subjective accrue s'associe toujours une croyance douloureuse à l'illimitation temporique sur laquelle nous insisterons à l'occasion de notre exposé expérimental personnel. (2)

L'analyse psychologique des lésions circonscrites permettra d'isoler les syndromes frontaux où sont compromises les intuitions subjectives d'étendue et de durée (P. Marie, Van Voerkom, Lhermitte)et de les comparer aux altérations de la pensée symbolique et abstraite qui dépend de synthèses corticales plus étendues. (3)

II

Symbolismes formels et cinématiques, expressions temporo-spatiales

Pour le bon sens qui, en matière scientifique, correspond surtout à un concept sensoriel du monde, le problème tem-

(1) Guiraud et Minkowski. — *Le Monde Médical*, 1931, p. 245.

(2) Maurice Dide. — Variations psychopathiques de l'intuition étendue-durée. *Journ. de psychol. norm. et pathol.*, 1929, p. 410-425.

(3) Maurice Dide. — Diagnostic psychologique des lésions de l'encéphale. *Soc. de Neurologie*, mai 1931.

Digitized by Google

poro-spatial se réduit à des modes de figuration plus ou moins faciles. Mais le procédé qui consiste à réduire le monde extérieur en figures régulières, malgré sa portée pratique, paraît conventionnel. Au lieu que dans l'intuition combinée *étendue-durée*, la priorité appartenait indiscutablement à l'écoulement des successions subjectives où venait se refléter le monde étendue, nous voyons ici les représentations temporiques subordonnées à l'ombre du soleil projeté sur un cadran, à un sablier qui transvase son contenu, aux aiguilles d'une horloge qui se déplacent suivant un mouvement proportionnel sur un cercle gradué, tandis que les formules cinématiques tiennent compte des mouvements de translation.

Le réel perçu se prête mieux aux expressions géométriques et aux schématisations.

L'élaboration du sentiment d'entrave et d'obstacle à nos activités, à nos attirances dégagera les spécificités sensorielles, conditions inéluctables de notre conscience différenciée. Sans avoir explicitement décrit cette genèse, certains auteurs rattachent aux perceptions le concept du monde extérieur avec des variantes.

Les thèses sensualistes génétiques et nativistes sont trop classiques pour être rappelées ici, soulignons cependant que les déficiences périphériques laissent intactes les virtualités conceptives.

Les hésitations sur le monde extérieur au nom de l'impossibilité de comprendre ses parties en se limitant à leurs aspects sensibles ont, bien avant l'avènement des notions sur l'hyperespace, hanté des génies comme Spinoza et Berkeley. Ce dernier auteur combat la conception cartésienne qui attribue à l'espace des *qualités premières* c'est-à-dire identiques au réel et données par l'intelligence ; pour lui, l'espace, composé comme la couleur, peut se dissocier en plans géométriques, c'est-à-dire en notions abstraites d'ordre tactile et en espace visuel qui représente l'aspect vivant et variable des choses.

Nous ne signalerons que tout à fait en passant le pro-

Digitized by Google

blème d'un sens spécial de l'espace qui pour Flourens et de Cyon était l'acoustique (canaux semi-circulaires) pour d'autres le toucher et pour d'autres la vue. Tous ces auteurs ont confondu les organes de réception périphérique avec les zones corticales où se réalisent les synthèses. Or si nous nous plaçons à ce dernier point de vue, on est obligé de se rendre compte que sans images visuelles corticales la représentation spatiale est bien compromise. Nous savons même à l'occasion du syndrome du lobe occipital que nous étudions depuis trente ans (1) que ces déficits peuvent entraîner secondairement des astéréognosies, c'est-à-dire la perte des identifications géométriques par le toucher. Mais il faut bien se souvenir que ces déficits portent non sur le concept *temps-espace* mais seulement sur les aptitudes représentatives.

On ne doit pas penser à découvrir chez tous les hommes des aptitudes de cet ordre identiques ; les uns s'affirment géomètres de tendance alors que d'autres s'avèrent incapables de dépouiller les objets de leur aspect matériel, ne pouvant penser que par images concrètes. Ces spécificités constitutionnelles sont établies par nos recherches poursuivies avec Mathilde Guilhem : (2) dans la proportion de 2 à 3 % certains enfants, entre 3 et 5 ans, sont capables de figurer, sans aucune indication préalable, en projection par terre trois surfaces s'entrecoupant suivant des angles inégaux et traversées de deux diagonales non parallèles.

---

(1) Dide et Botcazo. — Syndrome occipital, *Revue Neurologique*, 30 juillet 1902;

Bourdon et Dide. — Amnésie continue compliquée d'autres troubles, *Année psychologique*, 1904, tome X, p. 85-105.

Dide et Gassiot. — Syndrome occipital et presbyophrénie *Revue Neurologique*, 15 janvier 1912.

Dide et Carras. — Syndrome occipital et symptômes surajoutés, *Encéphale*, 1911.

Dide et Pezet. — Syndrome occipital, *Société clinique de Médecine mentale*, 6 juin 1913.

(2) Maurice Dide et Mathilde Guilhem. — Du rôle de l'activité dans l'édification de la connaissance infantile. *Académie des Sciences de Toulouse*, 1929.

Digitized by Google

Cette aptitude se réduit d'ailleurs à une capacité d'abstraction et n'implique pas un concept immédiat ; nous croyons avoir démontré le fait en soulignant le rôle de la kinesthésie révélatrice des symbolismes géométriques, modes de figurations conventionnelles.

Essayons de résumer maintenant les conceptions géométriques de l'espace édifiées sur des définitions préalables.

On sait que Liard (1) a consacré à cet objet un traité précieux où il s'inspire de la thèse remarquable de Lachelier.

Nous choisirons des définitions chez Delbœuf (2), qui prend figure de chef d'école en l'espèce.

a) *La droite est une ligne homogène;*
b) *Le plan est une surface homogène;*
c) *L'espace est la portion infiniment réduite dilatée à l'infini.*

Je ne partage pas l'enthousiasme de Lechalas (3) à cette lecture et j'avoue que l'homogénéité offerte comme condition de construction géométrique me paraît inconcevable : si les points qui composent la ligne occupent une place dans l'espace, ils ne sont pas identiques les uns aux autres (on sait que le principe d'identité n'est valable que dans l'abstrait pur) et si les points qui composent le plan ne sont pourvus, par un miracle étrange, que de deux dimensions, comment composer un espace par la superposition des plans ?

En réalité la géométrie Euclidienne ne peut viser à devenir explicative qu'associée à la cinématique.

Avec Juppont nous avons proposé les définitions suivantes :

La droite figure un axe de rotation immobile entre deux points.
Le triangle est réalisé par trois positions successives d'une

(1) Liard. — *Définitions géométriques et définitions empiriques*, 1 vol. Alcan, 1894.
(2) Delbœuf. — *Prolégomènes philosophiques de la géométrie*, 1895.
(3) G. Lechalas. — *Le Temps et l'Espace*, 1 vol., Alcan, 1896.

Digitized by Google

droite passant par les points A et B lorsque cette droite, tournant autour d'un axe normal au plan A B C en son point A, va rejoindre le point extérieur C, tournant autour de C dans les mêmes conditions et dans le même sens, va couper la droite initiale au point B, puis continuant sa rotation autour de B dans le plan décrit, recouvre en sens inverse la droite initiale (1).

C'est, dira-t-on peut-être, compliqué pour expliquer une figure que les enfants semblent concevoir spontanément, et pourtant cela nous a paru nécessaire pour rendre compte des formes et des volumes nés des mouvements. C'est assez dire que nous ne concevons pas la géométrie statique ou plutôt que, privée de cinématique, elle demeure un simple mécanisme figuratif d'une analyse limitée.

Même amendée par ces correctifs la géométrie sous-entend résolue l'antinomie entre le continu et le discontinu, l'homogène et l'hétérogène, elle applique, si elle veut s'étendre au problème métaphysique, des généralisations où elle ne pourrait intervenir utilement que grâce à des méthodes et des techniques qui ne lui appartiennent pas.

Il ne faut pas se dissimuler que, pour passer du fini à l'infini et du temporel à l'éternel, l'esprit doit se placer dans des conditions de méditation incommensurablement différentes.

Lorsque le géomètre aura affirmé qu'il suffit de dilater l'infiniment petit jusqu'à l'infiniment grand, la mesure qu'il assigne à l'espace illimité étant encore concevable, il demeure, quoiqu'il en dise, dans un système géométrique où le morcellement du concret lui donne une image discontinue de l'espace continu et homogène.

Or, comme nous l'avons expressément indiqué avec Juppont et comme j'ai tenté de le démontrer à nouveau depuis (2), l'expression spatiale reste toujours incomplète sans

---

(1) Dide et Juppont. — *La métaphysique scientifique*, 1 vol., Alcan, 1924.

(2) Maurice Dide. — *Introduction à l'étude de la psychogénèse*, 1 vol., Masson, 1926.

Digitized by Google

la notation des temps corrélatifs : L^3 doit toujours être associé à la symbolisation T^n.

En dehors, tant de l'intuition directe étendue-durée que des concepts abstraits temps-espace, il existe une fonction mentale de substitution qui va de l'image schématique représentative aux symbolismes numériques. Cette fonction expressive va de la méthode géométrique à l'écriture hiéroglyphique pour arriver aux symbolismes verbaux et mathématiques ; elle fait partie de synthèses restreintes, groupant les méthodes conventionnelles dont la condition anatomo-physiologique est ce que les neurologistes dénomment *gnosie* et *eupraxie*. L'*euphasie* n'en est qu'une modalité. L'intégrité de la portion moyenne de l'encéphale (zone de Wernicke) paraît nécessaire à l'exercice de cette fonction.

Nous croyons pouvoir dire que dans ce domaine la science neuro-psychologique entrevoit à peine encore le rôle de l'indépendance des deux hémisphères.

III

Concepts temps-espace

Les philosophes mathématiciens ont jadis abordé le problème temporo-spatial par une sorte de négation systématisée du réel, du limité, du fini, du temporel, et sont arrivés aux concepts de l'éternel et de l'infini qui correspondent à travers les siècles et sous toutes les latitudes aux qualités spécifiques du divin. On arrive ainsi à la croyance mystique en un finalisme prédestiné dû à une volonté qui s'exprime par des lois immuables dont les détails peuvent échapper à nos inspirations mais dont les principes fondamentaux donnés par Dieu régissent notre connaissance.

Une série de postulats indémontrables donne souvent aux déductions logiques une apparence de sécurité illusoire. Les principes d'égalité, de contradiction, de raison suffisante, de légalité, représentent des actes de foi propres à calmer les

Digitized by Google

angoisses qu'éprouve le croyant devant les incertitudes de notre moi étendu et de son avenir. Nul mieux que saint Augustin n'a exprimé ces transes dramatiques.

L'adhésion à une nécessité d'harmonie légale préétablie réglant les évolutions aussi bien stellaires que micro-cellulaires laisse méconnaître des contradictions expérimentales d'autant plus nombreuses qu'on s'adresse à des faits plus complexes.

On peut formuler des lois apparemment exactes pour les réactions chimiques ; la sélection des plantes paraît dépendre de règles beaucoup plus souples soumises avec fruit au calcul des *probabilités* (1) ; les processus psychologiques, malgré des enthousiasmes soulevés jadis par la psycho-physique, sont encore des phénomènes comprenant presque autant de séries aberrantes que de séries prévues rationnellement.

Ni la constitution moléculaire, ni les vibrations, ni les ondulations, n'offrent d'autre valeur que celle de symboles figuratifs propres à enregistrer et à cataloguer utilement des phénomènes qui, eux-mêmes, ne constituent des catégories qu'en raison du système biologique qui nous sert à les enregistrer. Il existe tout un monde imperceptible d'activités ardentes telles que les rayons infra-rouges, ultra-violets, les rayons X, les rayons N, etc., et on peut concevoir un espace peuplé tout autrement que nous ne le percevons. La succession dans la durée semble moins arbitraire, bien que soumise à d'importantes oscillations d'intensité et qui pourraient varier suivant des échelles tout autres que celles que nous adoptons d'habitude.

Il faut reconnaître que les philosophes mathématiciens ont apporté par leurs symbolismes techniques des méthodes d'expression de l'infini dépouillées du caractère subjectif propre aux conceptions rappelées tout à l'heure.

Le calcul infinitésimal inauguré par Leibnitz traduit l'équivalence entre séries finies, fractions nées de l'unité

(1) Emile Borel. — *Le Temps et l'Espace*, 1 vol., Alcan.

Digitized by Google

et l'unité elle-même ; il s'agit de ce que Fermat a dénommé l'adégalité pour la distinguer d'une égalité rigoureuse, théorique, inaccessible. Mais cette équivalence suppose que la série est poussée jusqu'à l'infini, c'est-à-dire jusqu'au delà des limites du concevable et peut exprimer ainsi, aussi bien dans le temporique que dans le spatial, une extension qui sort des limites accessibles à la mesure, mais qui schématise heureusement des concepts irreprésentables dépouillés de toutes leurs qualités objectives et sensibles.

« L'infini, dit Couturat, est une idée rationnelle dont on ne peut trouver d'image adequate ni d'intuition sensible. Le fait que cette idée existe sans apparaître contradictoire, réfute à la fois l'axiome aristotélicien : pas d'idées sans images et l'axiome kantien : pas de concept sans intuition ». C'est là question simplement de mots, car l'infini n'est pas une idée mais bien un concept abstrait et d'autre part l'intuition — comme nous l'entendons — n'a pas d'origine dans la sensibilité perceptive externe ; elle alimente notre soif de science et prépare nos inductions abstraites, elle ne se confond avec aucune des deux.

Les cogitations dans l'abstrait ont déjà de la sorte pris un contact avec le réel sensible ; nous allons assister désormais à leur prodigieux essor, grâce à la persévérante volonté de n'exprimer par des formules que des mutations physiques suivant leurs évolutions dans l'espace.

Dès lors on associe les antinomies irréductibles de continu et de discontinu, d'homogène et d'hétérogène, l'actuel étant lui-même, suivant la conception de Broglie, non pas un point immobile mais une translation d'éléments inaccessibles.

On conçoit, sans faire appel aux procédés mathématiques qui expriment la variable temporelle incorporée à tous les points de l'espace, que cette intrication constitue un complexe irréductible où l'élément temporel devient cause interne, exerçant sur les causalités ambiantes une influence permanente.

Digitized by Google

Dans le passage consacré par Pichon (1) à cette question, dans son travail remarquable, il considère le *temps einsteinien* comme *le milieu où siègent les enchaînements causaux*, je crois qu'il vaut mieux l'envisager comme l'élément intrinsèque générateur de changements possibles dans la succession des phénomènes qui, au contraire, suivant le déterminisme classique, seraient des réactions d'origine exogène conditionnées par des actions décelables. Les paradoxes scientifiques, les phénomènes dus au démon de Maxwell, les variations évolutives qui créent les lignées nouvelles à des intervalles très éloignés, sont dus à ces énergies imprévisibles qui faisaient qualifier jadis la science d'incertaine ou de conjecturale et qui aujourd'hui sont incluses à titre de variable hypothétique, dans toutes les formules visant à traduire le monde physique ; et je me trouve en plein accord avec Louis de Broglie (2) pour considérer le vieux déterminisme comme une simple approximation. Le calcul des probabilités se substitue désormais aux lois qu'un prétentieux rationalisme nous offrait comme témoignage des inspirations divines de notre raison.

Le concept *Temps-espace* d'après ces données nouvelles va se trouver bien élucidé, mais presqu'un siècle s'est écoulé avant que ces fécondes idées retiennent l'attention. Défendues par Gauss (1792), Lobatchewski (1793-1856), Bolyai (1802-1860) ; Riemann (1826-1866) elles n'ont pris leur plein essor qu'avec la physique mathématique d'Einstein.

Mais à cette hauteur même les symboles mathématiques se limitent à des expressions substitutives qui malgré leur virtuosité restent distinctes des concepts qu'elles représentent. Ces concepts eux-mêmes sont des synthèses de synthèses qui défient toute tentative de localisation anatomo-physiologique.

---

(1) Pichon. — Essai d'étude des problèmes du temps. *Journal de psychologie normale et pathologique*, 15 février 1931, p. 93.

(2) Louis de Broglie. — *Société française de philosophie*, 12 novembre 1929, p. 143.

Digitized by Google

Digitized by Google

LES VIRESCENCES

Considérations générales et observations personnelles

par M. G. NICOLAS.

Parmi les métamorphoses ou transformations morphologiques et physiologiques que peuvent subir les organes végétaux, celles qui intéressent les fleurs et leurs dépendances, stipules et bractées, sont les plus fréquentes. On désigne sous le nom de *virescences* les transformations plus ou moins complètes des organes floraux en feuilles. Ce terme de virescence est beaucoup trop général, car les métamorphoses des fleurs présentent tous les degrés, comme le dit si bien Moquin-Tandon dans sa *Tératologie Végétale* (p. 207) et il semble qu'il vaudrait mieux le réserver au cas où les organes floraux, tout en conservant leur forme et leur position normales, prennent une apparence herbacée ; les virescences ainsi comprises constitueraient la métamorphose la plus simple ; le nom de *phyllodie,* souvent employé aussi, s'appliquerait à tous les cas où les organes floraux ont été modifiés morphologiquement et fonctionnellement et ont pris à un degré plus ou moins prononcé la forme des feuilles.

J'ai rassemblé ici les principaux exemples relatifs à ces anomalies, que j'ai eu l'occasion d'étudier (1) et qui pro-

(1) G. NICOLAS. — *Bulletin de la Société d'Histoire Naturelle de l'Afrique du Nord,* VI, 86-87, 1915; VII, 326-329, 1916; VIII, 221, 1917; IX, 163-171, 1918; X,77-84, 1919; XIII, 7-12, 1922.

La Feuille des Naturalistes (Nouvelle série), n° 9, 150-152, 1924; n° 12, 29-30, 1925; n° 25, 45-46, 1926.

Bulletin de la Société d'Histoire Naturelle de Toulouse, L, 116-119, 1922; LIII, 173-178, 1925, LVII, 86-91, 1928.

Digitized by Google

viennent soit des environs d'Alger, soit de la Franche-Comté, soit de la région toulousaine, soit des bords de la Manche.

Biscutella apula L. — Les grappes florales, raccourcies et condensées en une sorte de capitule, ont des fleurs dont les pétales charnus, épais, et les étamines sont complètement verts, au lieu d'être jaunes.

Cheiranthus Cheiri L. — Parmi les nombreuses fleurs d'une giroflée à fleurs doubles, une seule, n'ayant que trois sépales au lieu de quatre, avait quatre pétales verdâtres au lieu d'être violacés comme dans les autres fleurs.

Scilla peruviana L. — Sur le même corymbe portant des fleurs doubles, les enveloppes florales ont une teinte verdâtre au lieu d'être bleue.

Ces trois exemples appartiennent à la catégorie des virescences proprement dites ; les organes virescents, pétales et étamines, n'ont pas été modifiés morphologiquement, ils ont simplement acquis la teinte des feuilles. Dans *Biscutella*, l'anomalie est due à un champignon parasite, *Cystopus candidus;* dans les deux autres plantes, je n'ai découvert aucune cause apparente. La virescence était-elle due, comme c'est assez fréquent, à des insectes vivant sur la plante, parasites externes, Aphidiens, Phytoptides ou autres ? Je n'ai constaté la présence d'aucun de ces petits animaux. Quelle que soit la cause des virescences proprement dites, champignon ou insecte, le pigment floral ne se développe pas, soit que le chromogène ou la diastase qui doit le transformer soient détruits, soit que celle-ci ne trouve pas les conditions favorables à son action ; la couleur verte masquée normalement par celle de la fleur apparaît alors.

Les virescences, telles qu'il faudrait les concevoir, sont loin d'avoir l'intérêt biologique des *phyllodies;* elles sont localisées là où agit la cause, tandis que ces dernières traduisent une action généralisée.

Les Phyllodies présentent tous les degrés, depuis le cas où les organes floraux, tout en ayant perdu leur forme, n'ont

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

pas encore acquis cependant complètement celle des feuilles, jusqu'à ceux où ils se sont transformés en feuilles véritables.

Papaver somniferum L. — L'un des sépales d'une fleur double est transformé partiellement en feuille ; une moitié est restée sépale, l'autre est devenue une petite feuille.

Rosa sempervirens L. — Une fleur dont les pétales, plus petits que normalement, sont d'un blanc légèrement teinté de vert.

Cydonia vulgaris Pers. — Un jeune coing portant à son sommet cinq petites feuilles vertes représentant les sépales.

Geum urbanum L. — Un pied portant une fleur unique où les pétales, charnus, sont verts-jaunâtres, et où les carpelles, plus longs que normalement, pourvus d'un long bec, sont transformés en feuilles dont les deux moitiés se seraient rapprochées bord à bord en tournant autour de la nervure médiane.

Trifolium repens L. — Dans la même station, au bord d'une route, de nombreux pieds présentant tous les degrés dans la phyllodie du calice et du gynécée, la corolle et les étamines restant normales. Ainsi, (planche I, fig. 1) tous les pédoncules floraux, très longs (3, 6 cm.), se terminent par un calice, dont les cinq petites dents ordinaires sont remplacées par de petites feuilles en coin, dentées sur leur bord supérieur, mesurant 5-7 mm. de longueur ; le gynécée, un peu allongé, mais sans faire saillie au delà de la fleur, est moins modifié, constitué seulement par une petite feuille dont les bords se seraient rapprochés et porteraient de petits bourrelets rappelant les ovules. Cette forme correspond à la variété *phyllanthum* de de Candolle (*Prodrome*, XI, 198-199, 1825). Dans le capitule de la figure 2, mêmes modifications du calice, mais le gynécée fait ici longuement saillie hors de la fleur. Dans les capitules des figures 3, 4 et 5, le gynécée seul est modifié, transformé en une gousse allongée, saillante hors de la fleur (fig. 3), ne portant que des rudiments d'ovules, ou remplacé par un filament long

Digitized by Google

de 10-20 mm. terminé par 1, 2 ou 3 folioles plus ou moins étalées (fig. 4 et 5). La même métamorphose du gynécée se trouve exagérée encore dans la figure 6.

Peucedanum Cervaria Guss L. (planche II). — Il s'agit ici de la phyllodie de l'involucre. Les 6 bractées qui le constituent, normalement linéaires, ont subi une transformation plus ou moins complète ; la moins modifiée est constituée par un pétiole long de 2,5 cent. portant vers son sommet deux petites folioles opposées et terminé par un filament de 2,2 cent. pourvu d'une bractée minuscule, ébauche de foliole ; sa voisine, plus longue, porte, elle aussi, deux folioles opposées, plus développées, et, un peu plus haut, une troisième plus petite, mais déjà bien constituée ; la troisième bractée située de l'autre côté de la première comprend trois paires de folioles opposées ; dans les trois autres la métamorphose est encore plus complète, la bractée est devenue une véritable feuille formée d'un pétiole de 5,5 cent. portant trois paires de folioles opposées et une foliole terminale.

Daucus gummifer Lam. — Un pied nain, dont la tige ne dépasse pas 1 centimètre de longueur, porte une ombelle courtement pédonculée (3 cent.), à rayons courts, épais, et dont toutes les fleurs sont plus ou moins totalement transformées en petites feuilles. Il faut remarquer que, tandis que les pédoncules des ombellules normales, au même stade de la végétation, sont dépourvus d'amidon, ceux de l'ombelle modifiée en contiennent dans l'endoderme et la moelle, notamment autour des canaux sécréteurs médullaires.

Scabiosa maritima L. — Un certain nombre de pieds provenant de différentes stations des environs d'Alger portaient des capitules dont la métamorphose en feuilles était plus ou moins complète. La plupart du temps, les fleurs portées par des pédoncules longs de 2,5 à 2,6 cent. sont complètement transformées en feuilles sans la moindre organisation florale et remplacées par un nombre plus ou moins élevé de petites languettes verdâtres ; les paillettes du réceptacle elles-mêmes, de petites, membraneuses, étaient devenues

Digitized by Google

PEUCEDANUM CERVARIA

Digitized by Google

Digitized by Google

plus grandes, herbacées ; plus rarement, quelques fleurs ont conservé leur organisation, mais toutes leurs parties sont plus ou moins colorées en vert. Les scabieuses ainsi modifiées sont plus ramifiées et ont une coloration vert-jaunâtre; les entre-nœuds de la base sont plus longs, mais plus minces que normalement, tandis que ceux du sommet sont plus courts ; les individus anormaux sont mélangés aux pieds normaux. D'autre part, tous les individus ainsi modifiés sont plus riches en amidon que ceux qui sont normaux. Ainsi, le pédoncule supportant les capitules ne contient normalement que quelques grains d'amidon dans la partie profonde de l'écorce, tandis que, dans les individus anormaux, la même région en renferme beaucoup.

Cirsium arvense Scop. — Toutes les fleurs d'un capitule, sauf celles du centre, sont remplacées par des pédoncules plus ou moins longs (1,8 cent. au maximum), couverts de poils blancs, laineux et portant, un peu au-dessus de leur milieu, un verticille de petites bractées linéaires, pointues, qui correspond aux poils de l'aigrette des fleurs normales, au delà duquel le pédoncule se prolonge pour se terminer par un petit capitule entièrement constitué par de nombreuses bractées imbriquées les unes dans les autres, sans le moindre organe floral. Les 5 ou 6 fleurs du centre du capitule, moins modifiées, sont représentées par un court pédoncule laineux terminé par un verticille de bractées linéaires, aiguës, entourant 5 petites lames rappelant des étamines. En somme, capitule constitué par un grand nombre de petits capitules stériles, par suite de la métamorphose de chaque fleur.

Verbascum sinuatum L. — J'ai observé, en 1919, quelques pieds de ce *Verbascum* dont les fleurs étaient plus ou moins complètement modifiées. Ainsi, l'un d'eux, poussant dans une fente de rocher et dont la tige principale avait été brisée près de sa base, portait trois ramifications pourvues de fleurs plus ou moins transformées et portées par un pédoncule de longueur variable. Ainsi celles d'une ramification sont constituées par 5 sépales normaux, 5 pétales repré-

Digitized by Google

sentés par 5 petites feuilles vertes, 5 étamines réduites à un filament vert terminé par deux folioles vertes, dentées, simulant les deux loges de l'anthère et munies souvent sur leur face interne d'un petit organe vert en forme de coupe; le gynécée est représenté par deux folioles vertes, libres, entourant un bourgeon. Sur les deux autres ramifications la métamorphose est moins complète : les étamines ont souvent des anthères réniformes et les deux folioles qui constituent le gynécée sont soudées et limitent une cavité, mais sans ovules ; quelquefois même la corolle est normale.

Plantago Coronopus L. — Un pied récolté, le 26 juillet 1925, sur les bords de la Manche entre Luc-sur-Mer et Lion-sur-Mer, sur les talus d'une tranchée creusée dans la falaise et conduisant à la mer, portait 12 scapes terminés chacun par un épi simple. Au-dessous de chaque épi s'étaient développées de petites feuilles lobées, de 2,7 cent. de longueur au maximum, distantes les unes des autres et semblables tout à fait aux feuilles ordinaires, mais plus petites. Dans l'épi lui-même, les bractées de la base étaient transformées en feuilles ; puis au fur et à mesure qu'on s'éloigne de la base, les bractées deviennent plus petites, plus simples, entières, si bien que, vers le milieu de l'épi, elles ont leur forme habituelle et sont linéaires, scarieuses aux bords, simplement un peu plus grandes que celles du sommet, qui sont normales. Ce qui frappait surtout dans ce plantain monstrueux, c'était sa vigueur et l'aspect plus ou moins feuillé des épis. Ses feuilles étaient, en effet, plus grandes que celles de ses voisins (6,7 cent. au lieu de 5) ; ses scapes, plus courts (9 cent. au lieu de 12), étaient plus épais et beaucoup plus velus, recouverts d'un tomentum blanc très dense.

Cyclamen africanum Boiss. et Reut. — En juin 1914, M. Maupas, savant biologiste d'Alger, m'a communiqué une fleur de *Cyclamen* remarquable par la phyllodie du calice, dont les 5 sépales, qui n'ont normalement que 5 à 8 mm. de longueur et sont soudés à leur base, étaient transformés en 5 feuilles, ayant la forme des feuilles ordinaires, mais

Digitized by Google

PLANCHE III

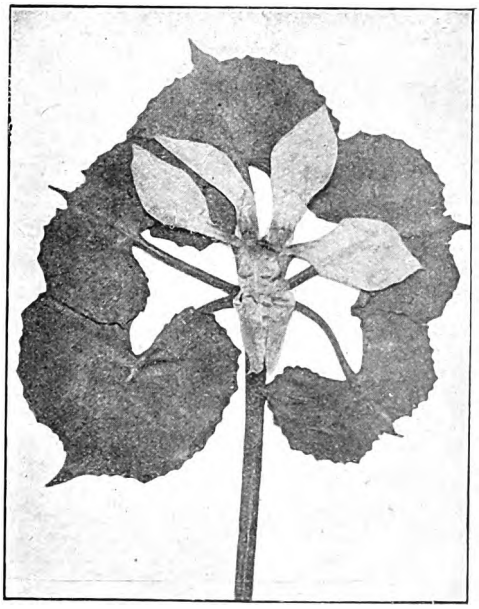

CYCLAMEN AFRICANUM

Digitized by Google

Digitized by Google

simplement plus petites (planche III). Cette anomalie non connue encore chez les *Cyclamen*, a été signalée chez les *Primula*.

Tels sont les différents exemples de virescence et de phyllodie que j'ai étudiés, principalement au point de vue des causes qui les produisent, ce qui va être discuté maintenant pour les phyllodies, ayant dit plus haut ce qu'il fallait penser des virescences.

Dans *Papaver somniferum*, *Rosa sempervirens*, *Geum urbanum*, *Peucedanum Cervaria*, *Cirsium arvense*, il ne m'est pas possible de formuler une hypothèse personnelle, car les parties modifiées m'ont été communiquées sans renseignements sur la station où la plante avait poussé et sans les racines, qu'il importe, cependant, d'arracher soigneusement. Je rappellerai, cependant, à ce sujet quelques observations sur l'origine d'anomalies analogues. Ainsi GAGNEPAIN (1) a attribué des modifications identiques à celles que j'ai signadées sur *Cirsium arvense* à un éclairage insuffisant, la disposition, la forme de la marnière où avaient poussé les chardons ne permettant qu'un éclairage très oblique ou tardif, au soleil couchant ; il en est probablement de même dans le cas que j'ai étudié ; le *Cirsium* provenant d'une vigne à pieds très rapprochés les uns des autres où l'ombre des feuilles devait être assez épaisse. D'autre part, MOLLIARD (2) indique que quelques pieds de *Verbenœ officinalis* provenant d'un taillis établi sur le sol humide et tourbeux des marais de Courcelles (Seine-et-Oise) présentaient des fleurs métamorphosées à des degrés divers en feuilles, sans la moindre trace ni de parasite ni de traumatisme. L'auteur pense que l'anomalie « est en rapport avec le fait que les individus envisagés s'étaient développés dans un sol très humide et s'étaient trouvés protégés par des rejets d'autres arbres ainsi que par des hautes herbes, telles que des orties;

(1) GAGNEPAIN. — Nouvelles notes tératologiques, *Bull. Société botanique de France*, XLI, 609-610, 1894.

(2) MOLLIARD. — Deux cas remarquables de virescence florale, *La Feuille des Naturistes* (nouvelle série), n° 3, 43-44, 1924.

Digitized by Google

ce qui donne une certaine valeur à cette hypothèse c'est que les fleurs étaient d'autant plus reconnaissables et moins transformées que les plantes se trouvaient à une ombre moins épaisse ».

Une autre observation du même auteur (1) sur un rameau de *Rubus fruticosus* vient appuyer les hypothèses précédentes. Ce rameau portait des fleurs où la phyllodie des sépales était remarquable et où les pétales étaient seulement virescents. Le rameau, qui, seul de la ronce, présentait cette anomalie, provenait d'un rejet relativement tardif qui s'était obligatoirement développé à l'intérieur du pied de ronce, c'est-à-dire à une lumière réduite.

Dans le cas du *Trifolium repens*, j'attribue la métamorphose, qui a été constatée, d'ailleurs, fréquemment par différents auteurs, à des traumatismes auxquels cette légumineuse est exposée du fait des stations où elle croît : le long des chemins, sur les talus, dans les prairies, partout, en un mot, où elle est susceptible d'être foulée aux pieds, broutée par les animaux ou fauchée par l'homme. MOLLIARD (2) pense que les modifications subies par ce trèfle sont dues à un champignon parasite, *Polythrincium Trifolii* Kunze. Je ne crois pas que cette hypothèse puisse être retenue, car ce parasite attaque les feuilles du Trèfle alors que les inflorescences sont déjà différenciées et ne saurait avoir aucun effet sur leur changement de nature ; d'ailleurs, de nombreux cas de phyllodie ont été observés en l'absence de *Polythrincium*. Dans le même Trèfle et dans d'autres espèces (*T. pratense* L.) et même d'autres papilionacées (*Melilotus arvensis* Walbr.), MOLLIARD (3) a attribué la virescence à des larves d'un Curculionide, *Hylastinus obscurus* Marsh., localisé à la base de la tige et conclut « les larves creusant des galeries à la base des tiges apparaissent comme une des causes possi-

(1) MOLLIARD. — Cas remarquables de virescence florale chez le *Rubus fruticosus* L, id., n° 34, 182-185, 1926.

(2) MOLLIARD. — Cas de virescence et fasciation d'origine parasitaire, *Revue générale de Botanique*, 323-327, 1900.

(3) *Id.* — Virescence et prolifération produites par des parasites agissant à distance, *C. R. Ac. Sc.* CXXXIX, 930-933, 1904.

Digitized by Google

bles d'une atrophie des organes reproducteurs, accompagnée d'une virescence ou d'une prolifération de la fleur ; l'insecte agit ici à distance par un simple traumatisme, à la suite duquel les conditions de nutrition sont plus ou moins modifiées dans les organes situés au delà de la région envahie ». Des observations analogues ont été faites par le même auteur (1) sur *Sinapis arvensis* L., qui hébergeait dans le collet une larve d'insecte qui s'était creusée une galerie et qui, étant donné son état de développement presque complet, provenait d'un œuf déposé alors que la plante était très jeune, peut-être même au moment de la germination, en tous cas, bien avant la différenciation des organes floraux. La larve agirait par les troubles qu'elle apporte dans la nutrition de la partie aérienne.

Dans *Daucus gummifer*, le nanisme de la plante est certainement dû à une influence, probablement un traumatisme, qui a agi de très bonne heure et a entraîné l'avortement des fleurs et leur transformation plus ou moins complète en feuilles.

Le cas des *Scabiosa maritima* récoltés aux environs d'Alger est particulièrement intéressant. Certains pieds anormaux récoltés en juin 1928, aux environs de la Colonne Voirol, contenaient, dans le bois secondaire de la racine, de petits Buprestes, *Acmaeodera virgulata* Illig. ; d'autres cueillis en août 1918, à Kaddous, présentaient dans la moelle de la tige des galeries vides de l'insecte sorti au niveau d'une ramification. D'autres pieds montrant la même anomalie que les précédents, récoltés à la Colonne Voirol, ne portaient pas la moindre trace de parasite, mais avaient dû être blessés de bonne heure, sans qu'il en reste de traces apparentes. Nous nous trouvons donc en présence de plantes de la même espèce, qui, croissant dans les mêmes conditions, présentaient la même monstruosité due à deux cau-

(1) Molliard. — Nouveau cas de virescence florale produite par un insecte localisé dans le collet. *Bull. Société botanique de France*, LIII, 50-52, 1906.

Digitized by Google

ses différentes, l'action d'un insecte et, vraisemblablement, un traumatisme.

Je rattacherai à la même origine le cas du *Plantago Coronopus* dont la tige courte, renflée, portait une cavité larvaire vide, s'ouvrant dans la moelle ; le pied de Plantain anormal était le seul au milieu d'autres normaux, sans trace de parasite.

Le Verbascum sinuatum est un exemple frappant de l'action des traumatismes. Me basant sur ce fait que, seuls, les individus dont la tige avait été brisée près de la base portaient des fleurs plus ou moins transformées en feuilles et même prolifères, tous les pieds entiers ayant des fleurs normales, j'ai supposé que les *Verbascum* anormaux avaient dû être broutés de très bonne heure par des chèvres, abondantes dans la région ; ces animaux, d'ailleurs, ont une répulsion très marquée pour le *Verbascum*, étant donnée la rareté de l'anomalie pour la fréquence de cette plante qui a dû être broutée accidentellement lorsqu'elle était très jeune.

D'ailleurs quelques observations de Molliard sur *Daucus Carota* L. (1) et *Verbascum blattarioïdes* Lamk. (2) sont venues confirmer mon hypothèse. Des carottes sauvages présentaient des fleurs virescentes et prolifères seulement sur des rejets développés à la suite de la section de la tige principale par la dent des vaches, mises à paître dans le champ. De même quelques *Verbascum blattarioïdes*, avec différentes anomalies florales, notamment l'évolution plus ou moins complète en feuilles, étaient isolés au milieu de pieds normaux et portaient tous la trace d'un traumatisme dans la région inférieure de la tige : torsion accompagnée de fente de l'écorce, altération de la moelle, noirâtre, dont beaucoup de cellules étaient mortes ; le traumatisme, étant donné la station de ces *Verbascum*, était certainement dû au passage

(1) Molliard. — Sur des phénomènes tératologiques survenant dans l'appareil floréal de la carotte à la suite de traumatismes. *C. R. Ac. Sc.* CLXXII, 1921.

(2) Molliard. — Deux cas remarquables de virescence florale. *La Feuille des Naturistes* (nouvelle série), n° 3, 41-43, 1924.

Digitized by Google

d'une voiture ou d'animaux qui auraient écrasé la tige encore jeune.

La phyllodie du calice de *Cydonia vulgaris* pourrait bien être en relation avec l'existence, sur le jeune fruit, d'une Urédinée, *Gymnosporangium confusum* Plowr., car l'une des faces du jeune coing en question était couverte, un peu au-dessous du calice, d'écidies de cette Rouille, si bien que, la face parasitée s'étant développée plus rapidement que l'autre, par suite d'un phénomène d'excitation bien connu, le fruit était déformé, bossu, dans la région des écidies. On peut parfaitement admettre que le parasite a envahi la fleur a l'état très jeune et, par les troubles de la nutrition que sa présence a entraînés, a favorisé le développement du calice en feuilles.

J'étudie actuellement un *Hortensia* anormal remarquable par la transformation plus ou moins complète des fleurs en feuilles ; c'est un exemple non connu de phyllodie, mais sur la cause duquel je ne puis encore formuler d'hypothèse ; son cas paraît rappeler celui des roses vertes dont l'origine n'a pas reçu d'explication suffisante.

La virescence et la phyllodie sont deux anomalies assez fréquentes ; elles sont invoquées couramment comme argument pour démontrer que les fleurs ne sont que des feuilles évoluées, ayant subi une métamorphose progressive ; elles correspondent, par contre, à une métamorphose régressive.

Le cas des virescences proprement dites est le plus simple et s'explique facilement par l'action localisée d'insectes qui agiraient comme je l'ai indiqué précédemment.

Les phyllodies, où l'organe floral a subi une véritable modification morphologique qui l'amène à l'état plus ou moins complet de feuille sont plus difficiles à expliquer. J'ai exposé plus haut les hypothèses qui ont été émises au sujet de leur origine : traumatisme, action d'insectes internes, lumière insuffisante, tous facteurs qui auraient pour résultat de modifier la nutrition de la plante.

Il est des cas où aucune hypothèse même ne peut être formulée ; comment expliquer, en effet, dans *Papaver somni-*

Digitized by Google

ferum la transformation d'une moitié d'un sépale en feuille, l'autre restant normale, sinon par un retour atavique, la réapparition d'un caractère ancestral ?

Ce n'est que lorsque des organes complets sont métamorphosés que l'on peut faire intervenir des modifications dans la nutrition générale du végétal. Ainsi, pour *Cyclamen africanum*, *Peucedanum Cervaria*, où, sans cause apparente susceptible d'être invoquée, le calice ou l'involucre sont entièrement transformés en feuilles, il paraît logique de faire intervenir, au moment de la différenciation des organes floraux, des conditions qui ont favorisé une alimentation exagérée, peut-être azotée, car on sait qu'un excès d'azote pousse au développement végétatif, qui a entraîné le développement des sépales ou des bractées en véritables feuilles ; c'est peut-être la même cause qui a agi dans l'*Hortensia*.

Lorsque l'on a expliqué l'anomalie par un éclairage insuffisant, on pourrait admettre que celui-ci n'a pas permis la différenciation des différents organes floraux, qui exigeraient pour se former et se développer un minimum de lumière nécessaire à la fois pour l'élaboration des matériaux que nécessite la formation de la fleur et pour les transformations que ceux-ci ont à subir. Dans ces conditions, les fleurs ne pouvant se constituer normalement, tous leurs éléments ou une partie seulement sont remplacés par des organes foliacés, verts, capables d'utiliser eux-même l'énergie lumineuse, ce qui leur permet ensuite de se développer plus ou moins.

L'action des traumatismes ou des parasites, qui stérilisent quelquefois complètement la plante, pourrait se concevoir de la manière suivante : la plante très jeune subit une blessure, est envahie par un parasite (insecte ou champignon) qui gênent la nutrition. Le parasite, par exemple, absorbe pour lui une certaine quantité de matériaux que le végétal n'a plus à sa disposition pour constituer ses organes floraux, car les fleurs ne se forment et ne se développent qu'à partir d'un moment déterminé de la vie de la plante, quand celle-ci a accumulé des éléments en quantité suffi-

Digitized by Google

sante et d'une certaine qualité. Dans ces conditions, pas de fleurs proprement dites, mais de petits organes foliacés qui, dans la suite, agissant pour leur propre compte, peuvent se développer plus ou moins, et même, dans les cas extrêmes, prendre la forme des feuilles. Les blessures auraient le même résultat en retardant l'évolution de la plante et en réduisant la fabrication par elle des matériaux normalement destinés aux fleurs.

J'ai fait une observation d'un certain intérêt sur les *Verbascum, Daucus, Scabiosa,* étudiés précédemment ; ils contiennent beaucoup plus d'amidon que normalement. Etant donné le rôle que l'amidon joue dans la formation des fleurs, il faut, à mon avis, considérer sa présence ici comme la conséquence de la stérilité des plantes qui, non seulement n'ont pu l'utiliser pour la constitution des fleurs et des fruits, mais encore l'ont accumulé par le travail de leurs organes floraux verts, qui, normalement consommateurs d'amidon, deviennent ici producteurs.

Bien que ce qui précède ne soit qu'hypothèses, il semble, cependant, que la même anomalie puisse être occasionnée par des causes très diverses : excès de nutrition, qui pousse au développement végétatif; action de parasites, larves d'insectes ou champignons, qui enlèvent à la plante des substances normalement destinées à la formation des fleurs ; traumatismes empêchant le végétal de fabriquer ce qu'exige la constitution de ses organes.

Ces hypothèses demanderaient à être vérifiées expérimentalement, comme on a essayé de le faire pour d'autres anomalies, telles les fascies, sans beaucoup de succès, d'ailleurs, car il faut bien avouer que l'expérimentation est ici très difficile.

Digitized by Google

Digitized by Google

LA POLICE DE LA ROUTE

Fondement et limites de son action

par M. le Général LARRIEU.

L'idée de la présente étude est venue des hésitations que l'application du Code de la Route a fait naître chez les militaires de la gendarmerie, aussi bien que chez les usagers de la voie publique, sur les devoirs de la police en cas d'accident ou de contravention au règlement de la circulation.

La gendarmerie ayant été chargée, de tout temps, de la police des routes, sa doctrine, en cette matière, devrait être, semble-t-il, fixée depuis longtemps ; mais le développement considérable de la circulation automobile, les accidents qu'elle occasionne avec une régularité impressionnante, les conséquences pénales et civiles qui en découlent, les conflits qui en résultent journellement entre les gendarmes et les honnêtes gens, la nécessité de l'intervention de la gendarmerie dans des cas nouveaux que le règlement sur le service de l'arme n'a pas expressément prévus, ont créé une situation nouvelle d'où certains ont cru devoir conclure à une révision de la doctrine courante de la gendarmerie en matière de contraventions de police ou d'accidents de la route.

Qu'à la suite d'une collision, un radiateur soit embouti, qu'une aile soit cabossée, la personne lésée aura-t-elle le droit, comme le prétendent certains automobilistes, sous

Digitized by Google

prétexte que le gendarme est chargé de la police de la route, de requérir ce dernier de constater l'accident ? Est-il vrai, comme on l'a écrit, que le gendarme soit ainsi « l'huissier du pauvre » ?

Quid, si un accident matériel a été la conséquence d'une contravention ? Le gendarme sera-t-il tenu de se rendre sur les lieux pour recueillir des renseignements sur cette contravention et en dresser procès-verbal ? Qui l'emportera, dans ce cas, des dispositions de l'article 293 du décret organique du 20 mai 1903 qui prescrivent à la gendarmerie de dresser procès-verbal, en fait de simples contraventions, de celles qu'elle découvre mais non point de celles qui lui sont dénoncées, ou des dispositions du même article 293, qui enjoignent à la gendarmerie de dresser procès-verbal « de tous les événements importants dont elle a été témoin, de tous ceux qui laissent des traces après eux et dont elle va s'enquérir sur les lieux ? » Devra-t-elle s'abstenir ou intervenir ? Comment concilier toutes ces dispositions d'un même article du règlement ?

Est-il possible, en présence de textes aussi élastiques, sinon contradictoires, d'établir une théorie générale du transport de la gendarmerie sur les lieux des événements, basée sur les lois existantes ?

On doit répondre à cette dernière question par l'affirmative, car une étude approfondie, une critique serrée des textes conduisent à cette constatation que toutes les contradictions qu'on s'est plu à relever dans la règlementation du service de la gendarmerie ne sont qu'apparentes.

Deux questions, d'importance très inégale, sont à résoudre. Examinons d'abord la plus simple :

Peut-on admettre que les gendarmes puissent être requis de constater des accidents purement matériels et de remplir ainsi des fonctions du ministère de l'huissier, comme le demandent certains usagers de la route ?

En aucune manière, cette prétention des automobilistes ne saurait être admise. Rappelons, d'abord, que les gendar-

Digitized by Google

mes ont une double qualité ; ils agissent, tantôt comme agents de la force publique, tantôt en qualité d'agents de la police judiciaire.

Comme agents de la force publique, les gendarmes n'interviennent, en droit civil, que pour assurer l'exécution des jugements, par exemple pour assister un huissier qui a requis la main-forte, ou pour exécuter une ordonnance du président du Tribunal tendant à faire réintégrer *manu militari* le domicile paternel.

Mais quand ils agissent en qualité d'agents de la police judiciaire, le domaine du droit civil leur est interdit. Les gendarmes n'ont pas à dresser procès-verbal des infractions civiles, même quand elles sont d'apparence délictueuse, comme les vols entre conjoints ou entre parents ou alliés en ligne directe (art. 380 Code pénal), ou les infractions aux arrêtés pris par les maires en matière fiscale et relatifs, par exemple, aux droits de place dans les halles, foires et marchés (Cass. 15 janv. 1820, 1er décembre 1832). Il en est de même des dommages involontaires (art. 1382 Code civil) qu'occasionne, tous les jours, la locomotion automobile ; la gendarmerie ne doit intervenir, dans les cas de dommages involontaires que si, par exception, ces derniers sont punissables, ce qui est le cas de l'homicide involontaire (art. 319 Code pénal), des blessures et coups involontaires (art. 320), de l'incendie par imprudence, négligence ou vétusté (art. 458). Hors ce dernier cas, des accidents purement matériels, causés involontairement, ne sauraient donc motiver l'intervention de la gendarmerie.

Cette exclusion des matières civiles, dans les attributions de cette arme, résulte de la nature même de son service suivant la tradition de la maréchaussée dont la compétence était circonscrite aux matières criminelles, et elle trouve son expression dans l'article 51 du décret du 20 mai 1903, aux termes duquel la gendarmerie n'adresse de rapports ou ne fait des communications qu'aux autorités intéressées : à l'autorité judiciaire « pour les faits de nature à motiver des poursuites ».

Digitized by Google

Il importe donc peu, en présence de ce texte clair et précis, que l'article 200 du même décret prescrive à la gendarmerie de dénoncer par procès-verbal ceux qui ont « commis quelques dégâts sur les routes, dans les rues ou voies publiques » ; il ne peut être question, dans cet article, que de faits de nature à entraîner des poursuites.

Le texte de l'article 51 est la sagesse même ; l'intérêt supérieur de la sûreté publique exige que la gendarmerie, instituée pour réprimer les infractions aux lois pénales, ne soit pas détournée de ce service essentiel pour intervenir dans l'infinie variété des conflits pécuniaires entre les citoyens.

Mais la question se complique, lorsque les accidents ayant causé des dégâts matériels sont la conséquence d'une contravention de simple police. Dans ce cas, se pose la question suivante, qui va me retenir assez longtemps, bien que sa solution, qui donne lieu aujourd'hui à controverse, n'ait jamais soulevé, dans le passé, aucune difficulté :

La gendarmerie est-elle tenue de se déplacer pour aller recueillir des renseignements sur une contravention dont elle n'a pas été témoin, et dresser procès-verbal des résultats de son enquête ?

Voici ce que j'écrivais à ce sujet, il y a dix ans, dans mon « Service spécial de la gendarmerie », où je m'étais proposé d'étudier toutes les parties délicates du service de cette arme dans leurs rapports avec les lois pénales et la jurisprudence :

« Tandis que la gendarmerie dresse procès-verbal des crimes, délits et contraventions de toute nature qu'elle découvre, elle ne dresse procès-verbal des infractions qui lui sont simplement dénoncées que s'il s'agit d'un crime ou d'un délit (art. 293 D. O.) ; les dénonciations relatives aux contraventions sont reçues par les maires, adjoints, ou commissaires de police (art. 11 C. I. C.).

« Aux termes des articles 151, 152 D. O., les gendarmes se renseignent sur les crimes et délits qui ont pu être com-

Digitized by Google

mis ; ils n'interviennent pas dans les contraventions qui ne se commettent pas sous leurs yeux.

« De même, la gendarmerie reçoit des demandes de renseignements du procureur de la République et du juge d'instruction (art. 81 D. O.) ; elle n'en reçoit pas du juge de paix.

« Ainsi, la gendarmerie n'a pas pour mission de se renseigner ni de renseigner le juge de simple police sur les contraventions qu'elle n'a pas elle-même constatées ; on a estimé que les contraventions ne troublaient pas suffisamment l'ordre public pour motiver une mission de cette nature ; on a admis, en conséquence, qu'en dehors des cas où la gendarmerie constatait par procès-verbal les contraventions dont elle était témoin, il convenait de réserver son action pour les recherches relatives aux crimes et aux délits... »

La doctrine exposée ci-dessus, basée sur des textes légaux et réglementaires, vient d'être combattue par les arguments suivants, tirés de la loi fondamentale de la gendarmerie du 28 germinal an VI :

« En disposant que la gendarmerie recherchait les crimes et délits publics (art. 125 paragraphe 1), la loi de germinal ne pouvait parler que des crimes et délits tels que les entendait le Code des délits et des peines du 3 brumaire an IV, c'est-à-dire de toutes les infractions. En effet, dans le Code de brumaire, le terme délit a le sens général d'infraction...

« ... Le législateur de germinal, en décidant que la gendarmerie rechercherait les crimes et délits publics, n'a pas entendu en exclure ceux de ces délits qui, par la suite, ont été baptisés contraventions de simple police; les règlements qui se sont succédé depuis lors ont répété la même formule « crimes et délits » sans, semble-t-il, attacher une importance quelconque à son sens plus restrictif que celui que le législateur de germinal avait entendu lui donner.

« Mais un règlement, quelle que soit son autorité, ne saurait se substituer à la loi, qui reste souveraine. La gendarmerie peut donc et doit même rechercher les contraventions de simple police, au même titre que les autres infractions... »

Digitized by Google

On ne saurait refuser à l'argumentation que je viens d'exposer, une qualité précieuse, celle d'être très clairement exposée. Elle tend à établir qu'une partie du service actuel de la gendarmerie manquerait de base légale, et ce reproche est très grave.

Si cette argumentation était fondée, elle serait de nature à intéresser vivement tout automobiliste qui, victime d'une collision ayant occasionné des dégâts matériels à son véhicule, pourrait ainsi requérir la gendarmerie, sous prétexte que l'auteur de l'accident aurait contrevenu à la police de la route, de se rendre sur les lieux pour dresser un procès-verbal de constatation qui fournirait, dans la suite, une base précieuse à l'action civile.

Malheureusement pour les automobilistes, heureusement pour l'ordre public qui exige que la gendarmerie ne soit pas requise à tout bout de champ et demeure toujours prête à constater les faits intéressants réellement la sûreté publique, cette doctrine nouvelle, qui s'oppose à la doctrine officielle, n'est pas fondée ; ceux qui, depuis plus d'un siècle, ont estimé que la gendarmerie n'avait pas à dresser des procès-verbaux de renseignements sur les simples contraventions dont elle n'avait pas été témoin, ne se sont pas trompés.

Il est vrai que, dans le Code des délits et des peines du 3 brumaire an IV, comme, d'ailleurs, dans l'ancien droit, les termes crime ou délit ont bien, comme on l'a dit, le sens général d'infraction ; mais il faut prendre garde que les mots « crimes et délits » du texte en discussion de l'article 125 de la loi du 28 germinal an VI, sont suivis du qualificatif « publics » et que la question à résoudre est donc celle de savoir ce que la loi de germinal a entendu, non point par « crimes et délits », mais par « crimes et délits publics ».

La question étant ainsi posée, il importe de remarquer que le texte dont il s'agit, savoir : « Les fonctions essentielles et ordinaires de la gendarmerie sont... de recueillir et prendre tous les renseignements possibles sur les crimes

Digitized by Google

et délits publics et d'en donner connaissance aux autorités compétentes (art. 125 de la loi du 28 germinal an VI) se trouvait déjà dans la loi du 16 février 1791 par laquelle la maréchaussée prit le nom de gendarmerie nationale, art. 1), de telle sorte que nous sommes ramenés à la question de savoir ce que la loi du 16 février 1791 entendait elle-même par « crimes et délits publics ».

C'est ici qu'il y a lieu d'observer que nous sommes à cette époque intermédiaire où les réglementations s'enchevêtrent, assurant la liaison entre l'ancienne législation et la nouvelle, laquelle n'est que la suite naturelle de la précédente, à tel point que beaucoup de dispositions de nos codes actuels ne peuvent être bien comprises qu'à la lumière de l'ancien droit.

En réalité, la loi du 16 février 1791 sur la gendarmerie plonge ses racines dans l'ancienne législation.

A l'égard du droit pénal proprement dit, elle est antérieure, non seulement au Code des délits et des peines du 3 brumaire an IV, mais encore au Code pénal des 25 septembre-6 octobre 1791 concernant les crimes, et à la loi des 19-22 juillet 1791, où il est traité des délits en matière municipale et correctionnelle ; elle a donc précédé ces trois lois révolutionnaires qui furent fondues dans le Code pénal de 1810, qui nous régit encore aujourd'hui.

Quant à l'instruction criminelle, elle était réglée, à la date du 16 février 1791, par l'ordonnance de 1670 encore en vigueur à cette époque. Sans doute, le décret des 8-9 octobre 1789 avait-il réformé les abus les plus graves de la vieille ordonnonce royale ; mais il avait respecté la manière de procéder usitée jusqu'alors. La procédure par jurés, qui devait abroger l'ordonnance criminelle de 1670, si elle fit l'objet de diverses lois dès l'année 1790, ne fut réellement instituée que par la loi des 16-29 septembre 1791 et mise à exécution qu'à partir du 1er janvier 1792.

Nous voyons ainsi que la loi du 16 février 1791, qui organisa la gendarmerie, était contemporaine de l'ancienne législation pénale, et qu'en employant la qualification

Digitized by Google

« crimes et délits publics », pour définir les infractions sur lesquelles la gendarmerie devait recueillir des renseignements, elle utilisa, tout naturellement, une classification des infractions usitée dans l'ancien droit.

On sait, en effet, que les philosophes et criminalistes du XVIII[e] siècle, qu'ont imités les doctrinaires modernes, classaient les infractions aux lois pénales de diverses manières; on trouvera ainsi des divisions différentes dans l'Esprit des lois, de Montesquieu (livre XII, chap. XIV) et le Traité des délits et des peines de Beccaria (paragraphe VIII).

Le criminaliste Jousse (Nouveau commentaire de l'ordonnance criminelle de 1670, idée générale de la justice criminelle, titre I, paragraphe 1[er]), va nous faire connaître, parmi les classifications qu'il indique, celle qui nous intéresse : c'est la distinction, héritée du droit romain, entre crimes publics et crimes privés.

Aux crimes ou délits privés, qui étaient les infractions ne pouvant être dénoncées que par ceux qui en avaient été particulièrement offensés, parce que ces infractions intéressaient les particuliers et non la sûreté publique, comme les injures, larcins, légères voies de fait, etc.., Jousse opposait les crimes ou délits publics qui pouvaient être dénoncés par toutes sortes de personnes aux procureurs du roi ou fiscaux, et pour lesquels on suivait la procédure extraordinaire ; cette procédure était ainsi nommée parce qu'elle était réservée aux crimes pouvant mériter des peines afflictives ou infamantes.

Quels étaient donc ces crimes et délits publics qui, d'après ce qui précède, ne pouvaient être que des crimes ou délits graves ? C'étaient — en ne citant que les crimes retenus par la législation moderne — la fausse monnaie, les vols sur les grands chemins ou avec effraction, les ports d'armes et assemblées illicites, les rébellions, assassinats, empoisonnements, incendies et autres crimes de cette nature. Nous sommes loin, on le voit, de ce que nous désignons actuellement sous le nom de contraventions de police.

En réalité, l'énumération des crimes publics, donnée par

Digitized by Google

les criminalistes de l'ancien régime, ressemble fort à celle des cas prévôtaux définis par l'ordonnance de 1670, c'est-à-dire aux infractions de la compétence des prévôts des maréchaux.

Nous voyons, en définitive, qu'en chargeant la gendarmerie de recueillir des renseignements sur les crimes et délits publics, la loi du 16 février 1791 n'a pas voulu s'écarter de la tradition suivant laquelle la maréchaussée était destinée à la répression des crimes ou délits graves, des « grands crimes », disaient les arrêts du Grand Conseil du XVII[e] siècle.

La loi du 28 germinal an VI, en exposant à son tour les fonctions ordinaires de la gendarmerie (art. 125), s'est inspirée de la loi du 16 février 1791, qu'elle a suivie en grande partie et dont elle a respecté la terminologie dans l'expression « crimes et délits publics » ; elle n'a pas voulu davantage charger cette arme de se renseigner sur les simples contraventions de police. La loi n'a même pas mentionné ces contraventions dans l'énumération des infractions qui doivent, quand elle en est témoin, motiver l'intervention de la gendarmerie ; elle n'a fait d'exception qu'à l'égard des voituriers et charretiers qui ne se tiennent pas à côté de leurs chevaux ou qui obstruent les passages ; c'est le seul cas de contravention de police qu'elle ait chargé la gendarmerie de réprimer.

D'une manière générale, on peut dire que la loi de germinal ignore les contraventions. Puisqu'elle n'a pas chargé la gendarmerie de constater par procès-verbal celles qu'elle découvrait, comment aurait-elle pu lui enjoindre de recueillir des renseignements sur celles qui avaient pu être commises ?

Ce n'est même que progressivement que la gendarmerie a été chargée de rendre compte des contraventions dont elle était témoin ; au milieu du siècle, l'évolution était achevée (voir Cassation, 8 août 1840), et le décret du 1[er] mars 1854 précisa, d'une manière définitive, les obligations de la gendarmerie en la matière qui nous occupe, en opposant net-

Digitized by Google

tement les crimes et les délits aux simples contraventions : « La gendarmerie dresse procès-verbal des crimes, délits et contraventions de toute nature qu'elle découvre, des crimes et délits qui lui sont dénoncés ». (Art. 488). C'est le texte encore en vigueur dans l'article 293 du décret du 20 mai 1903, d'où il résulte que la gendarmerie n'a pas qualité pour recevoir les plaintes ou dénonciations relatives aux contraventions ; il appartient aux intéressés, comme il est dit plus haut, de s'adresser aux commissaires de police, maires ou adjoints.

Tel est le principe. Mais il n'y a guère de règles sans exceptions. A quel critérium les gendarmes pourront-ils reconnaître les cas exceptionnels exigeant leur intervention ? La ligne de conduite leur sera tracée par le double devoir primordial qui est à la base du service de la gendarmerie en la matière, et qui consiste à veiller à la sûreté publique et à la liberté des communications.

J'en résume succinctement l'historique :

A l'origine de la justice prévôtale, qui est l'origine du service spécial de la gendarmerie actuelle, ces deux notions de sûreté publique et de liberté des communications étaient confondues dans une idée commune et maîtresse de protection des habitants contre les agressions des guetteurs de chemins. Ce fut dans la déclaration royale du 25 janvier 1536 sur la punition des gens de guerre licenciés ou débandés des armées, auxquels s'étaient joints des vagabonds et des domiciliés et qui opprimaient le peuple, tenant les champs, « pillant et robant leurs hôtes, forçant et violant femmes et filles, détroussant et meurtrissant les passants ».

Pour punir ces crimes, que la justice ordinaire des baillis et des sénéchaux était impuissante à combattre, le roi François I^er^ s'adressa aux prévôts des maréchaux, aussi bien à ceux qui étaient attachés à la personne des maréchaux de France qu'à ceux déjà répartis dans les provinces, officiers dont la compétence ne s'étendait jusqu'alors que sur les militaires, et créa ainsi la justice prévôtale dans un but de défense sociale qui n'a pas été assez remarqué.

Digitized by Google

Pour tenter d'enrayer le mal, François Ier, deux ans plus tôt, par son ordonnance du 4 février 1534, avait créé le crime spécial de vol sur les grands chemins, que le Code pénal de 1810 a conservé sous le nom de vol sur les chemins publics (art. 383), dont le banditisme moderne a fait étendre les pénalités aux vols dans les wagons de chemin de fer (loi du 27 octobre 1922).

Et pour que le châtiment fût exemplaire, la même ordonnance de 1534 avait introduit en France le supplice de la roue.

Que le roi ait cru devoir créer un crime spécial de vol sur les grands chemins, châtier ce crime d'un supplice atroce, et créer, pour juger les coupables, une juridiction d'exception, cela montre, d'abord, toute l'étendue du mal qu'il s'agissait de combattre ; mais cela nous montre aussi combien la notion de sûreté publique se trouve à l'origine du service de la gendarmerie.

Cette idée de sûreté publique domine toute l'histoire de la justice prévôtale, dont la compétence s'accrût avec les désordres intérieurs, tant il est vrai que les perturbations de la paix sociale influent sur les institutions répressives.

Nous voyons ainsi la compétence des prévôts, sous l'influence des excès des guerres de religion et des soulèvements populaires, s'étendre des crimes des guetteurs de chemins aux vols avec effraction et assassinats, aux assemblées illicites avec port d'armes, aux séditions et aux émeutes.

A la justice prévôtale ressortissaient les faux-monnayeurs et aussi les duellistes, car, seule, l'intervention rapide des prévôts, toujours prêts à monter à cheval pour leur service, avait paru capable d'arrêter la manie des combats singuliers.

Nous voyons encore la compétence des prévôts des maréchaux s'étendre des crimes commis par les gens de guerre et du crime de désertion, cette plaie des armées de l'ancienne monarchie, aux levées de troupes sans commission du roi, qui se transformaient aisément en entreprise de brigandage et dont les auteurs, aux termes de l'ordonnance

Digitized by Google

de Blois (1579) devaient être, par ordre des prévôts des maréchaux, pendus et étranglés sans autre forme de procès.

La Révolution supprima la justice prévôtale que le brigandage fit renaître, d'ailleurs, peu après, sous une autre forme, dans les tribunaux spéciaux de l'an IX et les cours spéciales du Code d'instruction criminelle ; mais l'obligation de veiller à la sûreté publique était tellement la raison d'être de la justice prévôtale et la mission essentielle de la maréchaussée qu'elle fut inscrite en tête de la loi de germinal sur la gendarmerie et de tous les décrets qui, dans la suite et jusqu'à nos jours, ont été rendus pour son exécution.

De cette obligation, l'ordonnance de Blois avait déjà tiré cette conséquence que les prévôts devaient monter immédiatement à cheval dès qu'ils étaient avisés de quelque attentat à la sûreté publique, et ces dispositions doivent être rapprochées du règlement actuel, aux termes duquel « une des principales obligations de la gendarmerie étant de veiller à la sûreté individuelle, elle doit assistance à toute personne qui réclame son concours dans un moment de danger » (art. 302 du décret du 20 mai 1903).

La notion particulière de liberté des voies de communication, incluse, implicitement, dans la déclaration de 1536, apparaît explicitement dans les textes dès le XVII^e^ siècle, mais en se rattachant toujours à l'idée de sûreté publique : ordonnance du 27 mai 1610 sur les assemblées illicites, qui prescrit aux prévôts de « tenir la campagne libre et d'assurer les chemins » ; ordonnance du 18 décembre 1660 sur le port d'armes, qui enjoint aux prévôts « de nettoyer les pays de leurs établissements de voleurs et vagabonds », afin, disait-elle, « que la campagne soit en sûreté et les grands chemins rendus libres et assurés pour la liberté du commerce et des voyageurs ».

C'est pourquoi la loi de germinal et les décrets qui l'ont suivie ont destiné tout particulièrement la gendarmerie à la sûreté des campagnes et des voies de communication.

Mais il faut observer qu'avec le progrès de la circulation

Digitized by Google

routière, le devoir d'assurer la liberté des communications a pris un sens nouveau, plus restreint, relatif à la liberté du passage que les charretiers et voituriers ont une tendance à obstruer. Déjà, la loi de germinal, nous l'avons vu, s'en préoccupe (art. 125 paragraphe 30). Peu après, apparaissent les contraventions de grande voirie, telles qu'anticipations, embarras ou dégradations, que la loi du 29 floréal an X chargera la gendarmerie de constater, puisqu'elle était tenue d'assurer la liberté des communications.

Nous conclurons de ce qui précède que la gendarmerie est tenue de se transporter sur les lieux toutes les fois que sont en jeu la sûreté publique ou individuelle, ou la liberté des communications, au double sens du mot, pour la protection desquelles les militaires de cette arme, suivant une tradition plusieurs fois centenaire, sont en état de réquisition permanente. Tel est le sens de l'article 293, exigeant l'intervention de la gendarmerie en cas d'événements importants laissant des traces après eux.

Déjà, la gendarmerie doit se déplacer dans tous les cas particuliers où les règlements lui en fait une obligation expresse. Elle devra se déplacer encore de sa propre initiative et en vertu de son état de réquisition permanente, chaque fois qu'il y aura lieu de porter secours à des personnes blessées sur la voie publique, lorsqu'elle sera avisée de contraventions mettant en péril la sûreté des citoyens et toutes les fois que, sur une voie de communication, pour une raison quelconque, la liberté ou la sûreté du passage seront compromises.

Si nous appliquons les résultats de cette étude au cas particulier de la police de la route, nous conclurons que l'action des gendarmes, en cette matière, sera soumise aux règles suivante :

1° La gendarmerie, n'étant compétente qu'à l'égard des faits intéressant l'ordre public ou de nature à motiver des poursuites, n'a pas qualité pour dresser procès-verbal des accidents purement matériels ne pouvant donner lieu qu'à des réparations civiles ;

Digitized by Google

2° Etant chargée de veiller à la sûreté individuelle, elle doit intervenir, en cas d'accident de personne, toutes les fois qu'il est nécessaire de porter secours ;

3° Elle dresse procès-verbal des infractions qu'elle découvre, tout en n'usant que de simples avertissements pour les fautes légères ;

4° Etant dans l'obligation de recueillir des renseignements sur les crimes et délits qui lui sont dénoncés, elle doit se transporter sur les lieux, en cas d'infractions de cette nature, en particulier dans tous les cas d'homicide ou de blessures, même involontaires, ou d'incendie par imprudence (d'une voiture d'autrui, par exemple) ;

5° Seules, les contraventions qu'elle constate font foi en justice, jusqu'à preuve contraire, et elle n'a pas à recueillir des renseignements sur celles dont elle n'a pas été témoin, eussent-elles causé des dégâts matériels ; aux termes du Code d'instruction criminelle, les plaintes et dénonciations relatives aux contraventions doivent être portées devant les Maires, adjoints ou commissaires de police.

Toutefois, la gendarmerie se rendra sur les lieux, comme il vient d'être dit, lorsque les contraventions qui lui seront signalées seront à l'origine d'un délit d'homicide ou de blessures, même involontaires, ou d'incendie par imprudence.

En outre, elle se déplacera toutes les fois que les contraventions portées à sa connaissance mettront en péril imminent la sûreté des usagers de la route, comme en cas de conducteur ivre, de charretier endormi, de conducteur sans permis, de véhicule circulant de nuit sans être éclairé, pourvu que les circonstances de temps et de lieu, dont la gendarmerie sera juge, puissent lui permettre une intervention utile pour faire cesser le danger causé par la contravention ;

6° Enfin, la gendarmerie se rendra sur les routes toutes les fois qu'il y aura lieu de rétablir la liberté des passages, avec le concours, s'il y a lieu, de l'autorité locale.

Digitized by Google

CONCLUSION

Du fait que la gendarmerie n'a pas, en principe, à recevoir les dénonciations et les plaintes relatives aux contraventions de simple police et que la force probante ne s'attache, en fait de contraventions, qu'aux procès-verbaux des infractions qu'elle a elle-même constatées ; de l'action efficace, universellement reconnue, de la police préventive, découle cette conséquence que la gendarmerie doit manifester sa présence, le plus souvent possible, à l'extérieur. Il ne peut y avoir, de nos jours, de brigades inutiles, et ce serait une erreur de croire — on la commet quelquefois — que le progrès des transmissions électriques puisse autoriser la gendarmerie à se confiner dans ses bureaux, dans l'attente des appels du dehors.

Son action de présence, sur les voies de communication, doit être portée au maximum compatible avec la diversité de ses attributions. Il importe, à ce sujet, que l'exploration des campagnes et l'arrestation des criminels et délinquants ne puissent jamais être négligées au profit de cette police des honnêtes gens qu'est la police de la route. Il y a un juste équilibre à maintenir entre ces deux sortes de services. Or, cet équilibre est mis en péril par les exigences de la police de la circulation, qui s'accroissent avec les progrès et les dangers de la locomotion automobile. Ce n'est qu'en redoublant d'activité et au moyen, si c'est nécessaire, d'une réorganisation, que la gendarmerie réussira à faire face à cette situation nouvelle, de jour en jour plus sérieuse.

La présence, sur les voies de communication, d'effectifs de police de plus en plus nombreux, qu'il s'agisse du service ordinaire des brigades, ou de tournées à rayon d'action plus ou moins étendu, au moyen de véhicules automobiles plus ou moins rapides, aura des effets salutaires, car il n'est pas d'usager de la route qui, à l'aspect d'un gendarme

Digitized by Google

ou à la seule pensée de son voisinage, ne soit impressionné d'une manière favorable au respect du Code de la circulation.

Seule, l'intensification du service permettra à la police de la route de tendre vers cet idéal qu'il n'est pas en son pouvoir d'atteindre, mais qu'il est de son devoir de ne jamais cesser de poursuivre et qui serait d'empêcher par sa présence, qu'il pût se commettre des infractions.

La course asymptotique vers cet idéal est imposée à la police par son caractère principal qui est la vigilance (Code du 3 brumaire an IV, art. 17), par la responsabilité qui en découle et dont Montesquieu a défini le principe en ces termes : « Les gens qui relèvent de la police sont sans cesse sous les yeux du magistrat : c'est donc la faute du magistrat s'ils tombent dans des excès ». (De *l'Esprit des lois*, livre 26, chap. 14).

Digitized by Google

NOTES SUR QUELQUES PENSÉES DE PASCAL

par M. JACOUBET

Parler de Pascal oblige. Tout titre à prétentions est interdit. Celui-ci : *Que doit être une édition des Pensées ?* ou encore : *Nécessité d'une édition critique ou vraiment critique des Pensées* impliquerait des réserves injustes à l'égard des grands érudits (Faugère, Havet, Molinier), ou de grands professeurs contemporains (MM. Brunschvicg, Strowski, Chevalier). Or on se propose seulement, en signalant les difficultés presque insurmontables qui les ont parfois arrêtés, de faire ressortir de combien d'autres ils sont venus à bout à force de courage et de sagacité.

En réalité l'édition des Pensées pose une antinomie. Le manuscrit est un fouillis que l'on n'oserait présenter brut, sauf à fin de référence. D'autre part tout classement, (*articles* de Havet, *sections* de Brunschvicg), comporte de l'arbitraire. Il faudrait n'admettre dans ces divisions que ce qui paraît évidemment y rentrer, et nous serons par là amenés à multiplier les sections, peut-être même à concevoir une section hors rang démesurée pour nos restes. Ajoutez une question préalable d'où dépend l'interprétation et le classement. Avons-nous à faire à un fragment de l'*Apologie*, ou si c'est un amalgame de fragments des plus hétéroclites (Strowski). Concluez si la logique ne serait pas de laisser le texte en l'état en donnant, pour sup-

Digitized by Google

pléer au classement de l'éditeur, un index extrêmement détaillé des noms, locutions, etc., qui permettrait à chaque lecteur de faire à son gré groupements et distinctions.

Mais quel que soit le type adopté, je voudrais surtout qu'on appliquât encore mieux qu'on ne l'a fait jusqu'ici les règles usitées en philologie et en paléographie. Soit : 1° en principe on ne touche pas au texte même supposé fautif et on signale même une faute évidente. — 2° on préfère toujours la lecture difficile et même difficilement intelligible à une correction qui nous satisfait mais nous substitue à Pascal. — 3° on ne complète pas hasardeusement une pensée elliptique, et on n'en paraphrase aucune que si l'on a une idée parfaitement claire pour tous. — 4° on n'en discute que toutes les fois qu'on est certain qu'on entend la voix de Pascal et non un écho (1).

Une étude récente que j'ai faite de la Section I (*édition Brunschvicg*) me permettra de préciser ma critique par quelques exemples.

---

(1) Les *Pensées* n'ont pas un caractère égal d'authenticité. Certaines sont de la main de Pascal et ont été certifiées telles par son neveu (25 septembre 1711). Elles sont tracées à la plume ou au crayon, et, dans ce cas, seulement repassées à la plume par une main étrangère. Certaines, de la main de Pascal également, ont été biffées. C'est donc du Pascal encore, quoique désavoué. D'autres, écrites de la main étrangère, sont corrigées, augmentées de sa main. Le texte en est donc authentiqué. Reste toutes celles d'une main étrangère (dictées peut-être, peut-être reconstituées ou remaniées; en tout cas non revues et avalisées par lui). Il y en a de biffées. Quelques-unes ont l'air de résumés de conversations. Qu'après cela elles soient plus ou moins pascaliennes, suivant qu'elles viennent de Nicole, de l'abbé Périer, de Madame Périer, de Jacqueline Pascal, de Marguerite Périer, etc., elles n'en sont pas moins suspectes... La première copie du MS, (faite sans doute par Port-Royal à fin d'édition), change l'ordre, corrige, annote, mêle des fragments nouveaux. La deuxième copie et les éditions changent, surchargent le texte, ajoutent aussi. Ce n'est pas qu'il faille tout rejeter d'emblée et la divination a son rôle. Nous n'avons pas évidemment pour la corroborer le signe extrinsèque, indubitable, la main de l'auteur. Mais il y a la griffe du style et il n'est pas impossible que nous ayions devant nous un fragment égaré et retrouvé.

Digitized by Google

1. (p. 405 du MS.)

Depuis le titre : *Différence entre l'esprit de géométrie et l'esprit de finesse* jusqu'au troisième paragraphe : (*Tous*) *les géomètres* etc. (*Tous* a été ajouté après coup) le morceau est d'un copiste. Le papier porte au verso : *Pour M. Pascal.* Après *géomètres* Pascal a écrit : *Tournez la page.* Rien ne détonne ni dans la suite des idées ni dans le style. Le lièvre gît ailleurs, dans le classement.

Pourquoi M. Brunschvicg a-t-il rapproché ce texte de celui qui commence : *Diverses sortes de sens droit,* alors qu'il en est séparé dans le MS. par un grand intervalle et pourquoi a-t-il placé celui de la page 213 après celui de la page 405 ? Dans ce second fragment Pascal oppose non plus l'esprit de géométrie et l'esprit de finesse mais l'esprit de géométrie et l'esprit de justesse. M. Brunschvicg émet l'avis que « peut-être ne faut-il voir ici qu'une seconde division greffée sur la première distinction ». Il déclare cependant que cette pensée doit être « soigneusement distinguée de la précédente », — et il est manifeste en effet que l'esprit de finesse où les principes sont « en si grand nombre qu'il est presque impossible qu'il n'en échappe » n'est pas assimilable à l'esprit de justesse qui est « droiture de sens », plus qu'amplitude, et qui tire les conséquences de « peu de principes ». En réalité nous avons à faire à deux pensées très différentes, l'une (la seconde dans le classement) d'ordre purement scientifique opposant la physique, science d'observation directe (petit nombre des principes d'hydrostatique) et de justesse (approximation), et la géométrie fondée sur l'enchaînement des principes (qu'il faut tous posséder dans sa mémoire) et la rigueur absolue (déduction, exactitude). L'autre pensée est bien plus générale et complexe. Il s'agit de la connaissance des âmes, de l'art, qui sont le fait de l'esprit de finesse. On y démêlerait sans doute à côté de l'intuition infaillible (au même titre que nos sens dans le domaine matériel) qui permet de juger sans règle au moins apparente et consciente, une

Digitized by Google

longue expérience subconsciente et d'elliptiques raisonnements enveloppés. Aussi l'esprit intégral est à la fois fin et géomètre.

5. (p. 137)

Ceux qui jugent d'un ouvrage sans règle sont à l'égard des autres comme ceux qui ont une montre à l'égard des autres. M. B. croit devoir corriger : *sans règle.* Il met : *par règle,* et explique : « Le MS. porte : *sans règle.* Les deux parties de la phrase ne correspondent plus ». D'une correspondance extérieure, oui. Ceux qui *n'ont pas* de règle, il est bizarre de les comparer à ceux qui *ont* une montre. Mais l'opposition ne porte pas sur les mots : *sans règle,* c'est sur l'expression totale, inséparable : *juger d'un ouvrage sans règle,* c'est-à-dire avec l'intuition qui est au delà de la règle, s'en passe et se moque de ceux qui, n'ayant pas cette montre intérieure, sont livrés à la fantaisie, à l'impressionnisme. Voltaire a compris Pascal : « C'est, dit-il, le goût qui tient lieu de montre et celui qui ne juge que par règle, juge mal. » Voltaire comme Pascal donne au problème du goût la solution classique. Nous retrouverons la question plus loin et approfondie. Protestons seulement ici contre une correction qui fait mettre à Pascal la règle là où justement il veut qu'elle n'ait que faire.

16

L'éloquence est un art de dire les choses de telle façon, etc. M. B... donne la source de cette pensée : *Edition Bossut, suppl.* 27. En réalité c'est un morceau de troisième main. Besoigne (*Hist. de l'abbaye de Port-Royal,* IV, p. 167) qui l'a rédigée en partie d'après Mme Périer a du moins la loyauté de la rapporter sous forme indirecte. « *Il concevait l'éloquence comme un art de dire les choses...* » Présentée comme elle est par Bossut, c'est une manière de faux. Mais il y a plus. Mal satisfait de ce pseudo-Pascal, il l'a encore contaminé d'un emprunt à Fénelon : *Lettre à l'Académie.* Le discours a naturellement la vertu de ren-

Digitized by Google

dre grandes les choses petites et petites les choses grandes (d'après Cicéron, *De Or*, II, 24). Ce morceau parfaitement apocryphe devrait être rejeté d'une édition dite des Pensées de Pascal.

17 (p. 439)

Les rivières sont des chemins qui marchent et qui portent où l'on veut aller. Ceci est vraiment du Pascal. M. B... se demande d'abord si ce n'est pas « une remarque isolée et sans portée ». Havet faisait remarquer : il faut vouloir aller dans le sens où elles portent. Port-Royal a supprimé, peut-être pour qu'on ne taxât pas Pascal d'absurdité. M. B... propose une explication franchement inacceptable. « Ne devait-elle pas servir pour mieux faire entendre sa conception de l'éloquence ? Le discours est en effet pour Pascal un chemin qui marche et qui porte l'esprit à la conclusion où il tend. » Mais Pascal, au contraire, et c'est en cela que, selon M. J. Chevalier, il échappe au Jansénisme, compte sur une attitude active de l'esprit au sermon. On ne doit pas entendre celui-ci comme on fait la messe. Lui-même, par sa dialectique pressante et impérieuse, violente, si on peut dire, la conviction dans la mesure où cette violence est compatible avec la charité. Il me semble plus naturel de voir dans cette image un symbole de ce que P... appelle ailleurs un « cercle » (Cf. 6, p. 51). Il faut choisir ses compagnies pour se former au bon goût, mais déjà, pour choisir, il ne faut pas avoir l'esprit gâté. « Ainsi cela fait un cercle dont sont bienheureux ceux qui sortent. » Il n'y a pas lieu d'essayer de sortir du cercle, supposé qu'il s'agisse du cercle de la grâce, de la coopération mystérieuse de l'homme à la volonté opérante de Dieu. Le chrétien constate ainsi l'existence de cercles et se contente, comme Bossuet, de tenir les deux bouts de la chaîne, sans voir le joint.

18 (p. 443)

Je renvoie à la lumineuse note de M. Bédier dans les *Mélanges Lanson*.

Digitized by Google

19

La dernière chose qu'on trouve en faisant un ouvrage est de savoir celle qu'il faut mettre la première. Ceci n'est évidemment pas de Pascal. On trouve la pensée dans l'édition de 1678. Pascal a certainement exprimé ses idées sur l'importance de l'ordre, de l'ordre naturel qui ne correspond pas à l'ordre tout fait des règles de rhétorique, mais la forme compacte et terminée par une fausse antithèse (premier et dernier non opposés dans un même sens), n'est pas de son style.

20 (p. 433)

Ordre. Cette pensée et la suivante (p. 431) sont connexes et claires. Il s'agit du caractère artificiel des divisions, des classifications que l'esprit impose à la nature (Voir la conférence de J. Chevalier sur le rôle de l'esprit, Artaud, éditeur, Grenoble). La nature ne fait pas de système. Les choses ne « se renferment pas » les unes dans les autres. Je veux signaler seulement une mauvaise lecture de la note de Port-Royal citée par B... dans l'édition *Major*. « Toutes ces divisions et ces mots n'ont guère d'autre utilité que d'aider la mémoire et de servir d'adresse pour prouver ce qu'ils renferment. » Cela ne présente aucun sens. L'éditeur a copié étourdiment et relu sans comprendre. Adresse signifie ici : renseignement, instruction, signe. Il faut lire *trouver* et pas *prouver* (Cf. le texte de l'édition de 1715, XXIX, 37, p. 195).

23 (p. 225)

Les mots diversement rangés font un divers sens, et les sens diversement rangés font différents effets. Pour expliquer la première partie de cette pensée, M. B... cite un exemple : un grand homme et un homme grand. Pour la seconde, il se trompe manifestement quand il dit : « Soit l'épithète d'original appliquée à un écrivain : ce sera suivant les juges un éloge ou une critique : « Cet auteur est

Digitized by Google

essentiellement original ou il n'est après tout qu'un original. » Il ne s'agit pas de sens différents mais d'effet. Le sens ne peut être différent, si on ne change pas la phrase, mais une même phrase (un même sens est autant dire) prend une portée, une efficacité différente suivant la place dans le discours. Nous retrouvons ici la préoccupation constante de Pascal : l'ordre naturel, l'ordre non des pédants, mais approprié à l'intention, à l'effet sur l'auditeur. Tantôt un sens prend toute sa portée au début du discours. *Quousque tandem...* Tantôt au contraire il ne produit tout son effet de conviction qu'amené en conclusion (Voir la fin de la narration du *Pro Milone*). Les esclaves de Milon firent alors ce que chacun de nous voudrait qu'ils eussent fait pour nous à leur place.

32 (p. 129)

Il y a un certain modèle d'agrément et de beauté qui consiste en un certain rapport entre notre nature, faible ou forte, telle qu'elle est, et la chose qui nous plaît.

Tout ce qui est formé sur ce modèle nous agrée : soit maison, chanson, discours, vers, prose, femme, oiseaux, rivières, arbres, chambres, habits, etc. Tout ce qui n'est point fait sur ce modèle déplaît à ceux qui ont le goût bon.

Et comme il y a un rapport parfait entre une chanson et une maison qui sont faites sur le bon modèle, parce qu'elles ressemblent à ce modèle unique quoique chacune selon son genre, il y a de même un rapport parfait entre les choses faites sur le mauvais modèle.

Ce passage et le suivant (33, p. 129) ont une importance capitale pour l'esthétique de Pascal et le problème de ce que j'appelais plus haut du fondement du goût. Je ne puis ici que l'indiquer. Pour Pascal il y a en somme trois états : l'absence de goût caractérisé par l'incohérence ; un goût logique mais mauvais en ce sens qu'il est relatif, en rapport, non avec notre nature idéale et rectifiée, mais avec notre sensibilité forte ou faible ; enfin le bon goût qui a

Digitized by Google

un modèle unique. Le Modèle est un abstrait émotionnel qui nous fait retrouver une sensation de plaisir analogue dans les diverses beautés. Le goût logique peut être une étape vers le bon goût, certaines parties de notre goût sont en avance sur d'autres. Nous nous dégoûtons plus tôt de la toilette surchargée d'une femme que d'une surabondance d'épithètes dans un sonnet ; mais en somme le bon goût est un donné, une virtualité commune, comme le bon sens, et éducable comme lui.

Cela posé il est curieux de voir qu'aucun éditeur ne s'est aperçu de l'incohérence du passage de Pascal que j'ai cité. Pascal semble partir de la constatation que le sentiment du beau est subjectif, en rapport avec notre nature individuelle, forte ou faible, et donc divers, quoique logique. Il conclut en parlant non plus de goût logique mais de goût bon, c'est-à-dire touché par le modèle unique. Il y a là une contradiction évidente. Mais hâtons-nous de dire qu'elle n'est pas du fait de Pascal. Reportons-nous au manuscrit : on constatera que le paragraphe composé par l'éditeur ne tient pas compte des alinéas et surtout des séparations marquées entre les divers alinéas par une barre qui souligne le commencement des passages recopiés. Nous retrouverons ces barres dans d'autres passages recopiés qui sont sans lien entre eux et que les éditeurs ont dû placer, quoique écrits sur le même bout de papier, dans des sections différentes. Ici il est évident qu'il est tombé quelque chose entre le commencement et la fin du passage cité. Ce quelque chose est évidemment la distinction entre le modèle logique mais relatif du goût fantaisiste et le modèle logique et unique du bon goût.

35 (p. 440)

... Je voudrais qu'on ne s'aperçut d'aucune qualité que par la rencontre et l'occasion d'en user (Ne quid nimis), *de peur qu'une qualité ne l'emporte, et ne fasse baptiser : qu'on ne songe point qu'il parle bien, sinon quand il s'agit de bien parler, mais qu'on y songe alors.*

Digitized by Google

B... met une virgule devant la parenthèse, Faugère un point. Il n'y a pas de ponctuation dans le manuscrit. B... dit : « Malgré le changement de temps, négligence d'autant plus explicable que le fragment a été dicté et non écrit par Pascal, *qu'on ne songe* paraît bien dépendre de *Je voudrais.* » Je ne peux pas admettre que le fait de dicter ait pu amener une incorrection beaucoup plus évitée au XVII^e^ siècle, même dans la conversation, que de notre temps. Seule s'explique bien ainsi l'incertitude de la ponctuation. Je crois pour ma part que : *de peur que,* etc. est en rapport avec *Ne quid nimis* (sous-entendu *sit* ou *facias.* Rien de trop, pour qu'il n'y ait pas excès d'une qualité dans l'honnête homme, qui le fasse « baptiser » spécialiste (Cf. le mot de Saint-Simon à propos de Racine ; il fait son éloge en disant qu'il n'avait *rien du poète* (!) et *tout de l'honnête homme.* Il s'agit évidemment de l'air de spécialité qui se porte mal dans le monde). Après le point et virgule la construction change. Le subjonctif est un impératif déguisé, forme habituelle dans Pascal (Que l'homme contemple la nature entière... Qu'il regarde... Qu'il s'étonne... Que l'homme, revenu à soi, considère... Qu'il apprenne... Qu'il recherche..., etc. (72, p. 347).

38 (p. 412)

Poète et non honnête homme. Le texte se lit : *porter le nom honnête homme.* Michaut lit : *pour ce nom honnête homme.* Mais c'est à tort. La deuxième copie corrige : *Porter le nom d'honnête homme* qui est près du texte. Celui que donne B... est proprement un faux paléographique. Il n'y a qu'à prendre le texte pascalien pour une note aide-mémoire se rapportant à l'ordre d'idées des fragments 34, 35, 36 et 37. Elle est copiée sur un fragment de papier avec deux autres qui présentent le même caractère : *Les gens manquent de cœur. On n'en ferait pas son ami.* Les fragments sont séparés par des barres. Chacune de ces notes rapides et elliptiques ou

Digitized by Google

inachevées appartenait à un ordre d'idées différent. On ne voit pas pourquoi B... a séparé la troisième et mis les deux autres dans le même paragraphe, ce qui les laisse aussi décousues.

41 (p. 163)

Epigrammes de Martial. — *L'homme aime la malignité ; mais ce n'est pas contre les borgnes ou les malheureux, mais contre les heureux superbes. On se trompe autrement. Car la concupiscence est la source de tous nos mouvements, et l'humanité* etc.

Note de B... : « M. Havet, se référant à un autre fragment de Pascal suppose que la phrase avait été achevée ainsi : *et l'humanité flatte la concupiscence.* Peut-être, en tenant compte de ce qui suit (1), convient-il d'opposer au contraire *humanité* à *concupiscence* : la concupiscence entraîne la malignité et l'humanité la restreint à ceux qui sont heureux et orgueilleux. » Je ne crois pas que Pascal puisse concevoir que l'humanité restreigne la concupiscence. Dieu seul peut le faire, et sa grâce. L'humanité elle-même relève de la concupiscence. C'est une vertu terrestre faite, comme d'autres, de penchants mauvais enveloppés. Le sens du passage est donné par : *On se trompe autrement.* On se trompe si l'on croit que l'homme aime la malignité contre n'importe qui. Il l'aime contre les puissants, contre les heureux. Il y a donc une certaine malignité dans l'humanité elle-même qui n'épargne que les infortunés. Cette pensée nous explique la suivante.

42

Prince à un roi plait, parce qu'il diminue la qualité. « Cette phrase elliptique », dit M. B..., « doit être entendue ainsi : le nom de prince donné à un roi, plaît au sujet qui le donne parce qu'il diminue la qualité du souverain. La

(1) *Il faut plaire à ceux qui ont les sentiments humains et tendres.*

Digitized by Google

malignité de l'homme trouve son compte à un langage qui diminue les distances. » Outre que ce plaisir me paraît inconcevable de la part d'un sujet du temps de Pascal, je pense qu'il y aurait eu de surcroît un danger à refuser un titre réclamé par la majesté. Je préférerais avouer que je ne comprends pas, le passage n'étant pas de la main de Pascal et, peut-être, tronqué. Sinon je ramènerais le sens à celui de la pensée précédente. Corneille disait :

On n'aime point à voir ceux à qui l'on doit tant.

Le roi aime le prince plus que le prince ne fait le roi, parce que le roi diminue la qualité du prince. La concupiscence est aussi volonté de puissance. L'orgueil fait que nous nous plaisons à voir nos inférieurs et jalousons ceux qui nous dominent.

46 (p. 423)

Diseur de bons mots mauvais caractère. On comprend généralement comme La Bruyère : Diseur de bons mots mauvais cœur. Il y a peut-être un autre sens du mot *caractère* (Cf. 34) au sens de chose caractéristique d'un goût. Diseur le bon mots, mauvais goût. De même dans Molière : Ce style figuré... sort du bon caractère et de la vérité.

49 (p. 213)

Masquer la nature et la déguiser. Plus de roi, de pape, d'évêque mais auguste monarque, etc. *Point de Paris,* capitale du royaume. *Il y a des lieux où il faut appeler Paris Paris et d'autres capitales du royaume.* M. B... cite comme « le meilleur commentaire de cette réflexion » un passage de Méré. Charles Quint s'étant fait lier sur son cheval pour ne pas céder aux douleurs de la goutte « l'auteur pensant relever cette action appelle toujours Charles Quint ce grand empereur. » — Il y a confusion ici : Méré condamne l'emphase, et Pascal la périphrase, du moins l'abus. La périphrase se justifie quand elle donne du sens : Les ennemis marchèrent sur Paris ; et arrivés à dix lieues de la ca-

Digitized by Google

pitale du royaume... Il y a intérêt à préciser ici que Paris est capitale, et le royaume de ce fait en péril. Au lieu de fabriquer l'exemple sur les mots de Pascal, j'en prends un dans Augustin Thierry : « Hilperik part en grande hâte pour Braine et força les gardiens de ce domaine royal à lui remettre les clefs du trésor. » Il attache évidemment une idée de prééminence à une ville qui a été jadis le siège des conquérants de la Gaule. De là la périphrase pour désigner Braine.

50 (p. 225)

Un même sens change selon les paroles qui l'expriment. Les sens reçoivent des paroles leur dignité au lieu de la leur donner. Il en faut chercher des exemples. M. B... donne : *magistrat* et *robin*. « Suivant que vous vous servez d'un terme ou de l'autre, votre pensée n'est plus exactement la même. » Je ne comprends pas que M. B... ait séparé cette pensée de celle qui porte le n° 23 et qui est sur la même page. Havet discute : « La parole n'est rien, c'est l'esprit qui fait la parole à son image. Pascal n'aurait pu trouver des exemples. La chose n'est pas vraie. » Il est possible que Pascal ait rapporté ici la pensée « d'un demi-fin ». Il est certain que c'est le sens qui donne la valeur au mot, tantôt péjorative, tantôt méliorative (Virgile est un paysan, c'est un métier que de faire un livre, un amateur, etc.). Pascal semble avoir voulu préciser que ce n'est pas le sens qui change mais le ton. Ecraser, tuer, s'enivrer, se saoûler, émoluments, salaire, artiste lyrique, chanteur, etc.

51 (p. 415)

Pyrrhonien pour opiniâtre. Havet déclare : Je ne comprends pas. B... ne dit rien mais en plaçant ces mots près de réflexions sur la propriété des termes nous invite à faire un contre-sens. Personne ne dit *pyrrhonien* pour *opiniâtre* comme *verser* pour *renverser*... — Les idées de Pascal sur le Pyrrhonisme nous autorisent à comprendre. Le Pyrrho-

Digitized by Google

nisme, c'est-à-dire le doute sur tout, qui est le vrai, tant que le christianisme n'a pas apporté la vérité unique, est à opposer aux opiniâtres, est valable contre l'entêtement qui nous fait nous piquer dans une opinion (une erreur).

52 (p. 415)

Nul ne dit cartésien que ceux qui ne le sont pas; pédant qu'un pédant; provincial qu'un provincial..., etc. *Cartésien* est une correction de *courtisan*. Il faut laisser ce mot. Il s'agit de trois affectations dont parlent d'un ton dégagé ceux qui sont exempts de l'enseigne, de la marque. Rappelons-nous les *Femmes Savantes* où les trois qualités se trouvent : Clitandre courtisan, blâmé comme tel par Trissotin; Trissotin, pédant, blâmé comme tel par Clitandre; Martine, plus que provinciale, villageoise, blâmée par les femmes de ville. *Cartésien* ne s'oppose ni à pédant ni à provincial. Aussi n'est-ce pas du Pascal. Le texte se comprend mieux sans corrections.

Digitized by Google

Digitized by Google

L'Evolution du calcul des probabilités depuis un quart de siècle

par M. DELTHEIL.

Le but de la présente communication est de rechercher les caractères généraux qui se manifestent avec le plus de netteté dans les ouvrages et les mémoires originaux parus depuis vingt-cinq ans et consacrés au Calcul des Probabilités. Il n'est pas exagéré de dire que dans la période envisagée cette branche de la Science a fait l'objet de travaux beaucoup plus nombreux que dans la totalité du XIX^e^ siècle. Je noterai principalement que, dans ces travaux, les principes essentiels de la théorie et en particulier la définition même de la probabilité ont été l'objet de la plus grande attention ; que, d'un autre côté, les disciplines mathématiques les plus modernes et les plus élevées ont apporté au Calcul des Probabilités une aide extrêmement précieuse ; qu'enfin le champ d'ensemble des applications de la science du hasard va constamment en s'élargissant et comprend des domaines où la notion même de certitude scientifique est en train de subir une évolution profonde

⁂

Il y a environ un quart de siècle, on ne possédait, en dehors de la *Théorie analytique des Probabilités* de LAPLACE et de la *Théorie des Chances* de COURNOT, que deux Traités vraiment fondamentaux du Calcul des Probabilités : celui de Joseph BERTRAND et celui d'Henri POINCARÉ. On trouve

Digitized by Google

dans ces deux ouvrages, qui sont très remarquables et signés de deux des noms les plus illustres de la Science, une atmosphère de scepticisme qui sans doute est plus apparent que reel, mais dont l'apparence ne manque pas d'impressionner le lecteur. A coup sûr, c'est certainement en les comprenant mal que ce lecteur peut croire que Bertrand et Poincaré ne regardent pas les résultats de la théorie des probabilités comme des vérités scientifiques solides, mais quelle est la proportion des lecteurs qui les ont parfaitement compris ?

Dans les travaux et les ouvrages parus au cours des vingt-cinq dernières années, on note au contraire le souci constant d'une attitude constructive, et surtout d'une discrimination très nette entre la théorie mathématique et l'application aux cas concrets. Tous les spécialistes sont d'accord pour attribuer à M. Emile Borel la place la plus éminente et l'influence la plus profonde dans cet important essor moderne de la doctrine des probabilités. Il a d'abord publié en 1909 ses *Eléments de la Théorie des probabilités*, ouvrage dans lequel n'interviennent que les notions les plus simples du Calcul différentiel et intégral, mais qui est déjà très riche de conceptions nouvelles opposant un bon sens avisé au scepticisme transcendantal de Bertrand et de Poincaré. En 1914, dans la « Nouvelle Collection Scientifique » dirigée par lui chez Alcan, son livre sur *Le Hasard* apporta une étude pénétrante des lois de la probabilité, de leur valeur pratique, de leur valeur philosophique. Depuis 1924 enfin ont paru déjà neuf fascicules d'une nouveau grand Traité tout-à-fait considérable, dont le plan d'ensemble prévoit dix-sept fascicules, rédigés par M. Borel lui-même ou quelques-uns de ses élèves. Mais d'autres publications sont venues depuis la guerre notamment, contribuer à la diffusion et aux progrès de la science des probabilités. A l'étranger, je signalerai surtout un traité italien de tout premier ordre de M. Castelnuovo paru en 1919, et un traité italien anglais extrêmement original du célèbre économiste Maynard Keynes.

En France, M. Maurice Fréchet a publié en 1924 un re-

Digitized by Google

marquable ouvrage de vulgarisation intitulé : « *Le Calcul des Probabilités à la portée de tous* », rédigé avec la collaboration de M. HALBWACHS. On doit également à M. Fréchet des travaux originaux importants se rattachant aux théories les plus modernes et les plus élevées au point de vue mathématique. M. Paul LÉVY, professeur à l'Ecole Polytechnique, dans un livre publié en 1925, s'est attaché à mettre au point la preuve mathématique de la célèbre loi exponentielle de Laplace sur les erreurs d'observation.

M. Georges DARMOIS, dans sa *Statistique Mathématique* parue en 1928, dans l'Encyclopédie scientifique de la Librairie Douin, a donné un exposé très lumineux et très suggestif des méthodes statistiques et des travaux modernes sur la corrélation.

Et voici que vient de paraître, il y a quelques mois à peine, le deuxième volume du Cours d'Analyse professé à l'Ecole Polytechnique par M. Jacques HADAMARD, dans lequel quatre importants Chapitres, ne remplissant pas moins de cent soixante pages in-octavo, sont consacrés aux Probabilités.

***

Dès les premières lignes de son exposé, M. Hadamard déclare qu'il n'est pas de branche de la Science dont l'emploi ait donné lieu à plus d'erreurs graves que le Calcul des Probabilités. Et tous les auteurs modernes s'entourent des précautions les plus minutieuses à propos de la première question qu'ils doivent exposer, celle de la *définition même* de la probabilité. Du reste, le Traité de Poincaré, dont je signalais tout à l'heure le scepticisme apparent, commence par cette affirmation plutôt décourageante : « On ne peut guère donner une définition satisfaisante de la probabilité ».

La probabilité, nous en avons tous une notion intuitive, mais c'est lorsqu'il s'agit de préciser cette intuition que les difficultés commencent.

Selon la définition traditionnelle, la probabilité d'un évé-

Digitized by Google

nement est le rapport du nombre des cas favorables au nombre total des cas possibles.

Cette définition suppose essentiellement tous les cas également probables, et l'on peut se demander si elle ne comporte pas l'imperfection grave de supposer déjà acquise la notion qu'elle a pour objet de caractériser.

Il ne semble pas que cette critique doive être retenue. La définition ainsi formulée tire son origine, comme le Calcul des Probabilités tout entier, de l'étude des jeux de hasard. Et nous pouvons très bien admettre avec M. Hadamard comme ayant le caractère d'un postulat la notion *d'événements parfaitement équivalents*. Si l'on tire au hasard une carte d'un jeu sans défaut, les événements consistant dans l'obtention de chacune des diverses cartes du jeu sont des événements parfaitement équivalents ; et la possibilité d'une partie de cartes, selon la loyauté généralement admise, repose essentiellement sur la réalisation de cette hypothèse fondamentale.

Dès lors, la probabilité pour que la carte tirée soit un roi, si le jeu est ordinaire de 32 cartes, est égale au rapport du nombre des rois au nombre total des cartes, c'est-à-dire 4/32 ou 1/8.

La définition une fois admise, le but de la théorie est de déterminer, par voie purement rationnelle, les probabilités d'événements complexes à partir de probabilités d'événements plus simples, toujours dans l'hypothèse d'un dénombrement préalable de cas élémentaires tous parfaitement équivalents.

Ce calcul peut conduire aux spéculations mathématiques les plus élevées. Mais il repose, dans son principe, sur une proposition très simple, évidente et fondamentale, le principe des probabilités totales, que l'on peut énoncer ainsi :

Lorsqu'un événement peut se réaliser de plusieurs manières s'excluant mutuellement, sa probabilité est la somme des probabilités qui correspondent aux divers modes de réalisation. Par exemple, la probabilité pour qu'une carte tirée d'un jeu ordinaire soit une figure est la somme des proba-

Digitized by Google

bilités pour que cette carte soit un roi, une dame ou un valet.

La notion de probabilité est donc nécessairement une *notion additive*. Une fois ce principe admis, tout problème de probabilités se ramène à un *dénombrement de cas*.

Mais revenons un peu sur le postulat des événements parfaitement équivalents. Il convient de distinguer d'une part la théorie, dans laquelle on suppose les événements élémentaires tous parfaitement équivalents et par conséquent les cas élémentaires tous également probables, d'autre part les *problèmes concrets* auxquels s'applique cette théorie, et dans lesquels l'égale probabilité ne peut jamais être réalisée que d'une manière plus ou moins approximative. Et les résultats du calcul ne pourront avoir de valeur pratique que si vraiment cette approximation des cas réels à des cas également probables n'est pas trop grossière. Aussi le mathématicien sépare-t-il soigneusement la théorie de l'application.

Pour le mathématicien, les cas également probables sont une *convention*. Comme le dit avec esprit l'astronome anglais EDDIGTON dans le prologue de son ouvrage *Espace, Temps et Gravitation*, le mathématicien n'a en vue que des affirmations du modèle suivant : « Si telle proposition est vraie d'une chose quelconque, telle autre proposition est vraie de cette même chose ». De sorte que les mathématiques pures, selon la boutade de Bertrand RUSSEL, « sont une étude où l'on ignore de quoi on parle et où l'on ne sait pas si ce que l'on dit est vrai ».

Autre observation sur les événements parfaitement équivalents. L'idée intuitive de probabilité ne porte pas nécessairement sur des faits à propos desquels ce rigoureux dénombrement préalable puisse être envisagé sans difficulté. Ce dénombrement, inspiré de l'étude des jeux, restreint singulièrement le champ d'action des probabilités.

Puisque d'autre part l'égalité des chances, ainsi que nous venons de le dire, ne peut jamais être approximative, nous sommes conduits à *élargir la définition*, et à appeler proba-

Digitized by Google

bilité des événements des coefficients compris entre 0 et 1 que nous leur attribuons par convention et que nous combinons par addition, les valeurs attribuées ainsi étant initialement déterminées par des considérations extra-mathématiques.

Cette définition élargie se prête sans difficulté à l'étude purement abstraite, dans laquelle le mathématicien, n'ayant en vue que la rigueur logique, ne sait pas de quoi il parle et ignore si ce qu'il dit est vrai.

Mais à ce moment, une question se pose évidemment, c'est de savoir quelle base on pourra attribuer à la valeur pratique des résultats ainsi obtenus.

La réponse à cette question est fournie par ce que l'on a souvent appelé la *loi empirique du hasard*. Selon cette loi, si l'on procède à une série d'épreuves identiques aboutissant à la réalisation ou à la non-réalisation d'un certain événement, cet événement se produira *avec une fréquence voisine de sa probabilité, et d'autant plus voisine que le nombre des épreuves sera plus grand.*

Un théorème célèbre du Calcul des Probabilités, qui est dû à Jacques Bernouilli, et que l'on appelle la *loi des grands nombres,* appuie la loi empirique du hasard d'une justification *qui n'est pas une preuve,* mais qui n'en est pas moins un élément essentiel de prise en considération.

Si nous faisons 2.000 parties de pile ou face, le théorème de Bernoulli *ne démontre pas* que le nombre des résultats « pile » sera compris entre 900 et 1.100. Mais il démontre que la probabilité *pour qu'il en soit autrement,* c'est-à-dire pour qu'il y ait moins de 900 pile et plus de 1.100, est égale à 1/100.000. Si l'on précise en cherchant la probabilité pour qu'il y ait moins de 900 pile, le résultat est 1/200.000.

Le raisonnement mathématique ne peut déduire des prémisses sur lesquelles il s'appuie que des conclusions implicitement contenues dans les prémisses ; il ne peut donc déduire *d'une probabilité qu'une autre probabilité.* Dans l'exemple ci-dessus la proposition supposée vraie d'une certaine chose est que la probabilité d'amener « pile » a pour

Digitized by Google

valeur 1/2 ; la proposition qui résulte de cette hypothèse est que la probabilité d'amener moins de 900 pile en 2.000 parties est 1/200.000e.

Ainsi nous attribuons aux événements élémentaires des probabilités qui sont de simples coefficients, choisis avec un discernement très attentif guidé par le bon sens, de manière à demeurer en accord avec la loi empirique du Hasard. Par exemple, ayant constaté — je l'ai mentionné dans une précédente communication relative à la statistique — que la fréquence des naissances masculines en France reste très voisine de 0,515, chiffre qui correspond à 515 garçons et 485 filles pour 1.000 nouveau-nés, nous attribuons à l'événement « naissance masculine » la probabilité 0,515.

⁂

Lorsqu'il s'agit de problèmes dans lesquels les cas élémentaires sont en nombre infini ou que l'on envisage la répétition d'une même épreuve un nombre très grand de fois, le Calcul des Probabilités appelle à son aide les théories les plus élevées des mathématiques modernes.

Montrons d'abord sur un exemple comment le *bon sens*, dont je disais tout-à-l'heure le rôle essentiel dans le choix préalable des probabilités des événements sont en nombre infini.

Joseph Bertrand se pose le problème suivant : « Probabilité pour qu'une droite, prise au hasard parmi toutes les sécantes d'un cercle, donne une corde plus longue que le côté du triangle équilatéral inscrit ».

Il semble naturel de considérer que n'importe quel point du cercle peut être pris comme première extrémité de la corde, celle-ci, pivotant alors autour de cette extrémité pouvant prendre avec des probabilités égales toutes les orientations : la probabilité pour la corde tombe dans l'angle de soixante degrés rempli par les cordes de longueur supérieure au côté du triangle équilatéral est dès lors égale à 1/3.

Mais d'autre part, il semble également naturel de consi-

Digitized by Google

dérer toutes les directions possibles de la corde comme équivalentes, et de raisonner sur les cordes qui ont une même direction déterminée ; la corde se déplaçant alors parallèlement à elle-même, sa distance au centre a autant de chances d'être comprise entre 0 et R/2 (cordes satisfaisant à l'énoncé) qu'entre R/2 et R ; la probabilité est par conséquent 1/2.

Ce paradoxe de Joseph Bertrand et les pénétrantes discussions de Poincaré sur les problèmes de probabilités continues ont fait apparaître la notion nouvelle de *variable éventuelle*, c'est-à-dire de nombre pouvant prendre diverses valeurs avec des probabilités qui sont déterminées par *la loi de probabilité* correspondant à la variable éventuelle considérée. Cette loi est très utilement représentée par une *courbe de probabilité*, et les courbes de fréquence et de répartition des biologistes ne sont pas autre chose, à la limite, que des courbes de probabilité.

Si la courbe de probabilité a pour équation $y = f(x)$, la probabilité pour que la variable x prenne une valeur comprise entre a et b est mesurée par l'aire limitée par la courbe et les droites $x = a$, $x = b$: et la probabilité d'une valeur comprise entre le nombre x est le nombre infiniment voisin $x + dx$ est l'élément d'affaire $f(x)\,dx$; on l'appelle la *probabilité élémentaire*.

L'exemple le plus célèbre est celui de la loi exponentielle de Laplace, selon laquelle lorsque les causes pouvant faire subir des fluctuations à une variable éventuelle sont infiniment nombreuses, l'effet de chacune d'elles étant infiniment petit, la probabilité élémentaire relative à l'écart x par rapport à la valeur moyenne est

$$dP = \frac{h}{\sqrt{\pi}}\, e^{-h^2 x^2}\, dx.$$

Une étude même sommaire des travaux modernes sur les variable éventuelles et les lois de probabilité sortirait immédiatement du cadre de cette communication. Mais il m'a

Digitized by Google

paru intéressant de signaler une des théories mathématiques dont le rôle en la matière s'est révélé le plus important.

C'est la *théorie des ensembles*, et d'une manière précise la théorie de la *mesure* des ensembles, telle que l'ont édifiée MM. BOREL et LEBESGUE. La mesure d'un ensemble a été définie par M. Lebesgue au moyen d'une *définition descriptive*, énumérant des conditions qui ne sont pas toujours compatibles ni toujours suffisantes, de sorte qu'il n'existe pas toujours une mesure. Selon cette définition, on attribue à chaque ensemble géométrique un nombre, appelé mesure, qui répond aux deux conditions suivantes :

a) Le nombre ainsi attaché à un ensemble formé de la réunion de deux ensembles partiels est la somme des nombres attachés séparément aux deux ensembles.

b) Le nombre attaché à un ensemble donné est valable pour tout ensemble égal, c'est-à-dire superposable à cet ensemble donné.

Dans le cas des ensembles de points constituant des portions du plan, le seul nombre vérifiant ces deux conditions est *l'aire* de chaque portion du plan mise en cause (à un facteur constant près bien entendu). La probabilité élémentaire relative à la position d'un point M dans le plan, position définie par les coordonnées cartésiennes x et y, est donc *l'élément d'aire dx dy*.

Dans le cas des sécantes d'un cercle et du paradoxe de Bertrand, il y a aussi, imposée par la théorie de la mesure, une probabilité élémentaire et *seule la deuxième des solutions de Bertrand est compatible avec cette théorie*.

La théorie des ensembles n'est du reste pas la seule, parmi les théories modernes de mathématiques pures, qu'on utilise avec profit en matière de probabilités. Je citerai également la *Théorie* des groupes de Sophus LIE, la théorie de l'intégrale de STIELTJÈS (professeur à la Faculté des Sciences de Toulouse de 1889 à 1895 et prédécesseur dans la chaire de Calcul Différentiel et Intégral de notre regretté

Digitized by Google

confrère Eugène COSSERAT), la théorie des fonctions caractéristiques de CAUCHY, reprise par Poincaré et M. Paul Lévy.

⁂

Le Calcul des probabilités fournit la base mathématique d'un ensemble d'applications de plus en plus important. Il domine la Physique et la Chimie modernes des atomes, et permet d'expliquer les propriétés les plus cachées de l'énergie et de la matière. Il joue un rôle essentiel en Astronomie; intervenant ainsi dans l'infiniment grand comme dans l'infiniment petit, il permet de pénétrer les mystères de l'Univers stellaire. En Biologie, c'est par l'application de ses méthodes que l'on arrive à discerner les lois secrètes de l'hérédité, à reconnaître les races pures, à sélectionner les variétés. En matière d'assurances et notamment d'assurances sur la vie, il fournit la base de toutes les prévisions et de tous les types de contrat ; et la réalité des dividendes distribués par les Compagnies d'Assurances démontre que cette base est une base solide.

Je voudrais indiquer pour terminer la *véritable raison* de la valeur pratique du Calcul des Probabilités, en même temps que la *condition indispensable* à la réalité de cette valeur pratique.

La condition indispensable c'est que l'application soit faite *à un grand nombre d'épreuves* (par exemple, les Compagnies d'Assurances se préoccupent de la probabilité de l'événement « décès » pour des milliers et des milliers d'assurés). Et la raison de validité est la notion intuitive *d'événement extrêmement peu probable.*

M. Borel a illustré cette notion, sur laquelle repose en définitive tout le système des Probabilités, d'un exemple pittoresque qui est celui des *Singes dactylographes.*

Je cite M. Borel : « Convenons qu'on ait dressé un million de singes à frapper au hasard sur les touches d'une machine à écrire et que, sous la surveillance de contremaîtres illettrés, ces singes dactylographes travaillent avec ardeur

Digitized by Google

dix heures par jour avec un million de machines à écrire de types variés. Les contremaîtres illettrés rassembleraient les feuilles noircies et les relieraient en volumes. Et au bout d'un an, ces volumes se trouveraient renfermer la copie exacte des livres de toute nature, imprimés dans toutes les langues, existant dans les plus riches bibliothèques du monde ».

Cet événement a une probabilité à peu près égale à celle d'une différence de densité de 1/100.000 entre deux récipients gazeux mis en communication et dans lesquels les chocs moléculaires ont réalisé au bout d'un temps assez court le mélange des gaz initialement séparés.

Et c'est ainsi que, dans les théories de la Physique et de la Chimie des atomes, apparaît une forme nouvelle de la vérité scientifique, la *vérité statistique* dont la certitude s'impose à notre esprit bien que n'étant pas absolue au sens philosophique du terme.

Digitized by Google

Digitized by Google

PROGRAMME DES PRIX

A DÉCERNER

PAR L'ACADÉMIE DES SCIENCES, INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

DE TOULOUSE

POUR LES ANNÉES 1932 ET 1933

PRIX GAUSSAIL

Pour se conformer aux intentions de M^me^ veuve A. GAUSSAIL, l'Académie décerne tous les ans, sous la dénomination de *Prix* Gaussail, une récompense *à l'auteur dont le travail manuscrit paraît le plus digne de cette distinction.*

Les travaux de l'ordre scientifique concourront seuls pour ce prix en 1932 ; ceux de l'ordre littéraire, en 1933.

Ce prix est de 665 francs. Il n'est imposé aucun sujet particulier aux concurrents, lesquels sont libres de choisir parmi les matières variées qui font l'objet des études de l'Académie (1).

PRIX OZENNE

Depuis l'année 1905, et pour se conformer aux volontés du fondateur, l'Académie décerne chaque année, et alternativement pour les Sciences et pour les Inscriptions et Belles-Lettres, un prix de 300 francs, qui porte le nom de *Prix Ozenne,* à l'auteur de la découverte ou du travail qui, par son importance, *entre les communications faites à l'Académie,* paraît mériter le mieux cette distinction.

(1) Ces termes excluent les œuvres traitant de questions politiques ou religieuses actuelles, celles où l'imagination domine : poèmes, romans, drames, etc..., et les travaux juridiques d'un caractère purement pratique.

Digitized by Google

Les travaux *imprimés* sont admis à concourir pour ce prix, pourvu que la publication n'en remonte pas au delà de trois années.

Les travaux de l'ordre scientifique concourront seuls pour ce prix en 1932; ceux de l'ordre littéraire, en 1933.

PRIX D. CLOS

Le prix fondé en mémoire de M. Dominique Clos, professeur honoraire à la Faculté des Sciences, correspondant de l'Institut et ancien Président de l'Académie, est destiné à récompenser un travail portant sur un point du règne végétal.

Le montant en est de 300 francs; il est décerné tous les cinq ans à une œuvre *inédite*.

Pourront obtenir ce prix les mémoires ayant trait à la flore de la Haute-Garonne, des départements limitrophes, ou de la région sous-pyrénéenne française en général, et ceux qui, traitant une question de botanique générale, seront présentés par des auteurs nés ou résidant dans la Haute-Garonne ou un département limitrophe.

Le prix ne sera pas partagé. S'il n'est déposé aucun mémoire, ou si les mémoires présentés sont jugés insuffisants, l'Académie pourra décerner un prix Clos extraordinaire l'année suivante.

Le prix Clos sera décerné en 1935.

PRIX MAURY

Conformément aux conditions formulées dans le testament de M. Pierre Maury, l'Académie décerne chaque année, sous le nom de *Prix Maury*, un prix de 1.000 francs au meilleur travail manuscrit ou imprimé, sur une question industrielle ou scientifique, qui lui sera présenté à cet effet et dont l'auteur sera natif de Toulouse.

Ce travail, s'il est imprimé, devra avoir été publié depuis la clôture du précédent concours.

Les concurrents devront déposer, en même temps que leurs mémoires, leur bulletin de naissance.

Si aucun travail n'est jugé digne de ce prix, le montant en sera réservé et pourra être alloué en tout ou en partie l'année suivante.

Digitized by Google

PRIX EDOUARD MAUREL

Conformément aux dispositions prises dans son testament par M. le Dr Edouard Maurel, professeur honoraire à la Faculté de Médecine, ancien Président et Trésorier perpétuel de l'Académie, celle-ci décerne tous les cinq ans, depuis 1923, un prix au meilleur travail qui lui est présenté, manuscrit ou imprimé, composé depuis le dernier concours, sur une question d'hygiène publique ou privée.

Ce prix qui est de 1.000 francs, sera décerné en 1933.

Si aucun travail n'était jugé digne du prix à la date prévue, le prix réservé ne se confondrait pas avec le prix quinquennal suivant; le concours resterait ouvert les années suivantes, tant pour les travaux composés pendant les cinq années précédentes et non encore présentés que pour ceux qui auraient été ultérieurement composés.

PRIX ALFRED DUMÉRIL

Le prix fondé en mémoire d'Alfred Duméril, Doyen honoraire de la Faculté des Lettres, ancien Président et Secrétaire perpétuel de l'Académie, est destiné à récompenser une œuvre sur un sujet d'histoire politique ou sociale antérieure à 1870.

Les travaux imprimés sont admis à concourir pourvu que la publication n'en remonte pas au delà de trois années.

Le montant du prix est de 600 francs. Il est décerné tous les trois ans et ne peut être partagé.

Il sera décerné en 1933.

MÉDAILLES

L'Académie décerne aussi, dans sa séance publique annuelle, des prix d'encouragement :

1° Aux personnes qui lui signalent et lui adressent des objets d'antiquité (*monnaies, médailles, sculptures, vases, armes,* etc...) et de géologie (*échantillons de roches et de minéraux, fossiles d'animaux, de végétaux,* etc...), ou qui lui en transmettent des descriptions détaillées accompagnées de figures;

2° Aux auteurs qui lui adressent quelque dissertation, ou observation, ou mémoire, importants et *inédits,* sur un des su-

Digitized by Google

jets scientifiques ou littéraires qui font l'objet des travaux de l'Académie;

3° Aux inventeurs qui soumettent à son examen des machines ou des procédés nouveaux introduits dans l'industrie et particulièrement dans l'industrie méridionale.

Ces encouragements consistent en médailles de bronze, d'argent ou de vermeil, selon l'importance des communications. Dans tous les cas, les objets soumis à l'examen de l'Académie sont rendus aux auteurs ou inventeurs, s'ils en manifestent le désir (Les manuscrits ne sont pas compris dans cette disposition).

Le nombre de ces médailles est illimité.

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

I. Les Mémoires et communications concourant pour les prix et les médailles d'encouragement devront être déposés, au plus tard, le 1er avril de chaque année où le concours a lieu.

II. Tous les envois seront adressés, *franco*, au Secrétariat de l'Académie, Hôtel d'Assézat et Clémence-Isaure.

III. Les Mémoires seront écrits en français ou en latin, et d'une *écriture bien lisible*.

IV. Les auteurs des Mémoires pour les prix *Gaussail* et *Clos* écriront sur la première page une sentence ou devise; la même sentence sera répétée sur un billet séparé et cacheté, renfermant leur nom, leurs qualités et leur demeure ; ce billet ne sera ouvert que dans le cas où le Mémoire aura obtenu une distinction. Dans le cas où le Mémoire obtiendrait une récompense autre que celle pour laquelle il concourt, le nom de l'auteur ne sera publié que s'il en manifeste le désir.

V. Les Mémoires concourant pour les prix *Gaussail* et *Clos* dont les auteurs se seront fait connaître avant le jugement de l'Académie ne pourront être admis au concours.

VI. Ne pourra être admis aux Concours de l'Académie aucun ouvrage ayant déjà reçu une récompense d'une Société savante ou d'un Etablissement d'enseignement supérieur.

VII. Les noms des lauréats seront proclamés en séance publique au mois de décembre.

VIII. Si les lauréats ne se présentent pas eux-mêmes, ils pourront faire retirer leurs prix, à l'Hôtel d'Assézat, par des personnes munies d'un reçu de leur part.

IX. L'Académie, qui ne proscrit aucun système, déclare aussi qu'elle n'entend pas adopter les principes des ouvrages qu'elle couronnera.

Digitized by Google

BULLETIN DES TRAVAUX DE L'ACADÉMIE

PENDANT L'ANNÉE ACADÉMIQUE 1930-1931

Séance du 20 novembre 1930. — M. le président Dop, après avoir rendu hommage à son prédécesseur et procédé à l'installation des membres du bureau désignés aux dernières élections, exprime la satisfaction qu'il éprouve à voir de nombreux confrères assister à cette séance de rentrée et résume les principaux faits survenus pendant les vacances. Il félicite MM. Garau, associé ordinaire, promu Officier de la Légion d'honneur ; Lécaillon, associé correspondant, nommé Chevalier de la Légion d'honneur ; Deltheil, associé ordinaire, nommé Doyen de la Faculté des Sciences et promu Officier de l'Instruction publique ; le comte Begouën, associé ordinaire, promu Commandeur de l'Ordre des Trois-Etoiles de Lettonie ; Brévié, correspondant, nommé gouverneur général de l'Afrique occidentale française. Il rappelle les décès de MM. Signorel, associé ordinaire et trésorier perpétuel, qui appartenait à notre Compagnie depuis onze ans et mettait à son service un inlassable dévouement ; Anglade, associé ordinaire depuis onze ans ; Jean Brunhes, membre de l'Institut, associé honoraire depuis 1928. Il annonce le décès de M. le chanoine Maisonneuve, associé ordinaire, qui appartenait à notre Compagnie depuis vingt-trois ans et retrace sa vie et ses travaux.

Ouvrages offerts : *Jean de Gerson et l'éducation des Dauphins de France. Etude critique, suivie du texte de deux de ses opuscules et de documents inédits sur Jean Majoris, précepteur de Louis XI*, par M. Antoine Thomas.

Hygiène publique; service de la désinfection de la Haute-Garonne en 1929, par M. le Dr Baylac.

M. le chanoine Auriol lit l'adresse qu'il a remise, au nom de notre Compagnie, à l'Académie de Montauban, pour son centenaire.

Digitized by Google

Séance du 27 novembre 1930. — M. DELTHEIL, rapporteur général des concours de 1930, donne lecture de son rapport qui est approuvé.

M. PERREAU est élu comme délégué de l'Académie à la Commission des fouilles de Saint-Bertrand de Comminges et au Conseil d'administration de l'Hôtel d'Assézat en remplacement de M. SIGNOREL, décédé.

Ouvrages offerts : *Bignogniacées de l'Indo-Chine,* (*Flore générale de l'Indo-Chine,* t. V, fasc. V), par M. DOP.

Jean de Boyssoné et son temps; étude historique et littéraire, par M. JACOUBET.

Un précurseur de Pasteur : Eusebio Valli (1755-1816) (*Grande Revue,* octobre 1930), par M. DE SANTI.

Séance du 4 décembre 1930. — M. BABOULET fait une communication sur : *La mise au point définitive du projet de chemin de fer transsaharien et les conditions techniques et économiques de ce projet.*

M. GALABERT lit l'*Eloge de M. Pasquier* (Imprimé p. 1).

Séance du 11 décembre 1930. — M. JUPPONT lit la première partie de son ouvrage sur : *Les droits du bon sens* (Imprimée p. 41).

Séance publique du 14 décembre 1930. — M. DOP, président, remet un jeton de vermeil à MM. Henri DUMÉRIL, devenu secrétaire perpétuel honoraire, après avoir accompli sa fonction avec un entier dévouement pendant vingt ans ; LÉCRIVAIN, secrétaire perpétuel et CROUZEL, associé libre, pour leur quarantenaire académique.

M. DOP, président, prononce un discours : *Idées modernes sur l'évolution.*

M. GALABERT, *directeur,* prononce l'*Eloge de M. Pasquier ;* et M. DELTHEIL lit son *Rapport général sur les concours de 1930.*

Les récompenses suivantes sont décernées :

PRIX GAUSSAIL

Médaille de vermeil. — **M. Henry Lagrésille,** ingénieur des arts et manufactures à Toulouse. — Mémoire inédit intitulé : *L'énergie et la vie. Essai d'application de la logistique ou calcul logique aux problèmes de philosophie et science.*

PRIX OZENNE

Prix Ozenne (*300 francs*). — **M. Georges Brus,** assistant à la Faculté des Sciences, docteur ès-sciences physiques à Toulouse. — Ouvrage imprimé intitulé : *Recherches sur le pinène et le nopinène.*

Digitized by Google

PRIX MAURY

Prix Maury (1.000 francs). — **M. le Dr Léon Palès,** médecin-lieutenant des troupes coloniales à Marseille. — Ouvrage imprimé intitulé : *Etat actuel de la paléopathologie. Contribution à l'étude de la pathologie comparative.*

PRIX CLOS

Prix Clos (300 francs). — **Mlle Fernande Flous,** licenciée ès-sciences à Toulouse. — Mémoire inédit intitulé : *Les « thalictrum » pyrénéens.*

CONCOURS ALFRED DUMÉGIL

Médaille de vermeil. — **M. Victor Malrieu,** à Montauban. — Mémoire inédit intitulé : *Essai sur la franc-maçonnerie en Tarn-et-Garonne.*

Séance du 18 décembre 1930. — M. DONAT lit la première partie d'un travail sur : *La carrière politique du général Dupuy, à Toulouse* (Imprimé p. 83).

Séance du 8 janvier 1931. — M. DONAT lit la deuxième et dernière partie de son travail sur : *La carrière politique du général Dupuy, à Toulouse* (Imprimé p. 83).

Séance du 15 janvier 1931. — Des félicitations sont adressées pour leurs promotions dans l'ordre de la Légion d'honneur à MM. SABATIER, associé ordinaire, Grand Officier ; ESPÉRANDIEU, associé honoraire national, Commandeur ; GALABERT, NICOLAS, THOUVEREZ, associés ordinaires, Chevaliers.

M. LÉCRIVAIN fait une communication sur : *Le prostatès tou dèmou dans les républiques grecques* (Imprimée p. 137).

Séance du 22 janvier 1931. — Des félicitations sont adressées à M. le Dr DUPUY-DUTEMPS, nommé Chevalier de la Légion d'honneur.

M. PERREAU fait une communication sur : *Les domestiques d'une Marquise au grand siècle* (Imprimée p. 155).

Séance du 29 janvier 1931. — Sur les rapports de MM. ABELOUS, DOP et BARDIER, MM. le Médecin général LAFFORGUE, VENDEL, et le Dr VALLOIS, correspondant, sont élus comme associés ordinaires dans la Classe des Sciences, Sections de Médecine et de Sciences naturelles ; sur les rapports de MM. LÉCRIVAIN et PERREAU, MM. LESPINASSE et le Général LARRIEU, correspondants, sont élus associés ordinaires dans la Classe des Inscriptions et Belles-Lettres.

M. de GÉLIS lit l'*Eloge de M. Anglade* (Imprimé p. 177).

Digitized by Google

Séance du 5 février 1931. — Des félicitations sont adressées à M. le chanoine CONTRASTY, correspondant, nommé Officier d'Académie ; à M. Jules CHINAULT, ancien secrétaire particulier de l'Académie, promu Officier de l'Instruction publique ; à M. CAMICHEL, élu président de la première section de la Société hydraulique de France (Hydraulique générale).

M. ROY fait une communication sur : *Quelques observations effectuées au Pic du Midi en août* 1930.

M. PRADELLE fait une communication sur : *Le compagnonnage moderne* (Imprimée p. 193).

Séance du 12 février 1931. — Des félicitations sont adressées à M. GALABERT, nommé chevalier de la Légion d'honneur.

M. DUMÉRIL fait une communication : *Essai sur les citations* (Imprimée p. 201).

M. le Général LARRIEU est élu trésorier perpétuel en remplacement de M. SIGNOREL.

Séance du 19 février 1931. — Des félicitations sont adressées à M. le Comte BEGOUËN, nommé Grand Officier du Nichan-Iftikhar.

M. LÉCRIVAIN fait une communication sur : *Les métèques dans les villes grecques à l'époque classique.*

Séance du 26 février 1931. — M. LAMOTTE analyse un livre de M. Adrien FAVRE sur : *Les origines du système métrique.*

Sur le rapport de M. DUMÉRIL, M. DOTTIN, professeur à la Faculté des Lettres de Toulouse, est élu correspondant dans la Classe des Inscriptions et Belles-Lettres.

M. GALABERT fait une communication intitulée : *Inventaire des richesses des Bibliothèques de France : Les Bibliothèques de Toulouse.* Il indique les caractéristiques de cette entreprise destinée à donner au monde savant un inventaire sommaire des curiosités et raretés bibliographiques que renferment nos bibliothèques provinciales et il communique les notices qu'il a rédigées sur les bibliothèques de Toulouse.

Séance du 5 mars 1931. — M. DONAT fait une communication intitulée : *A travers les guerres et les luttes religieuses du* XVI^e^ au XVIII^e^ siècle.

Plaçant cette étude dans un centre protestant tout particulier de notre région du Sud-Ouest (Saint-Antonin en Tarn-et-Garonne), M. DONAT s'est moins proposé de suivre le développement des querelles religieuses dont cette cité fut le théâtre,

Digitized by Google

que de relever les crises caractéristiques causées ou traversées par le protestantisme pendant cette période de plus de deux siècles : le gouvernement et l'administration de la ville par le parti protestant (de 1563 à la promulgation de l'édit de Nantes), saccageant, brûlant églises et couvents, expulsant les catholiques, vendant leurs biens, massacrant prêtres et moines ; la participation des calvinistes à la révolte de Rohan ; la résistance forcenée (avec exemples à l'appui) qu'elle opposa à l'armée de Louis XIII, venue l'assiéger en 1622 ; sa défaite ; sa soumission et le châtiment qui lui fut infligé ; la paix que lui procura l'édit d'Alais accordé par Richelieu, édit bienfaisant et générateur de longues années de tolérance réciproque ; enfin la longue et bien douloureuse série des actes de contrainte préparatoires à la Révocation ou l'accompagnant ; le cruel exode à l'étranger ; l'alternance, au XVIII^e^ siècle, des mesures de rigueur et des périodes de tranquillité relative, pendant lesquelles les protestants se tiennent dans une position de résistance passive.

Au moyen d'irréfutables documents tirés des archives publiques ou privées, pour la plus grande partie inédits, M. Donnat a montré le dur, terrible, impitoyable traitement que s'infligèrent les deux partis, sucessivement triomphants, épuisant dans ces épouvantables luttes fratricides une puissance d'énergie qui, portée sur d'autres terrains, eût pu être si profitable à la grandeur et à la prospérité de la France.

De pareils malheurs doivent être mis sur le compte d'une civilisation encore insuffisamment pénétrée de tolérance.

L'Académie a reçu de M. le D^r^ Tourneux, secrétaire général de la Société de Médecine, trente volumes des *Comptes rendus* des sessions tenues de 1895 à 1922 par l'Association française pour l'avancement des sciences.

Séance du 12 mars 1931. — Des félicitations sont adressées à M. Jacob, élu membre de l'Institut (Académie des Sciences).

M. le Chanoine Auriol fait une communication sur : *Le voyage de saint Paul en Enfer, Poème anglo-normand, manuscrit du XIV^e^ siècle de la Bibliothèque de Toulouse.*

Séance du 19 mars 1931. — M. le Comte Begouën fait une communication intitulée : *A travers le Hoggar et le Sud tunisien* (Imprimée p. 219). Il parle également « des Touaregs, que les voyageurs ont peut-être trop poétisés. Il donne de curieux détails sur les fameux « ahals », ces soi-disant cours d'amour, qui sont en réalité, sous un décor un peu factice, des réunions galantes dans toute l'acception du terme,

Digitized by Google

les femmes touaregs ayant jusqu'à leur mariage une liberté de mœurs qu'on peut appeler licence, et continuant même après, d'où nombreux divorces. La façon dont une veuve ou divorcée peut charger un arbre, « l'agar », de mener à sa place une vie de pénitence a fortement amusé les auditeurs. Quant aux hommes, privés par notre conquête du droit de pillage, ils vivent dans l'oisiveté, boivent du thé et flirtent. Aussi est-ce une race en décadence. Ils font grand effet avec leurs vêtements bleus, leurs grands boucliers, leurs lances, leur visage voilé, montés sur leurs superbes méhara, mais ce n'est qu'un décor, derrière lequel M. BEGOUËN voit un « peuple qui meurt sur une terre qui achève de mourir ».

Séance du 26 mars 1931. — Ouvrages offerts : *Notes lexicographiques sur les recettes médicinales du haut moyen âge publiées par le Dr H.-E. Sigerist* et *L'ancien français Pichar et l' « étimolojie » du français Cloporte ; réponse à une « qestion »*, par M. THOMAS, associé honoraire.

Les pigeonniers de la terre d'Oc, par M. Paul MESPLÉ.

M. BOUSSAGOL fait une communication sur : *La Circé de Lope de Vega* (Imprimée p. 225).

Séance du 16 avril 1931. — M. LAMOTTE fait une communication sur : *Les théories de la matière.*

Séance du 23 avril 1931. — M. MENGAUD fait une communication sur : *Les terrains tertiaires du Castrais et de l'Albigeois.*

Séance du 30 avril 1931. — M. DIDE fait une communication sur : *Le problème temporique spatial* (Imprimée p. 243).

M. NICOLAS fait une communication intitulée : *Contribution à l'étude des virescences. Observations personnelles* (Imprimée p. 257).

Séance du 7 mai 1931. — Des félicitations sont adressées à M. CALMETTE qui a obtenu à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres le second prix Gobert pour son ouvrage : *Louis XI et l'Angleterre.*

M. Abelous fait une première communication sur : *La culture des tissus.*

M. le Général LARRIEU lit une étude sur : *La police de la route. Fondement et limites de son action* (Imprimée p. 271).

Séance du 21 mai 1931. — M. JUPPONT fait une communication sur : *Les droits du bon sens* (2e partie) (Imprimée p. 41).

Digitized by Google

L'Académie entend les rapports particuliers sur les ouvrages présentés au concours de 1931 et désigne M. le Dr VALLOIS comme rapporteur général.

Séance du 28 mai 1931. — M. DUMÉRIL fait une communication sur : *Un essayiste anglais oublié : Alexandre Smith,* 1830-1867. Cet écrivain écossais est arrivé à la notoriété dès 1853, en publiant des poèmes qui le font citer, aujourd'hui encore, au nombre des principaux représentants de l'école dite « spasmodique ». Mais c'est surtout comme essayiste qu'il mérite de n'être pas oublié. Il procède directement de Montaigne, de Goldsmith et de Charles Lamb. Ses qualités de moraliste et d'humoriste font du recueil récemment réédité sous le titre de *Dreamthorp* un modèle du genre.

Obsèques de M. E. Cosserat (2 juin 1931). — Le 2 juin ont eu lieu les obsèques de M. E. COSSERAT, décédé le 31 mai, qui appartenait à notre Compagnie depuis trente-huit ans. Trois de nos confrères, MM. SABATIER, MONTANGERAND et DELTHEIL ont retracé sur sa tombe la vie et les travaux de l'éminent savant.

Séance du 4 juin 1931. — Des félicitations sont adressées à M. MARSAN, nommé doyen de la Faculté des Lettres.

M. LE PRÉSIDENT retrace la vie et les œuvres de M. COSSERAT.

M. ABELOUS fait sa communication sur : *La culture des tissus* (2e partie).

M. JACOUBET a envoyé et fait lire par M. GALABERT des *Notes sur quelques pensées de Pascal* (Imprimées p. 287).

Séance du 11 juin 1931. — Ouvrage offert : *La conception moderne de l'univers sidéral,* par M. PALOQUE, astronome à l'Observatoire de Toulouse.

M. LE PRÉSIDENT a le regret d'annoncer à l'Académie le décès de deux correspondants : MM. de DUBOR et le Marquis de BAYE qui appartenaient à notre Compagnie, le premier depuis cinquante-deux ans et le second depuis cinq ans.

Sont élus pour 1931-1932 :

Président.....	M. GALABERT.
Directeur.....	M. le Dr BARDIER.
Secrétaire-adjoint.....	M. LAMOTTE.

Sont élus pour remplacer les membres sortants du Comité de librairie et d'impression : MM. BABOULET, ROY, RAMET ; et

Digitized by Google

pour remplacer les membres sortants du Comité économique : MM. Garau, Nicolas, Lespinasse.

M. le Président désigne comme économe M. Montangerand.

M. Deltheil fait une communication sur : *L'évolution du calcul des probabilités depuis un quart de siècle* (Imprimée p. 301).

Séance du 18 juin 1931. — M. Pradelle fait une communication sur : *Les labyrinthes compagnonniques,* tirée du livre de M. Albert Bernet : *Joli Cœur de Pouyastruc.*

Ces labyrinthes sont la signature collective des compagnons constructeurs des cathédrales. En effet, dans certaines églises romanes ou gothiques, sont imprimés des pavages de forme spéciale et de teintes diverses qui ont une figure elliptique, rectangulaire ou polygonale. Ces signes particuliers sont un label propre à chacune des grandes confraternités qui assurèrent la construction des cathédrales.

Les labyrinthes étaient considérés comme l'emblème du Temple de Jérusalem ; à l'époque des Croisades, on y faisait des stations qui tenaient lieu du pèlerinage en Terre-Sainte, comme cela s'observait à Reims dès le XIII[e] siècle. Ces signes étaient même connus des Romains puisque on les trouve encore dans les bains romains de Verdes (Loir-et-Cher); plusieurs ont disparu, notamment ceux de la cathédrale de Chartres. Ils prenaient divers noms ; pour les uns, c'étaient les Labyrinthes ; pour d'autres, « Chemin » de Jérusalem ; enfin, certains les nommaient Chemin de « La Lieu ».

Deux hommes, Cailhabau et surtout Viollet-Le-Duc, auraient pu définir ce qu'était le Labyrinthe, le dernier étant sans aucun doute affilié au compagnonnage du « Devoir de Liberté », car presque toujours ses collaborateurs furent des compagnons de ce rite ; nous trouvons sa signature sur un des poteaux d'angle de la flèche de Notre-Dame de Paris où il figure comme architecte du monument entre l'entrepreneur de charpente Ballue et Georges, gâcheur des compagnons du Devoir de Liberté, à la date de 1849. Cette inscription s'accompagne des armoiries : Règle, compas, équerre de ce compagnonnage.

Les labyrinthes étaient-ils païens ? Il y a surtout une coïncidence, c'est qu'ils sont identiques en France et en Allemagne. « Chemin de Jérusalem », avons-nous dit, c'est qu'en effet, dans certains rites, il fallait faire le pèlerinage de la Terre-Sainte pour être reconnu entièrement initié et encore, de nos jours, doit-on, en Allemagne, effectuer ce voyage pour conquérir la maîtrise. En Egypte, les Pyramides, certains temples

Digitized by Google

étaient destinés à des tombeaux ; là encore trouve-t-on la signature qui implique le secret du nom des constructeurs. On ne pouvait ainsi tenter ces hommes par des richesses pour connaître le secret des tombeaux, puisqu'ils étaient noyés dans un anonymat rigoureux.

Comment s'édifiait une cathédrale, notamment à partir du XI[e] siècle ? Le Roi, les seigneurs, les évêques voulaient-ils fonder une cathédrale, ils faisaient choix de la Confraternité à laquelle seraient confiés les travaux. Ce groupe ayant été choisi, les diverses corporations qui le composaient se réunissaient pour organiser le chantier à l'endroit indiqué et arrêté par le donateur. On créait d'abord un local spécial appelé « La Loge », les assemblées y avaient lieu et chaque corporation désignait deux membres pour former la « Chambre Suprême ». Ceux-ci élisaient à leur tour un chef qui devenait le « Maître de l'œuvre ». Tous lui obéissaient. Il faisait les plans, et après que ceux-ci avaient été discutés en « chambre » il ne restait plus qu'à les exécuter. Seules, deux corporations, ayant reçu l'indication des mesures de leurs œuvres, avaient les coudées franches quant au mode d'interprétation : c'étaient les ymagiers ou sculpteurs et les verriers ou exécuteurs de vitraux ; leur imagination ne subissait aucun contrôle.

Plus tard, les compagnons doutèrent de leur force sous la menace des Pouvoirs publics et s'affilièrent des savants, des philosophes d'où sortit la « Franc-Maçonnerie » dont la première réunion constitutive eut lieu à Strasbourg en 1459. Ce fut la fin du signe collectif. Seuls, quelques compagnons isolés, « maîtres-ès-œuvres », continuaient à user du labyrinthe. C'est à dater de cette époque que l'on voit apparaître dans les armes compagnonniques le compas et l'équerre soutenus soit par la règle pour le Devoir Etranger de Liberté, soit par la bisaigüe pour les charpentiers du Devoir ou entrelacés avec elles. Voilà ce qu'étaient autrefois le travail et sa signature collective. Ces hommes de haute valeur technique ont donné à la France une figure d'art et de beauté que les siècles n'ont pas amoindrie.

Séance du 25 juin 1931. — M. le D[r] BAYLAC fait une communication sur : *Le mouvement de la population de la France et du département de la Haute-Garonne en* 1930.

Séance extraordinaire du 20 juillet 1931 pour la réception de la Société Botanique de France. — M. DOP, président, expose la place importante qu'occupe notre Compagnie dans l'histoire de la botanique par la fondation du Jardin des Plantes de

Digitized by Google

Toulouse, par l'enseignement et les travaux de ses membres, botanistes. M. HICKEL, inspecteur des eaux et forêts à Versailles, ancien président de la Société Botanique de France, fait l'éloge du Jardin des Plantes de Toulouse.

M. GAUSSEN, membre correspondant, décrit les traits caractéristiques, la géologie, la flore des régions que la Société botanique va visiter sous sa direction : hautes vallées de l'Ariège et de l'Aude, Cerdagne, Quérigut.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
Bienfaiteurs de l'Académie	IV
Etat des membres de l'Académie	V
Nécrologe	XIV
Eloge de Félix Pasquier, par M. Fr. GALABERT	1
Les droits du bon sens, par M. JUPPONT	41
La carrière politique du Général Dupuy, par M. Jean DONAT	83
Consultation en Sorbonne sur la question des mariages des protestants, par M. Jean DONAT	131
Le prostatès tou dèmou chez les Grecs, par M. Ch. LÉCRIVAIN	137
Les gens d'une marquise au grand siècle, par M. E.-H. PERREAU	155
Eloge de M. Anglade, par M. F. de GÉLIS	177
Le compagnonnage moderne, par M. J. PRADELLE	193
Essai sur les citations, par M. Henri DUMÉRIL	201
A travers le Hoggar et le Sud tunisien, par M. le Comte BEGOUËN	219
La Circe, Poème mythologique de Lope de Vega, par M. Gabriel BOUSSAGOL	225
Le problème temporique spatial, par M. le Dr DIDE	243
Les virescences. Considérations générales et observations personnelles, par M. G. NICOLAS	257

Digitized by Google

La police de la route. Fondement et limites de son action, par M. le Général LARRIEU..... 271

Notes sur quelques pensées de Pascal, par M. JACOUBET.... 287

L'évolution du calcul des probabilités depuis un quart de siècle, par M. DELTHEIL..... 301

Programme des prix pour les années 1932-1933..... 313

Bulletin des travaux de l'Académie pendant l'année académique 1930-1931..... 317

Inventaire des richesses des Bibliothèques de France : Les Bibliothèques de Toulouse, par M. GALABERT... 320

A travers les guerres et les luttes religieuses du XVe au XVIIIe siècle, par M. DONAT..... 320

Un essayiste anglais oublié : Alexandre SMITH, 1830-1867, par M. DUMÉRIL..... 323

Les labyrinthes compagnonniques, par M. PRADELLE..... 324

Imp. Toulousaine Lion et Fils, 2, rue Romiguières, Toulouse

Digitized by Google

Digitized by Google

PUBLICATIONS

De l'Académie des Sciences, Inscriptions & Belles-lettres de Toulouse

Depuis sa fondation, en 1746, jusqu'à nos jours.

Ces publications forment 104 volumes, divisés en 12 séries, comme suit :

1re Série,	4 volumes	in-4°,	1782-1790.
2e Série,	6 —	in-8°,	1827-1843.
3e Série,	6 —	—	1844-1850.
4e Série,	6 —	—	1851-1856.
5e Série,	6 —	—	1857-1862.
6e Série,	6 —	—	1863-1868.
7e Série,	10 —	—	1869-1878.

La 8e série comprend :

1° Quatorze volumes correspondant chacun à un semestre des années 1879, 1880, 1881, 1882, 1883, 1884 et 1885;

2° Les huitième, neuvième et dixième volumes, en un seul fascicule, correspondant aux années 1886, 1887 et 1888.

La 9e série comprend neuf volumes qui correspondent aux années 1889, 1890, 1891, 1892, 1893, 1894, 1895, 1896 et 1897.

En 1898, 1899 et 1900, l'Académie a publié trois volumes de Bulletins.

Elle a repris en 1901 la publication des volumes de ses Mémoires par le tome I de la 10e série. — La 10e série comprend douze volumes; la 11e série, dix volumes.

La 12e série en est au tome IX

Outre la table des matières qui accompagne chaque volume, il y a quatre tables générales, savoir :

1° Table des trois premières séries, publiée en 1854.
2° Table des 4e et 5e séries, publiée en 1864.
3° Table de la 6e série, publiée en 1868.
4° Table de la 7e série, publiée en 1880.

Les tables 1re, 2e et 4e ont été publiées à part. — La 3e table (6e série) ne se trouve qu'à la fin du volume de l'année 1868.

De 1846 à 1886, l'Académie a publié régulièrement un annuaire in-18.

La collection forme 41 brochures petit in-18 (1846-1886).

Une table des matières contenues dans les Annuaires de l'Académie est insérée dans l'Annuaire de 1880.

Cet Annuaire a été provisoirement supprimé à partir de 1886-87.

Des renseignements historiques et bibliographiques sur l'Académie sont insérés dans les volumes de ses Mémoires, années 1847, 1877, 1888, 1905, 1906, 1907, 1908, 1912, 1919 et 1930.

Les demandes de volumes doivent être adressées à M. le Secrétaire perpétuel de l'Académie, Hôtel d'Assézat et de Clémence-Isaure, ou à la librairie PRIVAT, rue des Arts, 14.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google